



CFG BANK

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 06 septembre 2024 sous la référence n° EN/EM/017/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificat de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du

11 décembre 2023 sous la référence EN/EM/033/2023, et disponible via le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_CD_CFG%20Bank_033_2023_0.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

Abréviations

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BOA	Bank Of Africa
CA	Conseil d'Administration
CCA	Compte Courant d'Associés
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CFM	Casablanca Finance Markets
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMDR	Coefficient Maximum de Division des Risques
ComCo	Comité Commercial
CP	Communiqué de presse
CS	Conseil de Surveillance
DG	Directeur Général
DGD	Directeur Général Délégué
DH / MAD	Dirham du Royaume du Maroc
DPS	Droit Préférentiel de Souscription
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EC	Entité Consolidante
ETF	Exchange Traded Funds
FCP	Fonds Commun de Placement
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IDA	Impôt Différé Actif
IG	Intégration Globale
IPC	Indice des prix à la consommation
IPO	Initial Public Offering (introduction en bourse ou offre publique initiale)
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IS	Impôt sur les Sociétés
KMAD	Milliers de dirhams marocains
KRI	Indicateurs Clés de Risque (Key Risk Indicators)
LAN	Local Area Network
MMAD	Millions de dirhams marocains

MMMAD	Milliards de dirhams marocains
n°	Numéro
N/A	Non Applicable
n.c	Non communiqué
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPCI	Organisme de Placement Collectif en Immobilier
OSA	Options de Souscription d'Actions
PCA	Président du Conseil d'Administration
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat net
RWA	Actifs Pondérés par le Risque (Risk-Weighted Assets)
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCA	Société en Commandite par Actions
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SPM S.A	Société de Participation de Mogador
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var	Variation
WAN	Wide Area Network
VLAN	Virtual Local Area Network
%	Pourcentage
<	Inférieur
>	Supérieur

Definitions

Certificats de dépôt standards	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Ils peuvent être à taux fixe, révisable ou variable ayant comme référence les taux des Bons du Trésor, le TMP, une moyenne de TMP ou toute autre référence de taux d'intérêt sur le marché marocain.
Certificat de dépôt Structurés ou atypique	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont la valeur dépend de l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents (actions, indices, devises, matières premières, taux, fonds, crédit, inflation, etc.). Les modalités de calcul de leur valeur sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt.
Crédit lombard	Le « Crédit Lombard » est spécifiquement destiné aux épargnants disposant d'un portefeuille d'actifs financiers, et qui souhaitent se constituer une réserve de financement ou disposer immédiatement de liquidités supplémentaires, pour effectuer une dépense exceptionnelle ou saisir toute opportunité d'investissement. Le « Crédit Lombard » permet ainsi de nantir jusqu'à l'intégralité du portefeuille tout en continuant à le gérer de manière dynamique, sans aucune restriction.
Crédit one-shot	Le crédit one-shot de CFG Bank est un prêt court-terme garanti par des actifs financiers ou immobiliers. Sans limite de plafonds, il permet de financer des besoins importants en liquidité, sans toucher au patrimoine investi.
Emetteur Société	/ Fait référence à CFG Bank.
Entité apparentée	Signifie (i) relativement à une entité, toute entité qui contrôle ladite entité ou qui est contrôlée par ladite entité ou encore qui est sous le contrôle d'une entité contrôlant ladite entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une entité est réputée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle son associé gérant commandité, sa société de gestion, son <i>general partner</i> ou l'entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit (ii) relativement à une personne physique, toute entité qui est contrôlée par cette personne physique.
Groupe	Fait référence à CFG Bank et ses filiales.

Sommaire

Avertissement.....	2
Abréviations.....	3
Definitions.....	5
Partie I Attestations et coordonnées.....	7
I- Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II- Les commissaires aux comptes.....	9
III- Le conseiller financier.....	11
IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière.....	13
Partie II Présentation générale de CFG Bank.....	14
I- Renseignements à caractère général.....	15
II- Renseignements sur le capital de CFG Bank.....	18
III- Endettement.....	32
IV- Gouvernance de CFG Bank.....	42
Partie III Activité de l'Emetteur.....	68
I- Historique.....	69
II- Filiales de l'Emetteur.....	75
III- Activité.....	105
IV- Informations environnementales et sociales.....	149
V- Stratégie d'investissement et moyens techniques.....	158
Partie IV Situation financière consolidée de l'Emetteur.....	163
I- Informations financières consolidées entre 2021 et 2023.....	164
II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	165
III- Présentation des comptes consolidés.....	187
Partie V Perspectives.....	238
Partie VI Faits exceptionnels.....	242
Partie VII Litiges et affaires contentieuses.....	244
Partie VIII Facteurs de risques.....	246
Partie IX Annexes.....	268

Partie I Attestations et coordonnées

I- Le Président du Conseil d'Administration

Identité

Raison sociale	CFG Bank
Représentant légal	Adil Douiri
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 01
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	a.douiri@cfgbank.com

Attestation

Objet : Attestation du Président du Conseil d'Administration sur le document de référence relatif à l'exercice 2023

Objet : Le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2023.

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Adil Douiri

CFG Bank

Président du Conseil d'Administration

II- Les commissaires aux comptes

Identité

Raison sociale	Ernst & Young et Associés	Hdid & Associés	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Mohamed Hdid	M. Faiçal Mekouar
Signataire	M. Abdelmejid Faiz	M. El Mustapha Samouh	M. Faiçal Mekouar
Adresse	37, Bd Abdellatif Benkaddour 20 050 Casablanca Maroc	4, rue Maati Jazouli (Ex-rue Friol) - 20 000 Casablanca Maroc	7 Bd. Driss Slaoui - 20160 Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 5 22 39 78 51/52	+212 5 22 54 48 00
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	m.hdid@hdid.ma	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2000	2016	2022
Date de 1^{ère} nomination / renouvellement du mandat	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2018	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021
Date d'expiration du mandat	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024

Attestation

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états de synthèse consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2023.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les commissaires aux comptes Ernst & Young et Hdid & Associés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et par nos soins au titre des exercices clos le 31 décembre 2022 et 2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS/IFRS tels qu'audités par les commissaires aux comptes Ernst & Young et Hdid & Associés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et par nos soins au titre des exercices clos le 31 décembre 2022 et 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal Mekouar
Associé

Hdid & Associés

El Mustapha Samouh
Associé

III- Le conseiller financier

Identité

Raison sociale	CFG Finance
Représentant légal	Lotfi Lazrek
Fonction	Directeur Exécutif
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	+212 5 22 23 66 88
Adresse électronique	l.lazrek@cfgbank.com

Attestation

Attestation du conseiller financier sur le document de référence relatif à l'exercice 2023

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2023.

Le document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CFG Bank à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management du Groupe CFG Bank et recueillis lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- L'analyse des comptes annuels sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- L'analyse des indicateurs financiers trimestriels au 30 juin 2024 ;
- L'analyse des comptes annuels sociaux des filiales de CFG Bank relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de gestion de CFG Bank relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Les rapports financiers annuels pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration, assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales et mixtes relatifs aux exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les statistiques GPBM et rapport de BAM sur la supervision bancaire au titre des exercices 2021, 2022, et 2023.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

CFG Finance est une filiale à 100% de CFG Bank.

Il n'existe aucune autre relation financière et commerciale entre CFG Finance d'une part et CFG Bank d'autre part hormis le mandat de conseil qui les lie.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Lotfi Lazrek

CFG Finance

Directeur Exécutif

IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière

Identité

Responsable	Salim Rais
Fonction	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 95
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	s.rais@cfgbank.com

Partie II Présentation générale de CFG Bank

I- Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CFG Bank
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20100 Casablanca Maroc
Téléphone	+212 5 22 98 26 66
Fax	+212 5 22 98 34 60
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Site web	www.cfgbank.com
Date de constitution	15 septembre 1992
Durée de vie	99 ans
N° et lieu d'enregistrement du registre du commerce	67421 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 30/06/2024	700 159 200 dirhams composé de 35 007 960 actions d'une valeur nominale de MAD 20
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi notamment les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège de la Société au 5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – Casablanca 20100 – Maroc
Objet social	<p>Selon l'article 4 des statuts, la Société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, au Maroc et dans tous autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none">• la réalisation de toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant, de crédit-bail et de toute autre forme de crédit à court, à moyen et/ou à long terme ;• l'entreprise et la réalisation de toutes opérations d'ingénierie financière, d'intermédiation et de représentation ;• l'étude, le conseil, la mise au point et la réalisation de tous placements ou investissements ainsi que tous projets techniques, économiques, financiers, industriels, miniers, commerciaux, touristiques, agricoles et immobiliers ;• la gestion pour le compte de tiers sous quelque forme que ce soit ;• la prise d'intérêts directe ou indirecte tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ;• l'activité de conseil en placements financiers et la distribution de produits financiers, notamment tout produit concourant à la gestion d'un compte financier ;

-
- Recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
 - Consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines et étrangères, sur valeurs émises par l'Etat, les Collectivités Publiques ou Semi-Publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;
 - Recevoir en dépôt, tous titres, valeurs et objets ; accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
 - Contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ;
 - Acheter, vendre ou céder tous les biens mobiliers ou immobiliers ;
 - Pratiquer toutes les opérations connexes à son objet principal, notamment :
 - ✓ l'achat et la vente :
 - de valeurs mobilières, de titres de créances émis par l'Etat ou par des entreprises et organismes du secteur privé ;
 - sur le marché des changes (marché des devises) ;
 - de créances hypothécaires, ainsi que de titres de créances hypothécaires ;
 - de tous produits dérivés (contrats à terme option), dans le cadre de marchés organisés ou par des contrats de « gré à gré ».
 - ✓ la conservation de portefeuilles de valeurs mobilières et tous services afférents à cette activité.
 - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société ;

La Société pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées, soit seule, soit avec l'Etat, les administrations ou les Collectivités Publiques, les sociétés ou associations, groupements ou personnes physiques.

Textes législatifs et réglementaires

La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 (telle que complétée et modifiée) relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts.

La Société et ses filiales sont, de par leurs activités, également régies par :

- La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;
 - La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, tel que complété et modifié par la loi 53-01 ;
 - La loi n° 17-99 relatif au code des assurances ;
-

-
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
 - La Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissements financiers ;
 - La loi n° 35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;
 - Le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
 - La loi n° 35-94 (telle que modifiée et complétée) relative à certains titres de créances négociables ;
 - La loi n° 44/12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigée des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
 - La loi n° 43/12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
 - Les circulaires de l'AMMC ;
 - Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437.
 - La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée.
-

Tribunal compétent en cas de litige Tribunal de Commerce de Casablanca

Régime fiscal

CFG Bank est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37,75% au titre de l'exercice 2023, 38,5% au titre de l'exercice 2024 et à 40% à horizon 2026) et à la TVA (10%)

Source : CFG Bank

II- Renseignements sur le capital de CFG Bank

2.1-Composition du capital

A la date d'enregistrement du document de référence, le capital social de CFG Bank s'élève à 700 159 200 dirhams au 30 juin 2024 et est divisé en 35 007 960 actions d'une valeur nominale de 20 dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit¹ :

- 35 005 960 actions de catégorie « A » ;
- 2 000 actions de catégorie « F », qui sont exclusivement détenues paritairement par Monsieur Adil Douiri et Monsieur Aryn Alami ;

Soit au total 35 007 960 actions dématérialisées. Ces actions revêtent la forme nominative ou au porteur.

Quelles soient nominatives ou au porteur, les actions doivent être obligatoirement inscrites en compte par leur titulaire auprès d'un intermédiaire financier habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi n°35-96 relative à la création d'un depositaire central, étant précisé que les actions de catégorie « F » sont nominatives et inscrites en compte au nom de leur propriétaire, exclusivement auprès de CFG BANK et ne peuvent en aucun cas être transférées auprès d'un autre intermédiaire financier ou un autre depositaire.

Les actions de catégorie « A » et les actions de catégorie « F » jouissent de droits identiques et soumettent leurs titulaires aux mêmes obligations, sous réserve des droits et prérogatives spécifiques aux actions de chaque catégorie définis dans les statuts de la Société.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis fin 2019 jusqu'à fin 2022, du nombre d'actions de catégorie A (actuellement dénommés actions de catégorie « F ») au sein de CFG Bank :

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Aryn Alami	443 945	443 945	443 945	443 945
Adil Douiri	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL	444 945	444 945	444 945	444 945

Source : CFG Bank

Dans le cadre de l'introduction en bourse de CFG Bank, effectuée en décembre 2023, la valeur nominale des actions constituant le capital de la banque a été réduite de 100 dirhams à 20 dirhams. Cette réduction a pris effet à compter du premier jour de cotation des actions de banque à la Bourse de Casablanca, soit le 18 décembre 2023, suite à la décision de l'AGE de la banque tenue le 16 novembre 2023.

De plus, l'AGE a décidé que les actions de catégorie « A », détenues exclusivement par les fondateurs Adil Douiri et Aryn Alami, deviennent des actions de catégorie « F » à compter du premier jour de cotation des actions de la banque.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis l'introduction en bourse de la Société jusqu'à fin juin 2024, du nombre d'actions de catégorie F (anciennement dénommés actions de catégorie « A ») au sein de CFG Bank :

Actionnaires	31/12/2023 ²	30/06/2024
Aryn Alami	1 000	1 000
Adil Douiri	1 000	1 000
TOTAL	2 000	2 000

Source : CFG Bank

¹ La division des actions en catégories existe depuis la création de CFG Bank. Il est à noter que l'AGE réuni en date du 16 novembre 2023 a décidé de maintenir les catégories d'actions dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société tout en modifiant l'appellation des dites catégories.

² Il est à noter qu'au 31/12/2023 le nombre d'actions est calculé sur la base de la valeur nominale de 20 MAD

Conformément aux dispositions statutaires de la banque, les titres de catégorie F ne peuvent être détenues que par Aryn Alami et par Adil Douiri.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre d'actions de catégorie F n'a pas évolué par rapport à fin 2023.

Les dispositions statutaires relatives à la composition du capital de la Société sont décrites à l'article 6 des Statuts.

En cas de décès d'un actionnaire de catégorie « F », l'ensemble des actions de catégorie « F » en circulation seront automatiquement converties en actions de catégorie « A » sans l'observation d'aucune formalité et perdront ainsi l'ensemble des droits spécifiques qui leurs étaient attachés (Article 6.2 des Statuts).

Il convient de noter que les actions de catégories F s'élèveront à 2 000 actions, réparties paritairement par les fondateurs M. Aryn Alami et M. Adil Douiri.

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne un droit de vote lors de la tenue des assemblées générales.

Toutefois, conformément à l'article 257 de la Loi 17-95, toutes les actions entièrement libérées de la Société pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficie d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Les droits de vote double sont attribués aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives satisfaisant aux conditions de l'article 257 de la Loi 17-95 le dernier jour de bourse de chaque mois.

- Le décompte desdits droits de vote double est publié par la Société : sur son site internet, le premier jour de bourse suivant l'Attribution et à l'issue de chaque modification desdits droits de vote ; et
- Au bulletin officiel de la cote de la Bourse de Casablanca, au plus tard le deuxième jour de bourse suivant l'attribution et à l'issue de chaque modification du nombre desdits droits de vote.

Conformément à l'article 258 de la Loi 17-95, toute action bénéficiant du droit de vote double conformément aux stipulations ci-dessus, perd ce droit en cas de transfert de propriété aux tiers ou en cas de conversion en action au porteur. Toutefois, le droit de vote double demeure acquis en cas de conversion d'une action de catégorie « F » en action de catégorie « A », sous réserve qu'une telle conversion ne résulte pas d'un transfert de propriété de ladite action.

Le transfert de propriété des actions par voie de succession n'ôte pas à celles-ci le droit de vote double et ne suspend pas le délai de deux ans prévus à l'article 257 de la Loi 17-95.

En cas de cession par un actionnaire de ses actions nominatives, les actions devant être cédées en priorité seront les actions acquises par l'actionnaire concerné à la date la plus récente.

2.2-Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente les opérations portant sur le capital social de CFG Bank au titre des cinq dernières années :

Date	Nature de l'opération	Bénéficiaires	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (MAD) ³	Valeur nominale (MAD)	Capital social initial (MAD)	Montant de l'opération (prime d'émission incluse) (MAD)	Capital social final (MAD)
2020	Augmentation de capital en numéraire réservée	- RCAR - Hakam El ABBES - SING SARL - MOBILE COM SA - MAJDALINE Holding SA - ASIA INVEST SARL	1 000 726	399,71	100	442 817 300	400 000 190	542 889 900
2021	Augmentation de capital en numéraire réservée	Nawfal Bendeafa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani	162 834	399,71	100	542 889 900	65 086 378	559 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Mugest SARL AU	40 000	100,00	100	559 173 300	4 000 000	563 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	87 031	360,00	100	563 173 300	31 331 160	571 876 400
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	61 919	360,00	100	571 876 400	22 290 840	578 068 300
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai	130 000	399,71	100	578 068 300	51 962 300	591 068 300
2023	Introduction en bourse de CFG Bank par voie d'augmentation du capital en numéraire	Tous les souscripteurs éligibles à l'IPO	5 454 545 ⁴	110,00	20	591 068 300	599 999 950	700 159 200

Source : CFG Bank

En date du 9 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a approuvé une augmentation de capital en numéraire de 400 MMAD, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs, au moyen de la création de 1 000 726 actions nouvelles de catégorie B (actuellement dénommés actions de catégorie « A ») d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action. Le Conseil d'Administration réuni en date du 20 avril 2020, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital. Cette augmentation de capital a été souscrite par le RCAR ainsi que par de groupes privés nationaux.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 31 août 2021, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant de 65 086 378,14 dirhams prime d'émission comprise, par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommés actions de

³ Le prix d'émission est arrondi à la décimale supérieure.

⁴ Nombre d'actions émises calculé sur la base de la valeur nominale de 20 MAD

catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani, fondateurs de la société REIM Partners dans laquelle CFG Bank a pris une participation.

En date du 10 juin 2022, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2022, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4 000 000 dirhams, à réaliser en une seule tranche par l'émission de 40 000 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommés actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 100 dirhams. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Mugest SARL AU.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 30 juin 2022, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans la cadre de la rétribution des efforts déployés par M. Adil Douiri dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 13 septembre 2022, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022, a décidé de fixer le montant de l'augmentation de capital (réservée aux attributaires des OSA) à 57 000 000 de dirhams, prime d'émission comprise et d'ouvrir la 1^{ère} tranche de l'augmentation de capital pour un montant global de 56 385 720 dirhams dont 15 662 700 dirhams à titre de nominal et 40 723 020 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 06 décembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté la souscription définitive à la première tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 31 331 160⁵ dirhams prime d'émission comprise, par souscription à 87 031 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommés actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit une décote de 10% par rapport au prix de souscription des précédentes augmentations de capital, dont 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 janvier 2022, a décidé d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital réservée aux attributaires des OSA pour un montant maximal de 22 716 360 de dirhams, prime d'émission comprise dont 6 310 100 dirhams à titre de nominal et 16 406 260 dirhams à titre de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive à la deuxième tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 22 290 840 dirhams, prime d'émission comprise, par souscription à 61 919 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommés actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission. Le Conseil d'Administration a constaté également la clôture définitive du programme de stock-option réservé aux bénéficiaires d'OSA tel que décidé par l'AGE du 26 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté, la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai d'un montant de 51 962 300 dirhams, prime d'émission comprise, par l'émission de 130 000 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommés actions de catégorie « A ») au prix de souscription (prime d'émission comprise) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams. Il est à noter que cette opération avait été approuvée par l'AGE du 22 août 2022.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2023, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2023 :

⁵ La différence entre le montant souscrit et le montant global de la première tranche est de 25 054 560 dirhams.

- a décidé la réalisation de l'augmentation du capital social à hauteur d'un montant de 109.090.900 dirhams par l'émission de 1.090.909 actions nouvelles de catégorie « A » (anciennement dénommés actions de catégorie « B »), à un prix de souscription par action de 550 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 450 dirhams à titre de prime d'émission ;
- a constaté que l'apport total de l'augmentation de capital sera d'un montant de 599.999.950 dirhams, dont 109.090.900 dirhams à titre de nominal et 490.909.050 dirhams à titre de prime d'émission ;
- a décidé de réduire la valeur nominale des actions composants le capital social de la société de 100 dirhams à 20 dirhams, avec prise d'effet à compter du premier jour de cotation des actions de la société à la Bourse de Casablanca.

2.3-Evolution de l'actionariat au cours des cinq derniers exercices

Le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels, de groupes industriels nationaux et de fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs et de salariés actionnaires de la Banque.

Actionnaires	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		
	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
Amyr Alami	542 956	12,26%	542 956	10,00%	503 256	9,00%	603 256	10,55%	3 199 725	9,14%	10,60%
Adil Douiri	52 816	1,19%	52 816	0,97%	52 816	0,90%	112 816	1,97%	1 136 501	3,25%	2,60%
Sous-total fondateurs	595 772	13,45%	595 772	10,97%	556 072	9,90%	716 072	12,52%	4 336 226	12,39%	13,20%
Younes Benjelloun	150 629	3,40%	150 629	2,77%	150 629	2,70%	150 629	2,63%	1 176 782	3,36%	2,47%
Souad Benbachir	137 260	3,10%	137 260	2,53%	123 984	2,20%	123 984	2,17%	1 039 831	2,97%	3,08%
Autres collaborateurs actionnaires ⁶	139 118	3,14%	142 081	2,62%	304 915	5,50%	326 632	5,71%	2 581 798	7,37%	6,00%
Sous-total collaborateurs actionnaires	427 007	9,64%	429 970	7,92%	579 528	10,40%	601 245	10,51%	4 798 411	13,71%	11,55%
Zouhair Bennani	262 688	5,93%	262 688	4,84%	262 688	4,70%	337 688	5,90%	1 691 221	4,83%	5,57%
Amethis Alpha	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,60%	-	0,00%	-	0,00%	0,00%
Maghreb FS	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,60%	537 888	9,41%	1 400 048	4,00%	5,19%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	11,41%	505 385	9,31%	505 385	9,00%	505 385	8,84%	2 526 925	7,22%	9,37%
Société Prev Invest SA	-	-	-	-	500 361	8,90%	500 361	8,75%	1 867 805	5,34%	3,46%
Mutandis SCA	306 795	6,93%	306 795	5,65%	306 795	5,50%	306 795	5,36%	1 533 975	4,38%	5,69%
Mutatis	301 489	6,81%	301 489	5,55%	301 489	5,40%	301 489	5,27%	1 507 445	4,31%	5,59%
Bank Of Africa (BOA)	285 065	6,44%	285 065	5,25%	285 065	5,10%	285 065	4,98%	1 425 325	4,07%	5,29%
Majdaline Holding	-	-	200 146	3,69%	239 846	4,30%	324 734	5,68%	1 632 093	4,66%	5,25%
Axa Assurance Maroc	202 722	4,58%	227 741	4,19%	227 741	4,10%	227 741	3,98%	1 138 705	3,25%	4,22%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	202 722	4,58%	202 722	3,73%	227 741	4,10%	227 741	3,98%	1 138 705	3,25%	4,22%
CFG Associés	56 762	1,28%	31 743	0,58%	20 000	0,40%	-	0,00%	-	0,00%	0,00%
Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)	-	-	500 362	9,22%	1	0,00%	1	0,00%	5	0,00%	0,00%
REIM International Limited	-	-	-	0,00%	-	0,00%	292 834	5,12%	1 394 170	3,98%	2,59%
Autres actionnaires ⁷	205 990	4,65%	503 245	9,27%	503 245	9,00%	553 725	9,68%	1 626 373	4,65%	5,84%
Flottant	-	-	-	-	-	-	-	-	6 990 528	19,97%	12,96%
Sous-total divers	3 405 394	76,90%	4 403 157	81,11%	4 456 133	79,69%	4 401 447	76,97%	25 873 323	73,91%	75,25%
TOTAL	4 428 173	100%	5 428 899	100%	5 591 733	100%	5 718 764	100%	35 007 960	100%	100,00%

⁶ La rubrique « Autres collaborateurs actionnaires » comprend les actions souscrites par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri en 2021 suite à la prise de participation de CFG Bank dans REIM Partners (cf. 2.2 historique du capital).

⁷ La rubrique « Autres actionnaires » comprend exclusivement les actionnaires personnes morales et personnes physiques détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank

Au cours du premier semestre 2021, Aryn Alami a cédé 39 700 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à Majdaline Holding, à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,6% du capital de la Banque. Suite à cette cession, Majdaline Holding détient désormais 4,3% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En septembre 2021, Souad Benbachir Hassani et CFG Associés ont cédé respectivement 13 276 et 11 743 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à la CIMR à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,4% du capital de la Banque. Suite à cette cession, la CIMR détient désormais 4,1% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En décembre 2021, le RCAR a cédé 500 361 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à Prev Invest S.A (filiale de RCAR), à un prix de cession de 446,79 dirhams par action. Suite à cette cession, Prev Invest S.A a acquis 8,9% du capital de la Banque. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En mars 2022, REIM International Limited a acquis la totalité des actions détenues par Mehdi Tahiri et Nawfal Bendefa dans le capital de CFG Bank au prix d'acquisition de 399,71 MAD. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires. Il est à noter que REIM International Limited a acquis une partie des actions cédées par Amethis Alpha.

En octobre 2022, Amethis Alpha a annoncé sa sortie totale du capital de CFG BANK avec succès portant la durée totale de l'investissement réalisé par le fonds dans l'établissement bancaire national à 5 ans, soit une durée en ligne avec les anticipations des parties prenantes. A ce titre, Amethis Alpha a cédé ses actions exclusivement aux actionnaires de CFG Bank, dont notamment Aryn Alami, Majdaline Holding et REIM International limited, à un prix de cession de 500 MAD par action. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En date du 19/12/2023, Aryn Alami a déclaré avoir acquis sur le marché de bloc 125 000 actions CFG Bank auprès de Maghreb FS, au cours unitaire de 126 dirhams, franchissant ainsi directement à la hausse le seuil de 10% des droits de vote.

Suite à cette transaction, Aryn Alami déclare détenir 3 199 725 actions et 5 716 005 droits de vote, représentant respectivement 9,14% du capital et 10,52% des droits de vote de CFG Bank au 19 décembre 2023.

En date du 29/12/2023, la société Maghreb FS SARL a déclaré avoir cédé sur le marché central 350 700 actions CFG Bank, au cours unitaire de 141,25 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de CFG Bank.

Suite à cette transaction, Maghreb FS déclare détenir, en date du 3 janvier 2024, 48 actions de CFG Bank.

2.4-Actionnariat actuel

L'actionnariat actuel de CFG Bank se présente comme suit au 30 juin 2024 :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Amyr Alami	3 199 725	9,14%	5 716 005	11,16%
Adil Douiri	1 063 001	3,04%	1 327 081	2,59%
Sous-total fondateurs	4 262 726	12,18%	7 043 086	13,75%
Younes Benjelloun & conjointe et descendants	1 176 782	3,36%	1 329 927	2,60%
Souad Benbachir	1 013 331	2,89%	1 633 251	3,19%
Autres collaborateurs actionnaires ⁸	2 498 759	7,14%	3 156 764	6,16%
Sous-total collaborateurs actionnaires	4 688 872	13,39%	6 119 942	11,95%
Zouhair Bennani	1 691 221	4,83%	3 004 661	5,87%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	2 526 925	7,22%	5 053 850	9,87%
Société Prev Invest SA	1 867 805	5,34%	3 735 610	7,29%
Majdaline Holding	1 632 093	4,66%	2 831 323	5,53%
Mutandis SCA	1 748 975	4,99%	1 748 975	3,41%
Mutatis	537 445	1,54%	537 445	1,05%
REIM International Limited	1 379 170	3,94%	1 379 170	2,69%
Bank Of Africa (BOA)	1 425 325	4,07%	2 850 650	5,56%
Axa Assurance Maroc	1 138 705	3,25%	2 277 410	4,45%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	1 138 705	3,25%	2 277 410	4,45%
Autres actionnaires ⁹	1 618 770	4,62%	3 019 214	5,89%
Flottant	9 351 223	26,71%	9 351 223	18,25%
Sous-total divers	26 056 362	74,43%	38 066 941	74,31%
Total Général	35 007 960	100,00%	51 229 969	100,00%

Source : CFG Bank

2.5-Déclarations de franchissement de seuil

Les actionnaires de CFG Bank sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Depuis l'introduction en bourse de CFG Bank en décembre 2023, 3 franchissements de seuil ont été effectués :

- Le premier concerne un franchissement direct à la hausse du seuil de participation de 10% des droits de vote, effectué en date du 19/12/2023 suite à l'acquisition par M. Amyr Alami, sur le marché de bloc, d'une quantité de 125 000 actions CFG Bank, auprès de Maghreb FS, au cours unitaire de MAD 126. Suite à cette transaction, M. Amyr Alami déclare détenir 3.199.725

⁸ La rubrique « Autres collaborateurs actionnaires » comprend les actions souscrites par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri en 2021 suite à la prise de participation de CFG Bank dans REIM Partners (cf. 2.2 historique du capital).

⁹ La rubrique « Autres actionnaires » comprend exclusivement les actionnaires personnes morales et personnes physiques détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank

actions et 5.716.005 droits de vote, représentant respectivement 9,14% du capital et 10,52% des droits de vote de CFG Bank ;

- Le deuxième porte sur un franchissement direct à la baisse du seuil de participation de 5% dans le capital de CFG Bank par Maghreb FS SARL, effectué en date du 29/12/2023, suite à sa cession sur la marché central d'une quantité de 350 700 actions CFG Bank au cours unitaire de MAD 141,25. Suite à cette transaction, la société Maghreb FS SARL déclare détenir, en date du 3 janvier 2024, 48 actions CFG Bank ;
- Le troisième concerne un franchissement direct à la hausse du seuil de participation de 5% des droits de vote de CFG Bank, effectué en date du 30/12/2023 par PREV INVEST dans le cadre de l'acquisition de droits de vote double, associés aux actions pour lesquelles il a été justifié d'une inscription au nominatif pour une durée d'au moins deux ans, et ce conformément aux dispositions de l'article 8.2 des statuts de CFG Bank. Suite à cette transaction, PREV INVEST déclare détenir 3.735.610 droits de vote de CFG Bank, représentant 6,86% des droits de vote de CFG Bank

2.6-Présentation des principaux actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital de CFG Bank sont Aryn Alami, RMA et Société Prev Invest SA.

PRESENTATION D'AMYN ALAMI

Une présentation de l'expérience professionnelle d'Amyr Alami est détaillée dans la partie « 4.3 Organes d'Administration ».

PRESENTATION DE ROYAL MAROCAINE D'ASSURANCE (RMA) AU 31/12/2023

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	8 465
Résultat net social (en MMAD)	950
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	6 058
Actionnariat	
O Capital Group	88%
Divers	12%
Total	100%

Source : RMA

RMA est une Compagnie d'assurance et de réassurance marocaine filiale du groupe O Capital Group.

PRESENTATION DE SOCIETE PREV INVEST AU 31/12/2023

Activité	Société de prise de participation
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	292
Résultat net social (en MMAD)	266
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	4 824
Actionnariat	
RCAR	100%

Source : Société Prev Invest

La Société Prev Invest a notamment pour activité le placement et la gestion de valeurs mobilières pour compte propre.

2.7-Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 29 septembre 2017 entre Bank Of Africa, RMA, Aymn Alami, Mutandis, Mutatis, Younes Benjelloun, Souad Benbachir et Adil Douiri (le Pacte des Actionnaires Historiques).

Ce pacte a été conclu sur instruction de Bank Al-Maghrib en vue de permettre l'identification d'un noyau dur d'actionnaires à même d'œuvrer et de participer à l'orientation générale de la Société.

Les principales stipulations du Pacte des Actionnaires Historiques sont les suivantes :

- participation effective et active des parties à l'orientation de la Société ;
- concertation régulière entre les parties pour faire en sorte que la gestion et la situation financière de la Société offrent des garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité de la Société, notamment en matière de respect des obligations prudentielles et que le système de contrôle interne de la Société ne présente pas de lacunes graves ;
- définition par les parties de toute mesure appropriée afin de remédier à tout événement significatif défavorable (i.e. une situation qui serait de nature à entraîner un effet significatif défavorable sur l'activité de la Société, sa rentabilité, ses actifs, etc.) ;
- sollicitation le cas échéant, par la Société en cas de demande du régulateur du soutien financier des actionnaires sans engagement ferme de la part desdits actionnaires ;
- concertation des parties préalablement aux réunions des Assemblées et des conseils d'administration ;
- proposition de désignation de deux membres représentant les parties au sein du comité d'audit de la Société et, le cas échéant, au sein du comité des risques ;
- la durée du pacte est de cinq ans à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois ans avant l'échéance ;
- le pacte prendra fin par anticipation avec l'accord écrit de l'ensemble des parties. Il prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des actions de la Société.

2.8-Capital potentiel de l'Emetteur

Aucune opération sur le capital n'est prévue à la date d'enregistrement de ce document de référence.

2.9-Négociabilité des titres de Capital

CFG Bank est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 18 décembre 2023 sous le ticker « CFG ».

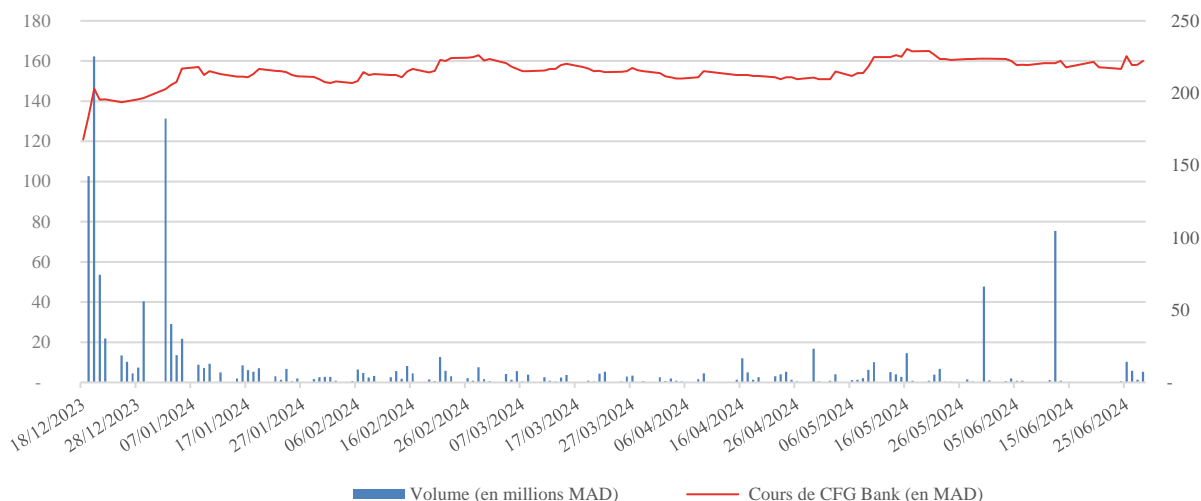
L'opération d'introduction en bourse s'est faite par l'émission de 5.454.545 nouvelles actions de catégorie « A » à un prix de souscription de 110 dirhams par action et un nominal de 20 dirhams.

Le titre de CFG Bank est coté sur le marché principal, compartiment « Principal F » de la Bourse de Casablanca.

Les actions de CFG Bank sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de CFG Bank.

Il est à noter qu'aucune suspension de la cotation de l'action de CFG Bank n'a été observée depuis l'introduction en bourse.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de CFG Bank depuis son introduction en bourse au 30/06/2024 :



Source : Bourse des valeurs de Casablanca

Le cours de l'action CFG Bank s'est apprécié de 32,3% depuis sa cotation le 18 décembre 2023, passant de 121 MAD à 160 MAD le 28 juin 2024, avec un point culminant à 166 MAD le 16 mai 2024. Cette hausse s'explique principalement par :

- Un contexte macroéconomique favorable marqué notamment par la baisse du taux directeur de Bank Al-Maghrib, lors de sa deuxième réunion trimestrielle au titre de l'année 2024, de 25 points de base à 2,75%, suivi par de meilleures performances du marché financier (hausse du MASI de +9,28% entre le 18/12/2023 et le 28/06/2024) stimulée notamment par une hausse des volumes échangés à la bourse de Casablanca ;
- Un résultat 2023 conforme aux prévisions annoncées par CFG Bank lors de l'IPO, avec une croissance notable, atteignant 166 MMAD contre 44 MMAD en 2022 ;
- Perspectives encourageantes pour l'avenir de CFG Bank et poursuite de son développement en 2024.

Evolution du cours CFG sur des périodes de 1, 2, 3 mois et depuis l'introduction en bourse

	Période		Cours de début de période	Dernier cours	Performance
	De	A			
1 mois	29/05/2024	28/06/2024	161	160	-0,68%
2 mois	29/04/2024	28/06/2024	152	160	5,37%
3 mois	29/03/2024	28/06/2024	155	160	3,29%
Introduction en bourse	18/12/2023	28/06/2024	121	160	32,29%

Source : Bourse de Casablanca

Les principaux indicateurs d'évolution du cours de bourse du titre CFG Bank sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Principaux indicateurs d'évolution du cours CFG

	2023 ¹⁰	2024 ¹¹
Nombre d'actions composant le capital	35 007 960	35 007 960
Plus haut - cours de clôture (MAD)	146,3	166,0
Plus bas - cours de clôture (MAD)	121,0	146,0
Cours Moyen Pondéré (MAD)	140,8	154,3
Capitalisation boursière moyenne (MAD)	4 929 343 836	5 400 549 332

Source : Bourse de Casablanca

$$(1) \text{ Cours Moyen Pondéré} = \frac{\sum(\text{cours de clôture} \times \text{Quantité échangée})}{\text{Quantité échangée totale}}$$

$$(2) \text{ Capitalisation boursière moyenne} = \text{Cours Moyen Pondéré} \times \text{Nombre d'actions}$$

Plus haut cours et plus bas cours par mois depuis l'introduction en bourse du titre CFG

En MAD	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024
Plus haut - Cours de clôture (MAD)	157	163	161	155	166	163
Plus bas - Cours de clôture (MAD)	146	149	155	151	151	156

Source : Bourse de Casablanca

Plus haut cours et plus bas cours par trimestre depuis l'introduction en bourse du titre CFG

En MAD	T1 2024	T2 2024
Plus haut - Cours de clôture (MAD)	163	166
Plus bas - Cours de clôture (MAD)	146	151

Source : Bourse de Casablanca

Volume quotidien moyen et volume global des transactions – En MAD :

En MAD	2023	2024 ¹²
Volume quotidien moyen	57 873 336	7 846 995
Volume Global	578 733 356	957 333 333

Source : Bourse de Casablanca

Volume mensuel des transactions depuis l'introduction en bourse du titre CFG – En MMAD :

En MAD	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024
Volume mensuel des transactions	382 389 757	110 734 163	62 911 658	92 739 736	161 561 838	146 996 181

Source : Bourse de Casablanca

Il est à noter qu'aucune suspension de la cotation du titre CFG Bank n'a eu lieu depuis la cotation de la Banque à la Bourse de Casablanca en décembre 2023.

Franchissements de seuils statutaires

L'article 10 des Statuts de la Société, prévoit, outre les obligations de déclaration prévues par la Réglementation Boursière, que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui

¹⁰ Période allant du 18/12/2023 au 31/12/2023

¹¹ Période allant du 01/01/2024 au 28/06/2024

¹² Période allant du 01/01/2024 au 28/06/2024

vient à posséder ou cesse de posséder, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 3%, 15%, 25% et 40%, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société au plus tard le cinquième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation des stipulations de l'article 10 des Statuts, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration des franchissements de seuils statutaires dans le délai prescrit sera privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de réception par la Société, d'une déclaration de régularisation qui lui aurait été dûment notifiée au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société (Article 10 des Statuts).

2.10- Politique de distribution des dividendes

Dispositions statutaires

Les dispositions relatives à l'affectation des résultats sont décrites au niveau de l'article 28 des Statuts.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

	2021	2022	2023
Résultat net social (en mMAD)	-175,8	-23,0	104,7
Report à nouveau (en mMAD)	-471,2	-647,0	208,5
Dividende à distribuer en N+1 au titre de l'exercice N (en mMAD)	0	0	115,5
Taux de distribution (%) ¹³	0%	0%	37%
Nombre d'actions	5 591 733	5 718 764	35 007 960
Valeur nominale (en MAD)	100,0	100,0	20,0
Résultat net par action (en MAD)	-31,4	-4,0	3,0
Dividende par action au titre de l'exercice (en MAD)	0,0	0,0	3,3
Nombre d'actions retraité*	27 958 665	28 593 820	35 007 960
Valeur nominale retraitée* (en MAD)	20,0	20,0	20,0
Résultat net par action retraité* (en MAD)	-6,3	-0,8	3,0
Dividende par action retraitée* au titre de l'exercice (en MAD)	0,0	0,0	3,3

Source : CFG Bank

(*) Sur la base d'une valeur nominale par action de 20 MAD.

Entre 2021 et 2022, CFG Bank n'a pas distribué de dividendes en raison notamment (i) des résultats déficitaires sur la période 2020-2021 et (ii) par l'importance des investissements réalisés lors du lancement de l'activité de banque de détail.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 30 mai 2024 a décidé, après approbation de Bank Al-Maghrib, de distribuer un dividende d'un montant global de 115 526 268,00 dirhams au titre

¹³ Taux de distribution = Dividendes distribués / (Résultat net social + report à nouveau)

de l'exercice 2023, soit 3,3 dirhams par action qui sera mis en paiement à partir du 24 juin 2024, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

III- Endettement

3.1- Dette privée

Emprunts obligataires

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 31 mai 2021 :

- a autorisé l'émission par CFG Bank, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de 5 ans à compter de ladite assemblée générale ordinaire, d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximum global de 400 millions de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ;
- a décidé que ledit emprunt obligataire subordonné pourra se composer de plusieurs tranches, étant entendu qu'en cas de pluralité des tranches, (i) le montant cumulé des obligations émises au titre de cet emprunt obligataire subordonné ne devra en aucun cas dépasser la somme de 400 millions de dirhams, et que (ii) le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription.

Faisant usage des autorisations et délégations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank réuni en date du 18 octobre 2021, a décidé de procéder à :

- l'émission de 1 200 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 120 000 000 de dirhams ;
- l'émission de 800 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 80 000 000 de dirhams.

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration réuni le 10 juin 2022 a notamment décidé de lancer la seconde partie du Programme de l'emprunt obligataire en procédant à :

- l'émission de 1 600 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 160 000 000 de dirhams ;
- et/ou l'émission de 400 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 40 000 000 de dirhams.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune émission obligataire n'a été décidée.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts obligataires émis par CFG Bank :

Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en MMAD	Tranche en MMAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur au 31/12/23	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement
Perpétuel subordonné	23/12/2021	80	20	Cotée	100 000	200	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			40	Non cotée	100 000	400	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans		<i>In fine</i>
			20	Non cotée	100 000	200	5,68%	260	Révisable annuelle ment		<i>In fine</i>
Subordonné	23/12/2021	120	50	Non cotée	100 000	500	3,22%	90	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>
			70	Non cotée	100 000	700	3,93%	85	Révisable annuelle ment	10 ans	<i>In fine</i>
Perpétuel subordonné	24/10/2022	40	15	Non cotée	100 000	150	5,65%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			25	Non cotée	100 000	250	5,77%	260	Révisable annuelle ment		<i>In fine</i>
Subordonné	24/10/2022	160	160	Non cotée	100 000	1 600	4,02%	85	Révisable annuelle ment	10 ans	<i>In fine</i>

Source : CFG Bank

Au 31 mai 2024, l'encours des emprunts obligataires est de 400 MMAD.

Titrisation

Le Conseil d'administration de CFG Bank réuni en date du 20 avril 2021, a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation de créances hypothécaires détenues par CFG Bank sur les clients « *premium*¹⁴ » pour un montant maximum d'un milliard de dirhams. Les objectifs poursuivis par ladite opération de titrisation sont (i) l'amélioration de la liquidité, (ii) une meilleure gestion actif-passif, et (iii) l'amélioration du ratio de solvabilité à travers une baisse du RWA.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, le programme de titrisation n'est pas actuellement à l'ordre du jour.

Certificats de dépôt

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par CFG Bank dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné actuellement à 8 milliards de dirhams.

Le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration de Casablanca Finance Markets (CFM), alors filiale de CFG Group (actuellement CFG Bank), a autorisé la mise en place d'un programme de certificats de dépôt d'un plafond de 300 MMAD.

CFG Group a ensuite été agréé en qualité de banque par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°35 du 25 avril 2012. En date du 1^{er} décembre 2012, CFM a fait l'objet d'une fusion-absorption par sa maison-mère CFG Group. Suite à cette opération, l'intégralité des passifs de CFM, et en particulier l'encours de certificats de dépôt émis, a été transférée à CFG Group.

Le Conseil d'Administration de CFG Group réuni le 11 décembre 2012, a autorisé l'émission de certificats de dépôt pour un plafond de 800 MMAD.

Depuis le second semestre 2015, CFG Group a changé de dénomination sociale, dans le cadre du lancement de son activité bancaire pour s'appeler CFG Bank.

Afin d'accompagner le développement de son activité bancaire, le Conseil d'Administration a autorisé :

- ✓ En date du 13 septembre 2018, une première augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 800 millions de dirhams à 2 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 14 mars 2019, une deuxième augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 2 milliards de dirhams à 5 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 07 juillet 2023, une troisième augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 5 milliards de dirhams à 8 milliards de dirhams dont un plafond de 2 milliards de dirhams de certificats de dépôts structurés.

Les certificats de dépôt, d'une valeur nominale de 100 000 MAD, sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

Sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 10 juillet 2024, le total des certificats de dépôt émis par CFG Bank s'élève 6,2 MMAD.

En 2023, CFG Bank a émis des certificats de dépôts pour un montant total de 9 012,9 MMAD, contre 1 947,5 MMAD en 2022 et 2 789,6 MMAD en 2021.

¹⁴ Les clients *premiums* réfèrent aux emprunteurs opérant dans le public ou dans des secteurs jugés non risqués et dont la créance n'a fait l'objet d'aucun incident de paiement, d'aucune procédure de recouvrement amiable ou judiciaire, ni d'aucune déchéance du terme depuis son octroi

L'encours des certificats de dépôt de CFG Bank s'élève à 7 451 900 KMAD au 10 juillet 2024, et se répartit comme suit :

- Un encours de 6 706 300 KMAD relatif aux émissions de certificats de dépôts standards ;
- Un encours de 745 600 KMAD relatif aux certificats de dépôt structurés.

Caractéristiques du programme

Nature du programme	Certificats de dépôts
Plafond du programme	8 000 000 000 MAD
Plafond des certificats de dépôts structurés	2 000 000 000 MAD
Encours du programme au 10/07/2024	7 451 900 000 MAD
Part des CD structurés en valeur	745 600 000 MAD
Part des CD structurés en pourcentage	10,01%
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titre au 10/07/2024	74 519

Source : CFG Bank

CFG Bank prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de CD par de nouvelles émissions dans la limite du plafond fixé, et/ou par toute autre opération si nécessaire.

L'encours des certificats de dépôt standards, d'un montant de 6 706 300 KMAD au 10 juillet 2024, se détaille comme suit :

Date d'émission	Date d'échéance	Date de jouissance	Taux	Fixe ou Révisable	Fréquence de révision	Date de révision	Taux en vigueur	Maturité	Quantité	Montant (KMAD)	Encours (KMAD)
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	3 500	350 000	350 000
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	11/12/2023	3,88%	5 ans	1 500	150 000	150 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	500	50 000	50 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	18/12/2023	3,81%	5 ans	1 500	150 000	150 000
04/09/2020	04/09/2025	04/09/2020	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	800	80 000	80 000
15/04/2022	15/04/2027	15/04/2022	2,85%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	500	50 000	50 000
24/10/2022	24/10/2024	24/10/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	27	2 700	2 700
21/11/2022	21/11/2024	21/11/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	10	1 000	1 000
09/12/2022	09/12/2024	09/12/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	12	1 200	1 200
13/02/2023	13/02/2025	13/02/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	16	1 600	1 600
20/02/2023	20/02/2025	20/02/2023	3,25%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	47	4 700	4 700
14/07/2023	12/07/2024	14/07/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	12	1 200	1 200
17/07/2023	17/07/2024	17/07/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
17/07/2023	17/07/2025	17/07/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	25	2 500	2 500
16/08/2023	16/08/2024	16/08/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	106	10 600	10 600
29/08/2023	29/08/2024	29/08/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	10	1 000	1 000
06/10/2023	04/10/2024	06/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	80	8 000	8 000
09/10/2023	08/10/2024	09/10/2023	3,55%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	600	60 000	60 000
13/10/2023	14/10/2024	13/10/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
13/10/2023	11/10/2024	13/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	90	9 000	9 000
19/10/2023	18/10/2024	19/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	14	1 400	1 400
23/10/2023	23/10/2024	23/10/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	96	9 600	9 600
31/10/2023	31/10/2024	31/10/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	10	1 000	1 000
13/12/2023	12/12/2024	13/12/2023	3,45%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	500	50 000	50 000
20/12/2023	18/12/2024	20/12/2023	3,45%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	1400	140 000	140 000
20/12/2023	23/12/2024	20/12/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	100	10 000	10 000
27/12/2023	27/12/2024	27/12/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	13	1 300	1 300

28/12/2023	30/12/2024	28/12/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
10/01/2024	10/01/2025	10/01/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	14	1 400	1 400
10/01/2024	10/01/2025	10/01/2024	3,45%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	11300	1 130 000	1 130 000
15/01/2024	15/07/2024	15/01/2024	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	1550	155 000	155 000
15/01/2024	15/01/2025	15/01/2024	3,45%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	900	90 000	90 000
23/01/2024	24/01/2025	23/01/2024	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	100	10 000	10 000
26/01/2024	27/01/2025	26/01/2024	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	100	10 000	10 000
01/02/2024	01/08/2024	01/02/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	4700	470 000	470 000
12/02/2024	13/08/2024	12/02/2024	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	4450	445 000	445 000
14/02/2024	14/02/2025	14/02/2024	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	5	500	500
23/02/2024	23/02/2029	23/02/2024	3,65%	Révisable	Annuelle	23/02/2024	3,65%	5 ans	1750	175 000	175 000
23/02/2024	23/02/2029	23/02/2024	4,00%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	5950	595 000	595 000
27/02/2024	27/08/2024	27/02/2024	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	60	6 000	6 000
04/03/2024	04/03/2025	04/03/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	15	1 500	1 500
05/03/2024	05/03/2025	05/03/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	30	3 000	3 000
11/03/2024	11/03/2025	11/03/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	22	2 200	2 200
12/03/2024	10/09/2024	12/03/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	41	4 100	4 100
28/03/2024	27/09/2024	28/03/2024	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	5000	500 000	500 000
05/04/2024	04/10/2024	05/04/2024	2,90%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	50	5 000	5 000
05/04/2024	04/04/2025	05/04/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
15/04/2024	15/04/2025	15/04/2024	2,90%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	6	600	600
17/04/2024	17/04/2025	17/04/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	80	8 000	8 000
26/04/2024	25/04/2025	26/04/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	70	7 000	7 000
26/04/2024	27/04/2026	26/04/2024	3,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	2000	200 000	200 000
26/04/2024	25/04/2025	26/04/2024	3,50%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	2800	280 000	280 000
30/04/2024	30/10/2024	30/04/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	110	11 000	11 000
30/04/2024	30/07/2024	30/04/2024	2,95%	Fixe	N/A	N/A	-	3 mois	170	17 000	17 000
30/04/2024	30/08/2024	30/04/2024	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	4 mois	70	7 000	7 000

30/04/2024	30/09/2024	30/04/2024	3,05%	Fixe	N/A	N/A	-	5 mois	70	7 000	7 000
13/05/2024	13/05/2026	13/05/2024	3,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	2000	200 000	200 000
13/05/2024	13/11/2024	13/05/2024	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	4000	400 000	400 000
14/05/2024	14/03/2025	14/05/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	10 mois	200	20 000	20 000
24/05/2024	23/05/2025	24/05/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	200	20 000	20 000
28/05/2024	28/05/2025	28/05/2024	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
28/05/2024	28/05/2025	28/05/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
05/06/2024	05/06/2025	05/06/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	40	4 000	4 000
19/06/2024	19/03/2025	19/06/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	9 mois	80	8 000	8 000
28/06/2024	30/09/2024	28/06/2024	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	3 mois	318	31 800	31 800
28/06/2024	29/06/2026	28/06/2024	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	12	1 200	1 200
05/07/2024	04/07/2025	05/07/2024	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	60	6 000	6 000
09/07/2024	09/07/2025	09/07/2024	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	92	9 200	9 200
10/07/2024	10/01/2025	10/07/2024	3,06%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	3 000	300 000	300 000
10/07/2024	09/07/2025	10/07/2024	3,17%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	4000	400 000	400 000
Total									67 063	6 706 300	6 706 300

Source : CFG Bank

A noter que le mode de remboursement est *in fine* et que la fréquence de paiement des intérêts est annuelle pour toutes les émissions de CDs standards.

L'encours des émissions de certificats de dépôts structurés s'élève à 745 600 KMAD au 10 juillet 2024 et se détaille comme suit :

Date d'émission	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (KMAD)	Nature du taux	Fréquence de révision	Date de révision	Taux moyen sur la durée du CD	Taux en vigueur*	Valeur de remboursement**	Sous-jacent
15/04/2021	30/03/2026	1 096	109 600	Fixe	N/A	N/A	2,49%	2,49%	109 600,00	Euro bond
21/05/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
13/07/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
28/09/2021	29/11/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
31/03/2022	27/11/2028	600	60 000	Fixe	N/A	N/A	3,80%	3,80%	60 000	Euro bond
24/06/2022	24/06/2025	200	20 000	Révisable	Annuelle	24/06/2024	NA	1,75%	20 000	IPC
03/10/2022	03/10/2029	1000	100 000	Fixe	N/A	N/A	4,20%	4,20%	100 000	Euro bond

19/10/2022	01/10/2029	1000	100 000	Fixe	N/A	N/A	4,30%	4,30%	100 000	Euro bond
21/07/2022	21/07/2025	60	6 000	Révisable	Annuelle	21/07/2023	NA	3,70%	6 000	IPC
01/07/2024	23/06/2031	500	50 000	Fixe	N/A	N/A	NA	4,50%	50 000	OCP
Total		7 456	745 600							

(*) : pour les CD révisables, le taux présenté est celui en vigueur jusqu'à la prochaine révision.

(**) : Valeur de remboursement au 10 juillet 2024

Source : CFG Bank

Il est à noter que la méthode de calcul de la valeur de remboursement à échéance pour les émissions de certificats de dépôts structurés est déterminée par voie contractuelle.

Les émissions de certificats de dépôts structurés sont déterminées par voie contractuelle dans la note de chaque émission.

Les montants des émissions de certificats de dépôt sont conformes aux objectifs ci-dessous, établis dans le cadre du programme d'émission desdits certificats de dépôt, reflétant ainsi la croissance soutenue de la banque :

- Diversifier les sources de financements de la banque, et ce afin de réduire sa dépendance vis-à-vis du marché interbancaire et du marché des repo ;
- Diversifier les maturités de financement, notamment sur le moyen terme, afin de mieux gérer l'exposition de CFG Bank à un risque de taux et de liquidité du fait d'un décalage de maturité entre ses emplois et ses ressources ;
- Proposer aux investisseurs des solutions alternatives de placements à travers des certificats de dépôt structurés ou atypiques, dont la valeur est indexée à l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents.

3.2- Dettes interbancaires

Dans le cadre de son activité, CFG Bank a recours au marché interbancaire pour ses prêts et emprunts de trésorerie. Au 31 décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 5 312 223 KMAD. Celles-ci ne sont pas assorties de covenants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés du groupe CFG Bank sur la période 2021 - 2023 :

En KMAD	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Comptes à vue	1 373	-	-100,0%	7 045	Ns
Emprunts	465 936	352 220	-24,4%	912 207	>100%
Opérations de pension	1 000 130	2 500 414	>100%	4 380 334	75,2%
Dettes locatives	16 984	12 733	-25,0%	12 637	-0,8%
Dettes envers les étab. de crédit	1 484 423	2 865 367	93,0%	5 312 223	85,4%
Part de CFG Bank SA (en %)	95,0%	99,6%	4,6 pts	99,62%	0,1 pts

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2023, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 5 312 223 KMAD, enregistrant une hausse de 85,4% par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse est tirée essentiellement par la progression des emprunts et opérations de pensions de respectivement 559 987 KMAD (>100%) et 1 879 920 KMAD (+75,2%).

En 2023, les emprunts d'un montant de 912 207 KMAD correspondent essentiellement aux emprunts interbancaires (au jour le jour). Ils s'élevaient à 352 220 KMAD en 2022, soit une hausse de >100% principalement liée au emprunts de trésorerie à terme avec la banque centrale.

Par ailleurs, l'augmentation des opérations de pension sur la période 2021-2023 est en liaison avec l'important développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

3.3- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de CFG Bank sur la période 2021 - 2023 se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22/21	31/12/2023	Var 23/22
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	687 032	1 078 323	57,0%	1 916 733	77,8%
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	2 831	62 636	>100%	58 792	-6,1%
Engagements donnés	689 863	1 140 959	65,4%	1 975 524	73,1%
Engagements de garantie reçus de la clientèle	7 198 457	5 470 096	-24,0%	4 796 560	-12,3%
Engagements reçus	7 198 457	5 470 096	-24,0%	4 796 560	-12,3%

Source : CFG Bank

Il est à noter que les engagements hors bilan sont portés à 100 % par CFG Bank SA.

En 2023 :

- les engagements donnés ont augmenté de 73,1% comparativement à 2022 pour s'établir à 1 975 524 KMAD, portés par l'augmentation des engagements de financement données en faveur de la clientèle de 838 410 KMAD (+ 77,8%) en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- les engagements reçus ont enregistré une baisse de 12,3% par rapport à 2022, pour s'établir à 4 796 560 KMAD. Cette baisse s'explique par la baisse des garanties de crédits reçus de la clientèle.

En 2022 :

- les engagements donnés ont augmenté de 65,4% comparativement à 2021 pour s'établir à 1 140 959 KMAD, portés par l'augmentation (i) des engagements de financement (+ 57,0%) et (ii) des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle (> 100%) en lien avec l'accroissement des encours des crédits accordés à la clientèle ;
- les engagements reçus ont enregistré une baisse de 24,0% par rapport à 2021, pour s'établir à 5 470 096 KMAD. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle.

En 2021 :

- les engagements donnés ont enregistré une hausse de 14,8% pour s'établir à 689 863 KMAD, portés par l'augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ;
- les engagements reçus ont affiché une hausse de près de 30,3%, pour atteindre 7 198 457 KMAD. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle.

3.4- Nantissements d'actions

Au 30 avril 2024, le nombre d'actions CFG Bank nanties s'élève à 6 743 992 (soit 1 348 798 actions avant réduction de la valeur nominale de 100 MAD à 20 MAD), contre 1 201 461 en fin 2023, soit une hausse de 12,3¹⁵% et se répartit comme suit :

Banque bénéficiaire	Quantité nantie	Montant couvert (KMAD)
CFG Bank	5 911 647	478 830
Bank Of Africa	175 625	12 064
CIH Bank	656 720	50 000
Total	6 743 992	540 894
En % du nombre total d'actions	19,26%	

Source : CFG Bank

3.5- Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du document de référence, les actifs de CFG Bank et de ses filiales ne font pas l'objet de nantissements.

3.6- Notation

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank ne fait l'objet d'aucune notation.

¹⁵ Variation retraitée de la réduction de la valeur nominale des actions constituant le capital de CFG Bank de 100 dirhams à 20 dirhams suite à l'introduction en bourse.

IV- Gouvernance de CFG Bank

4.1- Statuts de CFG Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16 novembre 2023, a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca conformément à la version figurant en annexes (les « Statuts »).

4.2- Assemblées générales

Les Statuts reprennent les dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et ne contiennent pas de règles spécifiques en matière de modalités de convocation, de règles de quorum et de majorité des assemblées générales.

4.2.1- MODALITES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des Statuts.

4.2.2- CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET CONDITIONS DU QUORUM

Les conditions d'exercice du droit de vote et de quorum sont décrites aux articles 8-2, 23-3, 24-2-2 et 24-3-2 des Statuts.

4.2.3- CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLE

Les conditions d'exercice du droit de vote double sont décrites à l'article 8-2 des Statuts.

4.3- Assemblées Spéciales

4.3.1- DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées spéciales sont décrites à l'article 25 des Statuts.

4.4- Conseil d'Administration

4.4.1- DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les dispositions statutaires relatives au conseil d'administration sont décrites aux articles 13, 14 et 15 des Statuts.

4.5- Organes d'administration

Membres des organes d'administration

Au 31 mai 2024, le conseil d'administration de CFG Bank se compose comme suit :

Administrateur/Représentant	Qualité	Date de première nomination	Expiration du mandat d'administrateur
Adil Douiri	Président du CA	jan-08	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Amyr Alami	Vice-Président du CA, DGD	juin-03	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Meryem Chami, DG d'AAM	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Bank Of Africa représentée par Myriem Bouazzaoui, DG de BMCE Capital Gestion	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
CIMR représentée par Hassan Boulaknadal, PDG CIMR	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Maghreb FS représentée par Mohammed Ibrahim El Jai, DG d'AfricInvest	Administrateur, actionnaire	mai-18	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Prev Invest ¹⁶ représentée par Yassine Abderrazik Haddaoui, DG de CDG Invest	Administrateur, actionnaire	mai-20	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Karim Ayouche	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Souad Benbachir Hassani	Administrateur, DGD	déc-21	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohammed Younes Benjelloun	Administrateur, DG	16/11/2023	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Zouhair Bennani	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohamed El Yakhli	Administrateur Indépendant	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Habiba Laklalech	Administrateur Indépendant	janv-24	déc-27 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2027)

Source : CFG Bank

L'ensemble des administrateurs ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2023¹⁷, avec effet à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, soit le 18 décembre 2023.

- Adil Douiri a été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le Conseil d'Administration tenu le 22 janvier 2008. Cette cooptation a ensuite été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2008. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015. Amyr Alami a lui aussi été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite

¹⁶ Filiale 100% de RCAR

¹⁷ A l'exception de Mme. Habiba Laklalech (administratrice indépendante).

été coopté par le CA du 30 juin 2003. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015.

- Lors du CA du 15 juin 2015, Adil Douiri et Aymn Alami ont été nommés respectivement Président et Vice-Président du CA.
- Zouheir Bensaid représentant de Bank Of Africa, Michel Hascoët ex-représentant Axa Assurances Maroc et Khalid Cheddadi représentant la CIMR, ont été cooptés suite à la fusion-absorption de CFM par CFG Group en 2012.
- Michel Hascoët a été remplacé par Philippe Rocard puis, depuis le 8 décembre 2020, par Meryem Chami, actuelle DG d'Axa Assurances Maroc.
- Zouhair Bennani et Karim Ayouche ont été nommés le 15 mai 2017 suite à leur prise de participation dans CFG Bank.
- Mohamed El Yakhlifi a également été nommé le 15 mai 2017 en tant qu'administrateur indépendant au sens de la réglementation bancaire.
- Suite à l'augmentation de capital de CFG Bank réalisée fin mars 2020 à laquelle il a pris part, le RCAR, représenté par Ali Bensouda, a été coopté par le CA en tant qu'administrateur en date du 20 avril 2020. Sa nomination a été approuvée le 3 août 2020 par Bank Al-Maghrib.
- Le CA du 7 décembre 2021 a pris acte de la démission de Younes Benjelloun avec prise d'effet à compter de la date dudit CA (soit le 7 décembre 2021), et nomme provisoirement (par cooptation) Souad Benbachir Hassani en tant que nouvel administrateur et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026. Cette nomination a été ratifiée par l'AGO du 30 mai 2022.
- Le CA du 10 juin 2022 a pris acte de la démission du RCAR représenté par Ali Bensouda de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à l'issue dudit CA qui a décidé de nommer, à titre provisoire (par cooptation), la société Prev Invest, représentée par Ali Bensouda, en tant que nouvel administrateur et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le CA du 06 décembre 2022 a constaté de la démission d'Amethis Alpha représentée par Laurent Demey de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à compter du 05 octobre 2022, suite de la cession d'Amethis Alpha de la totalité de sa participation dans CFG Bank.
- Suite au départ de Zouheir Bensaid du Groupe Bank Of Africa, le Conseil d'Administration de CFG Bank du 22 mars 2023 a pris acte du changement, à compter du 1er février 2023, du représentant permanent de Bank Of Africa, administrateur de la Société, en la personne de Azzedine Guessous. Par ailleurs, en date du 23 juin 2023, CFG Bank a pris acte d'un nouveau changement de représentant permanent de Bank Of Africa au sein du CA de CFG Bank, en la personne de Myriem Bouazzaoui.
- Le CA du 16 novembre 2023 a pris acte d'un changement de représentant permanent de la société Prev Invest, qui sera désormais représenté par Yassine Abderrazik Haddaoui.

- Suite à l'introduction en bourse de la Société, Habiba Laklalech a été nommée, par l'Assemblée Générale réunie le 5 janvier 2024 en tant qu'administratrice indépendante au sens de la réglementation bancaire.

L'article 13.1 des Statuts prévoit que la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) à quinze (15) membres dont deux (2) administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F ».

Selon l'article 13.7, les décisions ci-après recueilleront le vote positif d'au moins un des deux administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F » :

- la nomination ou la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués de la Société ;
- la proposition de nomination des administrateurs de la Société ;
- la cooptation des administrateurs de la Société ; et
- toute proposition de points devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, à l'exclusion des propositions d'augmentation du capital devant être réalisée pour les besoins du respect de la réglementation prudentielle applicable.

Tout représentant permanent d'une personne morale administrateur doit justifier d'une nomination à un poste de président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général, directeur général délégué ou administrateur de la personne morale concernée à la date de sa désignation en tant que représentant permanent de ladite personne morale au conseil d'administration de la Société (Article 13.1 des Statuts).

Présentation des administrateurs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les CV et la liste des mandats des administrateurs de CFG Bank sont présentés ci-après :

Adil Douiri est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris, Adil Douiri a cogéré pendant six ans (1986-1992), pour le compte de la banque d'affaires européenne Paribas (aujourd'hui BNP Paribas), les investissements boursiers de la banque et ceux de ses clients aux États-Unis.

Rentré au Maroc en 1992, il est co-fondateur de la première banque d'affaires du Royaume, Casablanca Finance Group (CFG Bank aujourd'hui). Il en a été président du Conseil de Surveillance jusqu'en novembre 2002. Il a ensuite été nommé ministre du tourisme en novembre 2002, puis ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale en juin 2004, et ce jusqu'en octobre 2007. Il a par la suite fondé Mutandis en avril 2008.

Les autres mandats du Président du Conseil d'Administration au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Mugest	Gérant associé unique
Mutandis SCA	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutandis Palmeraie	Gérant
Mutandis Automobile	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutatis	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)

Distra	Président du conseil d'administration
CMB Plastique	Président du conseil d'administration
LGMC	Président du conseil d'administration
Univers Motors Asie	Président Directeur Général
Univers Motors Distribution	Président Directeur Général
Univers Motors Europe	Président Directeur Général
Univers Motors Premium	Gérant
ISHAM Finance	Représentant de Mutandis Automobile (administrateur)
RISMA	Représentant de Mutandis Automobile (administrateur)
Résidences Dar Saada	Administrateur
Mutandis USA INC	Administrateur

Source : CFG Bank

Amyr Alami est actuellement Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Auparavant, Amyr Alami était co-responsable du département « recherche, arbitrage et produits nouveaux » de 1989 à 1992 auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs du projet CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président Directeur Général du Groupe entre juin 2003 et juin 2015, après avoir été Président du Directoire de 2000 à 2003 et l'un des deux administrateurs délégués (avec Adil Douiri) de 1992 à 2000.

Les autres mandats du Vice-Président du Conseil d'Administration au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Associés	Gérant
CFG Développement S.C.A	Président du Conseil de Surveillance
T Capital Gestion	Co-gérant
Eco médias	Administrateur
Aeroinvest S.A	Administrateur

Source : CFG Bank

Souad Benbachir Hassani est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank depuis décembre 2021, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général Délégué de 2003 à 2018, membre du Conseil d'Administration de juin 2003 à avril 2020, et Directeur Général entre 2018 et 2021.

Diplômée de l'ESSEC Paris en 1992, Souad Benbachir Hassani a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en 1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams.

Souad Benbachir Hassani a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Les autres mandats de Souad Benbachir Hassani au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Finance	Gérant
T Capital Gestion	Gérant
CFG IT	Administrateur Général Délégué
CFG croissance	Administrateur
CFG Gestion	Administrateur
CFG Gestion Privée	Administrateur
CFG Capital	Gérant
CFG Développement	Administrateur, représentant permanent de CFG BANK
Ecologia	Membre du CS
Mutandis automobile	Membre du CS
Mutandis SCA	Membre du CS
Immoyente Invest	Président du CA, représentant permanent de CFG BANK
REIM Partners	Président du CA, représentant permanent de CFG BANK
AMDIE	Membre du CA

Source : CFG Bank

Myriem Bouazzaoui, est actuellement représentant de Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

Les autres mandats de Myriem Bouazzaoui au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
BANK OF AFRICA	Administrateur
BMCE Capital Gestion	Administrateur, Directeur Général
BMCE Capital	Membre du Directoire
BMCE Capital Gestion Privée	Administrateur
BMCE Capital Solutions	Administrateur
BMCE Capital Investments	Administrateur
BMCE Capital Holding	Administrateur
BMCE Capital Securities (Tunisie)	Administrateur
BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)	Administrateur
BMCE Capital Research	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion sous Mandat	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Titrisation	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion Privée International	Administrateur et représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
BMCE Capital Asset Management (Tunisie)	Président du Conseil d'Administration

Source : CFG Bank

Meryem Chami est actuellement représentant d'AXA Assurances Maroc, en sa qualité de Directrice Générale de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de Télécom Bretagne France, Meryem Chami débute sa carrière en 1999. Elle occupe plusieurs postes de direction dans de grands groupes comme Devoteam Consulting, Attijariwafa Bank, OCP Group et Altran Maroc et Tunisie. En mars 2020, elle intègre AXA Maroc et AXA CIMA en qualité de directrice générale déléguée en charge de la transformation. Elle est ensuite nommée DG d'AAM et d'AXA CIMA avec une prise d'effet le 1^{er} octobre 2020.

Les autres mandats de Meryem Chami au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
AMDIE	Administrateur
CGEM	Administrateur
AGMA	Administrateur
ONA Courtage	Administrateur
Société Immobilière ASSIA	Président Directeur Général
Société de Gestion et de Surveillance	Gérant
Axa Assistance	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Axa Cameroun	Administrateur, représentant d'Axa SA
Axa Crédit	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
BMCI	Membre du Conseil de Surveillance, représentant d'Axa Assurance Maroc
Compagnie d'Assurance Transport	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Takaful Axa Al Maghreb	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
HPS	Administrateur

Source : CFG Bank

Hassan Boulaknadal est actuellement représentant de la CIMR, en sa qualité de Président Directeur Général de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

En 1994, Hassan Boulaknadal a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine de la gestion d'actifs au sein de la BMCE. Après six années, en 2000, il a accédé au poste de directeur général de BMCE Capital Gestion, tout en occupant des responsabilités au sein de la banque d'affaires BMCE CAPITAL, où il a assumé les fonctions de secrétaire général et d'administrateur de diverses filiales du groupe. Parallèlement à ses activités bancaires, Hassan Boulaknadal s'est également impliqué dans les questions de réglementation financière en tant que président de l'ASFIM de 2002 à 2008.

En 2009, il a été nommé par Sa Majesté le Roi au sein du CDVM (aujourd'hui AMMC) en tant que directeur général, poste qu'il a occupé jusqu'en 2016. Pendant son mandat, Boulaknadal s'est engagé au niveau international dans les organes de régulation, où il a été élu président de l'Union des régulateurs arabes de 2011 à 2013.

En 2016, Hassan Boulaknadal a été désigné Directeur de l'Office des changes et a également présidé le comité d'allocation d'actifs de la Caisse marocaine des retraites, en parallèle.

Les autres mandats de Hassan Boulaknadal au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CIMR	Président Directeur Général
Lesieur Cristal	Président du Conseil d'Administration
Sonasid	Administrateur

Source : CFG Bank

Zouhair Bennani est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Il est actuellement Président Directeur Général de Best Financière, une holding qui contrôle le groupe Label'Vie, titulaire de la licence exclusive de Carrefour Maroc, ainsi que de plusieurs autres sociétés opérant dans le secteur du retail. Il est ingénieur en informatique (1982) et titulaire d'un diplôme de troisième cycle en management et ressources humaines à l'Université de la Sorbonne (1984).

Après une expérience chez IBM et Xerox en France, il fonde en 1985, le Groupe Label'Vie spécialisé dans la grande distribution et, qui est, aujourd'hui, un des leaders du marché au Maroc.

Il préside également d'autres entités intervenant dans différents secteurs d'activité (hors groupe CFG).

Les autres mandats de Zouhair Bennani au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Best Financière	Président Directeur Général
Retail Holding	Président Directeur Général
Retail Holding Africa S.A	Président Directeur Général
Virgin North Africa	Président Directeur Général
Best Health	Président Directeur Général
SCRIM	Président Directeur Général
Mega V stores Morocco	Président Directeur Général
GFFS	Président du conseil d'administration
Modes & Nuances	Président Directeur Général

ARADEI	Administrateur
RMK Holding	Administrateur
ECO MEDIAS	Administrateur
Mutandis	Président du Conseil de Surveillance
Mabiotech	Membre du CA
CMB Plastic	Membre du CA
Unimer	Membre du CA
Amethis Finance	Membre du CA
ANPME	Membre du CA
CGEM	Président d'honneur
AMDM	Vice-Président
Mutandis Automobile	Président du Conseil de Surveillance

Source : CFG Bank

Mohamed El Yakhli est actuellement administrateur indépendant au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Centralien et ancien d'HEC, Mohamed El Yakhli est associé-gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France. Sa spécialité est la stratégie de transformation des organisations. Il a eu des postes de responsabilité dans des banques comme LCL et les Caisses d'épargne en France. A noter que dans les années 2000, il a dirigé au sein de l'OCP un programme de transformation PMO. Il est également membre du CEPS à Paris et co-fondateur du Club « Confluence » à Casablanca.

A côté de son mandat d'administrateur indépendant de CFG Bank, Mohamed El Yakhli est également associé gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France.

Karim Ayouche est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Karim Ayouche est également membre du Conseil de Surveillance de Mutandis. Il est fondateur de la banque d'affaires Burj Finance dont il est actuellement associé. Il est diplômé de l'université Paris VI en 1987.

Les autres mandats de Karim Ayouche au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Kay Holding SARL	Associé Gérant
Soprima S.A	Administrateur
Sous Produit du Poisson (SPP) S.A	Président Directeur Général
Concorde Finance SARL	Associé Gérant
2KBE SARL	Associé Gérant
Asukay Real Estate SARL	Associé Gérant
Hamkay SARL	Associé Gérant
Mutatis SCA	Président du Conseil de Surveillance
Mutandis SCA	Membre du Conseil de Surveillance
Burj Capital SARL	Associé Gérant
Omote SARL	Associé Gérant

Source : CFG Bank

Mohammed Ibrahim El Jai représente la société Maghreb FS dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Brahim est Directeur Général d'AfricInvest ainsi que Président Directeur Général de MarocInvest Finance Group. Brahim El Jai a été élu président de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) de 2012 à 2014. Il est titulaire d'un Executive MBA de l'ESCP Business School ainsi que du diplôme d'Expert-Comptable de l'Ecole de l'Expertise Comptable et de l'Audit (ENOES).

Les autres mandats de Brahim El Jai au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CBI	Administrateur
Edvantis Higher Education Group	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV SARL
Edvantis Higher Education Group	Administrateur, représentant de AfricInvest Morocco

La Voie Express 2	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Paylogic	Administrateur, représentant de PME Croissance
RIM Pharma	Administrateur, représentant de Private Equity Initiatives
SJL Maghreb ¹⁸	Administrateur, représentant de PME Croissance
MarocInvest Finance Group	Président Directeur Général
Private Equity Initiaves	Président Directeur Général
AfricInvest Morocco	Président Directeur Général

Source : CFG Bank

Yassine Abderrazik Haddaoui représente PREV INEST dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Yassine Abderrazik Haddaoui est actuellement Directeur général de CDG Invest et occupe également le poste de président du Conseil d'administration de FIPAR Holding.

Il a été auparavant Directeur du Pôle Stratégie et Développement au sein de la CDG.

Yassine Abderrazik Haddaoui est titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences po Paris), d'un DESS Ingénierie Financière de l'Université de Paris XII et est également titulaire d'un diplôme du cycle normal de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE – Casablanca).

Les autres mandats de Yassine Abderrazik Haddaoui au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
FIPAR HOLDING	Président du Conseil d'administration
FIPAR HOLDING	Représentant permanent de CDG INVEST
CDG INVEST GROWTH	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST INFRASTRUCTURES	Président du Conseil d'administration
NAMA HOLDING	Président du Conseil d'administration
CIMAR	Administrateur
ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC)	Administrateur
JAIDA	Président du Conseil d'administration
PREV INVEST	Représentant permanent de RCAR
CDG INVEST	Directeur Général

Source : CFG Bank

¹⁸ Brahim El Jai représente les fonds de capital investissement actionnaires des sociétés présentées ci-dessus. Ces fonds de capital investissement sont gérés par AfricInvest Maroc

Mohammed Younes Benjelloun, est actuellement Directeur Général de CFG Bank, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général de 2015 à 2018 et Directeur Général Délégué de 2018 à 2021.

Diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992, Younes Benjelloun a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés.

Younes Benjelloun a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004.

En 2015, Younes Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank, pour une durée de 3 ans. A l'issue de son mandat, Souad Benbachir a été nommée Directeur Général de CFG Bank pour la même durée.

Younes Benjelloun a été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005. Il est également membre du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca.

Les autres mandats du Directeur Général au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Gestion S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG Gestion Privée S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG Marchés S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG IT G.I.E	Administrateur général
Ecologia S.C.A	Président du Conseil de surveillance
Villa Roosevelt S.A.R.L	Gérant
Univers Motors	Administrateur
Saemog	Administrateur
T Capital Group S.A.	Administrateur, représentant de CFG Bank
Bourse de Casablanca	Administrateur

Source : CFG Bank

Habiba Laklalech est actuellement administratrice indépendante au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Habiba Laklalech est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'université Pierre et Marie Curie de Paris. Elle a été décorée en 2014 « Chevalier de l'Ordre du Trône » par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et a reçu en 1988 le Prix Hassan II de mathématiques décerné par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Habiba Laklalech a débuté sa carrière professionnelle chez Procter & Gamble en 1995, avant de rejoindre Méditel en 2002 pour occuper le poste de Directeur Gestion de Produits puis de Directeur de la Business Unit Clients Particuliers. Par la suite, elle a occupé le poste de Directrice Audit et Organisation chez Royal Air Maroc, qu'elle a intégré en 2006, avant d'être nommée Directrice de la stratégie du groupe. En 2010, Habiba Laklalech a été promue Directrice Générale Adjointe Finances et Support du groupe RAM. Le 11 février 2021, elle a été nommée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la tête de l'Office Nationale des Aéroports (ONDA) en tant que Directrice Générale.

Les autres mandats de Habiba Laklalech au 31 mai 2024 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Lesieur Cristal	Administratrice indépendante

Source : CFG Bank

Jetons de présence

Dispositions statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs à titre spécial et temporaire. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation des Assemblées Générales Ordinaires.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la Société. Toute clause contraire est réputée non écrite et toute délibération contraire à ces dispositions est nulle.

Jetons de présence au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

Les Assemblées Générales du 30 mai 2022 et du 31 mai 2021 ont décidé d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence de montants maximums de 750 000 dirhams respectivement au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2023 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 250 000 dirhams bruts.

En MAD	2021	2022	2023	2024
Jetons de présence	750 000	750 000	250 000	1 610 000

Source : CFG Bank

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2024 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 1 610 000 dirhams bruts.

Prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration

L'encours des prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration de CFG Bank s'établit à 419 713 KMAD en 2023 contre 222 827 KMAD en 2022 et 87 250 KMAD¹⁹ au 31 décembre 2021.

En 2023, la Banque a octroyé des prêts à 4 membres du Conseil d'Administration, contre 3 membres en 2022 et 4 membres en 2021.

Conventions réglementées conclues en 2023

Convention de prestation de service avec Mugest SARL

Personnes concernées :

¹⁹ Le montant des prêts inclut les prêts octroyés à Younes Benjelloun (membre du Conseil d'Administration jusqu'en décembre 2021) et à Souad Benbachir (membre du Conseil d'Administration depuis décembre 2021). Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2021.

- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A et représentant légal et gérant de Mugest SARL ;
- Mugest SARL est détenue par Adil Douiri à hauteur de 100%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 18 avril 2023 ;
- Date de prise d'effet : le 1er janvier 2023 ;
- Durée : Indéterminée ;
- Rémunération annuelle : 1 000 000 MAD.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit que Mugest SARL s'engage à apporter son expertise et à faire bénéficier CFG Bank de ses compétences et de son savoir-faire en participant de manière active à la réflexion, le processus décisionnel et le suivi notamment dans (i) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie de CFG Bank, (ii) la gestion des risques financiers, opérationnels et conformité et (iii) le développement commercial.

Les modalités de désignation de l'administrateur indépendant

La qualité d'administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement par le Conseil d'Administration au vu des critères définis dans la circulaire n°5/W/2016 de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

En effet, la Banque a désigné au sein de son Conseil d'Administration, deux administrateurs indépendants selon les seuils réglementaires applicables aux établissements de crédit dont le total bilan social ou consolidé est inférieur à 30 milliards de dirhams.

A ce titre, Mohamed El Yakhlifi a été désigné comme administrateur indépendant et approuvé par BAM le 28 novembre 2017.

Aussi, Habiba Laklalech a été nommée en tant qu'administratrice indépendante par l'Assemblée Générale Ordinaire de CFG Bank, tenue en date du 5 janvier 2024 et approuvée par BAM.

Politique suivie dans la composition du CA en matière de parité homme/femme

La diversité des genres, l'égalité professionnelle et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de CFG Bank. A ce titre, les femmes représentent 58% du personnel et 25% des membres du ComCo au 31 décembre 2023.

En ce qui concerne la parité homme/femme au sein du Conseil d'Administration, les actionnaires et représentants des personnes morales actionnaires sont essentiellement des hommes. Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 30,8% au 31 mai 2024.

Le conseil d'administration est composé de 4 femmes, soit 30,8% des administrateurs, en conformité avec la loi n°17-95 concernant la première période transitoire de 3 ans dans la mesure où le nombre d'administrateurs de sexe féminin siégeant au conseil d'administration représentent 30% du nombre total d'administrateurs. En vue de respecter le pourcentage cible de 40%, il sera désigné au moment opportun, dans les délais prévus par la loi, le nombre requis d'administrateurs de sexe féminin.

Présentation des principaux comités

A- COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a institué en son sein un certain nombre de comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du comité d'audit et des risques ainsi que du comité de nomination et de rémunération.

Comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques mis en place en 2018 est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Composition :

Le comité d'audit et des risques est composé d'un minimum de trois administrateurs ou membres non dirigeants de l'organe d'administration. Le comité est institué conformément aux dispositions légales en la matière, de deux administrateurs indépendants dont l'un est président du comité.

Ce dernier n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement bancaire. Le comité compte des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière, de la comptabilité et de la gestion des risques.

Ce comité est composé à la date d'enregistrement du présent document de référence des personnes suivantes :

- Mohamed El Yakhlifi, Président ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- Madame Habiba Laklalech ;
- La société MAGHREB FS, représentée par Monsieur Mohammed Ibrahim EL JAI.

Fonctionnement

Le comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président, s'il le juge nécessaire ou à la demande de l'un de ses membres, du commissaire aux comptes ou des auditeurs internes ou du comité de direction. Les membres sont supposés assister à toutes les réunions du comité. Le Président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour de chaque réunion.

Le comité d'audit et des risques associe à ses travaux les responsables des fonctions d'audit interne, de gestion globale des risques, des contrôles permanents et de la conformité, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion et, selon l'ordre du jour, les commissaires aux comptes de l'établissement ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à l'exercice de ses attributions. En cas de besoin, il peut également se faire assister par un expert externe.

Principales missions du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est régi par une charte régissant son fonctionnement.

Il est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques

Au sein notamment des domaines suivants, le comité a pour principales attributions de :

Audit, contrôle permanent et conformité

- Apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- Apprécier la situation de la Banque au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction ;
- Veiller à l'adéquation et la mise en œuvre du manuel de contrôle interne ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel ;
- Définir les zones de risques minimales que la fonction de contrôle périodique et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Veiller à l'indépendance des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôle précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité de ces contrôles ;
- Prendre connaissance des conclusions ou, le cas échéant, de la synthèse des rapports des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et de s'assurer que les mesures correctrices nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Requérir de ces fonctions, en cas de besoin, des missions et travaux complémentaires ;
- Prendre connaissance des résultats des travaux des commissaires aux comptes en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de l'établissement et examiner leurs rapports ;
- Procéder à une évaluation du dispositif de traitement des réclamations et de la satisfaction de la clientèle à travers des reportings spécifiques ;
- Prendre connaissance des résultats des missions de contrôle de la Banque Centrale et s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées.

Informations financières

- Surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- Valider les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Contrôler et suivre la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Vérifier la clarté et la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers. Dans ce cadre, il veille à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif de publication d'information conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur ;
- Conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes et fournir un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, et en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;
- Examiner et suivre l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.

Gestion des risques

- Examiner les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque encouru notamment de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité, de taux d'intérêt, de concentration, de règlement-livraison, pays, de transfert, de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme et de cybercriminalité, et formuler des recommandations à l'intention de l'organe d'administration à ce sujet ;
- Passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque de la banque ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la définition de l'appétence pour le risque, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la planification des fonds propres et de la liquidité, et des budgets. Ils doivent également être mis en lien avec les plans de redressement ;
- Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence pour le risque actuelle et future, surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence pour le risque et rendre compte de la culture du risque au sein de la Banque.
- Surveiller la mise œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus telles qu'approuvées par l'organe d'administration ;
- Évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par l'organe d'administration ;
- Examiner, au moins une fois par an, les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement et l'évaluation faite par l'organe de direction de l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes aux fins d'établir ces besoins ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Veiller à ce que les coûts internes d'allocation des fonds propres aux lignes de métier reflètent les risques significatifs qui en découlent ;
- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la gestion globale des risques et examiner son indépendance, ses performances et sa rémunération ainsi que le budget qui lui est alloué ;
- Veiller à ce que la fonction de gestion globale des risques soit dotée de moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi que d'accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions et disposer d'un positionnement approprié au niveau de la Banque ;
- Veiller à ce que le personnel de la fonction de gestion globale des risques dispose de suffisamment d'expériences et de bonnes connaissances des marchés et des produits ainsi que d'une maîtrise des techniques de gestion et de contrôle des risques.

Le comité d'audit et des risques se réunit une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil d'Administration.

Trois comités d'audit et des risques se sont tenus en 2023 en date du :

- 22 mars 2023 ;
- 24 mai 2023 ;
- 14 septembre 2023.

Deux comités d'audit et des risques se sont tenus au cours du 1^{er} semestre 2024 en date du :

- 23 février 2024 ;
- 23 mai 2024.

Les membres du comité d'audit ont procédé à :

- L'appréciation de la qualité du système de contrôle interne ;
- La définition des zones de risques minimales qui doivent être couvertes par l'audit interne ;
- La validation du plan d'audit annuel ;
- La vérification de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration.

Fréquence et modalités de communication des conclusions des travaux au Conseil d'Administration

Le Comité d'audit établit un rapport détaillé sur ses travaux, faisant état de ses constats et recommandations. Il rend ainsi compte de son activité au Conseil d'Administration lui permettant d'être pleinement informé en facilitant ses délibérations.

Le rapport du comité d'audit est mis à la disposition des administrateurs lors de la tenue du Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et des risques reçoit régulièrement des rapports et des informations de la part du responsable de la fonction de l'audit interne, du contrôle permanent, de la conformité et de la gestion globale des risques sur les principaux dysfonctionnements relevés, le profil de risque actuel de l'établissement, l'état actuel de la culture du risque, le degré d'utilisation de l'appétence pour le risque autorisée, les limites de risque, les dépassements constatés et des mesures correctives prises.

Le comité d'audit et des risques rend compte régulièrement à l'organe d'administration des résultats de ses travaux et l'informe de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement et au dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques. Le Comité remet à tous les membres du Conseil d'Administration des procès-verbaux relatifs à toute réunion tenue.

Le comité d'audit et des risques travaille en étroite collaboration avec le comité des nominations et rémunérations à l'évaluation des incitations créées par le système de rémunération. Il détermine, sans préjudice des missions confiées au comité des nominations et rémunérations, si les incitations générées par le système de rémunérations tiennent dûment compte des risques, des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la probabilité de gains et du moment de leur obtention.

COMITE DES NOMINATIONS ET REMUNERATION

Le comité des nominations et rémunération a été mis en place en 2016 et s'est réuni pour la première fois en mai 2017. Le comité se réunit au moins une fois par an, en tant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D'examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la Banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du membre du Comité est fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle ne soit supérieure à leurs mandats d'administrateurs.

Le conseil peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

A la date d'enregistrement du document de référence, le comité de nominations et des rémunérations est composé des membres ci-dessous :

- La société Maghreb FS, représentée par Monsieur Mohammed Ibrahim El Jai ; Président ;
- Madame Habiba Laklalech ;
- Monsieur Mohamed El Yakhlifi ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- Monsieur Zouhair Bennani.

B- COMITES SPECIALISES

Comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe de décision bancaire qui statue sur les demandes de crédit collectées par le réseau CFG Bank. Il est composé d'un groupe restreint de responsables spécialisés dans les différents domaines de la banque (analyse financière, engagement, risque, ...), en charge d'étudier le dossier de crédit et d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ce dernier.

Trois comités de crédit distincts se tiennent au niveau de CFG Bank :

- un comité de crédit traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est inférieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est inférieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée allant d'une année à cinq années ;
 - ✓ les découverts dépassant 1 mois du Revenu Disponible Mensuel²⁰.

Les dossiers de crédit relatifs à la petite et moyenne entreprise ne sont pas traités dans le cadre de ce comité, mais au niveau du comité de crédit « gros montants » décrit ci-dessous.

- un comité de crédit « gros montants », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ tous les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est supérieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est supérieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée supérieure à cinq années ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la petite et moyenne entreprise ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la grande entreprise.
- un comité de crédit « grands risques », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 20 MMAD et non couverts par des garanties réelles (hypothèques, BDT, valeurs mobilières cotées ou DAT) ;
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 60 MMAD ;
 - ✓ les crédits-bails immobiliers dont le montant est supérieur à 120 MMAD ;
 - ✓ les crédits destinés au financement de projets relevant du secteur du tourisme.

Déroulement des comités de crédit :

- Les analystes de la cellule crédit concernée préparent et présentent les dossiers de crédit aux membres du comité crédit et présentent leurs analyses lors du comité.
- Pour tous les crédits, autres que les découverts et crédits immobiliers acquéreurs hypothécaires, le département « analyse crédits » doit transmettre un dossier complet au département des risques au moins 48h avant la tenue du comité.
- La direction des risques présente son analyse au sujet des différents dossiers de crédits présentés.
- Les membres votant du comité de crédit prennent une décision pour chacun des dossiers de crédit présentés au nom du comité.

²⁰ Le revenu disponible mensuel correspond au revenu net après déduction des échéances de crédit en cours.

Type de comité	Membres	Votants	Fréquence de tenue
Comité de crédit	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	Bihebdomadaire (lundi et vendredi)
	Moulhim Aouad en qualité de DGA	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
Comité crédit "Gros montants"	Souad Benbachir en qualité de DGD	X	Hebdomadaire (mercredi)
	Younes Benjelloun en qualité de DG	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
Comité crédit "Grands risques"	Adil Douiri en qualité de Président du CA	X	A la demande
	Amyr Alami en qualité de Vice-Président administrateur	X	
	Souad Benbachir en qualité de DGD	X	
	Younes Benjelloun en qualité de DG	X	
	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	
	Le cas échéant, un des administrateurs (parmi les administrateurs non-membres permanents)	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		

Source : CFG Bank

Comité de suivi des impayés

Le comité de suivi des impayés a lieu mensuellement et a été mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée. Il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, du directeur général support et éventuellement de la direction juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.

Comité de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist ;

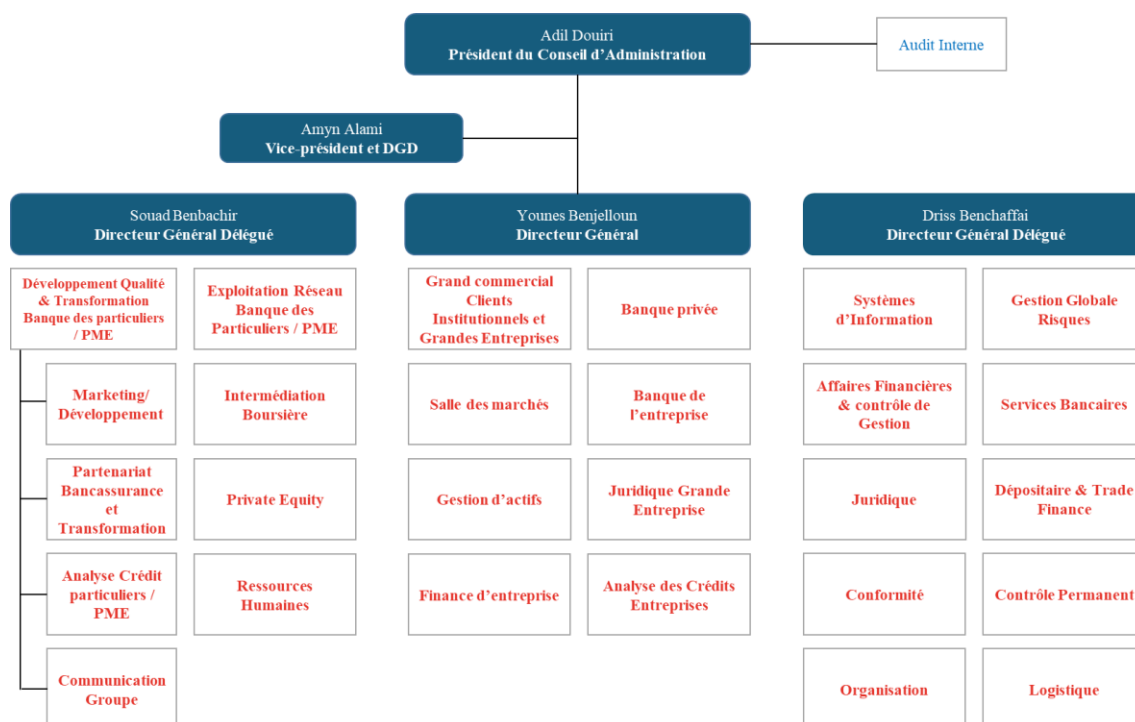
Le comité de provisionnement, des risques sensibles et de la Weaklist a lieu semestriellement et est composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques. Ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

4.6- Organes de direction

Organigramme de CFG Bank

CFG Bank a choisi de structurer son organisation en privilégiant la segmentation par clientèle plutôt que par métier, avec pour objectif d'optimiser les synergies et les services destinées aux clients.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme de CFG Bank se présente comme suit :



Source : CFG Bank

En juin 2015, Adil Douiri a été désigné président du Conseil d'Administration et Aryn Alami Vice-Président en charge du développement. Younes Benjelloun et Souad Benbachir respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué coordonnant l'ensemble des activités du groupe.

En novembre 2016, Driss Benchaffai est nommé Directeur Général Délégué en charge des *business units* transversales ainsi que des *business units* de production bancaire.

Parallèlement, les activités opérationnelles sont organisées autour de 5 métiers (à savoir la gestion d'actifs, l'intermédiation en actions, le marché des taux, la finance d'entreprise et le capital investissement).

Directeur(s) Général (aux)

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux dans les conditions prévues par la Loi. Le Conseil d'Administration fixe leur rémunération.

Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique. Il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Il peut aussi être salarié, ou encore un tiers extérieur.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs délégués au Directeur Général.

Directeur(s) Général (aux) Délégué(s)

Les Directeurs Généraux Délégués ont le rôle d'auxiliaires du Directeur Général auquel ils sont juridiquement subordonnés.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont la nature, l'étendue et la durée sont déterminées par le Conseil d'Administration, et ce sur proposition du Directeur Général. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs et facultés de délégation que le Directeur Général.

La révocation des Directeurs Généraux Délégués se fait sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. Le contrat de travail du Directeur Général Délégué révoqué qui se trouve être en même temps salarié de la Société n'est pas résilié du seul fait de la révocation. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Présentation des principaux dirigeants non-administrateurs²¹

Driss Benchaffai, est actuellement Directeur Général Délégué de CFG Bank.

Diplômé de l'ESTP en 2000, Driss Benchaffai a débuté sa carrière en tant que consultant au sein d'Accenture où il a supervisé plusieurs missions dans la banque et les assurances pour le compte d'acteurs marocains de référence. En 2010, il rejoint CNIA Saada Assurances en tant que Directeur Général Adjoint où il a géré pendant 4 ans plus de 90 projets transverses. En 2016, il est nommé Directeur Général de Saham Finances. Driss Benchaffai a rejoint CFG Bank en 2016 en tant que Directeur Général Délégué afin de superviser les business units support, notamment les départements finance, logistique, audit, contrôle interne, organisation, juridique, services bancaires, informatique et contrôle de gestion. Driss Benchaffai n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

²¹ Se référer au titre « 4.3 – Organes d'administration » pour la présentation des dirigeants administrateurs

Présentation des dirigeants membres du comité commercial (ComCo²²)

Dirigeant membre du comité commercial	Fonction	Date d'entrée au ComCo du Groupe CFG
Adil Douiri	Président du Conseil d'Administration	2016
Younes Benjelloun	Directeur Général et Administrateur	2016
Souad Benbachir Hassani	Directeur Général Délégué et Administrateur	2016
Driss Benchaffai	Directeur Général Délégué	2016
Moulhim Aouad	Directeur Général Adjoint Développement, qualité et transformation Banque Particuliers/PME	2016
Youssef Berdai	Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques	2016
Hind Dinia	Directeur Exécutif de la Banque Privée	2016
Mohamed Essakali	Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises	2016
Salim Rais	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion	2016
Karim Gharbi	Directeur Exécutif de la Banque de l'Entreprise	2017
Issam Mghabbar	Directeur Exécutif Salle des Marchés	2017
Hynd Chkili	Directeur Exécutif Réseau Banque des Particuliers/PME	2017
Sofia Skiredj	Directeur Exécutif Gestion de Portefeuille	2019
Bachir Tazi	Directeur Exécutif en charge de la Société de Bourse	2019
Khalil Mengad	Directeur Exécutif Gestion d'actifs alternatifs	2022
Lotfi Lazrek	Directeur Exécutif Corporate Finance	2023

Source : CFG Bank

Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants administrateurs au titre de l'année 2023 s'est élevée à 10 569 KMAD contre 6 639 KMAD en 2022 et 6 560²³ KMAD en 2021.

La rémunération annuelle brute accordée à l'équipe dirigeante (salariés membres du ComCo hors administrateurs) s'est élevée à 18 777 en 2023 contre 19 263 KMAD en 2022 et 18 508 KMAD en 2021.

A noter que cette rémunération n'inclut pas de programme de stock-options.

Prêts accordés aux principaux dirigeants

L'encours des prêts accordés aux membres du ComCo (hors administrateurs) s'élève à 179,2 MMAD en 2023 contre 108,7 MMAD en 2022²⁴ et à 33,1 MMAD en 2021.

Il convient de noter que l'octroi de prêts relève de l'activité courante et normale d'un établissement bancaire. En 2023, la Banque a octroyé des prêts à 13 membres du ComCo (hors administrateurs), soit le même nombre qu'en 2022.

²² Un nouveau format de comité a été mis en place en 2016, en lieu et place du comité de direction, qui réunissait un nombre de participant plus important. En 2023, ce comité a changé de dénomination (Comex auparavant)

²³ Inclut la rémunération d'Amyr Alami et de Younes Benjelloun (administrateur jusqu'au mois de décembre 2021). La rémunération affichée couvre l'exercice 2021

²⁴ Le montant des prêts comprend également ceux octroyés à Younes Benjelloun qui n'était pas administrateur de la Société en 2022. Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2022.

COMITES ISSUS DE LA DIRECTION GENERALE

Comité de direction générale

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

Comité commercial

Un comité de suivi commercial se réunit mensuellement et regroupe le Président du Conseil, les trois directeurs généraux du groupe, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion, le Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques et l'ensemble des responsables métiers commerciaux du Groupe. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours et du budget.

Partie III Activité de l'Emetteur

I- Historique

En juillet 1992, Casablanca Finance Group a été créée par deux professionnels marocains des marchés financiers, Aryn Alami et Adil Douiri, ainsi qu'un groupe d'investisseurs institutionnels de premier plan : Banque Commerciale du Maroc, Royale Marocaine d'Assurance, Banque Paribas et Compagnie Financière Edmond de Rothschild.

Le projet Casablanca Finance Group visait, dès sa création, à bâtir la première banque d'affaires marocaine, construite sur le business modèle des banques d'affaires anglo-saxonnes (« Investment Banks »). Les activités projetées incluaient :

- | | |
|------|--|
| 1992 | <ul style="list-style-type: none">• le conseil financier dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition et de privatisation ;• le conseil financier et le placement dans le cadre d'émissions d'actions ou de titres de créances ;• l'intermédiation et le négoce d'actions et de titres de créances ;• la gestion d'actifs financiers (c'est-à-dire de portefeuilles) pour compte de tiers ;• la gestion de fonds de capital-risque, capital développement et plus généralement de capital investissement. |
|------|--|
-

1994	Le groupe Casablanca Finance Group franchit au terme de cet exercice le niveau de 10 MMAD de produits nets consolidés.
------	--

Création de la filiale société de bourse, Casablanca Finance Intermédiation (agrément du 28 octobre 1994). Les lois réglementant les marchés des capitaux ayant été promulguées en 1993, le dossier déposé par Casablanca Finance Group pour sa filiale société de bourse a été l'un des tous premiers agréés sur le marché marocain.

1995	Création des deux filiales chargées de la gestion d'actifs pour compte de tiers, Casablanca Finance Asset Management et Casablanca Finance FCP.
------	---

Création du premier OPCVM, en partenariat avec la Banque Commerciale du Maroc et la Caisse de Dépôt et de Gestion, « Tijari Croissance » (agrément du 16 janvier 1995).

La Banque Commerciale du Maroc réduit son niveau de participation au capital de Casablanca Finance Group et crée ses propres filiales chargées des métiers de banque d'affaires.

1997	Filialisation de l'activité de conseil (<i>corporate finance</i>) et création de Casablanca Finance Conseil. A partir de cette date-là, Casablanca Finance Group ne logeait plus d'activités métiers, mais se contentait du rôle de holding de tête du groupe (fonctions transversales et gestion de la trésorerie, notamment).
------	---

Le groupe franchit la barre des 50 MMAD de produits nets consolidés, correspondant au produit net bancaire consolidé de toutes les filiales.

1998	Création de la filiale banque du groupe, initialement chargée des activités liées aux produits de taux, Casablanca Finance Markets. La banque Casablanca Finance Markets a été créée en partenariat avec un large tour de table institutionnel : Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR (agrément du 9 juin 1998). A compter de cette date, le groupe adopte, pour la consolidation de ses comptes, une présentation comptable conforme à celles des établissements de crédit.
------	--

	Création du premier fonds de capital investissement, CFG Développement.
1999	Le groupe franchit pour la première fois la barre de 100 MMAD de produit net bancaire consolidé. Création de la filiale chargée de la gestion de fonds de capital investissement, Casablanca Finance Capital.
2000	Création de la filiale spécialisée dans l'épargne des particuliers, Dar Tawfir. Changement de nom, de logo, et d'identité visuelle du groupe. Casablanca Finance Group devient CFG Group et les filiales s'appellent CFG Finance, CFG Marchés, CFG Gestion, CFG Capital, etc. Modification de la gouvernance du groupe qui passe de deux administrateurs délégués (les deux fondateurs) ayant les mêmes pouvoirs et la faculté d'agir conjointement ou séparément pour tous les pouvoirs du conseil, à un directoire présidé par Aymn Alami et un conseil de surveillance présidé par Adil Douiri. Ouverture du conseil de surveillance de CFG Group à 3 membres indépendants. Création d'une équipe dédiée au secteur du tourisme au sein de CFG Group.
2001	Ouverture de la première agence Dar Tawfir à Casablanca.
2003	Adil Douiri est nommé Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et démissionne de son poste de Président du conseil de surveillance de CFG Group. Transformation de CFG Group en société anonyme à Conseil d'Administration.
2005	Dar Tawfir lance auprès du grand public le premier site Internet de bourse en ligne au Maroc.
2006	Le groupe franchit pour la première fois la barre des 200 MMAD de produit net bancaire consolidé.
2007	Création de la filiale chargée de la distribution de produits d'assurance, Dar Tawfir Assurance.
2008	Lancement d'une société d'investissement dédiée au tourisme T Capital, promue et gérée par CFG Group.
2009	Refonte du système informatique de la société de bourse et de la société de gestion.
2010	Réorganisation du réseau Dar Tawfir et séparation des activités : distribution retail et banque privée.
2011	Lancement des sociétés d'investissement de capital investissement Idraj (fonds pré-IPO) et Immorente (société d'investissement en immobilier locatif). Lancement de l'implémentation de la refonte du système informatique « Core Banking intégré » Avaloq Banking System.
2012	Mise en œuvre du projet de réorganisation de CFG Group à travers les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al-Maghrib ; • Absorption de Dar Tawfir, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers ; • Intégration au sein de CFG Group de l'activité de dépositaire anciennement exercée par CFG Marchés ; • Mise en exploitation du système d'information « Avaloq ».
2014	Lancement du « One-to-one Equity Conference » avec pour objectif de présenter aux investisseurs les potentialités de la Bourse de Casablanca.

2015	<p>CFG Group devient CFG Bank et lance sa banque de détail, avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca.</p> <p>Démarrage des crédits aux entreprises.</p>
2016	<p>Ouverture de 4 nouvelles agences (dont un siège régional à Rabat).</p> <p>Lancement du 1^{er} compte sur carnet à taux progressif.</p> <p>Démarrage des crédits immobiliers.</p> <p>Augmentation de capital de 300 MMAD, souscrite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zouhair Bennani en tant que personne physique ; • Des institutionnels renforçant leur participation dans le capital du Groupe (CIMR, Axa assurance Maroc et Mutatis) ; • Des groupes privés nationaux faisant leur entrée dans le capital de la Banque.
2017	<p>Ouverture de 8 nouvelles agences.</p>
2018	<p>Augmentation de capital de 300 MMAD réservée aux sociétés de capital investissement Maghreb FS et Amethis Alpha</p>
2019	<p>Avec deux nouvelles agences ouvertes, le réseau d'agences de CFG Bank compte, à fin 2019, 17 agences dont une agence <i>corporate</i> et 78 GABs</p>
2020	<p>Augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par le RCAR et de grands groupes privés nationaux.</p> <p>Acquisition par CFG Bank d'une participation de 30% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners.</p> <p>Pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle, le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôts de CFG Bank sont à l'équilibre.</p> <p>Lancement du processus d'ouverture de compte en ligne en 20 minutes et réception à domicile d'une carte bancaire en 24 heures.</p> <p>Dans le contexte sanitaire, CFG Bank s'est mobilisée pour accompagner les clients pendant cette période difficile. S'agissant des impacts sur l'activité de CFG Bank, la crise de la Covid-19 a impacté les activités de banque d'affaires avec la baisse significative des cours de bourse. Concernant l'activité de banque commerciale, la crise a certes ralenti la croissance de certains indicateurs, mais sans endiguer la dynamique de croissance globale de l'activité et du produit net bancaire.</p> <p>A fin 2020, CFG Bank compte 16 agences dont une agence <i>corporate</i>, suite à la fermeture d'une agence <i>retail</i>.</p>
2021	<p>Acquisition par CFG Bank, à travers sa filiale CFG Capital, d'une participation supplémentaire de 30,0% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners, portant la participation totale du Groupe dans la société à 60%.</p> <p>Augmentation de capital de 65 MMAD réservée à des investisseurs²⁵.</p> <p>Emission obligataire subordonnée d'un montant de 200 MMAD, dont une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 80 MMAD, permettant à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires.</p>

²⁵ Augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Nawfal Bendefat et Mehdi Tahiri Joutei Hassani

2022	<p>Augmentation du capital social de CFG Bank au 30 juin 2022 d'un montant de 4 MMAD au profit de Mugest au prix de souscription de 100 MAD.</p> <p>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 31 331 160 dirhams.</p>
2023	<p>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 22 290 840 dirhams.</p> <p>Augmentation de capital social (avec suppression du DPS) de CFG Bank réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai, en numéraire, d'un montant, prime d'émission comprise, de 51 962 300 dirhams.</p> <p>Enregistrement de CFG Finance, auprès de l'AMMC, en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF).</p> <p>Introduction en bourse de CFG Bank, en décembre 2023, par voie d'augmentation du capital social réservée au public pour un montant global de 600 MMAD, par émission de 5.454.545 nouvelles actions.</p>

Source : CFG Bank

CFG Group est fondé en 1992 sur le modèle opérationnel des banques d'affaires anglo-saxonnes. Si le nombre de produits financiers offerts par ces institutions ou encore la sophistication de ces produits sont sans commune mesure avec ce qu'il est possible de pratiquer dans les marchés financiers marocains, il n'en demeure pas moins que ces banques d'affaires (Investment Banks) sont fondamentalement organisées autour des quatre grands métiers suivants : gestion d'actifs / marchés des capitaux / *corporate finance* / capital investissement.

En participant au développement de la réglementation marocaine et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains, mais aussi au fil de la maturation des acteurs économiques marocains (entreprises, institutionnels, épargnants individuels, ...), CFG Group développe successivement chacun des quatre métiers du modèle adopté. Ce modèle se concentre sur la clientèle des grandes entreprises, de l'Etat et des investisseurs institutionnels, marocains ou étrangers.

Dans l'objectif de construire une banque d'affaires indépendante, positionnée comme l'un des leaders du marché marocain, CFG Group met en place une organisation humaine et technologique permettant d'offrir à ses clients un niveau de prestation aux standards internationaux. L'essentiel des premières années (1992-1999) est consacré à la définition de nouveaux services et de nouveaux produits, ainsi qu'au recrutement de cadres de haut potentiel et bien entendu aux systèmes d'information indispensables à toute institution financière.

A la création de CFG Group, la clientèle des particuliers n'était pas au cœur de la clientèle cible du groupe. La commercialisation des premiers OPCVM, à partir de 1995, attire spontanément une clientèle de particuliers initiés aux produits financiers, dont le nombre s'est élargi au fil des performances réalisées par l'équipe de gestion d'OPCVM, puis dont le nombre s'est stabilisé. Ni les ressources humaines, ni les systèmes d'information, ni les locaux ne permettaient alors à CFG Group d'envisager l'élargissement de sa clientèle de particuliers. En effet, l'institution est conçue pour un nombre réduit de clients de grande taille.

C'est en 1999 que le périmètre visé est achevé : cette année-là voit la création de la filiale CFG Capital et du premier fonds de capital investissement géré par le groupe et dans lequel CFG Group investit lui-même, à savoir CFG Développement.

C'est aussi cette année-là que les actionnaires et dirigeants de CFG Group décident de compléter le business model initial, d'une Investment Bank à l'anglo-saxonne tournée vers une clientèle

d'institutionnels et de grandes entreprises, en lui adjoignant une entité spécifique tournée vers l'épargnant individuel.

CFG Group s'efforce de concevoir une prestation globale pour ce nouveau segment de clientèle, ainsi qu'une marque nouvelle (Dar Tawfir) et deux canaux de distribution adaptés et complémentaires. En effet, le modèle de distribution retenu est celui de la combinaison d'un réseau d'agences physique et d'un canal électronique à haute performance. Ce modèle, dit « click & mortar », fait référence à la fusion du modèle Internet pur (« click ») et du modèle d'agences physiques (« brick & mortar »). Les investissements du groupe dès 2000 se dirigent essentiellement vers l'ouverture de deux agences, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat, ainsi que vers des systèmes d'information de dernière génération permettant d'automatiser et d'industrialiser les processus de traitement depuis l'instruction donnée par le client à son domicile.

La période 1999-2002 coïncide avec une contraction sévère de l'activité des marchés financiers marocains, la première de son histoire moderne. Cette correction est longue et difficile d'autant que les intervenants, épargnants, institutionnels ou professionnels, vivent une telle phase pour la première fois au Maroc. Malgré la réduction des coûts à laquelle CFG Group doit se résoudre alors, les investissements en technologie et en agences sont maintenus. C'est en 2001 qu'ouvre la première agence à l'enseigne Dar Tawfir (la maison de l'épargne), à boulevard Massira Al Khadra à Casablanca.

C'est durant cette même période, et avec l'objectif d'accompagner le marché des taux au Maroc, que les actionnaires de CFG Group décident de créer Casablanca Finance Markets. Cette société filiale banque du Groupe voit le jour en 1998 en partenariat avec un large tour de table institutionnel, dont Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR.

La période 2002-2007 coïncide avec le retour à une phase haussière de l'activité des marchés financiers nationaux. De surcroît et à partir de 2005, cette période coïncide avec une phase d'accélération significative de la croissance économique marocaine.

Dans ce contexte, l'ensemble des métiers, activités et produits conçus ou mis en place pendant la période 1992-2002 contribue de manière significative au résultat global du Groupe. La phase 2002-2007 contribue ainsi à porter à maturation les investissements et les choix stratégiques arrêtés auparavant.

Sur la période 2008 à 2011 et dans un contexte de marché en ralentissement, CFG Group se concentre sur la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissements structurants pour son développement. A ce titre, CFG Group entreprend :

- L'extension de son réseau d'agences Dar Tawfir à travers (i) l'ouverture d'une nouvelle agence à Fès en 2010, (ii) la construction d'une nouvelle agence à Rabat, et (iii) l'acquisition de deux villas à Marrakech et Tanger en vue d'y loger deux nouvelles agences. A travers cette décision stratégique, CFG Group ambitionne d'être au plus près de sa clientèle de particuliers épargnants avec des agences de nouvelle génération spécialisées et fonctionnelles ;
- La refonte totale du système d'information grâce à la mise en place du système « Core Banking intégré : Avaloq Banking System » afin d'asseoir et de supporter le développement de CFG Group au cours de la prochaine décennie sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière. Ce chantier mobilise depuis son lancement une équipe de près de 40 personnes à plein temps. Le nouveau système d'information est mis en service le 3 décembre 2012.

Cet ambitieux programme d'investissement intervient concomitamment à un renforcement progressif des fonds propres de CFG Group qui s'établissent à fin 2011 à près de 420 MMAD contre 218 MMAD en 2006 (chiffres calculés selon les standards du plan comptable des établissements de crédit).

L'année 2012 constitue un tournant majeur dans l'histoire du Groupe. En effet, début décembre 2012, le groupe réalise une série d'opérations de réorganisation juridique, qui se présentent comme suit :

- Cession par CFG Marchés à CFG Group de l'activité dépositaire ;

- Cession par CFG Marchés à CFG Group de la société Dar Tawfir SA ;
- Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al-Maghrib ;
- Absorption simultanée par CFG Group de Dar Tawfir SA, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers.

La réorganisation a pour objectif (i) de simplifier et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du Groupe, (ii) de renforcer les fonds propres de l'entité CFG Group, désormais détentrice d'un agrément bancaire, et donc d'accroître sa force de frappe commerciale (iii) d'optimiser le financement du groupe et (iv) de permettre l'élargissement de la gamme de produits et de services offerts à la clientèle.

Depuis 2012 et l'obtention de l'agrément bancaire, CFG Group a travaillé de manière active sur le déploiement d'une nouvelle offre de services bancaires destinés aux clients particuliers. Ainsi, au cours du second semestre 2015, CFG Group a lancé sa banque de détail et a changé de nom et d'identité visuelle pour s'appeler désormais « CFG Bank ».

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. A fin 2020, CFG Bank poursuit sa stratégie de développement et dispose d'un réseau de 16 agences dont une agence *corporate* et de 85 GABs (dont 50 hors agences). L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour du crédit habitat (i), du crédit lombard (ii), du crédit one-shot (iii) et du crédit consommation. L'offre en termes d'épargne est constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre en termes de placement et investissements à court, moyen et long termes est constituée d'une gamme d'une dizaine de fonds destinée aux particuliers, gérés par la filiale de gestion d'actifs. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing.

En 2018, CFG Bank a clôturé avec succès une opération d'augmentation de capital de 300 MMAD, qui a permis l'entrée dans le capital de deux fonds d'investissement : Amethis Alpha et Maghreb FS. Cette opération, qui faisait suite à une première augmentation de capital réalisée en 2016 pour 300 MMAD auprès d'investisseurs nationaux, visait à renforcer les fonds propres du groupe et permettre ainsi à CFG Bank d'accélérer son développement.

Pour accompagner la croissance rapide de son encours de crédit, CFG Bank a procédé au cours du premier semestre 2020 à une augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par RCAR ainsi que par de grands groupes privés nationaux.

Ainsi, le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels, de groupes industriels nationaux et des fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs historiques (Adil Douiri et Aryn Alami) et des salariés actionnaires de la Banque. La participation historique d'Adil Douiri dans CFG Group est aujourd'hui portée par le groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que le véhicule d'investissement Mutatis.

CFG Bank a acquis au deuxième semestre 2020 une participation de 30% dans le capital de REIM Partners, une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. A fin 2020, REIM Partners gère un portefeuille de près de 5 MMDAD composé de plus de 29 actifs répartis à travers 15 villes du Royaume et détenu par la foncière Aradei Capital.

En date du 15 juillet 2021, CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 30% dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank assure la gestion, à travers ses filiales CFG Capital et REIM Partners, du portefeuille d'actifs immobiliers de deux foncières cotées, à savoir Immorente Invest et Aradei Capital. Au 30 juin 2023, les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 5,8 milliards de dirhams.

A travers ce partenariat, REIM Partners et CFG Bank entendent développer une structure de gestion de référence d'immobilier locatif au travers notamment d'OPCI, avec des stratégies adaptées aux besoins

de leurs investisseurs, partenaires institutionnels, industriels ou particuliers disposant d'un patrimoine immobilier à gérer et/ou à développer.

En date du 25 Novembre 2022 et suite à la réalisation ses objectifs d'investissement, Amethis Alpha annonce sa sortie avec succès du capital de CFG Bank près de 5 ans après son investissement initial. La cession des actions d'Amethis Alpha a été effectuée majoritairement en faveur des autres actionnaires de CFG Bank.

En juin 2023, CFG Bank a constaté la réalisation de la deuxième tranche du programme de stock-options réservée à certains salariés du Groupe CFG Bank pour un montant de 22 716 360 dirhams, par conversion des options de souscription d'action attribuées, ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée de 51 962 300 dirhams décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 août 2022.

En décembre 2023, CFG Bank a clôturé avec succès son introduction en bourse par voie d'augmentation du capital en numéraire par émission de 5 454 545 actions de catégorie « A » pour un montant de 599 999 950 dirhams.

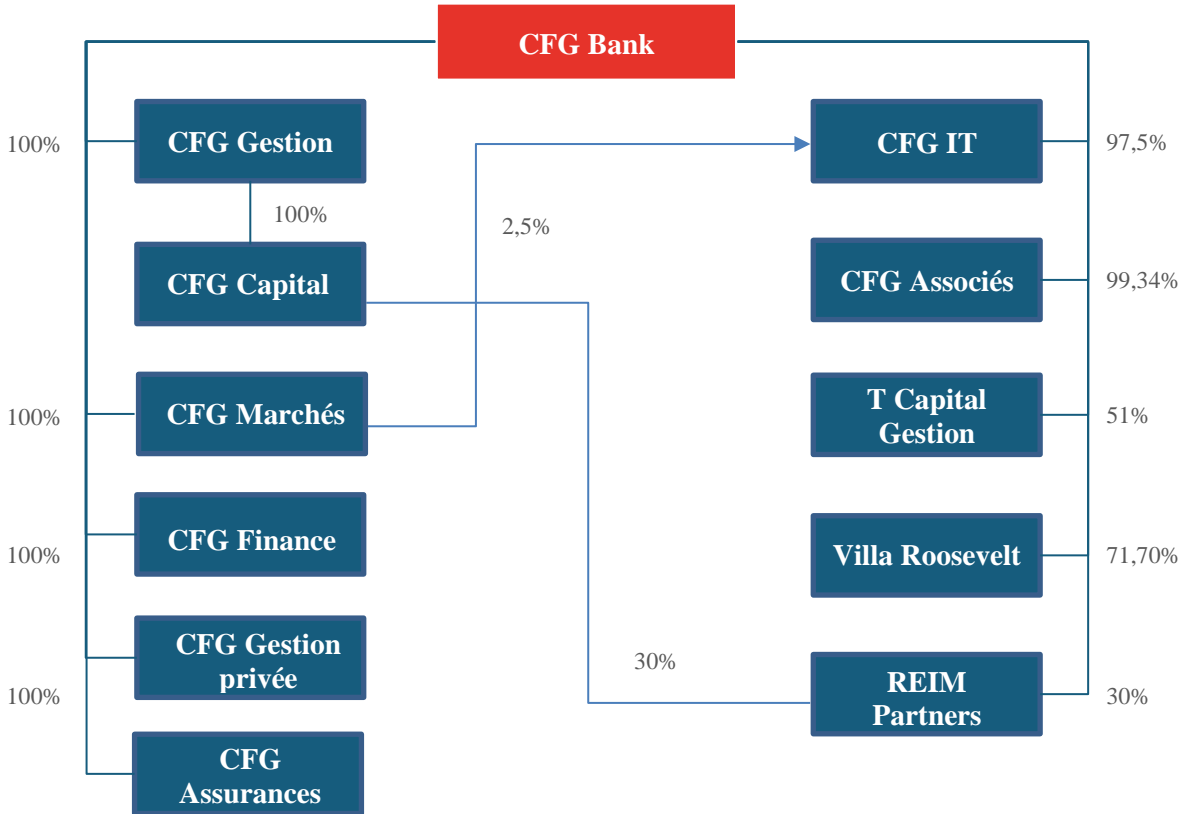
Appartenance de l'Emetteur à un groupe

CFG Bank et ses filiales n'appartiennent à aucun autre groupe, national ou étranger, bancaire ou industriel. Le positionnement même de CFG Bank est d'être une banque indépendante reconnue sur son marché.

II- Filiales de l'Emetteur

2.1- Organigramme juridique du Groupe

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique de CFG Bank se décline comme suit :



Source : CFG Bank – Organigramme intégrant le % d'intérêts et de contrôle de CFG Bank dans ses filiales.

2.2- Présentation des principales filiales de CFG Bank

CFG GESTION

Dénomination sociale	CFG Gestion
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 00 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 26 16
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Société de gestion d'OPCVM
Capital social au 31/12/2023	5 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'actions	50 000
Total bilan au 31/12/2023	101,6 MMAD
Situation nette au 12/12/2023	28,1 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de la gestion d'actifs pour compte de tiers (« *Asset Management* »).

Avec près de 20 milliards de dirhams sous gestion à fin 2023, CFG Gestion est un des principaux acteurs au Maroc dans la gestion de portefeuille s'adressant aux institutionnels, aux entreprises et aux particuliers.

Sa gamme de produits diversifiés composée de plus de 41 fonds au 31 décembre 2023 (actions, obligataires, monétaires, et diversifiés) est destinée à différents profils d'investisseurs institutionnels, corporate et particuliers. Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	86 570	87 941	1,6%	80 826	-8,1%
Résultat Net	17 846	17 364	-2,7%	12 551	-27,7%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	13 500	17 800	31,9%	17 300	-2,8%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires s'élève à 80 826 KMAD au titre de l'année 2023 contre 87 941 KMAD en 2022, soit une baisse de 7 115 KMAD (-8,1%) sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des actifs gérés sur le compartiment obligataire moyen long terme.
- Le résultat net a enregistré une baisse de 4 813 KMAD, soit une diminution de 27,7% passant de 17 364 KMAD en 2022 à 12 551 KMAD en 2023. Cette évolution s'explique par l'effet

combiné de la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des charges de personnel, correspondant essentiellement aux augmentations de salaire et au versement des bonus

- Les dividendes distribués à CFG Bank en 2023 s'élèvent à 17 300 KMAD, en légère baisse de -2,8% par rapport à ceux distribués au titre de l'exercice 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires s'élève à 87 941 KMAD en 2022 contre 86 570 KMAD en 2021, soit une légère hausse de 1,6% sur la période qui s'explique principalement par la hausse de la marge sur commission malgré une baisse des actifs gérés. En effet, la baisse de l'actif net géré n'a pas eu lieu en début de période, limitant ainsi son impact sur le chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 17 364 KMAD en 2022, en légère baisse de 2,7% par rapport à 2021 principalement expliquée par la hausse des charges du personnel.
- Les dividendes distribués à CFG Bank s'élèvent à 17 800 KMAD en 2022, en hausse de 31,9% par rapport à ceux distribués en 2021.

Le tableau suivant présente le total des actifs gérés par CFG Gestion :

En MMAD	2021	2022	2023
Total actifs des OPCVM gérés	23 219	19 777	19 605
Actifs des portefeuilles sous mandat	-	371	295
Actifs totaux gérés	23 219	20 148	19 900

Source : CFG Bank

En 2023, les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 19 900 MMAD, contre 20 148 MMAD, soit une légère baisse de 1,2%, expliquée principalement par la baisse du portefeuille obligataire (-0,9%), résultant notamment de l'augmentation des taux obligataires suite au relèvement du taux directeur par BAM de 50 pbs au 1^{er} trimestre 2023.

En 2022, les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 20 148 MMAD, contre 23 219 MMAD, soit une baisse de 13,2%, expliquée principalement par la baisse du portefeuille obligataire (-23,2%), résultant notamment de l'augmentation des taux obligataires suite au relèvement du taux directeur par BAM de 100 pbs au 2nd semestre 2022.

Les actifs gérés par CFG Gestion par catégorie d'actifs sont présentés ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	2023
Actifs des OPCVM actions et diversifiés	4 661	4 517	4 872
<i>Variation en %</i>	>100%	-3,1%	7,9%
<i>Nb fonds</i>	17	17	19
Actifs des OPCVM obligataires	15 956	12 247	10 857
<i>Variation en %</i>	-0,5%	-23,2%	-11,3%
<i>Nb fonds</i>	18	18	18
Actifs des OPCVM monétaires	2 602	3 013	3 876
<i>Variation en %</i>	29,0%	15,8%	28,6%
<i>Nb fonds</i>	4	4	4
Actifs des OPCVM contractuels	-	-	-
<i>Variation en %</i>	-100%	-	Ns
<i>Nb fonds</i>	-	-	-
Total des OPCVM gérés	23 219	19 777	19 605
<i>Nb fonds</i>	39	39	41

Source : CFG Bank

Ces OPCVM sont principalement constitués d'OPCVM obligataires (55,4%) suivis des OPCVM actions et diversifiés (24,9%) et des OPCVM monétaires (19,8%).

Le tableau ci-dessous présente la part de marché²⁶ de CFG Gestion pour chaque catégorie de fonds entre 2021 et 2023 :

Part de marché CFG Bank	2021	2022	2023
Part de marché CFG Bank - OPCVM actions et diversifiés	4%	5%	5%
Part de marché CFG Bank - OPCVM obligataires	4%	4%	3%
Part de marché CFG Bank - OPCVM monétaires	3%	3%	5%
Part de marché CFG Bank - OPCVM contractuels	0%	0%	0%
Part de marché globale CFG Bank	4%	4%	4%

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2023, la part de marché globale de CFG Gestion est stable sur la période analysée autour de 4%.

Au 31 décembre 2023, l'activité gestion d'actifs de CFG Bank est principalement portée par :

- les OPCVM obligataires, dont la part de marché s'établit à 3% ;
- les OPCVM actions et diversifiés, dont la part de marché est de 5% ;
- les OPCVM monétaires, dont la part de marché s'élève à 5%.

La stratégie commerciale de CFG Gestion est articulée autour de la consolidation de ses relations avec ses principaux clients institutionnels et l'innovation à travers des produits d'appel pour toutes les catégories de clients, avec une attention particulière portée au segment des personnes physiques du réseau bancaire et de la banque privée.

²⁶ La part de marché est calculée comme suit : Actif net fonds CFG de la catégorie / Actif net fonds de la place de la catégorie.

CFG MARCHES

Dénomination sociale	CFG Marchés
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 01 01
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 11 12
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Société de bourse agréée (agrément n° 3 du 20 octobre 1994), chargée de l'intermédiation à la bourse des valeurs de Casablanca ainsi que des conseils et analyses financières sur les sociétés cotées.
Capital social au 31/12/2023	20 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'action	200 000
Total bilan au 31/12/2023	614 MMAD
Situation nette au 31/12/2023	31,7 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Marchés est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de l'intermédiation sur le marché des actions et des autres titres cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. CFG Marchés loge également l'équipe d'analyse et de recherche, qui produit les études et conseils sur le marché boursier et les sociétés cotées. CFG Marchés intervient autant sur le marché primaire (placement des actions lors des introductions en Bourse) que sur le marché secondaire (intermédiation sur les titres déjà cotés).

CFG Marchés est une société de bourse agréée spécialisée en intermédiation en actions, et filiale à 100% de CFG Bank.

CFG Marchés a construit sa force et sa notoriété autour de sa capacité de placement de premier ordre, ainsi qu'une équipe de recherche dédiée, principal véhicule d'acquisition et de fidélisation des clients étrangers. Par ailleurs, CFG Marchés accompagne les besoins d'évolution des clients en permanence à travers notamment la « One-on-One Equity Conference » organisée chaque année depuis 2014.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Marchés sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	45 555	49 270	8,2%	48 801	-1,0%
Résultat Net	4 321	2 823	-34,7%	4 939	75,0%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	10 000	4 300	-57,0%	3 000	30,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Marchés s'élève à 48 801 KMAD en 2023, comparé à 49 270 KMAD en 2022, ce qui représente une légère baisse de 1% (-469 KMAD).

- En 2023, le résultat net s'est établi à 4 939 KMAD, enregistrant une augmentation de 2 117 KMAD, soit une hausse de 75% par rapport à l'année précédente. Cette évolution découle principalement de la baisse des charges liées à l'activité de -3 292 KMAD, partiellement compensée par l'augmentation des charges de personnel de 1 068 KMAD.
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2023 est de 3 000 KMAD.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires s'établit à 49 270 KMAD en 2022, en hausse de 8,2% par rapport à 2021. Le résultat net s'établit à 2 823 KMAD, en retrait de 34,7% par rapport à 2021 en lien avec la hausse des autres charges externes principalement liées aux charges de marketing et de communication notamment relatifs aux frais encourus pour la conférence « One-on-One Equity Conference ».
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2022 au titre de l'exercice 2021 est de 4 300 KMAD.

Evolution du marché des actions sur la période 2021- 2023

En MMAD	2021	2022	2023
Marché Central	40 781	32 274	33 372
Marché de Blocs	23 474	20 821	20 092
Volume total	64 255	53 095	53 464

Source : Bourse de Casablanca et CFG Marchés

En 2023, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont atteint un montant de 53 464 MMAD, et sont restés stable par rapport à 2022.

En 2022, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 53 095 MMAD, en baisse de 17,4% (-11 160 MMAD) par rapport à 2021, expliquée principalement par le contexte de marché marqué notamment par un certain attentisme des investisseurs sur le marché « Actions » marocain en lien avec le resserrement de la politique monétaire de BAM et les pressions inflationnistes.

En MMAD	2021	2022	2023
Marché Central	40 781	32 274	33 372
Marché de Blocs	23 474	20 821	20 092
Volume total	64 255	53 095	53 464
CFG Marchés - Marché Central	10 495	7 647	9 509
PDM ²⁷	13%	12%	14%
Retraitement	24 012	14 422	15 326
PDM Retraitée ²⁸	18%	15%	18%

Source : Bourse de Casablanca / CFG Bank

La part de marché de CFG Marchés s'est établie en 2023 à 14%. Retraitée des opérations stratégiques et de contrepartie, la part de marché de CFG Marchés ressort à 18% en 2023, en hausse de 3 points par rapport à l'exercice précédent. Ceci est expliqué principalement par :

- ✓ La hausse du volume de CFG Marchés de 24% sur le marché central favorisée par une dynamique générale positive du marché boursier ;

²⁷ La part de marché brute est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / Volume Marché Central.

²⁸ La part de marché retraitée est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / (Volume Marché Central – Retraitement Aller / Retour et opérations stratégiques).

- ✓ La progression de la part de marché de CFG Marchés sur le segment des investisseurs étrangers de près de 7 points passant de 12% en 2022 à 19% en 2023 ;
- ✓ L'augmentation de la liquidité et la hausse des volumes suite à l'introduction en bourse de CFG Bank en décembre 2023.

Répartition du volume de transaction par catégorie d'investisseurs

En %	2021	2022	2023
Institutionnels	34%	42%	37%
OPCVM	20%	20%	20%
Étrangers	21%	12%	19%
Retail	13%	13%	14%
Contrepartie	11%	13%	9%

Source : CFG Marchés

L'activité d'intermédiation est orientée principalement vers une clientèle institutionnelle locale et étrangère en plus des OPCVM locaux. Ces trois catégories ont représenté un total de 76% du volume global de CFG Marchés en 2023 et 74% en 2022.

Ces performances sont le fruit d'une stratégie commerciale axée sur la stabilisation, longévité et fidélisation de la clientèle à travers :

- Une équipe de *sales* expérimentée dans le conseil et le *trading* ;
- Une équipe analyse et recherche qui assure une large couverture des valeurs cotées, avec des publications à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation de road shows pour la clientèle au Maroc et à l'étranger ;
- L'organisation d'une conférence annuelle en « One-On-One Meetings » ;
- Un corporate access à forte valeur ajoutée

De plus, depuis quelques années, l'activité intermédiation s'ouvre progressivement aux marchés internationaux en commençant par la Tunisie et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

REIM PARTNERS

Dénomination sociale	REIM Partners
Siège social	Route de Bouskoura, 20190 Casablanca. (Ancien Showroom Opel – Chevrolet).
Numéro de téléphone	+212 5 22 58 56 50
Date de constitution	2013
Domaine d'activité	La société de gestion a pour activité principale et habituelle la gestion d'OPCI et ou la gestion d'OPCI de droit étranger relevant de pays ayant des accords d'échange d'information et de coopération avec le Royaume du Maroc, ainsi que les opérations se rapprochant à la gestion desdits OPCIs. En outre, la société peut exercer des activités connexes conformément à la liste fixée par la réglementation en vigueur.
Capital social au 31/12/2023	1 051,6 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu actuellement par le groupe CFG Bank	60% (30% via CFG Bank et 30% via CFG Capital)
Autre actionnaire détenant actuellement plus de 5% du capital et des droits de vote	Bellevue Capital Limited ²⁹ (39,98%)
Nombre d'action au 31/12/2023	10 516
Total bilan au 31/12/2023	45 896 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	30 193 KMAD

Source : CFG Bank

REIM Partners, filiale détenue à hauteur de 60% par le groupe CFG Bank depuis juillet 2021, est une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. Au 31 décembre 2023, REIM Partners gère notamment un portefeuille de 9,6 MMMAD composé de 40 actifs et trois OPCIs, « CLEO PIERRE SPI-RFA », qui détient un réseau de 103 agences bancaires exploitées par la BMCI. Reim Partners gère également CMR O STONE SPI-RFA pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites, destiné à détenir des actifs loués à l'Etat. Le portefeuille d'actifs géré par REIM Partners est réparti à travers 22 villes du Royaume et est détenu par la foncière cotée Aradei Capital.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de REIM Partners sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	68 175	80 527	18,1%	87 673	8,9%
Résultat Net	8 490	26 736	>100%	29 030	8,6%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	0	8 485	>100%	26 736	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Le chiffre d'affaires de REIM Partners a progressé de 8,9% pour atteindre 87 673 KMAD en 2023. Cette évolution est expliquée essentiellement par une hausse normale des commissions de gestion.

²⁹Bellevue Capital Limited est une société de droit anglais, au capital de 10 000 AED détenu à parts égales par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani et dont le siège social se trouve à Dubaï. La société a pour activité principale le conseil en investissement immobilier et la prise de participation dans des sociétés de conseil et investissement

Le résultat net, quant à lui, a enregistré une amélioration de 8,6% en 2023, atteignant 29 030 KMAD. Cette progression est portée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires combinée à une hausse moins importante des charges d'exploitation sur la période (+8,5%).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le chiffre d'affaires a enregistré une amélioration de 18,1% pour atteindre 80 527 KMAD en 2022, expliquée essentiellement par la hausse des revenus variables résultant des bonnes performances enregistrées par Aradei Capital en 2022.

Le résultat net s'élève à 26 736 KMAD en 2022, en hausse de +100% par rapport à 2021, expliquée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur l'exercice (+12 MMAD, soit + 18,1%).

Le résultat net s'élève à 8 490 KMAD en 2021, en hausse de +100% par rapport à 2020, expliquée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur l'exercice (+ 46,9%).

L'évolution du capital social et de la situation nette de REIM Partners se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Capital social	1 052	1 052	0,0%	1 052	0,0%
Situation nette	9 647	27 899	>100%	30 193	8,2%

Source : CFG Bank

La situation nette s'élève à 30 193 KMAD à fin 2023 contre 27 899 KMAD à fin 2022 en lien avec l'amélioration du résultat net (29 030 KMAD en 2023 contre 26 736 KMAD en 2022).

Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre REIM Partners et Aradei Capital

Objet :

- REIM Partners a un mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers pour le compte de Aradei capital ;
- Aradei Capital disposant de ses propres organes de décision (direction générale, conseil d'administration, comités techniques, etc.), la société REIM Partners réalise donc une mission de conseil en investissement et de supervision de la gestion locative pour Aradei Capital.

Rémunération :

Le mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers liant Aradei Capital à REIM Partners prévoit une rémunération détaillée comme suit :

- Des frais de gestion calculés sur la base de l'actif net sous gestion de la Société : 1,18% jusqu'à 4,15 milliards de MAD, et 1%, le cas échéant, pour le reliquat au-delà de 4,15 milliards de MAD.
- Une commission de surperformance de 10% du FFO. Cette rémunération n'est due qu'à la condition que le FFO par action de l'année en question dépasse le seuil de rentabilité minimum.

CFG FINANCE

Dénomination sociale	CFG Finance
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1992
Domaine d'activité	Finance d'entreprises
Capital social au 31/12/2023	10 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'actions au 31/12/2023	100 000
Total bilan au 31/12/2023	21 560 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	5 093 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Finance est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de finance d'entreprises et de banque d'affaires.

Les activités de la filiale regroupent le conseil en fusion-acquisition et les opérations de marché dette (émissions obligataires, les émissions de titres de créance négociables etc.) et actions (introductions en bourse, augmentations de capital etc.).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Finance sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	15 184	21 147	39,3%	22 530	6,5%
Résultat Net	-289	4 417	>100%	1 346	-69,5%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance s'établit à 22 530 KMAD en 2023 contre 21 147 KMAD en 2022, soit une hausse de 1 383 KMAD, soit 6,5% sur la période. Cette croissance est principalement liée à une amélioration de l'activité.
- Le résultat net, quant à lui, a baissé de 3 071 KMAD (-69,5%) s'établissant à 1 346 KMAD en 2023 contre 4 417 KMAD en 2022. Cette évolution est principalement due à la hausse des charges de personnel de 2 189 KMAD suite au renforcement des équipes.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance au titre de l'exercice de 2023.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance réalisé en 2022 s'établit à 21 147 KMAD contre 15 184 KMAD en 2021, soit une hausse de 39,3% sur la période analysée, expliquée principalement par la réalisation de mission de capital market (IPO et émission obligataire par placement privé).
- Le résultat net s'élève à 4 417 KMAD en 2022, en nette hausse (+100%) par rapport à 2021, expliquée essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance sur la période 2021-2022.

CFG CAPITAL

Dénomination sociale	CFG Capital
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1999
Domaine d'activité	Gestion de fonds d'investissement
Capital social au 31/12/2023	41 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'actions	410 000
Total bilan au 31/12/2023	69 454 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	3 613 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Capital a été la première société à créer un fonds de capital-investissement au Maroc en 1999. Aujourd'hui, CFG Capital gère (i) la foncière « Immorente Invest » : première société dédiée à l'immobilier locatif, cotée à la bourse de Casablanca et ce, depuis le 11 mai 2018 et (ii) Idraj, un fonds d'investissement destiné à investir dans des sociétés à fort potentiel de croissance, préalablement à leur introduction en bourse lancé en 2011.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Capital sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var 23/22
Chiffre d'affaires	8 537	9 562	12,0%	10 656	11,4%
Résultat Net	-6 056	1 939	>100%	9 751	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- En 2023, le chiffre d'affaires de CFG Capital s'établit à 10 656 KMAD, contre 9 562 KMAD en 2022, en hausse de 1 094 KMAD (+11,4%), en raison de la hausse des frais de gestion.
- Le résultat net a enregistré une hausse significative de 7 812 KMAD, soit plus de 100%, passant de 1 939 KMAD en 2022 à 9 751 KMAD en 2023. Cette progression est attribuable à :
 - ✓ L'augmentation du chiffre d'affaires ;
 - ✓ La hausse du résultat financier de 5 848 KMAD en lien avec l'encaissement des dividendes de REIM Partners.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG Capital s'élève à 9 562 KMAD en 2022, en hausse de 12,0% par rapport à 2021, expliqué principalement par la hausse des frais de gestion du fonds « Immorente Invest ».
- Le résultat net s'élève à 1 939 KMAD en 2022 contre -6 056 KMAD en 2021, en hausse de +100% sur la période, expliquée principalement par (i) la hausse du chiffre d'affaires (+12,0%), (ii) la baisse des charges du personnel et (iii) la constatation en 2021 d'une provision sur une participation d'un montant de 4 255 KMAD.

Il est à noter que les résultats prévisionnels à fin 2024 permettront à la filiale de répondre aux exigences de l'article 86 du chapitre VIII de la loi sur la SARL et qu'aucune opération de restructuration particulière n'est prévue.

Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre CFG Capital et Immorente

Objet :

- Immorente Invest donne mandat global et exclusif, avec faculté de sous-déléguer, à CFG Capital « la Société de Gestion », pour gérer en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de toute société immobilière dans laquelle la Société aura effectué un investissement, les sommes, titres, valeurs, ou participations ainsi que tout actif figurant sur son bilan, et ce conformément à ses statuts, sa stratégie d'investissement, les décisions de ses organes sociaux, les stipulations de ladite convention et dans le respect de la réglementation en vigueur;

Rémunération :

CFG Capital percevra au titre du mandat qui lui est confié aux termes de la convention des honoraires de gestion fixés comme suit :

- Une commission fixe correspondant à 1% (hors taxe) des fonds levés au prorata temporaire ;
- Une Commission variable calculée sur la base de la performance du fonds.

CFG GESTION PRIVEE

Dénomination sociale	CFG Gestion Privé
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 50 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 26 16
Date de constitution	15/02/1995
Domaine d'activité	Gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers.
Capital social au 31/12/2023	1 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'actions	10 000
Total bilan au 31/12/2023	3 856 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	3 647 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion Privée est une société dont l'objet est la gestion des mandats de placements (hors OPCVM) des clients privés. Son résultat est essentiellement composé des commissions de placement.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion Privée sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	-	671	n.a.	1 086	61,9%
Résultat Net	-46	544	>100%	778	43,0%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	500	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Gestion Privée atteint 1 086 KMAD en 2023, en hausse de 415 KMAD (+62%) par rapport à 2022 en raison de la réalisation d'une commission de performance en 2023.
- Le résultat net s'établit à 778 KMAD en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 234 KMAD, soit 43% par rapport à 2022, expliquée essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires sur la période.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires généré CFG Gestion Privée s'élève à 671 KMAD en 2022 lié à la réalisation d'une commission de performance en 2022 sur un portefeuille privé.
- Le résultat net s'élève à 544 KMAD en 2022, en nette hausse par rapport à 2021, expliquée essentiellement par la nette amélioration du chiffre d'affaires sur la période

CFG ASSURANCES

Dénomination sociale	CFG Assurances
Siège social	Résidence Clarisse, rue Abdelhaq Ben Mahyou, 7ème étage, Appartement n° 72 - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2005
Domaine d'activité	Courtage en assurance
Capital social au 31/12/2023	100 000 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	100%
Nombre d'actions	100
Total bilan au 31/12/2023	20 639 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	1 650 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Assurances est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de courtage en assurances.

La filiale propose une gamme de services d'assurances, notamment l'analyse des besoins, la recherche de produits d'assurance, le conseil aux clients, la négociation de polices, la gestion des réclamations, le suivi continu et le service clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les clients et les compagnies d'assurance pour trouver les solutions d'assurance adaptées aux besoins individuels de chaque client.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Assurances sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	3 583	4 095	14,3%	4 133	0,9%
Résultat Net	1 701	250	-85,3%	1 525	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	1 360	1 700	25,0%	290	-82,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances s'est établi à 4 133 KMAD en 2023, ce qui représente une légère hausse de 39 KMAD, soit 0,9% par rapport à 2022, expliquée essentiellement par la hausse des commissions de courtage.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 1 274 KMAD, soit plus de 100% sur la même période, atteignant 1 525 KMAD en 2023, contre 250 KMAD un an plus tôt. Cette évolution s'explique par l'amélioration du résultat financier de 1 863 KMAD, due à une plus-value réalisée sur la cession d'un titre coté.

- CFG Assurances a distribué, en 2023, la totalité de son résultat réalisé au titre de l'exercice de 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances réalisé en 2022 s'établit à 4 095 KMAD contre 3 583 KMAD en 2021, soit une hausse de 14,3% sur la période analysée, expliquée principalement par la hausse des commissions de courtage.
- Le résultat net s'élève à 250 KMAD en 2022, en baisse (-85,3%) par rapport à 2021, expliquée essentiellement par une détérioration du résultat financier due à la constatation d'une provision pour dépréciation sur un titre côté.
- CFG Assurances a distribué, en 2022, la quasi-totalité de son résultat réalisé au titre de l'exercice de 2021.

CFG IT

Dénomination sociale	CFG IT
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2010
Domaine d'activité	Activités d'ingénierie
Capital social au 31/12/2023	5 010 000 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par CFG Bank au 31/12/2023	CFG Bank : 97,5% CFG Marchés : 2,5%
Nombre d'actions	50 100
Total bilan au 31/12/2023	52 212 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	4 875 KMAD

Source : CFG Bank

CFG IT est, au sein du groupe CFG Bank, le groupement d'intérêt économique (GIE) chargé de l'approvisionnement en matériel informatique et en logiciels ainsi que du support technique et de la sécurité informatique du groupe. Ce GIE contribue également à l'élaboration de la stratégie IT de CFG Bank.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG IT sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	47 227	44 527	-5,7%	41 491	-6,8%
Résultat Net	-	-	-	2 714	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG IT enregistre une baisse de 3 036 KMAD (-6,8%) et s'élève à 41 491 KMAD en 2023 contre 44 527 KMAD en 2022. Cette baisse est principalement due à la baisse de la refacturation des charges de GIE .
- Le résultat net s'élève à 2 714 KMAD en 2023, en hausse de plus de 100% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du résultat d'exploitation de 2 677 KMAD, résultant de (i) la baisse des dotations d'exploitation de 4 780 KMAD et (ii) la diminution des autres charges externes de 936 KMAD. Cependant, cette croissance a été partiellement atténuée par le recul du chiffre d'affaires de 3 036 KMAD.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG IT s'élève à 44 527 KMAD en 2022 contre 47 227 KMAD en 2021, soit une baisse de 2 699 KMAD (-5,7%). Cette baisse s'explique par la baisse de la refacturation des charges de GIE.
- Sur cette période CFG IT n'a pas enregistré de résultat net.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

T CAPITAL GESTION

Dénomination sociale	T Capital Gestion
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2007
Domaine d'activité	Société de gestion
Capital social au 31/12/2023	300 000 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2023	51%
Nombre d'actions	3 000
Total bilan au 31/12/2023	1 912 KMAD
Situation nette au 31/12/2023	-23 111 KMAD

Source : CFG Bank

T Capital Gestion est une société de gestion d'un fonds touristique dans laquelle CFG Bank détient une participation de 51% au 30 juin 2024.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de T Capital Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/ 22
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat Net	-19 780	-182	99,1%	-6	96,7%.
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Il est à noter que les résultats prévisionnels 2024 permettront à la filiale de redresser sa situation nette et qu'aucune opération de restructuration particulière n'est prévue.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

- Au titre de l'exercice 2023, T Capital Gestion n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -6 KMAD en 2023, contre -182 KMAD en 2022, soit une amélioration de 176 KMAD (+96,7%) en raison de l'absence des autres charges non courantes qui enregistraient un total de 176 KMAD en 2022 et correspondaient à des pénalités et amendes fiscales dues à un retard de paiement de la TVA.
- Sur cette période, T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Sur la période 2022 et 2021, T Capital Gestion n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -182 KMAD en 2022 contre -19 780 KMAD en 2021, soit une amélioration de 19 598 KMAD (+99,1%) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique essentiellement par l'absence de charges financières liées aux charges d'intérêt et aux dotations financières qui enregistraient un total de 19 777 KMAD en 2021.

Sur cette période T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

VILLA ROOSEVELT

Dénomination sociale	Villa Roosevelt SARL
Siège social	3 angle boulevard Moulay Rachid (ex. Roosevelt) et avenue de l'hippodrome rue Des Pistachiers et rue de la Libye - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2011
Domaine d'activité	Promotion Immobilière
Capital social au 30/06/2023	106 000 000 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023	71,7%
Nombre d'actions	3 800
Total bilan au 30/06/2023	188 902 KMAD
Situation nette au 30/06/2023	36 859 KMAD

Source : CFG Bank

Villa Roosevelt est une société qui détient dans son actif un terrain à Casablanca. A noter que la date de clôture des comptes de Villa Roosevelt est fixée au 30 juin de chaque année.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de Villa Roosevelt sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	-	90	-	300	>100%
Résultat Net	-688	-496	27,9%	-366	26,2%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Il est à noter que les résultats prévisionnels 2024 permettront à la filiale de répondre aux exigences de l'article 86 du chapitre VIII de la loi sur la SARL et qu'aucune opération de restructuration particulière n'est prévue.

Revue analytique juin 2022 à juin 2023

- En 2023, Villa Roosevelt enregistre un chiffre d'affaires de 300 KMAD contre 90 KMAD, soit une hausse de >100%. Cette hausse s'explique principalement par la location de la villa pour des événements.
- Le résultat net s'élève à -366 KMAD au titre de l'exercice 2023 contre -496 KMAD au titre de l'exercice 2022 et enregistre une amélioration de 130 KMAD (+26,2%) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat d'exploitation liée à la hausse du chiffre d'affaires.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique juin 2021 à juin 2022

- Le chiffre d'affaires de Villa Roosevelt réalisé au titre de l'exercice 2022 s'établit à 90 KMAD contre un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice 2021, cette hausse s'explique principalement par la location de la villa pour des événements.

- Le résultat net s'élève à -496 KMAD au titre de l'exercice S1 2021 -S1 2022 contre -688 KMAD au titre de l'exercice S1 2020 -S1 2021, soit une hausse de 192 KMAD (+27,9%) expliquée essentiellement par une amélioration du résultat d'exploitation liée à la hausse du chiffre d'affaires et à l'amélioration du résultat non-courant.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

CFG ASSOCIES

Dénomination sociale	CFG Associés
Siège social	5-7 Rue Ibnou Toufail
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1997
Domaine d'activité	Société de participation
Capital social au 30/06/2023	1 524 900 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023	100%
Nombre d'actions	15 249
Total bilan au 30/06/2023	4 935 KMAD
Situation nette au 30/06/2023	4 857 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Associés est une société qui a pour objet la prise de participation. A noter que la date de clôture des comptes de CFG Associés est fixée au 30 juin de chaque année.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Associés sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat Net	4 528	1 861	-58,9%	119	-93,6%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique juin 2022 à juin 2023

- En 2023 et en 2022, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 119 KMAD en 2023 contre 1 861 KMAD en 2022, soit une baisse de 1 743 KMAD (-93,6%) par rapport à l'exercice précédent essentiellement expliquée par la hausse des autres charges externes constituées principalement des honoraires des consultations juridiques et la détérioration du résultat financier suite à la baisse des produits des titres de participation freinées par une amélioration du résultat non courant.
- Sur cette période CFG Associés n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique juin 2021 à juin 2022

- En 2022 et en 2021, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 1 861 KMAD en 2022 contre 4 528 KMAD en 2021, soit une baisse de 2 666 KMAD (-58,9%) principalement expliquée par la baisse du résultat financier et à la détérioration du résultat non courant.
- Sur cette période CFG Associés n'a pas distribué de dividendes.

Filiales et participations ayant fait l'objet de provisionnement

Société	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	Provisions (en KMAD)			Taux de provisionnement au 31/12/2023
			2021	2022	2023	
T CAPITAL GROUP	Société d'investissement	24,8%	170 311	170 311	170 311	100%
CFG FINANCE	Finance d'Entreprise	100%	29 500	29 500	25 885	87%
CFG ASSOCIES	Société de participation	99%	8 394	8 394	5 842	54%
Mutandis Automobile	Automobile	4%	20 000	20 000	20 000	80%
ECOLOGIA	Energie renouvelable	100%	8 000	8 000	8 000	80%

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2023, la provision de CFG Bank relative à sa participation dans T Capital Group s'est élevée à 100% (provision intégrale constituée en 2021). Par ailleurs, la provision pour la société Mutandis Automobile s'est établie à 80%.

2.3- Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe

Les conventions conclues en 2023 relevant des conventions réglementées sont listées ci-dessous. A noter que les flux financiers liant CFG Bank et ses filiales sont principalement de deux ordres :

- Des conventions héritées de Casablanca Finance Markets et de Dar Tawfir lors des opérations de fusion absorption de ces deux entités ;
- Des conventions de prêts et emprunts intragroupes permettant à chacune des sociétés du groupe d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

Conventions réglementées conclues en 2023

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

Conventions réglementées conclues durant les exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie en 2023

Convention d'avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signée entre Villa Roosevelt et CFG Bank d'un montant de MAD 21,5 moyennant un taux de 6,00 % HT l'an en date du 17/02/2015, et non rémunéré à compter du 01/07/2020.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 1^{er} juillet 2020 ;
- Modalités : Les avances en comptes courants ne sont pas rémunérés³⁰ ;

³⁰ CFG Bank a amendé la rémunération de l'avance faisant l'objet de cette convention compte tenu notamment de l'absence d'activité de la filiale

- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

Montant comptabilisé :

- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à KMAD 27 830 en 2023 ;
- La société CFG Bank n'a comptabilisé aucun produit en 2023.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL³¹

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 106 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 4 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.³²

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 106 au titre de l'exercice 2023 ;

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 6 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées ;

³¹ Les avances en compte courant consenties à Villa Roosevelt avaient pour objet de lui permettre de rembourser par anticipation un crédit bancaire consenti initialement auprès d'un autre établissement bancaire marocain

³² Les modalités des conventions d'avances en compte courant consenties à Villa Roosevelt ont fait l'objet d'accords entre les parties concernées

- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 6 au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé : Néant.

Montant décaissé : Néant

Convention d'avance en compte courant avec SPM S.A

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de SPM S.A ;
- CFG Bank détient une action SPM S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour KMAD 4 667 ;
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour KMAD 150.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015 ;
- Modalités : Prêts non rémunérés³³ ;
- Durée : 12 mois.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023 ;
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2023 est débiteur de KMAD 4 817.

Montant encaissé : Néant.

Refacturation de la quote-part des charges engagées par le Groupement d'intérêt économique CFG IT

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Administrateur Général de CFG IT ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur Général Délégué de CFG IT et Administrateur Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société CFG IT est un groupement détenu par CFG Bank S.A à hauteur de 97,5%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A de la quote-part des charges engagées par le groupement au titre de cet exercice. Il s'agit d'une convention non écrite.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank a comptabilisé une charge de KMAD 40 454 HT en 2023 ;
- La dette de CFG Bank envers CFG IT s'élève au 31 décembre 2023 à KMAD 9 293.

Montant décaissé : CFG Bank a décaissé un montant de KMAD 38 971 au cours de l'exercice 2023.

³³ Par accord entre les deux parties.

Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Marchés ;
- CFG Marchés est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 99,99%.

Nature et objet de la convention : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifié par un avenant du 26 décembre 2005 ;
- Toute somme facturée par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A, sera rétrocédée à cette dernière.

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Marchés s'élève à KMAD 1 296 au 31 décembre 2023 ;
- La société CFG Bank S.A a comptabilisé un produit KMAD 4 199 HT en 2023.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 4 232 en 2023.

Convention de prestation de services avec CFG Gestion

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur des deux entités ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 99,99%.

Nature et objet de la convention : Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations datées du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir (absorbée par CFG Bank). CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank ;
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank.

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Historiquement et à titre de rappel, la société Dar Tawfir en sa qualité de réseau commercial percevait une rémunération correspondant à une partie des commissions de gestion générées par les OPCVM à hauteur de 80%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2012 ;
- Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM.

Montant comptabilisé :

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Gestion au 31 décembre 2023 s'élève à KMAD 5 053 ;
- Les produits comptabilisés par CFG Bank S.A au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à KMAD 18 509 HT.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 20 401 au cours de l'exercice 2023.

Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5 %.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018 ;
- Modalités : Le prêt est rémunéré à un taux d'intérêt de 5,5 %.

Montant comptabilisé :

- La créance de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2023 à KMAD 19 792 ;
- Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à KMAD 1 398 HT.

Montant encaissé : 9 037 KMAD.

Montant décaissé : Néant.

Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et représentant de CFG Bank en tant qu'actionnaire dans Immorente Invest SA ;
- Soumaya Tazi³⁴ en sa qualité de Gérante de CFG Capital ;
- CFG Capital est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 100% ;
- CFG Capital est gérant unique d'Idraj et d'Immorente Invest.

Nature et objet de la convention : La société CFG Bank domicilie gratuitement dans ses locaux la société Immorente Invest. A noter que CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

Flux financiers entrant dans le cadre des conventions réglementées

Ces conventions sont individuellement détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 annexés au présent document de référence.

Nature de la convention (en KMAD)	Filiales	2021		2022		2023		Solde au 31/12/23
		Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss ²	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	
Avances en compte courant	Villa Roosevelt SARL	-	-	-	-	-	-	139830
Convention de prêt	CFG Gestion	8 014	2 328	8 521	1 877	9 037	1 398	19 792
Prestation de services	CFG Gestion	27 985	20 783	24 107	19 993	20 401	18 509	5 053
Refacturation de la quote part des charges engagées	CFG IT	-49 804	-46 066	-56 103	-43 414	-38 971	-40 454	-9 293
Prestation de services d'intermédiation	CFG Marchés	2 105	2 876	4 095	3 002	4 232	4 199	1 296
Compte courant d'associés	T Capital Group	-	-	114 046	-	-	-	-
Avance en compte courant	SPM SA	-	-	-	-	-	-	4817
Total		-11 700	-20 079	94 666	-18 542	-5 301	-16 348	161 495

Source : CFG Bank

Les conventions règlementées entre CFG Bank et ses filiales ont généré en 2023 des produits de 24 106 KMAD et des charges de 40 454 KMAD.

Les produits générés proviennent essentiellement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion le 14 janvier 2013 ayant généré un produit de 18 509 KMAD.

³⁴ Mme. Soumaya Tazi n'est plus la Gérante de CFG Capital. Les co-gérants actuels de CFG Capital, nommés durant le CA tenue le 28/10/2022, sont Mme. Souad Benbachir Hassani et M. Khalil Mengad.

Les charges générées de 40 454 KMAD concernent la refacturation de la quote-part des charges engagées par CFG IT.

Les conventions conclues entre CFG Bank et ses filiales ont conduit à des encaissements bruts de 33 670 KMAD et des décaissements bruts de 38 971 KMAD en 2023. Les encaissements proviennent principalement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion (20 401 KMAD).

Les décaissements ont été réalisés en faveur de CFG IT dans le cadre de la refacturation de la quote-part des charges engagées par celle-ci d'un montant de 38 971 KMAD.

Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

	2021		2022		2023	
	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Actif (en MMAD)						
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	-	21 622	-	36 699	-	17 896
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	116 505	-	118 028	-	115 441	-
Comptes de régularisation et autres actifs	5 382	-	7 991	-	6 846	-
Total	121 887	21 622	126 019	36 699	122 287	17 896
Passif (en MMAD)						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	116 505	-	118 028	-	115 441
Dettes envers la clientèle	21 622	-	36 699	-	17 896	-
Compte de régularisation et autres passifs	-	5 382	-	7 991	-	6 846
Total	21 622	121 887	36 699	126 019	17 896	122 287
Hors bilan (en MMAD)						
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-
Compte de résultat (en MMAD)						
Intérêts et produits assimilés	8 583	259	10 497	256	6 024	272
Intérêts et charges assimilés	259	8 583	256	10 497	272	6 024
Commissions (produits)	8 995	-	12 723	2622	4 806	6 475
Commissions (charges)	-	8 995	2622	12 723	6 475	4 806
Produits non bancaires	1 046	141	1 648	662	717	1 514
Charges générales d'exploitation	141	1 046	662	1 648	1 514	717

Source : CFG Bank

Relations entre CFG Bank et ses filiales

L'organisation et l'organigramme du Groupe ont été bâtis sur la base des synergies entre CFG Bank et ses filiales. Ainsi chaque direction générale regroupe certains métiers bancaires ainsi que certaines filiales, dans un objectif de servir aux mieux les attentes des clients en termes de produits et services offerts par le groupe.

De plus, les activités de toutes les filiales du groupe sont suivies et pilotées mensuellement lors de chaque réunion du Comité Commercial, ce qui permet également plus de synergies dans le développement commercial.

III- Activité

3.1- Secteur³⁵ bancaire³⁶

Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politique monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, la Banque Centrale a engagé, au cours de l'année 2012, des travaux pour la mise en œuvre de cette réforme, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, BAM a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

En 2015, la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés publiée au bulletin officiel le 22 janvier, vient renforcer le cadre de la supervision bancaire en permettant de nouvelles prestations et acteurs.

Cette loi a revu le fonctionnement du dispositif de garantie des dépôts au Maroc et a comporté notamment des dispositions visant la création, par Bank Al-Maghrib et les établissements de crédit adhérents, d'une société anonyme chargée, entre autres, de la gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), dont la création remonte à 1996 et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces nouvelles dispositions ont pour objectif de rehausser la gouvernance du système de garantie des dépôts, géré auparavant par la Banque Centrale, et de s'aligner sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, édictés par le Comité de Bâle et International Association of Deposit Insurers (IADI).

³⁵ Les établissements retenus dans l'analyse du secteur bancaire sont les suivantes : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BoA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMB et UMB

³⁶ Source : Rapports annuels de Bank Al-Maghrib 2020, 2021 et 2022

En outre, et en vertu de ces dispositions légales, la société est appelée à contribuer au traitement des difficultés des établissements de crédit notamment en agissant en tant qu'administrateur provisoire et en fournissant, à titre exceptionnel et préventif, un soutien financier par le biais de prêts subordonnés ou de prises de participations.

Les apports de la loi 103-12 concernent notamment :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- l'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés des établissements de crédit, l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent, et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de BAM en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE BANCAIRE

LE COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (CEC)

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC) n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Conseil se compose comme suit :

- Un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- Deux rôles de représentants du ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- Le rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

LE CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE (CNCE)

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE) institué par la loi 34-03 et régi par le décret n° 2-06-224 du 17 jourmada II 1428 (3 juillet 2007) se compose de plusieurs représentants et cadres de l'administration, des organismes à caractère financier, des chambres professionnelles, des associations professionnelles et autres personnes désignées par le Chef du Gouvernement. Il est constitué afin de débattre et travailler sur toutes les questions liées au développement de l'épargne ainsi que l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule par la suite des propositions au Gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR BANCAIRE

Les établissements bancaires marocains sont regroupés au sein du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) qui a notamment pour mission la représentation des intérêts collectifs des établissements de crédit notamment auprès des autorités de tutelle.

Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment les règles présentées au niveau du tableau ci-dessous :

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 12\%$
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 9\%$
Ratio CET1	Rapport entre les fonds propres de base Tier 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 8\%$
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	$\geq 100\%$
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Réserve monétaire³⁷	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de ses dépôts à vue. (Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al-Maghrib du 24 septembre 2019, puis à 0% en juin 2020)	=0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	$\geq 20\%$ $\geq 50\%$ $\geq 100\%$
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	$\geq 100\%$
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque ³⁸ (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	$\geq 3\%$

³⁷ Suite à la décision de BAM, la réserve monétaire obligatoire est passée de 2% des dépôts à 0%.

³⁸ Correspondant à la somme des expositions suivantes : expositions du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib. Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et ainsi, permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe.

Aussi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à (i) 9% le niveau minimum du Tier I et (ii) 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Activité du secteur bancaire³⁹

Selon le rapport de supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib au 31 décembre 2022, le secteur bancaire marocain comprend 90 établissements de crédit et organismes assimilés, dont 24 banques, 29 sociétés de financement et 18 établissements de paiement

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

A fin décembre 2023, 6 banques et 6 sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers. 11 établissements de crédit, dont 7 banques, sont cotés en bourse, représentant près de 36%⁴⁰ de la capitalisation boursière.

En 2022, Bank Al-Maghrib a orienté ses actions de surveillance vers les sources de risque induites par la conjoncture en particulier les risques de crédit, de marché et de taux d'intérêt. Des missions de contrôle sur place ont été diligentées auprès de plusieurs institutions pour vérifier le respect des règles de déclassement et de provisionnement des créances. BAM a également assuré un monitoring rapproché des portefeuilles d'instruments financiers détenus par les banques, sous forme notamment de valeurs mobilières, au Maroc et à l'étranger et exposés aux évolutions des prix sur les marchés ainsi que leur réévaluation comptable.

Bank Al-Maghrib a également œuvré à l'amélioration de ses outils de supervision prudentielle, à travers la mise au point d'un nouveau dispositif d'évaluation du profil des banques plus prospectif et prenant davantage en considération la pertinence de leurs modèles d'affaires, la qualité de leur planification des fonds propres et leur capacité de résilience et de préparation à faire face à d'éventuels chocs futurs.

Cette année, BAM a mené avec l'appui de la Banque Mondiale un exercice d'évaluation des risques financiers qui pourraient être induits par le changement climatique. Une analyse de vulnérabilité des institutions bancaires à des scénarii de chocs climatiques, a permis de faire ressortir de premières estimations d'impacts sur les indicateurs financiers des banques et confirmé à divers degrés leurs expositions au risque de sécheresse et aux risques d'inondations.

En matière de surveillance de l'intégrité financière, l'année 2022 a été marquée par la contribution active de BAM à la réalisation de la feuille de route nationale pilotée par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier visant la mise en œuvre du plan d'actions arrêté par le Groupe d'action financière « GAFI » dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces efforts ont été couronnés par la sortie de notre pays, début 2023, de la liste grise tenue par cet organisme.

³⁹ Source : rapport de supervision bancaire 2022 publié par Bank Al-Maghrib (A la date du présent document de référence, le rapport de supervision bancaire 2023 n'est pas disponible) & données GPBM

⁴⁰ Bourse des Valeurs de Casablanca

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi rapproché du déploiement par les banques du produit d'assurance Takaful en couverture du stock de financements octroyés depuis le démarrage de cette industrie.

Les banques ont pu cependant préserver leur résilience, avec des ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 s'établissant à 15,6% et 12,4% respectivement sur base sociale et à 13,4% et 11,2% sur base consolidée. Pour renforcer cette résilience, Bank Al-Maghrib a invité les banques à maintenir la prudence en matière de distribution de dividendes et de lui soumettre les éléments de confort nécessaires à cet égard à travers la réalisation de projections de leur solvabilité selon divers scénarii.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est établi à 15,6%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est accru en moyenne à 12,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 170%, après 187% en 2021, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au niveau de la fonction de collecte de l'épargne, l'ensemble des ressources clientèles drainées par les banques commerciales s'est établi à 1 130 MMMAD à fin 2022 et à 1 168 MMMAD à fin 2023 en progression de 3,4%. Les comptes chèques et les comptes d'épargne, qui représentent conjointement un encours de 724 MMMAD en 2022 et de 756 MMMAD en décembre 2023 continuent de fournir la plus importante contribution aux ressources bancaires, représentant 64,8% des ressources collectées auprès de la clientèle au titre de l'exercice 2023.

Du côté des emplois, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1 132 MMMAD, avec une part qui s'est établie à 94,3% de la totalité des crédits à l'économie à fin 2023. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont eux établis à 69 MMMAD en 2023, en progression de 7,7% par rapport aux 64 MMMAD enregistrés en 2022.

Principaux faits marquants du secteur bancaire depuis 2016

Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de ces dernières années sont présentés ci-dessous :

- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorables pour autoriser trois banques existantes à ouvrir des fenêtres participatives le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- L'octroi en 2018 d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement par le Comité des Etablissements de Crédit ;
- L'adoption par BAM, afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, d'un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment :
 - ✓ Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ;
 - ✓ La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020, puis de 50 points de base supplémentaire en juin 2020 de 2% à 1,50% ;
 - ✓ Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant le seuil réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ;
 - ✓ La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ;
 - ✓ L'utilisation de l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devises ;

- ✓ L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
 - ✓ L'allongement de la durée de ces refinancements.
- Entrée en vigueur, début mars 2021, des directives et circulaires de BAM suivantes :
 - ✓ Directive n°4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré, visant à protéger les bilans des banques et prévenir d'une prise de risque démesurée sur le secteur immobilier ;
 - ✓ Directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, fixant l'ensemble des bonnes pratiques pour l'adoption, par les établissements de crédit et assimilés, d'un dispositif efficace d'identification, de gestion, de mesure, de suivi et de contrôle des risques financiers liés à l'environnement ;
 - ✓ Circulaire n°6/W/2021 relative au ratio de levier des banques comme présenté plus haut ;
 - ✓ Circulaire n°7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les exigences à respecter par les banques en la matière ;
 - ✓ Directive n°2/W/2021 relative à la gestion du risque du taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les règles minimales, sur base individuelle et consolidée, au titre de ladite gestion dite « IRRBB » ;
 - ✓ Directive n°3/W/2021 relative à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes au sein des établissements de crédit ;
 - ✓ Directive n°6/W/2021 relative à la fixation de règles minimales pour l'adoption à l'échelle du groupe, par les établissements de crédit et assimilés, d'un ensemble de mesures de vigilance leur incombant ;
 - Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2022 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ En 2022, Bank Al-Maghrib a resserré sa politique monétaire en augmentant à deux reprises son taux directeur, le portant à 2,5% ;
 - ✓ Le Maroc a été retiré de la liste grise du GAFI en 2022 et a obtenu un accord de deux ans du FMI pour une ligne de crédit modulable d'environ 5 milliards de dollar.
 - Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2023 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ Relèvement du taux directeur de 50 points de base à 3 % lors de la première réunion trimestrielle de BAM en mars 2023, suivi d'un maintien du taux inchangé lors des réunions trimestrielles de juin, septembre et décembre 2023 ;
 - ✓ Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
 - ✓ Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023 ;
 - ✓ Adhésion de BAM au système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers « BUNA ».
 - Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours du 1^{er} semestre 2024 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2024, passant de 3,00% à 2,75%.

Présentation des principaux agrégats

Évolution des ressources sur la période analysée

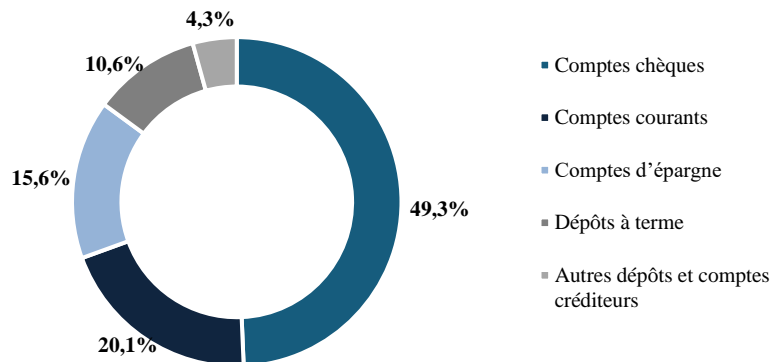
En MMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Dettes envers les sociétés de financement	3 927	3 346	-14,8%	3 329	-0,5%
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	7,0%	1 164 773	3,4%
Comptes chèques	498 773	545 415	9,4%	574 550	5,3%
Comptes courants	202 004	218 681	8,3%	234 524	7,2%
Comptes d'épargne	173 481	178 679	3,0%	181 914	1,8%
Dépôts à terme	138 037	133 600	-3,2%	123 507	-7,6%
Autres dépôts et comptes créditeurs	40 821	49 970	22,4%	50 278	0,6%
Emprunts financiers extérieurs	10 797	12 618	16,9%	12 802	1,5%
Titres de créances émis	66 192	61 506	-7,1%	63 896	3,9%
Total Ressources	1 134 032	1 203 816	6,2%	1 244 799	3,4%

Source : GPBM

À la clôture de l'année 2023, les ressources du secteur bancaire se sont élevées à 1 244 799 MMAD, enregistrant une augmentation de 3,4 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette croissance s'explique principalement par une hausse de 3,4 % des dépôts de la clientèle, atteignant ainsi 1 164 773 MMAD, portée notamment par une augmentation de 7,2 % des comptes courants et une augmentation de 5,3 % des comptes chèques, plus marquée que la baisse de 7,6 % des dépôts à terme. Les emprunts financiers extérieurs ont légèrement augmenté de 1,5 % pour atteindre 12 802 MMAD au 31 décembre 2023.

À l'issue de l'année 2022, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 203 816 MMAD, en augmentation de 6,2% par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 7,0% des dépôts de la clientèle atteignant 1 126 346 MMAD, portés notamment par une hausse de 9,4% des comptes chèques et une progression de 8,3% des comptes courants. Les emprunts financiers extérieurs quant à eux s'apprécient de 16,9% pour atteindre 12 618 MMAD en 2022.

Structure des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023



Source : GPBM

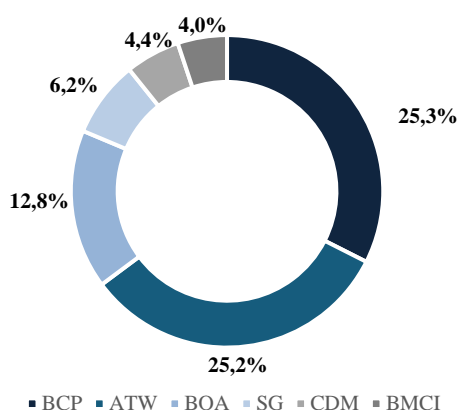
Ressources des principales banques commerciales

Au terme de l'année 2023, six banques commerciales concentrent 76,2% des ressources totales collectées par le secteur bancaire (comprenant les dettes envers les établissements de crédit, les dépôts de la clientèle, les emprunts financiers extérieurs et les titres de créances émis). La ventilation de ces ressources par banque se présente comme suit :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Dettes envers les sociétés de financement	713	1 260	25	195	228	182
Dépôts de la clientèle	293 610	294 415	149 659	71 771	46 345	51 322
Emprunts financiers extérieurs	3 914	1 036	1 559	602	0	65
Titres de créances émis	4 565	0	6 761	7 970	8 562	3 400
Total Ressources	302 801	296 711	158 004	80 538	55 136	54 969

Source : GPBM

Parts de marché des principales banques en termes de dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 :



Source : GPBM

Au terme de l'année 2023, BCP détient une part de marché de 25,3% des dépôts de la clientèle, suivie par Attijariwafa Bank avec 25,2% et par Bank Of Africa avec 12,8%.

Évolution des emplois sur la période analysée

L'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire entre 2021 et 2023 est présentée dans le tableau suivant :

En MMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Créances sur les sociétés de financement	55 644	63 745	14,6%	68 651	7,7%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3 605	3 172	-12,0%	2 826	-10,9%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	-	-100,0%	500	Ns
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 792	8 866	0,8%	8 107	-8,6%
Prêts financiers	42 747	51 707	21,0%	57 218	10,7%
Créances en souffrance Brutes sur SF	-	-	-	0	Ns
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	-	-	-	0	Ns
Provisions et agios réserves des SF	-	-	-	0	Ns
Créances sur la clientèle	950 656	1 005 058	5,7%	1 131 648	12,6%
Comptes Chèques débiteurs	6 953	7 770	11,8%	8 438	8,6%
Comptes Courants débiteurs	65 374	74 050	13,3%	82 496	11,4%
Crédits de trésorerie	152 901	180 844	18,3%	172 230	-4,8%
Crédits à l'équipement	195 997	210 053	7,2%	308 862	47,0%
Crédits à la consommation	53 931	55 689	3,3%	55 660	-0,1%

Crédits immobiliers	276 243	280 707	1,6%	280 936	0,1%
Autres crédits	114 844	106 486	-7,3%	129 566	21,7%
Créances en souffrance brutes	84 413	89 459	6,0%	93 460	4,5%
Créances en souffrances sur la clientèle nettes de provisions	57 501	60 109	4,5%	64 170	6,8%
Provisions et agios réservés	959	231	-75,9%	318	37,8%
Total crédits	1 006 300	1 068 803	6,2%	1 200 299	12,3%

Source : GPBM

Au titre de l'année 2023, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 12,3% pour atteindre 1 200 299 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+12,6%) représentant 94,3% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des évolutions suivantes :

- Crédits à l'équipement (+47,0%) pour atteindre 308 862 MMAD (27,3% de l'encours) ;
- Autres crédits (+21,7%) pour s'établir à 129 566 MMAD (11,4% de l'encours) ;
- Comptes courants débiteurs (+11,4%) pour atteindre 82 496 MMAD (7,3% de l'encours) ;
- Crédits de trésorerie (- 4,8%) atteignant 172 230 MMAD (15,2% de l'encours).

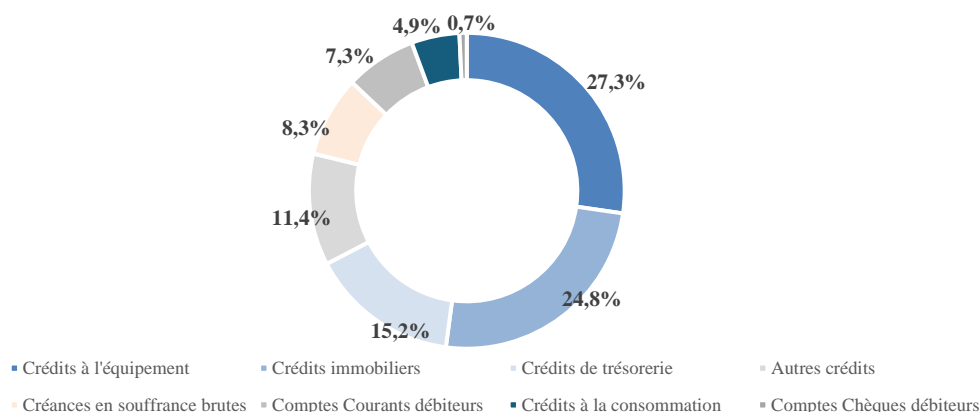
Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,3% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 93 460 MMAD au 31 décembre 2023, en hausse de 4,5% par rapport à fin 2022.

A fin 2022, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 6,2% pour atteindre 1 068 803 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+5,7%) représentant 94% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par la progression des :

- Crédits de trésorerie (+18,3%) pour atteindre 180 844 MMAD (18,0% de l'encours) ;
- Crédits à l'équipement (+7,2%) pour atteindre 210 053 MMAD (20,9% de l'encours) ;
- Comptes courants débiteurs (+13,3%) pour atteindre 74 050 MMAD (7,4% de l'encours).

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 89 459 MMAD, en hausse de 6,0% par rapport à 2021.

Composition des crédits à la clientèle au 31 décembre 2023



Source : GPBM

Crédits octroyés par les principales banques commerciales

Au terme de l'année 2023, les six premiers établissements bancaires ont concentré près de 72,9% des crédits octroyés par l'ensemble du secteur bancaire (toutes catégories confondues). La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se décline comme suit :

Crédits octroyés par les principales banques

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances brutes sur les sociétés de financement	19 308	25 129	9 339	4 002	4 530	2 482
Créances brutes sur la clientèle	270 038	216 603	135 532	82 970	54 191	50 443
Total Crédits	289 346	241 732	144 871	86 972	58 721	52 925

Source : GPBM

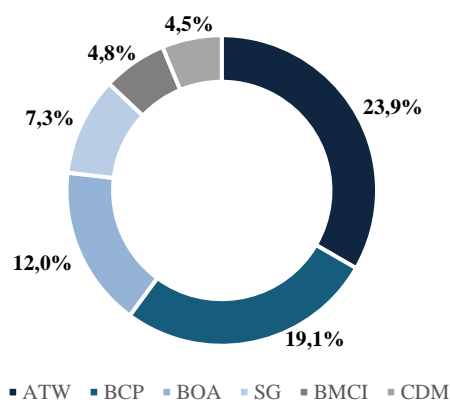
Parts de marché des principales banques par catégorie de créances

En %	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	28,1%	36,6%	13,6%	5,8%	6,6%	3,6%
Créances sur la clientèle	23,9%	19,1%	12,0%	7,3%	4,8%	4,5%
Total Crédits	24,1%	20,1%	12,1%	7,2%	4,9%	4,4%

Source : GPBM

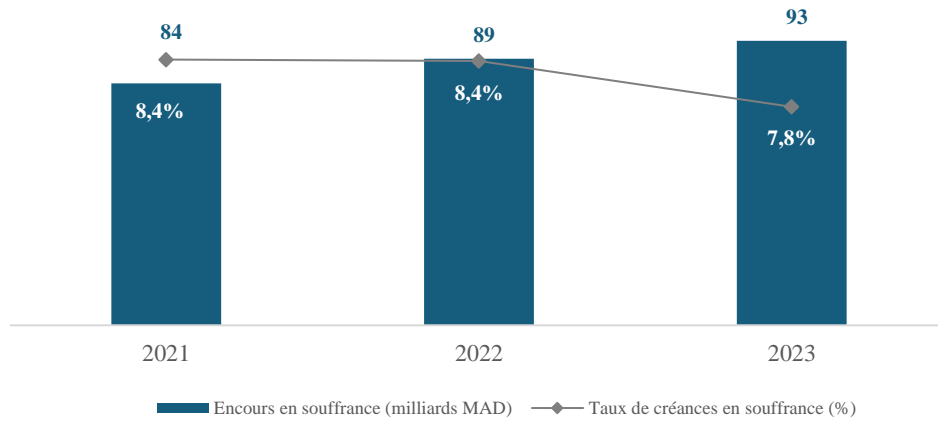
A fin décembre 2023, AWB occupe la première position en matière d'octroi de crédits (toutes catégories confondues) avec un total de 24,1%, suivie de BCP avec 20,1% et de Bank Of Africa avec 12,1%.

Parts de marché des crédits sur la clientèle distribués au 31 décembre 2023



Source : GPBM

Créances en souffrance



Taux de Créances en Souffrance = Créances en Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie

Source : GPBM

Taux de contentieux

En MMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Créances brutes sur la clientèle	950 656	1 005 058	5,7%	1 131 648	12,6%
Créances en souffrance brutes	84 413	89 459	6,0%	93 460	4,5%
Taux de contentieux *	8,9%	8,9%	0,2 pts	8,3%	-0,6 pts

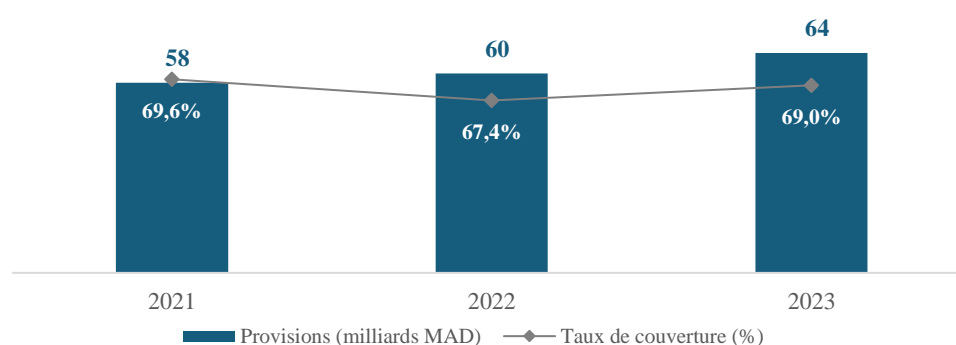
Source : GPBM

(*) : Taux de contentieux = Créances en souffrance brutes / Créances brutes sur la clientèle

Le taux de contentieux du secteur bancaire est un indicateur présentant la part de créances en souffrance par rapport aux créances brutes. Ce dernier est resté stable par rapport à 2021, atteignant 8,9% à la fin de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2023, le taux de contentieux a baissé de 0,6 points pour atteindre 8,3% contre 8,9% au 31 décembre 2022.

Provisions et taux de couverture



Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle

Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2023, le total provisions s'élève à 64 milliards MAD, enregistrant une augmentation de +6,9% par rapport à fin 2022. Le taux de couverture des créances en souffrance atteint 69,0 % à fin 2023, comparé à 67,4 % en 2022.

L'encours des provisions est en hausse en 2022 (+ 1,3 MMMAD) par rapport à 2021, en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'élève à 67,4% en 2022, contre 69,6% en 2021.

Taux de transformation :

En MMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	7,0%	1 164 773	3,4%
Créances brutes sur la clientèle	950 656	1 005 058	5,7%	1 131 648	12,6%
Taux de transformation	90,3%	89,2%	-1,0 pts	97,2%	7,9 pts

Source : GPBM

Le taux de transformation, représentant le rapport entre les dépôts et les crédits, s'établit à 97,2% au 31 décembre 2023, en hausse de 7,9 points par rapport à fin 2022.

Au 31 décembre 2022, celui-ci s'est établi à 89,2%, en baisse de 1,0 points par rapport à 2021.

Évolution des opérations hors bilan

En MMAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Engagements hors bilan donnés	348 024	385 611	10,8%	383 060	-0,7%
Engagements de financement donnés	178 632	203 764	14,1%	198 760	-2,5%
Engagements de garantie donnés	169 392	181 847	7,4%	184 300	1,3%
Engagements hors bilan reçus	147 221	162 592	10,4%	165 824	2,0%
Engagements de financement reçus	7 570	4 297	-43,2%	5 711	32,9%
Engagements de garantie reçus	139 651	158 295	13,4%	160 113	1,1%
Engagements hors bilan en souffrance	3 712	4 723	27,2%	4 401	-6,8%
Total Engagements	498 957	552 925	10,8%	553 285	0,1%

Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2023, les engagements hors bilan donnés affichent une légère baisse de 0,7 %, s'établissant à 383 060 MMAD, portée principalement par le recul des engagements de financement donnés de 2,5% partiellement compensée par la hausse des engagements de garantie donnés de 1,3% par rapport à fin 2022.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 165 824 MMAD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 2,0 % par rapport à 2022, principalement expliquée par la hausse des engagements de garantie reçus de 1,1%, représentant 96,5% de l'ensemble des engagements hors bilans reçus.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une baisse de -6,8% par rapport à 2022 pour s'établir à 4 401 MMAD.

A fin décembre 2022, les engagements hors bilan donnés augmentent de 10,8% pour atteindre 385 611 MMAD. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 14,1% et 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 162 592 MMAD, en augmentation de 10,4% par rapport à 2021, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+ 13,4%), représentant une part de 97,4% de l'ensemble des engagements hors bilan reçus.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 27,2% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 723 MMAD.

Engagements hors bilan donnés des principales banques commerciales

Au terme de l'exercice 2023, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain concentrent près de 88,4% des engagements hors bilan données par les banques commerciales, comme le montre le tableau suivant :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Engagements donnés	184 648	73 576	26 228	24 327	17 329	12 425
Part de marché	48,2%	19,2%	6,8%	6,4%	4,5%	3,2%

Source : GPBM

Attijariwafa Bank totalise 48,2% des engagements donnés par les banques commerciales, suivi par BCP avec 19,2% et Bank Of Africa avec 6,8%.

3.2- Secteur de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI)

A. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA BFI

Au milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le transformer en un financement de marché, sous-entendu par émission d'obligations ou bons du Trésor libellés en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement à travers le système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et également sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières, constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national, c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par les trois lois ci-après, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- La loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- La loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois lois apportent des avancées fondamentales permettant la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités considérées potentiellement comme des embryons de banques d'affaires marocaines. CFG Bank et ses filiales, alors dénommée Casablanca Finance Group puis CFG Group, en font partie.

La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits). La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires du secteur de la Banque de Financement et d'Investissement au Maroc sur la période 1993 - 2015, il convient de noter :

- l'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'à travers des entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément délivré par le Ministère des Finances, que sont les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de cet agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- la démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ;
- la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- la création des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds

Communs de Placement (FCP), véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;

- la création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, notamment le CDVM, qui est l'actuel AMMC ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Épargne (APE) qui étaient contenues dans la loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) l'introduction des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) l'instauration d'une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par l'adoption du nouveau règlement général de la Bourse des Valeurs Casablanca, élaboré en étroite collaboration avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ainsi que de la loi n°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier. Ce nouveau règlement général représente une avancée majeure dans la modernisation du marché boursier marocain et a été adopté afin de répondre à son évolution.

Ainsi, les nouvelles dispositions du règlement confèrent à la Bourse de Casablanca plus de flexibilité dans la mise en place des outils nécessaires au développement du marché, dont :

- la possibilité d'ajuster les règles relatives à l'admission à la cote des instruments financiers, à leur séjour et à leur radiation ;
- la création d'un marché alternatif (en plus du marché principal existant) dédié aux titres émis par les petites et moyennes entreprises et mise en place de compartiments réservés au sein de chaque marché ;
- la possibilité de cotation des titres émis par les organismes de placement collectif tels que les OPCV et ETF.

B. AUTORITE DE TUTELLE ET DE CONTROLE DE LA BFI

L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

L'AMMC est chargée de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires. A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions des instruments de valeurs mobilières soit établie et diffusée conformément aux textes en vigueur.

Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs. L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché.

L'AMMC vise également à s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de la promotion de la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier.

L'AMMC a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- les sociétés de bourse ;
- les conseillers en investissement financier ;
- les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires-dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;
- les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ;
- certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.

L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.

Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect (i) d'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies et/ou (ii) d'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts, dont avocats, cabinets de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Professionnelle des Conseillers en Investissement Financier (APCIF) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des organisations ayant le statut de Conseiller en Investissement Financier ;

- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
- Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les divisions et filiales dédiées des banques universelles marocaines (yc les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de *corporate finance* (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

C. GESTION D'ACTIFS POUR COMPTES DE TIERS

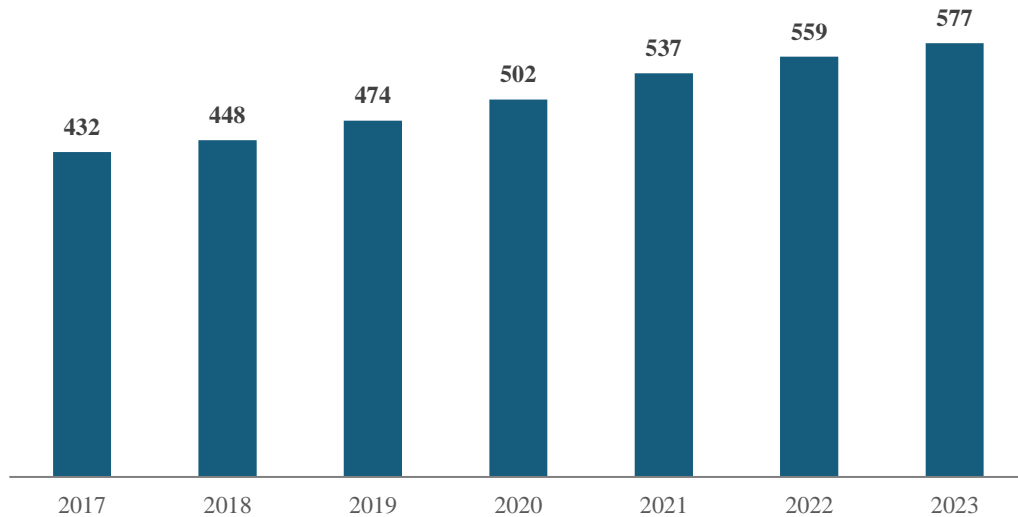
L'activité de gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers est essentiellement fonction des actifs sous gestion, c'est-à-dire du montant total des portefeuilles confiés par des épargnants, individuels ou institutionnels, à des gestionnaires professionnels. Elle est également fonction de l'intensité concurrentielle, laquelle détermine le niveau moyen des commissions de gestion que réalisent les gestionnaires professionnels d'épargne.

Depuis la réforme de 1993, le marché de la gestion d'épargne pour compte de tiers connaît un développement rapide et soutenu, avec des profils de cyclicité variables selon la nature des produits d'épargne gérés.

Globalement, le choix du véhicule juridique introduit par la réforme de 1993, à savoir l'OPCVM, s'impose dans ce marché. Si le marché dispose de statistiques fiables et complètes sur le métier de gestion d'OPCVM, grâce à l'ASFIM et à l'AMMC, il ne dispose en revanche pas d'informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières confiés à un professionnel par le simple biais d'un mandat de gestion. Il est probable cependant que les actifs faisant l'objet d'un mandat soient non significatifs par rapport à ceux gérés au travers d'OPCVM.

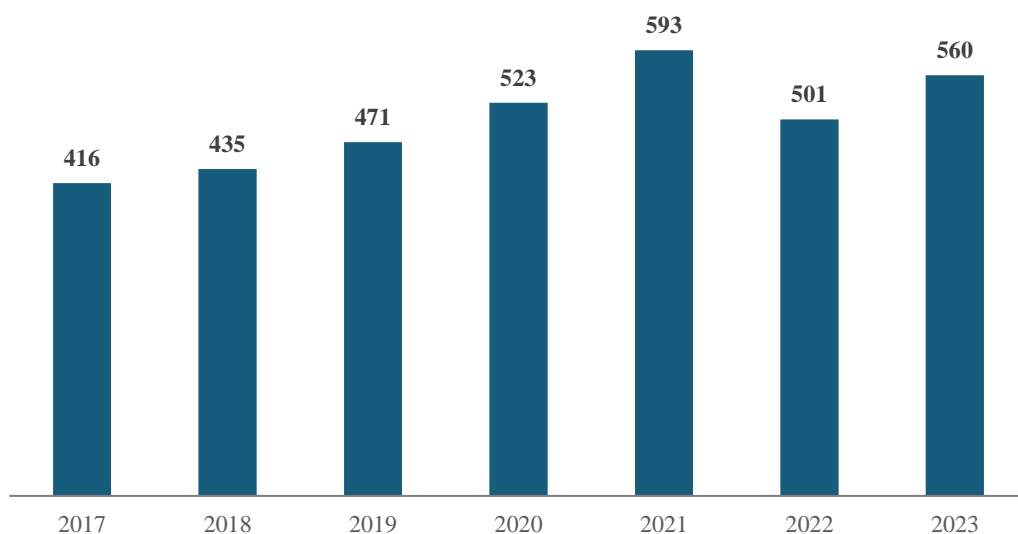
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du nombre d'OPCVM et des actifs gérés sous forme d'OPCVM depuis 2017 :

Evolution du nombre d'OPCVM depuis 2017



Source : AMMC

Evolution des actifs nets des OPCVM depuis 2017 (MMMAD)



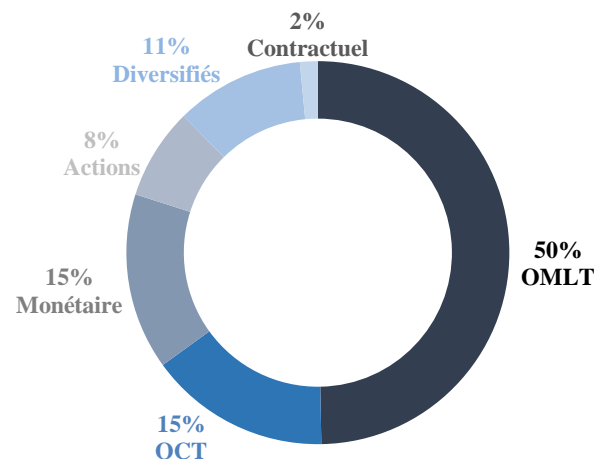
Source : AMMC

Il est possible de distinguer trois grandes familles de produits :

- les OPCVM investis de façon prépondérante en actions (dits « OPCVM actions ») ainsi que les OPCVM mixtes en actions et en obligations (dits « OPCVM diversifiés ») ;
- les OPCVM investis de façon prépondérante en obligations (dits « OPCVM obligataires ») ;
- Les OPCVM investis en titres du marché monétaire et conçus comme un placement de trésorerie à très court terme (dits « OPCVM monétaires »).

A ces trois grandes familles de produits s'ajoute une dernière famille de produits, les OPCVM contractuels, dont la taille d'actifs sous gestion demeure minimale par rapport à l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM au Maroc. Un OPCVM contractuel est un OPCVM dont l'engagement de l'établissement de gestion du fonds commun de placement (FCP) ou de la société d'investissement à capital variable (SICAV), selon le cas, porte contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie en montant investi par le souscripteur. En contrepartie de cette garantie, l'établissement de gestion du FCP ou de la SICAV peut exiger du souscripteur, des engagements portant sur le montant investi et/ou la durée de détention des titres de l'OPCVM par ce dernier.

La répartition des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin décembre 2023 est la suivante :



Source : AMMC

Part de marché 2017-2022⁴¹

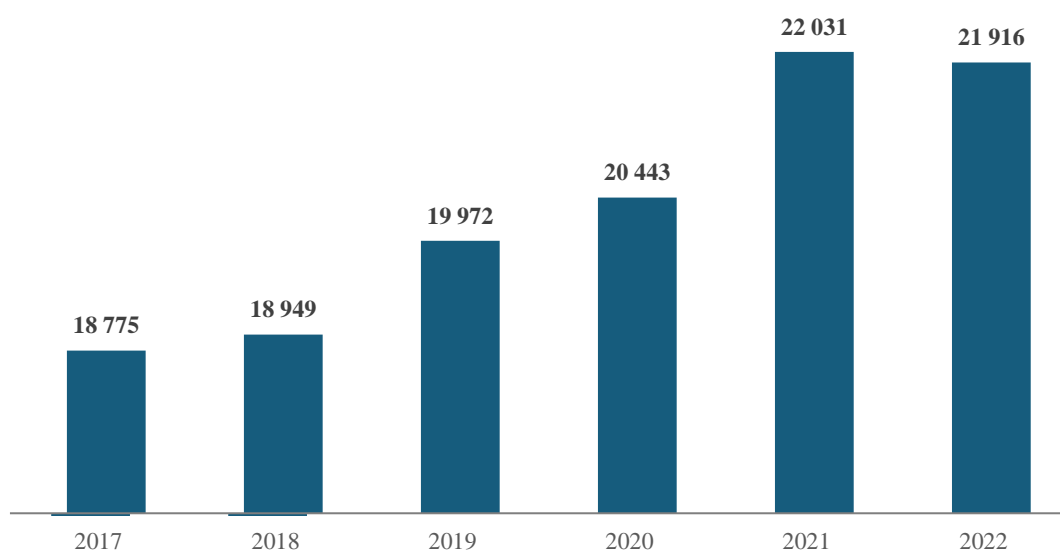
Société de gestion	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Wafa Gestion	25,3%	24,7%	25,1%	24,52%	23,84%	23,85%
Upline Capital Management	14,1%	13,0%	14,9%	15,37%	16,67%	16,96%
BMCE Capital Gestion	14,8%	15,1%	12,8%	13,51%	14,15%	13,50%
CDG Capital Gestion	15,0%	16,2%	14,6%	14,36%	12,94%	13,69%
Valoris Management	7,5%	7,6%	7,5%	7,65%	7,28%	6,52%
RMA Asset Management	7,1%	4,9%	4,9%	4,51%	4,33%	4,66%
SOGECAPITAL Gestion	5,2%	4,8%	4,3%	4,32%	4,21%	5,43%
CFG Gestion	4,5%	3,9%	3,9%	3,84%	3,92%	3,95%
Autres Sociétés de gestion	6,6%	9,7%	12,0%	11,85%	12,65%	11,44%
Total⁴²	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : AMMC

⁴¹ A la date du présent document de référence, les données 2023 relatives à l'évolution des parts de marché des OPCVM ne sont pas disponibles.

⁴² Les parts de marché sont calculées sur la base de l'actif net géré.

Evolution du nombre d'investisseurs OPCVM⁴³



Source : AMMC

Le nombre d'investisseurs OPCVM a évolué sur la période 2017-2022 à un taux de croissance annuel moyen de 3,1%.

D. MARCHES DES CAPITAUX

L'activité marchés des capitaux comprend l'intermédiation et le négoce à la fois sur le marché des actions et sur celui des taux.

E. INTERMEDIATION ET NEGOCE SUR LE MARCHE DES ACTIONS

L'activité d'intermédiation à la Bourse de Casablanca est fonction du développement de la Bourse elle-même, c'est-à-dire du volume des échanges constaté sur ce marché. L'activité est également fonction de l'intensité concurrentielle, c'est-à-dire des taux de commissions d'intermédiation que les sociétés de bourse réalisent.

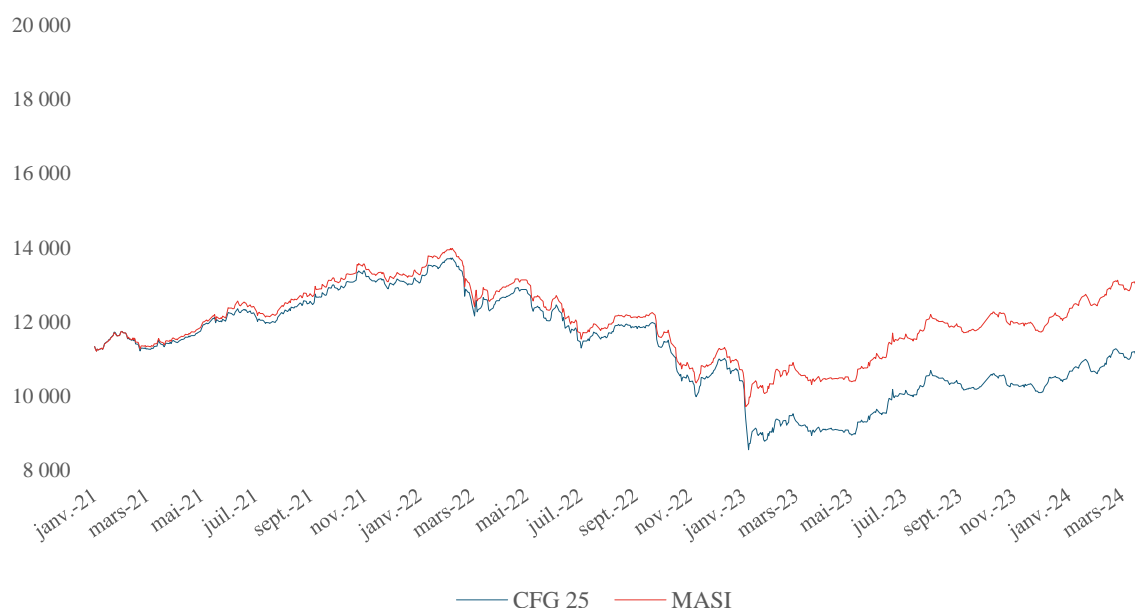
Sur une longue période, les échanges à la Bourse de Casablanca connaissent un développement rapide, lié à l'évolution des trois facteurs suivants :

- la croissance des cours, c'est-à-dire des prix des actions ;
- la croissance du nombre de sociétés cotées ;
- l'évolution du flottant des sociétés cotées.

A la suite de la réforme du marché financier marocain de 1993, une phase haussière du cycle est observée, et ce jusqu'à la fin de l'année 1998. Le marché entre ensuite dans une phase baissière jusqu'à fin 2002. Un nouveau cycle haussier débute alors en 2003 et se prolonge jusqu'en 2008, année qui constitue le plus haut du cycle boursier. Depuis 2008, le marché boursier est dans une phase globalement baissière jusqu'en 2016 où la tendance s'inverse et le marché boursier est de nouveau haussier. Depuis le début de la crise du Covid 19, le marché boursier s'est inscrit globalement à nouveau dans une tendance baissière. Toutefois, après la crise sanitaire, le marché a connu une reprise notable. Les indices boursiers ont progressivement retrouvé leurs niveaux d'avant Covid-19, soutenus par la reprise économique et la confiance des investisseurs.

⁴³ A la date du présent document de référence, les données 2022 relatives à l'évolution du nombre d'investisseurs OPCVM ne sont pas disponibles.

Evolution de l'Indice CFG 25 jusqu'au 20 mars 2024 :



Source : Bourse de Casablanca et CFG Bank

L'évolution de l'indice CFG25 illustre le comportement typique des marchés des actions : une pente structurelle à long terme haussière, mais des oscillations cycliques autour de la tendance moyenne.

Depuis le début de l'année 2023, l'indice CFG25 a enregistré une performance positive de 11,2% (entre le 06/01/2023 et le 29 décembre 2023). Cette tendance haussière est également observée sur le MASI, reflétant un rebond par rapport à l'année 2022, marquée par des incertitudes liées au contexte international, notamment la pandémie, le conflit russo-ukrainien et les politiques monétaires plus restrictives à l'échelle mondiale.

En 2023, le MASI a enregistré une progression de 12,8%⁴⁴ atteignant 12 092,88 points, soutenue par un contexte de progression de l'activité économique et de décélération de l'inflation couplés à la décision de Bank Al-Maghrib de ne pas procéder à de nouvelles hausses de son taux directeur. Cette progression devrait se poursuivre dans les années à venir, sauf choc macro-économique externe.

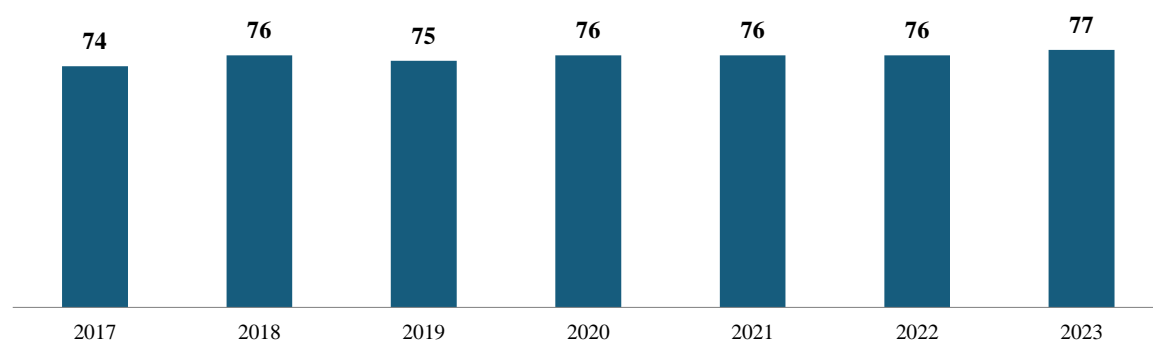
Après avoir rebondi de 18,4% en 2021 année de relance, le MASI a perdu 19,8% en 2022. La capitalisation globale de la cote est passée de 690 MMDH à fin 2021 à 561,1 MMDH à fin 2022, soit un retrait de près de 130 MMDH ou 18,7%.

En 2021, la Bourse de Casablanca clôture l'année 2021 sur une hausse de 18,4% après une contre-performance de -7,3% en 2020. En effet, les fonds actions ont enregistré, à fin novembre, un gain annualisé de 18,6%. Meilleure performance toutes catégories confondues.

L'introduction à la Bourse de Casablanca de nouvelles sociétés s'ajoute à la hausse des cours pour contribuer à la progression de la valeur totale des sociétés cotées. Le nombre total de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca a évolué comme suit :

⁴⁴ Source : Bourse de Casablanca – Résumé annuel 2023

Nombre total de sociétés cotées Bourse de Casablanca (2017– 2023)



Source : Bourse de Casablanca

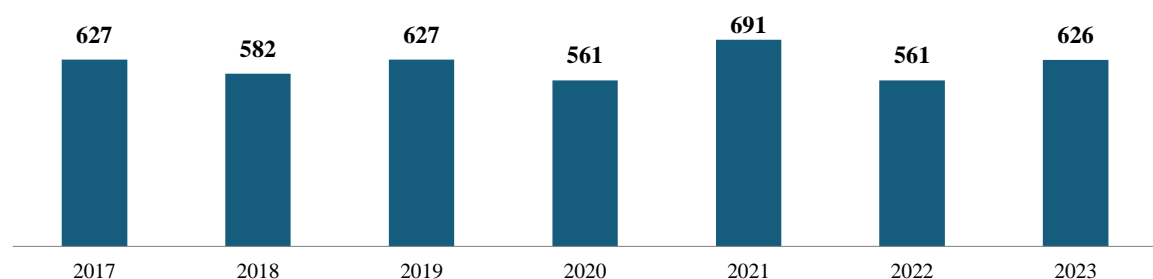
A fin 2021, le nombre de sociétés cotées à la BVC est resté stable à 76 sociétés suite à la radiation de Nexans Maroc compensée par l'introduction en Bourse de TGCC S.A.

A fin 2022, le nombre de sociétés cotées est resté stable, suite au retrait de Centrale Danone et Lydec de la Bourse de Casablanca compensé par l'introduction en Bourse de Disty Technologies et d'Akdital.

A fin 2023, le nombre de sociétés cotées à la BVC est passé à 77 sociétés suite à l'introduction en Bourse de CFG Bank.

La valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, également appelée capitalisation boursière totale du marché, évolue comme suit :

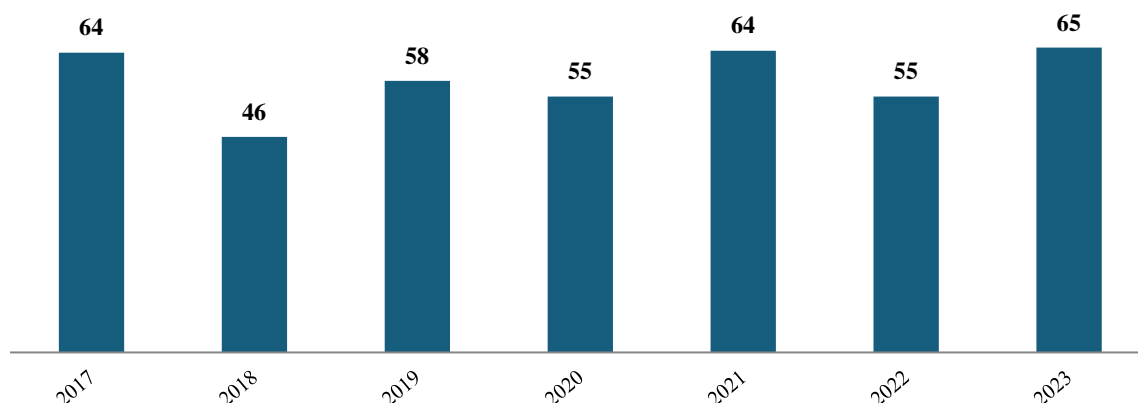
Capitalisation boursière des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca (en MMMAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les volumes de transactions, qui sont la base du revenu réalisé par les intermédiaires professionnels, connaissent une progression parallèle à celle de la valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, mais avec des amplitudes de variation plus fortes au fil du déroulement des cycles. La liquidité du marché, définie par le ratio « volume annuel des transactions/valeur totale des sociétés » évolue de façon similaire aux volumes échangés à la bourse des valeurs de Casablanca, entre un plus bas à 3% et un plus haut à 26%, le haut et le bas de cycle coïncidant avec les plus hauts et les plus bas en termes de volumes échangés.

Volume échangé (Marché central & blocs actions) du marché de la Bourse de Casablanca (en MMMAD)

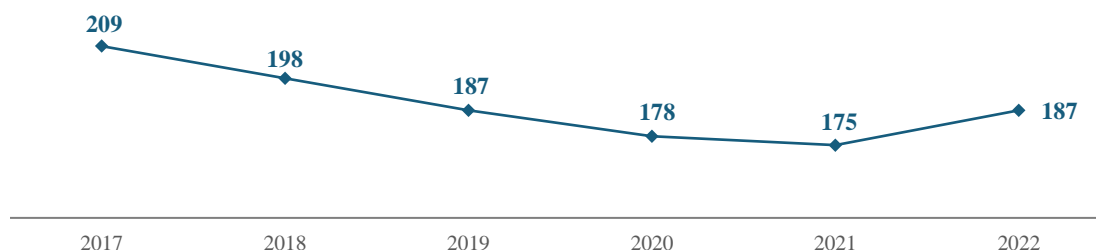


Source : Bourse de Casablanca

Tenue de compte, contrepartie, placement, recherche et analyse

L'activité « marchés des capitaux » comprend également d'autres métiers tels que la tenue de compte, la contrepartie le placement ainsi que l'analyse et la recherche. Ces missions consistent essentiellement en l'organisation, le suivi, le contrôle et l'enregistrement des opérations réalisées sur les marchés financiers (de change, de titres, ...) selon les procédures qualité de l'établissement d'appartenance et les réglementations bancaires et financières.

Evolution de l'effectif total des sociétés de bourse⁴⁵



Source : AMMC

L'effectif total des SDB est de 178 en 2020, soit une baisse de 4,8% par rapport à 2019.

A fin 2021, l'effectif total des sociétés de bourse s'établit à 175, en légère baisse de 1,7% par rapport à 2020, à la suite de 19 recrutements et 22 départs.

L'année 2022 a connu une rotation des équipes au niveau de la majorité des sociétés de bourse (13), matérialisée par 28 recrutements et 16 départs. Aussi, l'effectif total des sociétés de bourse s'est stabilisé à 187 à fin 2022 contre 175 en 2021, soit une hausse de 6,9%

⁴⁵ A la date du présent document de référence, les données 2023 relatives à l'évolution de l'effectif total des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

Chiffres clés des sociétés de bourse⁴⁶

En MMAD	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de sociétés de bourse	17	17	17	17	17	17	16
Chiffre d'affaires global	204,0	245,6	188,1	372,3	210,3	262,6	249,0
<i>Intermédiation</i>	173,9	207,3	143,9	284,6	155,9	210,4	191,98
<i>Garde des titres</i>	9,7	16,0	9,5	13,2	14,5	7,9	14,79
<i>Conseil en opérations financières</i>	1,6	2,0	3,6	1,7	0,1	0,1	0,000
<i>Placement de titres</i>	3,5	3,0	13,4	35,7	9,5	18,1	20,73
<i>Gestion de Portefeuille</i>	1,3	1,1	0,6	0,4	0,6	0,7	0,72
<i>Autres</i>	13,9	16,4	17,0	36,6	29,7	25,4	20,75
Résultat net	330,5	51,3	-8,8	77,7	28,8	64,2	35,8

Source : AMMC

Le chiffre d'affaires global réalisé par les sociétés de bourse, s'établit à 249,0 MMAD en 2022, soit une baisse de 5,2% par rapport à fin 2021.

En 2022, le nombre de Sociétés de Bourse est passé à 16 suite au retrait d'agrément de Crédit du Maroc Capital (CDMC). Cette décision a été prononcée par l'AMMC en réponse à la demande de l'intervenant.

Intermédiation et négoce sur le marché des taux

L'activité sur ce compartiment des marchés financiers marocains est fonction à la fois des variations des taux d'intérêt, et notamment ceux des bons du Trésor, ainsi que des variations des volumes d'émission primaire. Le marché obligataire marocain, ou marché des produits de taux, est un compartiment en pleine croissance depuis le milieu des années 1990. Le basculement progressif mais soutenu du financement de l'Etat marocain d'un financement historiquement bancaire ou en devises vers un financement par le biais du marché obligataire marocain est la raison principale du développement de ce marché. Les entreprises privées emboîtent le pas au Trésor marocain pour commencer progressivement à émettre également des obligations et autres titres de créance et contribuer ainsi à la croissance de ce marché.

L'évolution du financement du Trésor par le marché obligataire marocain⁴⁷ est la suivante

Année	Remboursement de titres anciens du trésor (MMMAD)	Emission de titres nouveaux du trésor (MMMAD)	Financement net du trésor (MMMAD)
2017	84	111	27
2018	86	115	29
2019	87	104	17
2020	109	153	44
2021	99	145	46
2022	110	129	19

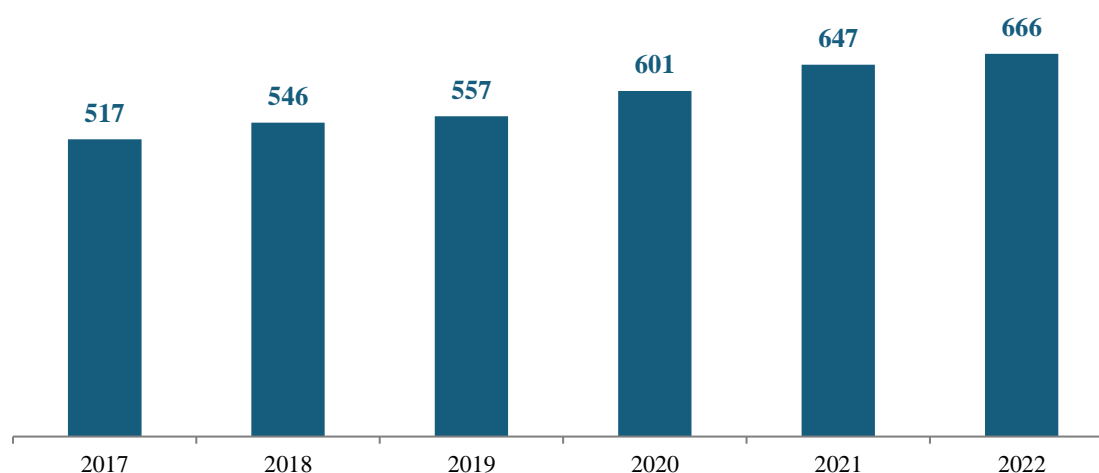
Source : Bank Al-Maghrib, Trésorerie Générale du Royaume, Ministère de l'Economie et des Finances

L'encours des bons du Trésor progresse rapidement, passant de 517 MMMAD en 2017 à 666 MMMAD au terme de 2022 :

⁴⁶ A la date du présent document de référence, les données 2023 relatives aux chiffres clés des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

⁴⁷ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de BAM 2023 n'est pas disponible

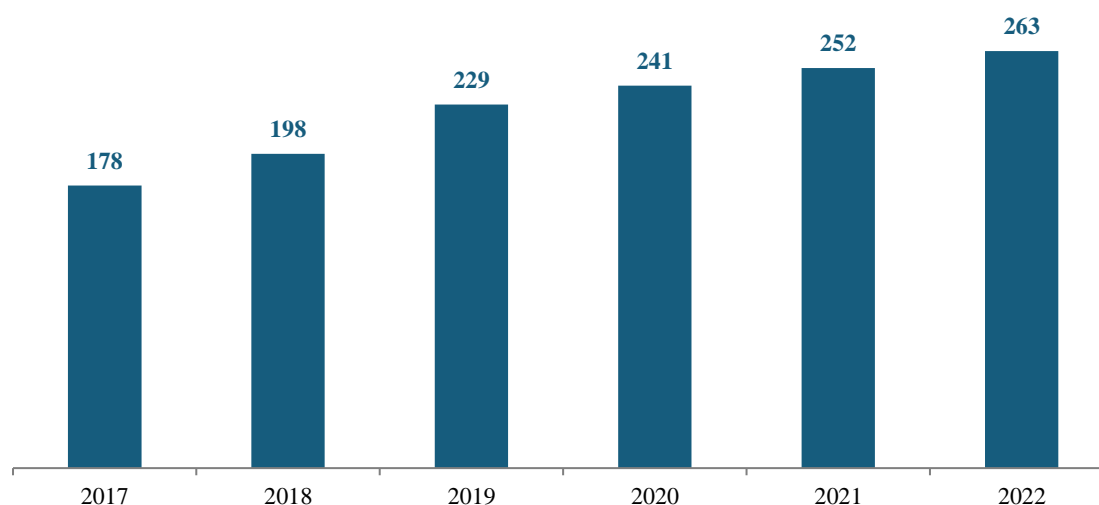
Encours des bons du Trésor⁴⁸ (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2022 BAM, Rapport sur la dette publique

Parallèlement, le compartiment de la dette privée a connu une éclosion rapide sur la période 2017-2022. L'encours⁴⁹ s'est maintenu à niveau important et a évolué comme suit :

Encours de titres de dette privée⁵⁰ (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2022 BAM, Le Marché des Capitaux en chiffres 2022

Evolution 2021-2022

Les émissions de titres de dette privée ont progressé de 4,4% par rapport à 2021 pour s'établir à 63,7 milliards de dirhams. Cette évolution est portée principalement par les levées des banques qui se sont renforcées de 33,2 milliards de dirhams à 42,3 milliards de dirhams. Cet accroissement a concerné aussi bien les obligations (+8,1 milliards) que les certificats de dépôts (+34,2 milliards). Les taux assortissant ces derniers se sont inscrits en hausse au cours des trois derniers mois de l'année pour ressortir à 2,2% en moyenne annuelle pour le court terme, à 2,4% pour le moyen terme

⁴⁸ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de BAM 2023 n'est pas disponible

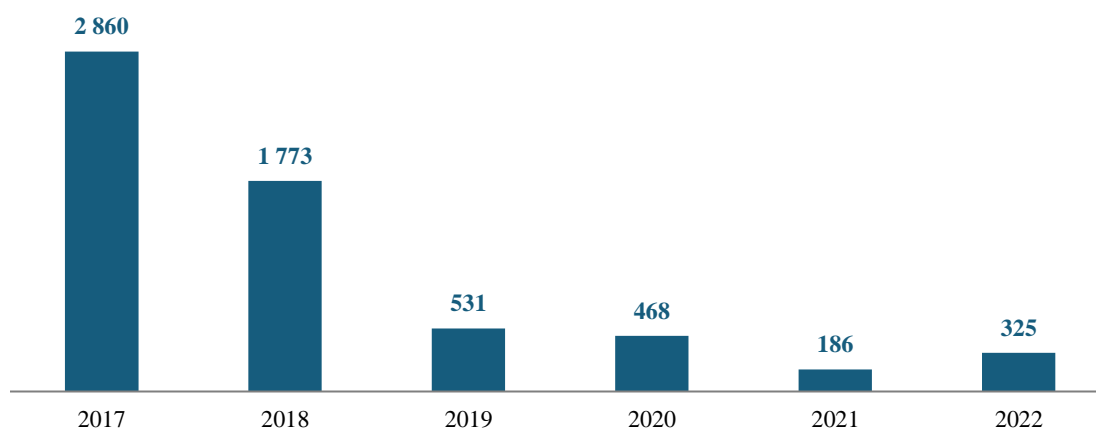
⁴⁹ Inclut l'encours des TCN

⁵⁰ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de BAM 2023 n'est pas disponible

et à 1,5% pour le long terme.

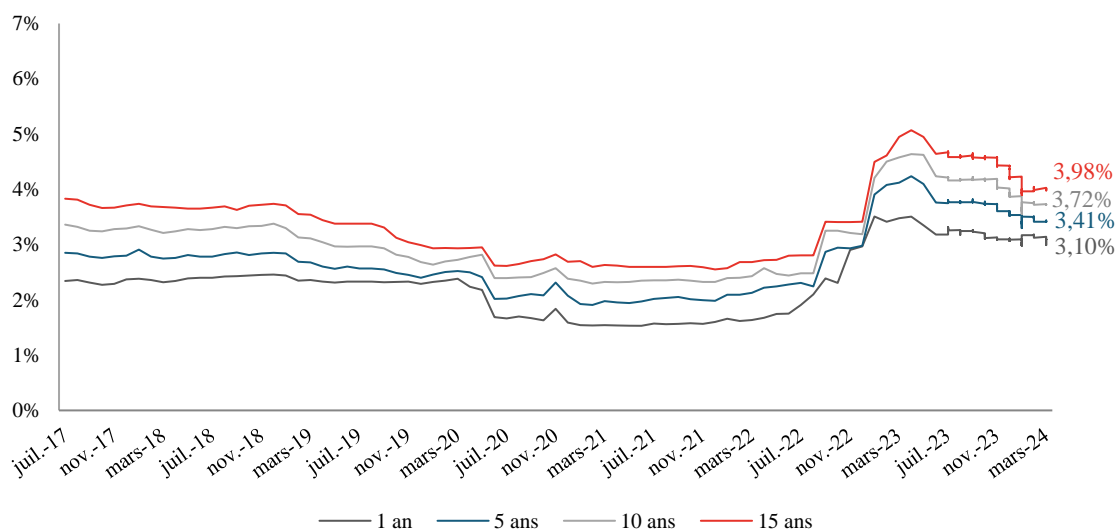
Tenant compte des remboursements, l'encours de la dette privée est ressorti à 262,7 milliards de dirhams, en augmentation de 4.2%. Sa structure par émetteur reste dominée par les banques (près de la moitié des émissions), suivies des entreprises non financières qui s'élèvent à 104,5 milliards dont 59,2 milliards de titres d'entreprises publiques.

Volume global des obligations (en MMAD) :



Source : Bourse de Casablanca – Encours des obligations en Millions de MAD

L'évolution des taux des bons du Trésor depuis 2017 jusqu'au 20 mars 2024 se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Note : Taux moyen mensuel pondéré relatif au mois où la dernière adjudication a été réalisée pour l'année et la maturité considérée. Si aucune valeur n'est renseignée, cela indique qu'aucune adjudication n'a été réalisée pour l'année et la maturité considérée

F. FINANCE D'ENTREPRISES

L'activité de finance d'entreprises regroupe en son sein un certain nombre de déclinaisons, dont les principales sont les suivantes :

- conseil en ingénierie financière ;
- transactions de fusions et acquisitions ;
- structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières.

Conseil en ingénierie financière

Un certain nombre de grands projets d'investissement au Maroc font appel au service des banques d'affaires pour les conseiller dans la structuration financière desdits projets. Les prestations offertes par les banques d'affaires consistent à concevoir le montage juridico-financier, le découpage du projet en composantes ainsi que les structurations et les véhicules adaptés à chaque composante pour optimiser le coût de financement, le niveau de risque et la rentabilité de chaque composante et pour le projet.

Les banques d'affaires s'assurent également que chaque composante ainsi définie est suffisamment attirante (*bankable*) pour les bailleurs de fonds ou les investisseurs ciblés, selon qu'il s'agisse de financement par endettement ou de financement par fonds propres.

Les projets concernés sont essentiellement des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse d'infrastructures hôtelières, de zones touristiques, de zones industrielles ou encore de grands ouvrages (ports, aéroports, autoroutes, centrales électriques, etc.).

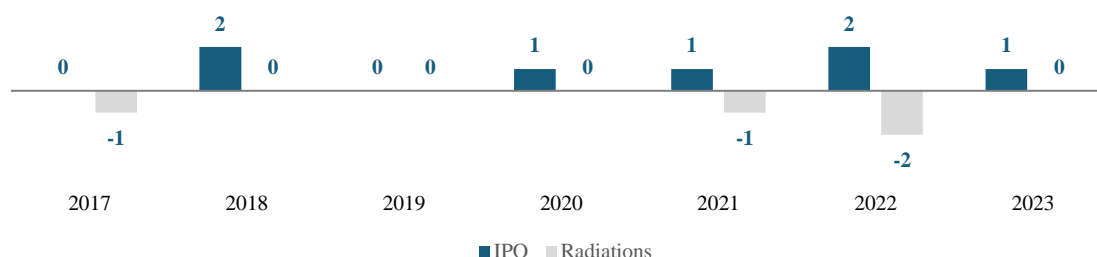
Transactions de fusions & acquisitions

Ce métier, par lequel les banques d'affaires exécutent des mandats visant à acquérir ou à céder les titres ou les actifs d'une entreprise pour le compte de leurs clients, ne dispose pas de statistiques sectorielles. En général, il est pratiqué par les banques d'affaires pour les transactions d'un montant supérieur à une certaine taille, et par les cabinets d'audit ou d'expertise comptable pour les transactions de taille plus réduite.

Structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières

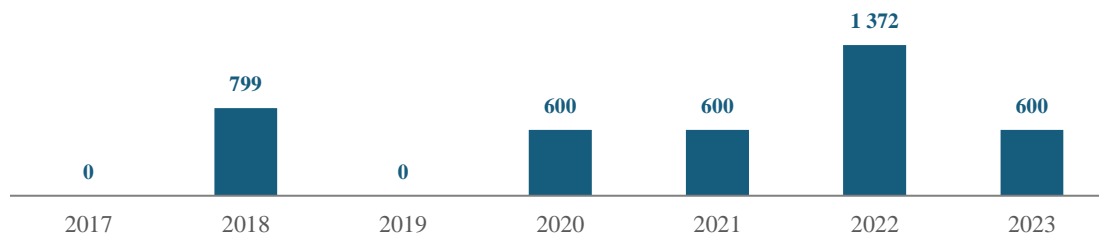
Au côté des opérations de fusions & acquisitions, cette activité est considérée comme le cœur de métier des banques d'affaires puisqu'elle permet le financement d'une entreprise ou d'un véhicule dédié à un projet, en concevant des valeurs mobilières appropriées puis en les plaçant auprès des investisseurs ciblés, pour ensuite remettre les fonds récoltés à l'entreprise émettrice.

Le graphique ci-dessous présente les inscriptions et radiations à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca durant la période 2017 - 2023 :



Source : Bourse de Casablanca

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des montants (en MMAD) placés lors des introductions à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca sur la période 2017 - 2023 :



Source : Bourse de Casablanca

G. CAPITAL INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est une activité financière consistant pour un investisseur à une prise de participation dans le capital de sociétés qui ont besoin de capitaux propres. Le terme de capital-investissement couvre généralement l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse.

Le capital-investissement se décline sous plusieurs formes :

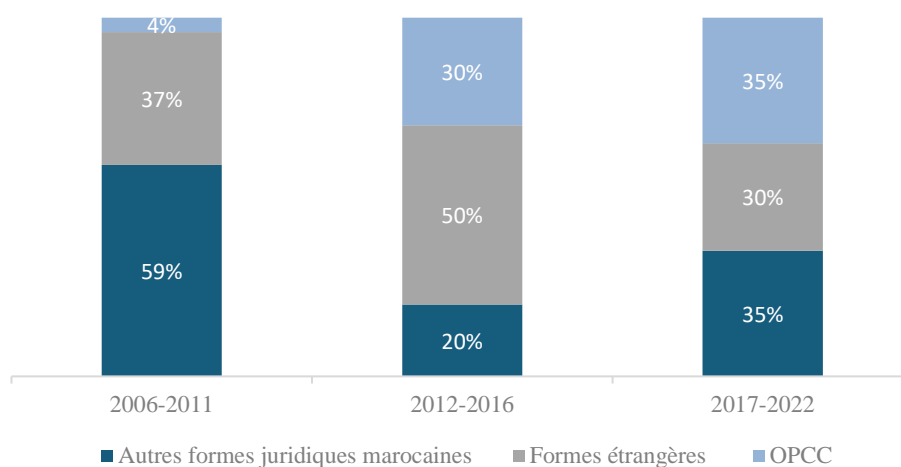
- Le capital-risque pour financer le démarrage de nouvelles entreprises ;
- Le capital-développement pour financer le développement d'entreprises existantes ;
- Le capital-transmission, ou LBO, destiné à accompagner la transmission ou la cession des titres des entreprises ;
- Le capital-retournement pour aider au redressement des entreprises en difficulté.

Au Maroc, le capital investissement existe depuis 1992, notamment suite à la création des fonds d'investissement Moussahama et Asma Invest. Entre 1992 et 2004, 11 fonds sont créés. Ces derniers sont dits « généralistes de première génération ».

Depuis 2005, cette activité connaît une réelle émergence, notamment soutenue par la croissance économique du Royaume en général et le développement de plusieurs secteurs hautement capitalistiques en particulier, tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures. Ainsi, entre 2005 et 2016, le secteur voit apparaître trois nouveaux types de fonds :

- une deuxième génération de fonds généralistes ;
- des fonds dédiés à des secteurs particuliers : immobilier et tourisme, infrastructures et agro-alimentaire ;
- des fonds dits régionaux pour accompagner le développement de certaines régions particulières notamment en y enrichissant le tissu économique.

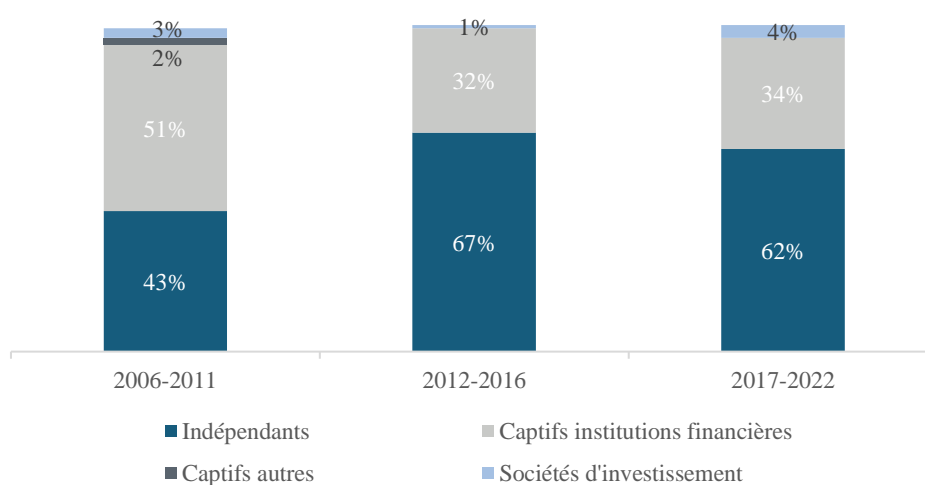
Caractéristiques des fonds en nombre⁵¹



Source : AMIC

Les fonds destinés à l'investissement transrégional optent prioritairement pour les formes juridiques étrangères alors que les fonds locaux privilégient les véhicules marocains (OPCC et SA).

Caractéristiques des fonds en valeur⁵²



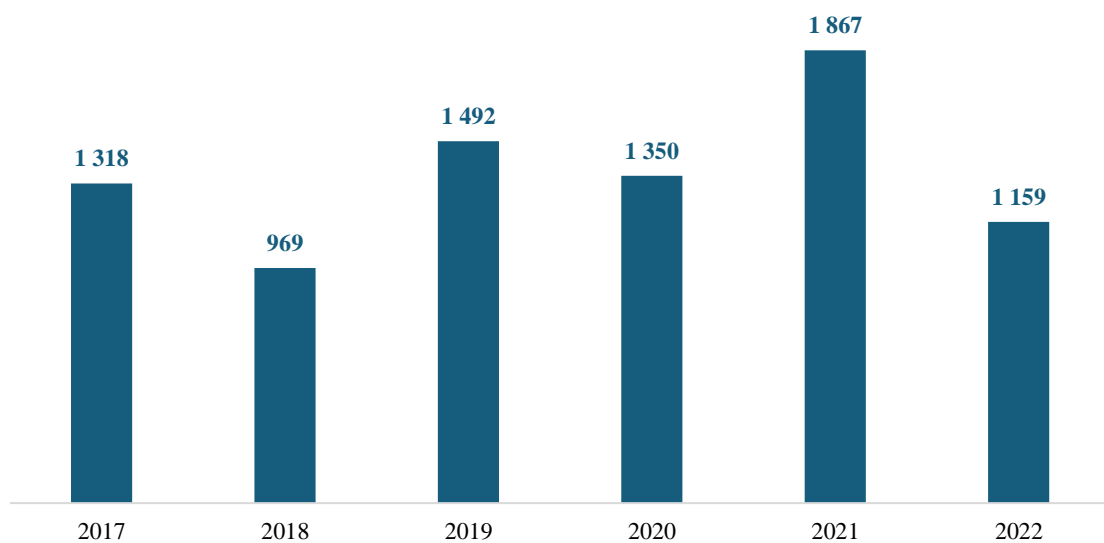
Source : AMIC

Les fonds indépendants ont connu une progression significative entre la deuxième génération (2006-2011) et la troisième génération (2017-2022), avec une part de marché de 62% pour la période 2017-2022, contre 43% pour la période 2006-2011.

⁵¹ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l'AMIC 2023 n'est pas disponible

⁵² A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l'AMIC 2023 n'est pas disponible

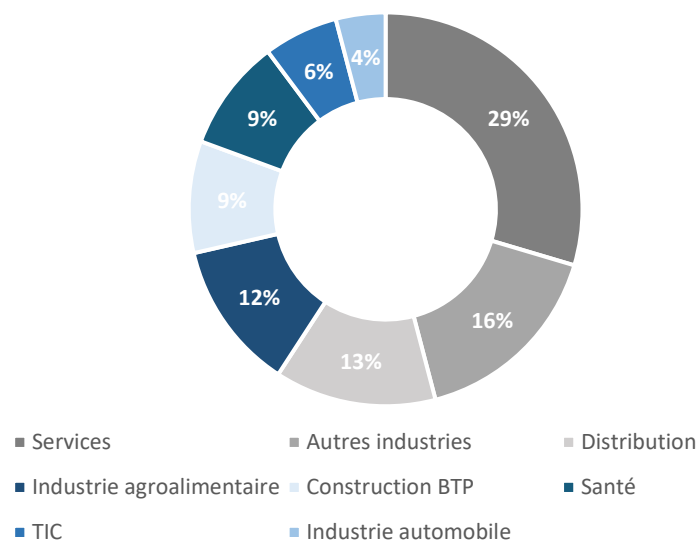
Montants levés par année (en MMAD)⁵³



Source : AMIC

Sur la période 2017-2022, les montants levés s'établissent à 8 180 MMAD réparties sur 29 levées entre 2017 et 2022 (dont 6 en 2022), dont 77% qui ont été captés par des fonds transrégionaux.

Secteurs des entreprises investies à fin 2022⁵⁴



Source : AMIC

Les secteurs des services, des autres industries et de la distribution représentent plus de la moitié des investissements réalisés en 2022, avec des parts respectives de 29%, 16% et 13%.

⁵³ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l'AMIC 2023 n'est pas disponible

⁵⁴ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l'AMIC 2023 n'est pas disponible

3.3- Activité de CFG Bank

Principaux événements

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2023 avec un résultat net consolidé positif de 178 MMAD, et un PNB consolidé de plus de 657 MMAD porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque et ce, malgré les effets défavorables de la hausse du taux directeur sur son coût de financement.

Fin 2023, CFG Bank a réalisé son introduction en bourse, finalisée avec succès en décembre. Cette opération a attiré l'intérêt de plus de 23.600 souscripteurs, témoignant de l'engouement suscités par la Banque, avec une souscription qui a atteint près de 35 fois l'offre initiale. L'introduction en bourse a été réalisée à travers une augmentation de capital, pour un montant total de 600 MMAD. Cette entrée en bourse s'inscrit dans une stratégie visant à consolider financièrement et à poursuivre le développement de la Banque.

L'année 2023 a été témoin également d'une série d'innovations chez CFG Bank en matière d'offres commerciales et de campagnes marketing. La banque a lancé des produits financiers sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques de ses segments cibles de clients, dont notamment :

- Des prêts immobiliers sur mesure : crédit immobilier flexible, ajusté aux capacités de remboursement qui évoluent avec la carrière de l'emprunteur ;
- Des produits d'épargne pour préparer l'éducation des enfants ;
- La digitalisation du parcours de dotation voyage ;
- La poursuite de l'enrichissement de la plateforme digitale de CFG Bank pour une expérience utilisateur inédite.

CFG Bank a aussi déployé des campagnes marketing centrées sur la promotion de son parcours d'ouverture de compte 100% à distance, avec la livraison de sa carte chez soi en 24h ou sa fabrication en 15 minutes en agence.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, CFG Bank a développé une solution digitale qui permet d'effectuer, en un clic, le versement, sans frais, des dons des clients en faveur du fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, créé sous les hautes instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. S'agissant de la contribution directe de la banque, celle-ci intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière au fonds 126 pour un montant de 6,4 MDH. La comptabilisation de cette contribution sera étalée sur 5 ans dans les comptes sociaux.

Présentation de CFG Bank et de ses métiers

CFG Bank, banque universelle depuis décembre 2012, a été pionnière dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Elle a été fondée en 1992 par Aryn Alami, Adil Douiri et des institutionnels marocains et étrangers dont la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Paribas et la Royale Marocaine d'Assurances (RMA).

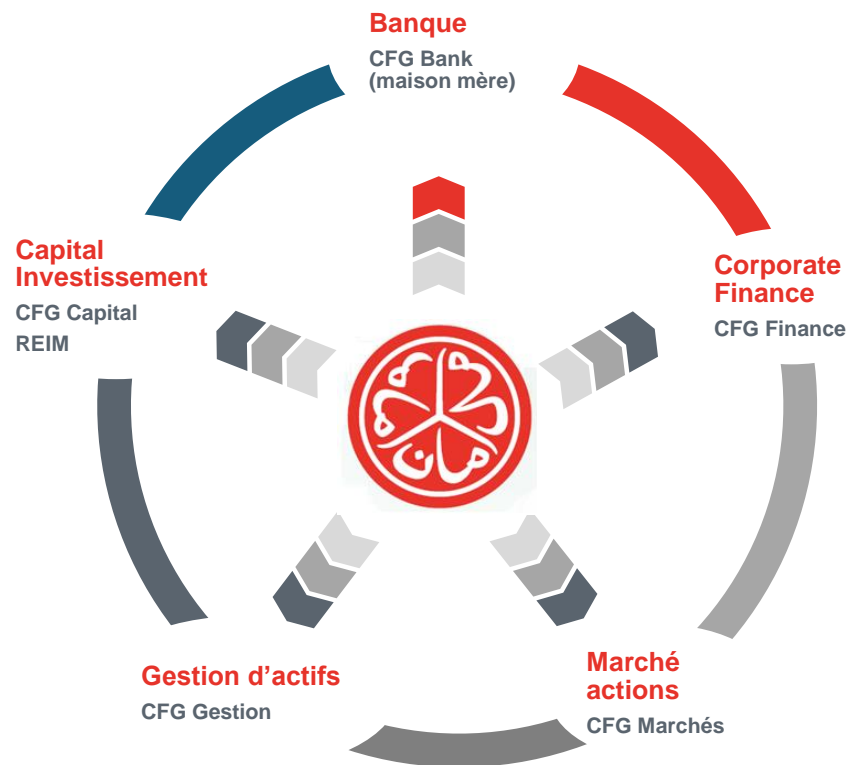
CFG Bank a contribué activement auprès du Gouvernement marocain et de son administration, à la conception de l'architecture et à la construction réglementaire et opérationnelle des marchés des capitaux nationaux, et ce dès 1992.

Elle jouit d'un bon positionnement sur plusieurs segments de marché qui ont construit sa réputation (investisseurs étrangers, retail épargnants, infrastructure, tourisme, industrie, etc.).

Suite à l'obtention de l'agrément de banque par Bank Al-Maghrib en décembre 2012, l'activité banque de détail de CFG Bank a été lancée officiellement en novembre 2015 avec l'ouverture de sa première agence Boulevard Al Massira à Casablanca, ainsi que le changement de sa dénomination sociale et commerciale (de CFG Group à CFG Bank) et de son identité visuelle.

A travers les entités juridiques ou pôles spécialisés qu'elle opère, CFG Bank dispose d'une licence de banque, d'une licence de société de bourse et de plusieurs agréments d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation actuelle des métiers de CFG Bank :



Source : CFG Bank

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

▪ Activité de la banque commerciale

Grâce à son agrément de banque obtenu en 2012, CFG Bank élargit son offre aux produits et services bancaires. En plus des produits historiques d'épargne et d'investissement, CFG Bank offre depuis janvier 2013 les produits et services suivants (liste non-exhaustive) : dépôts (à vue et à terme), crédits (classiques et structurés), moyens de paiement (chèque et carte bancaire) et e-banking (site transactionnel avec accès 24h/24 et 7j/7 et une application mobile à la pointe de la technologie).

L'année 2015 a été, par ailleurs, marquée par le lancement de l'activité banque de détail avec l'ouverture de la première agence sur Boulevard Al Massira à Casablanca.

L'offre en termes d'épargne est notamment constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour (i) du crédit habitat, (ii) du crédit lombard, (iii) du crédit one-shot et (iv) du crédit à la consommation. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing etc.

▪ Activités de la banque de financement et d'investissement

CFG Bank, à travers ses filiales spécialisées dans ces métiers, offre des solutions financières de premier plan destinées à deux types de clientèle : entreprises et institutionnels.

Positionnement de CFG Bank

CFG Bank s'articule autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. Cette nouvelle organisation vient étoffer les services offerts depuis la création de la banque en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (gestion d'actifs, intermédiation, *corporate finance* et capital-investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur certains segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (investisseurs étrangers, *retail* épargnants, infrastructure, tourisme, industrie etc.).

CFG Bank capitalise également sur une culture d'entreprise articulée autour de deux gènes qui font son ADN : innovation et expertise. Ces deux gènes sont les piliers de la nouvelle ambition du groupe pour s'adresser à une clientèle plus large à travers le lancement de son offre bancaire.

Nouveau modèle de banque hybride

Le nouveau concept de banque lancé par CFG Bank en novembre 2015 est un modèle à mi-chemin entre une banque purement « internet » et une banque classique de détail. CFG Bank offre ainsi aux clients la possibilité d'accéder à une banque en ligne innovante et exhaustive, tout en bénéficiant d'un accompagnement de conseillers hautement qualifiés pour les différents moments de vie et opérations bancaires, pouvant les accueillir dans un réseau d'agences optimisé et de dernière génération.

Une banque multicanale

Le multicanal est au centre du nouveau modèle bancaire « réinventé ». Il confère au client une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires, à travers notamment un réseau de 93 GABs, offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces. Il est également basé sur un CRM (Customer Relationship Management) assurant la continuité de la relation entre le client et les différents canaux.

Un service premium au profit du plus grand nombre

La nouvelle génération de banquiers experts et formés de CFG Bank assure une relation privilégiée avec les clients dans la durée. Chaque client de CFG Bank dispose ainsi d'un conseiller attitré.

Evolution de l'activité de CFG Bank SA

Evolution des crédits sur la période analysée

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 22-23
Crédits de trésorerie	3 368 187	4 514 975	34,0%	6 834 754	51,4%
Crédits d'équipement	-	-	-	-	-
Crédits immobiliers	2 713 753	3 280 186	20,9%	3 754 841	14,5%
Crédits à la consommation	8 417	10 098	20,0%	10 591	4,9%
Autres crédits	21 941	134 543	>100%	2 288 323	>100%
Intérêts courus à percevoir	58 594	60 967	4,0%	111 301	82,6%
Créances brutes en souffrance	52 532	154 578	>100%	251 072	62,4%
Total créances sur la clientèle	6 223 424	8 155 347	31,0%	13 250 882	62,5%
<i>dont crédits relance</i>	<i>13 808</i>	<i>11 308</i>	<i>-18,1%</i>	<i>9 003</i>	<i>-20,4%</i>
<i>dont crédits Oxygène</i>	<i>47 992</i>	<i>37 705</i>	<i>-21,4%</i>	<i>21 582</i>	<i>-42,8%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	685 407	629 198	-8,2%	640 962	1,9%
Prêts de trésorerie	-	152 671	-	248 107	62,5%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	759	-	2 687	>100%
Total créances sur les étab. de crédits	685 407	782 629	14,2%	891 756	13,9%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	916 879	1 101 420	20,1%	1 403 654	27,4%

Source : CFG Bank

Au terme de l'année 2023, l'encours des crédits à la clientèle a progressé de 62,5% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi 13 251 MMAD. Cette hausse est principalement portée par le développement de l'activité bancaire attribuable notamment à la croissance des segments de crédits suivants :

- Crédits de trésorerie (+2 320 MMAD, soit +51,4%) pour s'établir à 6 835 MMAD ;
- Autres crédits (+ 2 154 MMAD, soit >100%) pour s'établir à 2 288 MMAD, principalement expliquée par la hausse des valeurs reçues en pension⁵⁵ à terme à fin 2023 ;
- Crédits immobiliers (+475 MMAD, soit +14,5%) pour atteindre 3 755 MMAD.

L'encours des créances sur les établissements de crédits a suivi une tendance similaire, affichant une hausse de 13,9% pour s'établir à 892 MMAD. Cette évolution est principalement liée à :

- la hausse des « comptes ordinaires débiteurs » qui s'établissent à 641 MMAD, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2022 ;
- la hausse des prêts de trésorerie de 62,5% passant de 153 MMAD au 31 décembre 2022 à 248 MMAD au 31 décembre 2023.

Suite à l'arrêt de distribution des crédits relance et oxygène en 2021, l'encours de ces derniers a baissé respectivement de -20,4% et -42,8% entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023.

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 en élargissant sa base de clientèle, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'encours des crédits à la clientèle. En effet, l'encours des crédits s'est établi à 8 155 millions de MAD en 2022, enregistrant une hausse significative de 31,0% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des :

- Crédits de trésorerie (+1 147 MMAD, soit +34,0%) pour s'établir à 4 515 MMAD ;

⁵⁵ Il s'agit des fonds avancés aux OPCVM en contrepartie des titres.

- Crédits immobiliers (+566 MMAD, soit +20,9% pour s'établir à 3 280 MMAD ;
- Autres crédits (+113 KMAD), soit +100% pour s'établir à 134 KMAD à la suite d'un placement en valeurs reçues en pension.

L'encours des créances aux établissements de crédit et assimilés s'établit à 783 MMAD en 2022, en hausse de 14,2% comparativement à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prêts de trésorerie qui s'établissent à 153 MMAD contre 0 MMAD l'exercice précédent.

A- Evolution de la structure des prêts de CFG Bank sur la période analysée

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure de l'encours des crédits par catégorie sur la période analysée :

En %	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Crédits de trésorerie	54,1%	55,4%	1,2 pts	51,6%	-3,8 pts
Crédits d'équipement	0,0%	0,0%	-	0,0%	-
Crédits immobiliers	43,6%	40,2%	-3,4 pts	28,3%	-11,9 pts
Crédits à la consommation	0,1%	0,1%	-0,0 pts	0,1%	-0,0 pts
Autres crédits ⁵⁶	0,4%	1,6%	1,3 pts	17,3%	15,6 pts
Intérêts courus à percevoir	0,9%	0,7%	-0,2 pts	0,8%	0,1 pts
Créances brutes en souffrance	0,8%	1,9%	1,1 pts	1,9%	-0,0 pts
Créances sur la clientèle	100,0%	100,0%		100,0%	
Comptes ordinaires débiteurs	100,0%	80,4%	-19,6 pts	71,9%	-8,5 pts
Prêts de trésorerie	0,0%	19,5%	19,5 pts	27,8%	8,3 pts
Valeurs reçues en pension	0,0%	0,0%	-	0,0%	-
Intérêts courus à recevoir	0,0%	0,1%	0,1 pts	0,3%	0,2 pts
Créances sur les étab. de crédit	100,0%	100,0%		100,0%	

Source : CFG Bank

Au terme de l'année 2023, la part des « Autres crédits » a connu une augmentation de 15,6 pts, au détriment des parts des « Crédits de trésorerie et d'équipement » et « Crédits immobiliers » qui enregistrent respectivement une baisse de 3,8 pts et 11,9 pts par rapport à fin décembre 2022.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs et des prêts de trésorerie à hauteur de respectivement 71,9% et 27,8% au terme de l'année 2023.

En 2022, les parts des « autres crédits » et des crédits de trésorerie et d'équipement augmentent respectivement de 1,3 pts et 1,2 pts, au détriment de la part des crédits immobiliers qui diminue de 3,4 pts par rapport à l'exercice précédent.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs (80,4%) et des prêts de trésorerie (19,5%).

B- Répartition des créances brutes sur la clientèle par secteur d'activité

L'évolution des crédits par secteur d'activité se présente comme suit :

⁵⁶ Il s'agit principalement des valeurs reçues en pension (avec les OPCVM).

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Secteur public	-	-	-	-	-
<i>En %</i>	-	-	-	-	-
Secteur privé	6 223 424	8 155 347	31,0%	13 250 882	62,5%
<i>En %</i>	100,0%	100,0%	-	100,0%	-
Entreprises financières	253 339	318 306	25,6%	2 401 393	>100%
<i>En %</i>	4,1%	3,9%	-0,2 pts	18,1%	14,2 pts
Entreprises non financières	2 732 067	3 663 020	34,1%	5 564 730	51,9%
<i>En %</i>	43,9%	44,9%	1,0 pts	42,0%	-2,9 pts
Autre clientèle	3 238 019	4 174 021	28,9%	5 284 759	26,6%
<i>En %</i>	52,0%	51,2%	-0,8 pts	39,9%	-11,3 pts
Créances sur la clientèle	6 223 424	8 155 347	31,0%	13 250 882	62,5%

Source : CFG Bank

Les créances sur la clientèle sont exclusivement à l'égard du secteur privé.

Au titre de l'année 2023, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 62,5% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi un encours de 13 250 882 KMAD. Cette hausse est portée principalement par l'évolution des créances sur différents acteurs du secteur privé, notamment :

- Les créances sur « les Entreprises financières » ont connu une hausse de plus de 100% (+2 083 MMAD) pour s'établir à 2 401 MMAD, représentant désormais 18,1% du total des créances, contre 3,9% à fin décembre 2022. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des valeurs reçues en pension de la part des OPCVM ;
- Les créances sur « les Entreprises non financières » ont également augmenté de 51,9% (+1 902 MMAD) pour s'établir à 5 565 MMAD, représentant 42,0% du total des créances sur la clientèle ;
- La hausse des créances sur « Autre clientèle » de 26,6% (+1 111 MMAD) pour s'établir à 5 285 MMAD, et représentant 39,9% du total des créances sur la clientèle.

En 2022, les créances sur « Autre clientèle » ont enregistré une hausse de 28,9% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 174 MMAD, soit 51,2% du total des créances sur la clientèle.

Ces dernières sont suivies par les créances sur les « entreprises non financières » qui ont enregistré une hausse de 34,1% par rapport à 2021 pour s'établir à 3 663 MMAD en 2022, soit 44,9% du total des créances sur la clientèle.

Les créances sur les « entreprises financières » ont quant à elles enregistré une hausse de 25,6% par rapport à 2021 pour s'établir à 318 MMAD en 2022, soit 3,9% du total des créances sur la clientèle.

Il est à noter que la part des créances à l'égard des « entreprises financières » et de « Autre clientèle » dans le total des créances à l'égard de la clientèle a légèrement baissé respectivement de 0,2 points et de 0,8 points au profit des créances à l'égard des « entreprises non financières » (+1,0 points).

Evolution des dépôts sur la période analysée

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Comptes à vue créditeurs	3 664 547	5 828 076	59,0%	6 405 715	9,9%
Dépôts à terme	1 449 041	1 412 879	-2,5%	1 225 689	-13,2%
Comptes d'épargne	585 829	783 517	33,7%	858 613	9,6%
Intérêts courus à payer	17 078	17 045	-0,2%	11 867	-30,4%
Autres comptes créditeurs	128 697	30 759	-76,1%	95 001	>100%
Dépôts de la clientèle	5 845 192	8 072 276	38,1%	8 596 885	6,5%
Valeurs données en pension	1 000 089	2 500 067	>100%	4 379 235	75,2%
Emprunts de trésorerie	409 297	350 000	-14,5%	899 357	>100%
Intérêts courus à payer	1 311	2 568	95,9%	13 650	>100%
Dettes envers les étab. de crédit	1 410 697	2 852 635	>100%	5 292 243	85,5%

Source : CFG Bank

Au terme de l'année 2023, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 6,5% par rapport à fin décembre 2022 pour s'établir à 8 597 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'effet conjoint des variations suivantes :

- La hausse des « comptes à vue créditeur » de 9,9% (+577 639 KMAD), pour s'établir à 6 405 715 KMAD, résultant du développement de l'activité bancaire et l'expansion du portefeuille client ;
- La hausse des « comptes d'épargne » de 9,6% (75 096 KMAD), pour atteindre 858 613 KMAD ;
- Partiellement compensé par la baisse des « dépôts à terme » de 13,2% (-187 190 KMAD), pour s'établir à 1 225 689 KMAD.

Les dettes envers les établissements de crédits se sont élevées à 5 292 MMAD, enregistrant une augmentation de 85,5% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est principalement attribuée à la hausse de 75,2% des valeurs données en pension, atteignant ainsi 4 379 MMAD au 31 décembre 2023 et dans une moindre mesure à la hausse des emprunts de trésorerie de plus 100% pour atteindre 899 MMAD.

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 8 072 MMAD en 2022, en hausse de 38,1% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse de 59,0% des comptes à vue créditeurs, s'établissant à 5 828 MMAD en 2022 en lien avec la hausse de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- l'augmentation des comptes d'épargne de 33,8%, s'établissant à 784 MMAD.

Il est à noter que l'évolution des comptes à vue et des dépôts à terme s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les comptes à vue (dépôts non rémunérés) afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 2 853 MMAD, en hausse de +100% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de +100% des valeurs données en pension pour s'établir à 2 500 MMAD en 2022 en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

L'évolution de la structure des dépôts sur la période 2021 – 2023 est présentée ci-dessous :

En %	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Comptes à vue créditeurs	62,7%	72,2%	9,5 pts	74,5%	2,3 pts
Dépôts à terme	24,8%	17,5%	-7,3 pts	14,3%	-3,2 pts
Comptes d'épargne	10,0%	9,7%	-0,3 pts	10,0%	0,3 pts
Intérêts courus à payer	0,3%	0,2%	-0,1 pts	0,1%	-0,1 pts
Autres comptes créditeurs	2,2%	0,4%	-1,8 pts	1,1%	0,7 pts
Dépôts de la clientèle	100,0%	100,0%		100,0%	
Valeurs données en pension	70,9%	87,6%	16,7 pts	82,7%	-4,9 pts
Emprunts de trésorerie	29,0%	12,3%	-16,7 pts	17,0%	4,7 pts
Intérêts courus à payer	0,1%	0,1%	-0,0 pts	0,3%	0,2 pts
Dettes envers les étab. de crédit	100,0%	100,0%		100,0%	

Source : CFG Bank

La structure des dépôts de la clientèle évolue de manière importante depuis 2021 avec la hausse de la quote-part des dépôts à vue qui passe de 62,7% en 2021 à 74,5% en 2023, en lien notamment avec la croissance du nombre de clients de la Banque.

A- Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité

L'encours des dépôts clientèle par segment de clientèle a évolué comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Secteur public	2	2 453	>100%	10	-99,6%
<i>En %</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,0 pts</i>
Secteur privé	5 845 189	8 069 824	38,1%	8 596 875	6,5%
<i>En %</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>-0,0 pts</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
Entreprises financières	868 885	774 330	-10,9%	658 448	-15,0%
<i>En %</i>	<i>14,9%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-5,3 pts</i>	<i>7,7%</i>	<i>-1,9 pts</i>
Entreprises non financières	1 619 953	2 786 255	72,0%	2 880 596	3,4%
<i>En %</i>	<i>27,7%</i>	<i>34,5%</i>	<i>6,8 pts</i>	<i>33,5%</i>	<i>-1,0 pts</i>
Autre clientèle	3 356 351	4 509 239	34,3%	5 057 831	12,2%
<i>En %</i>	<i>57,4%</i>	<i>55,9%</i>	<i>-1,6 pts</i>	<i>58,8%</i>	<i>3,0 pts</i>
Dépôts de la clientèle	5 845 191	8 072 277	38,1%	8 596 885	6,5%

Source : CFG Bank

Les dettes sur la clientèle sont quasi-exclusivement à l'égard du secteur privé.

Au titre de l'année 2023, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 6,5% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi un total de 8 596 885 KMAD. Cette hausse est attribuée essentiellement à l'évolution des dépôts des différents acteurs du secteur privé, notamment :

- La hausse des dépôts des « Autre clientèle » de 12,2% (+548 592 KMAD) pour s'établir à 5 057 831 KMAD, et représentant désormais 58,8% du total des dépôts de la clientèle, contre 55,9% à fin décembre 2022 ;
- Compensée par la baisse des dépôts des « Entreprises financières » de 15,0% (-115 882 KMAD) pour s'établir à 658 448 KMAD, représentant 7,7% du total des dépôts de la clientèle ;
- L'augmentation des dépôts des « Entreprises non financières » de 3,4% (-94 341 KMAD) pour s'établir à 2 880 596 KMAD, représentant 33,5% du total des dépôts de la clientèle.

En 2022, les dettes sur les « entreprises non financières » ont enregistré une croissance de 72,0% pour s'établir à 2 786 MMAD en 2022.

Les dettes sur « autre clientèle » ont enregistré une augmentation de 34,3% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 509 MMAD.

Les dettes sur les « entreprises financières » ont enregistré une baisse de 10,9% pour s'établir à 774 MMAD en 2022.

Il est à noter que la part des dettes à l'égard des « entreprises financières » et de « Autre clientèle » dans le total des dettes à l'égard de la clientèle a baissé respectivement de 5,3 points et de 1,5 points au profit des dettes à l'égard des « entreprises non financières » (+6,8 points).

Parts de marché de CFG Bank

Parts de marché de CFG	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Dépôts de la clientèle	0,5%	0,7%	0,2 pts	0,7%	0,0 pts
Créances Brutes sur la clientèle	0,7%	0,8%	0,1 pts	1,2%	0,4 pts

Source : CFG Bank

Lancée en 2015, l'activité bancaire de CFG Bank est en pleine croissance. En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, elle a enregistré une part de marché de 0,7 % en 2022, comparée à 0,5 % en 2021. Pour ce qui est des créances brutes sur la clientèle, elle affiche une part de marché de 0,8% en 2022, en hausse par rapport à 0,7% en 2021, soit une augmentation de 0,1 points expliquée notamment par les bonnes réalisations de l'exercice.

Au terme de l'année 2023, les créances brutes sur la clientèle ont augmenté de 0,4 pts pour afficher 1,2%, contre 0,8% à fin décembre 2022, tandis que les dépôts de la clientèle ont montré une stagnation.

Evolution du réseau d'agence

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Agence <i>retail</i>	13	13	13
Agence banque privée	3	3	3
Agence <i>corporate</i>	1	1	1
Total	17	17	17
GAB	85	89	93

Source : CFG Bank

Le réseau d'agence de CFG Bank est resté stable depuis 2021.

Le nombre de GAB a augmenté de 9,4% sur la période étudiée pour atteindre 93 GAB au 31 décembre 2023.

Evolution des créances en souffrance⁵⁷

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Créances pré-douteuses	3 508	6 583	87,7%	11 129	69,1%
Créances douteuses	4 411	74 537	>100%	18 382	-75,3%
Créances compromises	44 612	73 458	64,7%	221 560	>100%
Total	52 531	154 578	>100%	251 072	62,4%

Source : CFG Bank

⁵⁷ Les montants présentés sur le tableau englobent l'ensemble des encours des créances en souffrance couverts et non couverts par les garanties. Il est à noter que ces ratios ne comprennent pas l'activité de leasing étant donné que celle-ci n'est pas significative à la date d'enregistrement du présent document.

Les créances en souffrance ont atteint 251 072 KMAD au terme de l'exercice 2023, enregistrant une hausse de 62,4% par rapport à fin décembre 2022. Parallèlement, les créances compromises ont atteint 221 560 KMAD, marquant une augmentation de plus 100% par rapport à l'exercice précédent, expliquée notamment par le déclassement de nouveaux dossiers représentant des impayés supérieurs ou égaux à 360 jours.

Les nouveaux dossiers déclassés en compromis au 31 décembre 2023 sont composés essentiellement (i) d'un crédit d'investissement dont l'encours s'élève à 72 816 KMAD et (ii) de deux dossiers relatifs au secteur de l'immobilier, totalisant un encours de 51 167 KMAD.

Par ailleurs, les créances douteuses s'élèvent à 18 382 KMAD en 2023 contre 74 537 KMAD en 2022, soit une baisse de 75,3%. Cette baisse est expliquée notamment par le déclassement en compromis du dossier précité (crédit d'investissement) et dont l'encours s'élève à 72 816 KMAD au 31 décembre 2023.

Pour leur part, les créances pré-douteuses s'élèvent à 11 129 KMAD à fin 2023 contre 6 583 KMAD en 2022, en hausse de 69,1% expliqué notamment par le déclassement de 13 nouveaux dossiers totalisant un encours de 11 129 KMAD et dont l'antériorité des impayés égalise ou dépasse 90 jours.

Les créances en souffrance s'établissent à 154 578 KMAD en 2022, en hausse de +100% par rapport à fin 2021.

Les créances compromises s'établissent à 73 458 KMAD, soit une augmentation de 64,7% par rapport à l'exercice précédent, expliquée notamment par le déclassement de nouveaux dossiers au 31 décembre 2022 représentant des impayés supérieurs ou égaux à 360 jours. Les nouveaux dossiers déclassés en compromis au 31 décembre 2022 sont composés essentiellement d'un crédit immobilier dont l'encours s'élève à 15 029 KMAD. Le reste des dossiers totalisent 15 426 KMAD constitué de plusieurs catégories de créances.

Par ailleurs, les créances douteuses s'élèvent à 74 537 KMAD en 2022 contre 4 411 KMAD en 2021, expliqué notamment par le déclassement en douteux d'un dossier dont l'encours est fixé à 69,3 MMAD au 31 décembre 2022.

Pour leur part, les créances pré-douteuses s'élèvent à 6 583 KMAD à fin 2022 contre 3 508 KMAD en 2021, en hausse de 87,7% expliqué notamment par le déclassement de nouveaux dossiers (crédits immobiliers et crédits intelak) totalisant un encours de 6 583 MMAD.

Les dossiers classés en pré-douteux ont connu les évolutions suivantes entre les deux arrêts du 31 décembre 2021 et du 31 décembre 2022 :

- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 de 3 crédits immobiliers totalisant un encours de 5 MMAD ;
- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 de 5 crédits Intelak totalisant un encours de 1,4 MMAD ;
- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 d'un CMT dont l'encours s'élève à 0,15 MMAD.

Les dossiers classés en pré-douteux à l'arrêt du 31 décembre 2021 ont connu les évolutions suivantes :

- ✓ Passage en compromis de deux dossiers dont l'encours total s'élève à 721 KDH ;
- ✓ Passage en douteux de deux dossiers dont l'encours total s'élève à 1 614 KDH ;
- ✓ Passage en Watchlist d'un dossier dont l'encours s'élève à 723 KDH ;
- ✓ Passage d'un dossier dont l'encours s'élève à 450 KDH en sain.

Evolution des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23-22
Créances sur la clientèle brutes	6 223 424	8 155 347	31,0%	13 250 882	62,5%
<i>Dont encours des créances en souffrance</i>	<i>55 246</i>	<i>209 843</i>	<i>>100%</i>	<i>325 637</i>	<i>55,2%</i>
Provisions totales sur les créances en souffrance	43 847	81 420	85,7%	130 695	60,5%
Taux de contentieux⁵⁸	0,89%	2,57%	1,7 pts	2,46%	-0,1 pts
Taux de couverture⁵⁹	79,4%	38,8%	-40,6 pts	40,1%	1,3 pts

Source : CFG Bank

En 2023, le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 40,1%, contre 38,8% en 2022, soit une hausse de 1,3 pts expliquée essentiellement par les nouvelles créances déclassées en CES faisant ainsi augmenter la provision constatée selon les modalités de la circulaire 19/G/2002.

Le taux de contentieux quant à lui reste relativement stable en 2023, s'établissant à 2,46% contre 2,57% en 2022. Le maintien de ce niveau est expliqué par la hausse des créances sur la clientèle distribuées et arrêtées au 31 décembre 2023.

En 2022, le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 38,8%, contre 79,4% en 2021, soit une baisse de 40,6 pts expliquée essentiellement par une hausse des créances en souffrance plus rapide que la hausse des provisions totales sur les créances en souffrance (+154 597 KMAD vs. +37 573 KMAD).

Le taux de contentieux s'élève à 2,57% en 2022 contre 0,89% en 2021, soit une hausse de 1,7 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par la dégradation de la classification de certaines créances soit un déclassement en compromis.

Taux de transformation sur base sociale

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23- 22
Dépôts de la clientèle	5 845 191	8 072 277	38,1%	8 596 885	6,5%
Créances brutes sur la clientèle	6 223 424	8 155 347	31,0%	13 250 882	62,5%
Taux de transformation	106,5%	101,0%	-5,4 pts	154,1%	53,1 pts

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2023, le taux de transformation s'élève à 154,1%, en hausse 53,1 points par rapport à décembre 2022. Cette augmentation est en corrélation avec la croissance des créances brutes sur la clientèle (+62,5 %), qui dépasse largement celle des dépôts de la clientèle (+6,5 %).

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 101,0%, en baisse 5,4 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

⁵⁸ Taux de contentieux = (Encours des créances en souffrance / Créances sur la clientèle brutes)

⁵⁹ Taux de couverture = (Provisions totales sur les créances en souffrance / Créances en souffrance brutes sur la clientèle)

Evolution des engagements par signature

A- Evolution des engagements par signature donnés

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23- 22
Engagements par signature en faveur de la clientèle	689 863	1 140 959	65,4%	1 975 524	73,1%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-
Engagements donnés par signature	689 863	1 140 959	65,4%	1 975 524	73,1%

Source : CFG Bank

Les engagements donnés par signature s'élevaient à 1 975 524 KMAD au terme de l'exercice 2023, en hausse de 73,1% par rapport à décembre 2022. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle. La progression des engagements donnés par signature est en corrélation avec la hausse des crédits CMT et immobiliers.

Les engagements donnés par signature s'élevaient à 1 140 959 KMAD en 2022, en hausse de 65,4% par rapport à 2021. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

A- Evolution des engagements par signature reçus

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 23- 22
Engagements par signature reçus de la clientèle	7 198 457	5 470 096	-24,0%	4 796 560	-12,3%
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-
Engagements reçus par signature	7 198 457	5 470 096	-24,0%	4 796 560	-12,3%

Source : CFG Bank

Les engagements reçus par signature s'élevaient à 4 796 560 KMAD à fin décembre 2023, en baisse de 12,3% par rapport à décembre 2022. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle. La baisse des engagements reçus par signature est en corrélation avec le remboursement total de certains crédits.

Les engagements reçus par signature s'élevaient à 5 470 096 KMAD en 2022, en baisse de 24,0% par rapport à 2021. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

Marché des produits de taux

L'activité relative au marché des produits de taux est incluse au sein de CFG Bank. Elle n'est par conséquent pas filialisée.

Marché primaire

CFG Bank peut intervenir sur le marché primaire des bons du Trésor pour son propre compte ou pour le compte de ses clients, et ce en passant par des banques Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

En général, lorsqu'il s'agit des adjudications des bons du Trésor sur le marché primaire, les clients institutionnels privilégient les IVT pour leurs soumissions contrairement au marché secondaire où CFG Bank reste un acteur de référence.

Il est important de noter que la participation de CFG Bank aux adjudications des bons du Trésor n'affecte en rien ses résultats puisqu'elle ne constitue pas une source de revenus. Ces derniers sont constitués essentiellement d'opérations d'intermédiation sur le marché secondaire et de trading pour compte propre.

Marché secondaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire au cours de la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023
Volumes des transactions sur le marché secondaire	66 075	176 500	92 531

Source : CFG Bank

La hausse significative des volumes des transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire sur la période de 2021 à 2023 s'explique principalement par le renforcement de l'équipe dédiée entre 2021 et 2022, ce qui a amélioré sa capacité à répondre efficacement aux besoins de ses clients et a joué un rôle déterminant dans l'essor de ses activités sur le marché obligataire, tout en exploitant davantage les opportunités sur le marché.

La baisse de 47,6% des volumes des transactions sur le marché secondaire enregistrée entre 2022 et 2023 est principalement liée à une baisse de la demande de la part de divers clients et contreparties.

Par ailleurs, la volatilité du marché a également exercé une influence sur la croissance des volumes d'opérations de CFG Bank. Les fluctuations des taux d'intérêt et les conditions économiques générales ont créé un environnement propice aux opportunités de trading.

CFG Bank intervient sur le marché secondaire notamment lorsque des opportunités se présentent que ce soit sur les bons du Trésor ou bien sur des titres émis par d'autres émetteurs. CFG Bank intervient principalement pour compte propre mais peut être amenée à traiter pour le compte de clients.

Le segment de la dette privée a quant à lui connu un fort essor, amorcé depuis 2007, porté par la popularité des certificats de dépôts et des émissions de dette privée, qui s'est par la suite confirmé par la multiplication des transactions sur les titres de créances négociables et obligations privées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée :

En MMAD	2021	2022	2023
Volumes des transactions sur le segment de la dette privée	17 176	37 000	29 988

Source : CFG Bank

Le volume des transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée est en augmentation continue, ce dernier passant de 17 176 MMAD en 2021 à 29 988 MMAD en 2023, soit une hausse significative sur la période analysée. Cette évolution s'explique essentiellement par (i) la croissance soutenue de la banque impliquant de nouvelles opérations, (ii) une activité plus importante de CFG Bank au niveau de l'intermédiation, ainsi que (iii) la gestion de l'encours des certificats de dépôt. CFG Bank intervient principalement pour compte propre mais peut être amenée à traiter pour le compte de clients.

IV- Informations environnementales et sociales

4.1- Politique RSE de CFG Bank

Depuis de nombreuses années, CFG Bank a fait le choix de s'inscrire dans une démarche RSE formalisée en l'intégrant à ses enjeux stratégiques. CFG Bank a mené depuis une démarche collaborative auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...), en s'appuyant sur le socle de valeurs de CFG Bank, à savoir la proximité, la responsabilité, la solidarité, la loyauté et l'utilité. Cette démarche de progrès est portée au plus haut niveau de l'entreprise et se matérialise par les trois enjeux suivants :

- Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent ;
- Viser l'excellence relationnelle et opérationnelles avec les clients et les collaborateurs ;
- Hisser le niveau de confiance vis-à-vis des parties prenantes de la banque.

La RSE a été intégrée dans la stratégie et dans la gouvernance de CFG Bank, dans la mesure où elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien. CFG Bank est donc définitivement engagé dans l'écosystème marocain pour être un opérateur financier solide et responsable au service de ses clients et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de RSE.

Dans le cadre de son engagement à exercer ses activités selon les normes d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme les plus élevées, CFG Bank a mis à jour son code éthique et Déontologique en 2022.

Ce code destiné à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants, est mis en place pour guider les actions et inspirer le comportement de tous. Il récapitule les valeurs et visions de CFG Bank, rappelle les principes directeurs de la banque en termes de respect, de gestion des intérêts, de conformité réglementaire et sécurité financière, mais également de protection de la banque, d'intégrité des marchés, et de concurrence loyale.

Enfin, il explique concrètement sa mise en pratique à travers la prise de décision, le droit d'alerte ainsi que les principaux interlocuteurs à contacter selon les besoins pour information et conseil. Le code s'applique à CFG Bank et ses filiales.

4.2- Responsabilité sociale et environnementale

La création de valeur partagée est un concept mettant en évidence le constat selon lequel les entreprises peuvent créer de la valeur économique en créant de la valeur sociétale. Ce principe consiste à accorder de l'importance autant à la rentabilité financière qu'à son impact social et environnemental. CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes. Le système de valeurs de CFG Bank s'articule autour de 5 axes que sont la qualité de service pour tous, la simplicité et le gain de temps, la transparence, une relation personnalisée et le multicanal. Ces axes se déclinent en 12 engagements stratégiques :

1. Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers ;
2. Œuvrer pour le développement des territoires ;
3. Etablir une relation durable et de confiance avec les clients ;
4. Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
5. Réduire l'impact environnemental du Groupe ;
6. Accompagner la croissance verte ;
7. Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes ;
8. Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise ;
9. Améliorer le cadre de vie des collaborateurs ;
10. Réaliser des achats responsables ;
11. Promouvoir le bien-être et le développement des communautés ;

12. Renforcer les échanges avec la société civile.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent, pour chacun, d'un conseiller attitré.

Par ailleurs, CFG Bank s'est engagée envers de nombreuses associations et ordres en sponsorisant plusieurs événements.

En somme, la politique CFG Bank conjugue performance et engagement. La Société à la conviction qu'une banque ne peut réussir que si elle affiche des engagements sociaux et environnementaux responsables. Ainsi, CFG Bank a la volonté d'avoir des impacts positifs sur la société en menant des actions essentielles pour l'avenir : développement économique durable, environnement et transition énergétique, inclusion sociale.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank n'a jamais eu et ne fait l'objet d'aucun litige de nature environnemental.

4.3- Politique de gestion des ressources humaines

Politique globale de gestion des ressources humaines

CFG Bank accorde une importance primordiale à son système de gestion des ressources humaines, qui est fondé sur quatre valeurs clés : convivialité, méritocratie, intéressement aux résultats et culture entrepreneuriale. Ainsi, les instruments qui découlent de ces valeurs sont conçus pour attirer les meilleurs collaborateurs sur le marché marocain, les motiver et fidéliser sur le long terme ceux qui adhèrent à la culture de l'entreprise.

Convivialité : CFG Bank favorise la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'entreprise est un lieu idéal où la convivialité peut tout à fait s'exprimer. En effet, CFG Bank est une banque qui met ses salariés au cœur de l'entreprise et leur donne du sens au travail quotidien. C'est un facteur de bien être individuel et d'efficacité collective qui permet le bon vivre ensemble au travail.

Méritocratie : la récompense et la promotion du mérite sont d'abord réalisées par la transparence dans le système de gestion des ressources humaines. Chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'expérience, se voit fixer des objectifs annuels par la personne qui l'encadre et des critères qui permettront de l'évaluer. Ainsi, à la fin de l'année, les entretiens d'évaluation sont systématiquement menés et permettent de juger le niveau de performance de chaque collaborateur. Ces entretiens permettent également d'identifier les futurs leaders de l'entreprise en vue de les inscrire sur un « *fast track* », c'est-à-dire une voie rapide de progression de carrière ;

Intéressement aux résultats : dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. Le deuxième principe se base sur l'existence d'un « dividende salarial » annuel, c'est-à-dire le prélèvement d'une partie du bénéfice du groupe pour les redistribuer à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur fonction, selon leur mérite (notation par leur encadrant). Ainsi, la méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la première valeur de la gestion des ressources humaines de CFG Bank, à savoir la méritocratie.

Culture entrepreneuriale : ce dernier principe est basé sur le partage du capital de l'entreprise, en réservant des actions aux collaborateurs qui, non seulement sont performants, mais que l'entreprise considère qu'ils adhèrent parfaitement à ses valeurs et que leur fidélisation à long terme est

importante.

A fin 2023, CFG Bank compte 301 salariés actionnaires (représentant environ 68% de son effectif), ce qui contribue non seulement à valoriser leur engagement, mais renforce également leur sentiment d'appartenance et leur motivation à long terme.

Recrutement

CFG Bank vise à recruter les meilleurs candidats pour répondre à ses besoins actuels et futurs et à renforcer son image de marque. A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank s'efforce de garantir le respect des principes d'égalité des chances et de traitement ainsi que la conformité aux dispositions règlementaires et à la gestion des risques. La Société veille également au pilotage efficace des recrutements et à la maîtrise des budgets y afférents.

A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank vise à encourager une démarche constructive d'intégration des nouveaux talents alignée sur la stratégie de la Banque. Cette intégration a pour vocation d'inculquer aux nouvelles recrues la culture d'entreprise de CFG Bank.

Rémunération

Dans le but de recruter puis de fidéliser ses meilleurs éléments, CFG Bank propose à ses collaborateurs un système de rémunération attrayant s'alignant avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles. La politique de rémunération s'appuie donc sur des valeurs de justice et sur une transparence vis-à-vis des salariés. Les niveaux de rémunération s'appuient à la fois sur les compétences du collaborateur, l'appréciation de la performance individuelle et la complexité des tâches effectuées. La Banque veille régulièrement à vérifier la compétitivité de ses packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la loyauté de ses collaborateurs.

Politique de formation

Au vu des objectifs stratégiques et de la spécificité des métiers du groupe, la formation de ses collaborateurs constitue une priorité et un facteur clé de succès. Sur la période 2021 - 2023, le budget alloué à la formation et le nombre de bénéficiaires ont évolué de la manière suivante :

En KMAD	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Budget formation	544	1 020	87,5%	690	-32,4%
Nombre de bénéficiaires	28	124	>100%	147	18,5%

Source : CFG Bank

La politique de formation vise à accroître les compétences et l'expertise des employés du groupe grâce à des actions de formations externes mais également internes.

En ce qui concerne la formation interne, le Groupe s'appuie sur les compétences de ses employés les plus expérimentés pour former ses jeunes collaborateurs à l'excellence. L'expertise acquise par ses cadres dirigeants et les manuels de procédures internes constituent un capital de savoir-faire qui permet d'assurer une formation continue et structurée au quotidien. Cette approche facilite également la diffusion d'un état d'esprit et d'une culture de « partage des connaissances », en phase avec les valeurs du groupe.

En 2023, le budget de formation s'est élevé à 690 KMAD, en baisse de 32,4% par rapport à 2022 et le nombre de bénéficiaires est passé de 124 à 147 sur la même période. La diminution du budget de formation en 2023 s'explique par une révision à la baisse du budget alloué au e-learning.

Le Groupe s'appuie sur une politique de formation qui permet à la fois de renforcer les acquis de ses collaborateurs, de les former selon les spécificités du groupe et de développer de nouvelles compétences afin de faire face à une concurrence importante et expérimentée.

Mesures prises pour l'égalité homme/femme

L'engagement social CFG Bank auprès de ses collaborateurs constitue l'une des préoccupations majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de formation et une gestion des carrières plus active pour mieux accompagner le développement de la Banque.

Par ailleurs, la parité homme/femme est indicateur suivi par la Banque pour la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

Structure et répartition des effectifs du groupe CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de CFG Bank sur la période 2021- 2023

	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 22/23
Effectif	355	377	6%	440	17%
Dont Hommes	45%	42%	-3 pt	42%	0 pts
Dont Femmes	55%	58%	3 pt	58%	0 pts

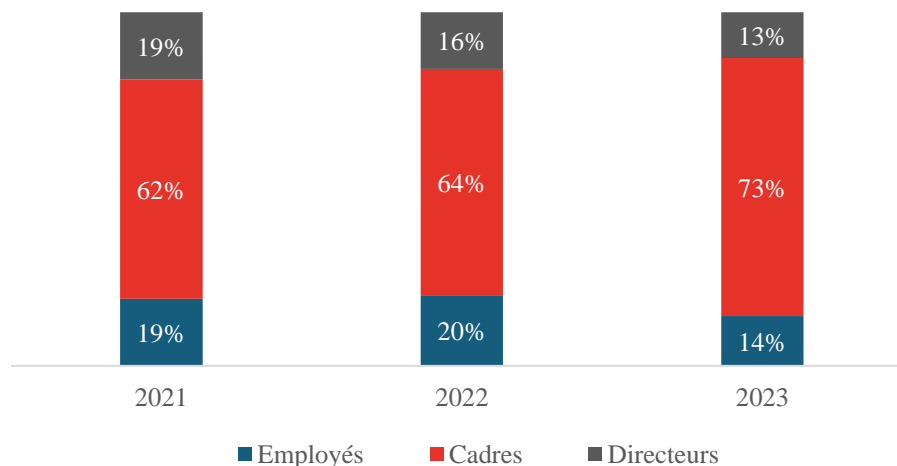
Source : CFG Bank

En 2023, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 440, soit une hausse de 17% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs..

A fin 2022, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 377, soit une hausse de 6% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

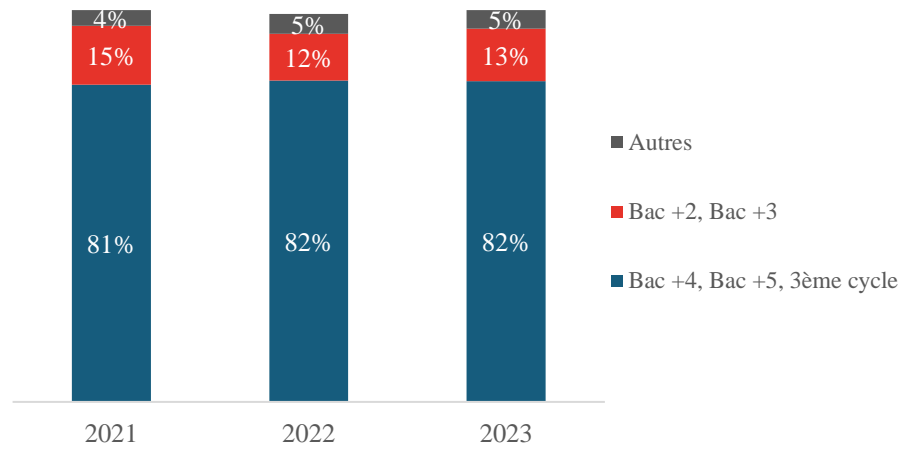
La répartition des effectifs du groupe sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition des effectifs par catégorie



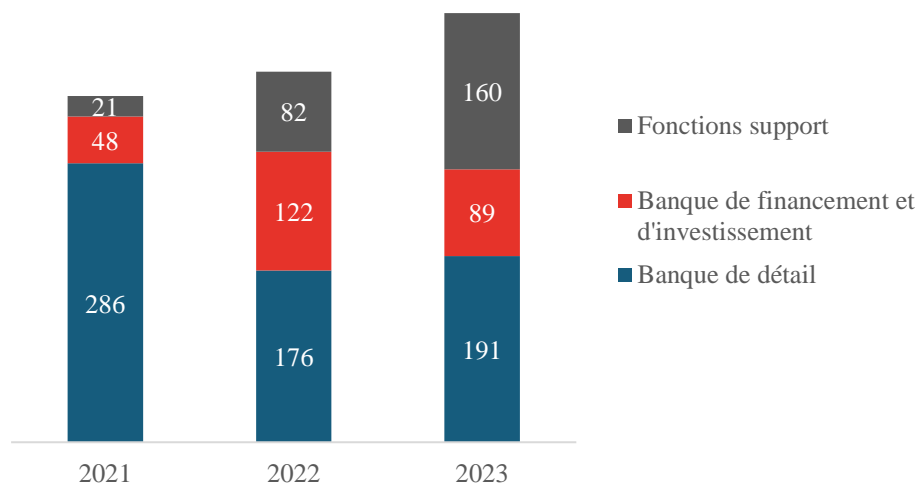
Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par niveau de formation



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par branche d'activité⁶⁰



Source : CFG Bank

⁶⁰ A noter que la majorité des fonctions supports sont rattachées à CFG Bank, hors l'équipe développement IT qui est rattachée à CFG IT et quelques collaborateurs qui sont rattachés aux filiales directement.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des effectifs de CFG Bank et de ses filiales se présente comme suit :

	2021	2022	2023
CFG Bank	293	314	353
CFG Marchés	16	16	16
CFG Gestion	20	22	25
CFG Finance	6	6	8
CFG Capital	4	3	3
CFG Assurances	3	4	4
CFG IT	13	12	10
Reim Partners	-	-	21
Total	355	377	440

Source : CFG Bank

Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines du Groupe CFG Bank sur les trois dernières années se présentent comme suit :

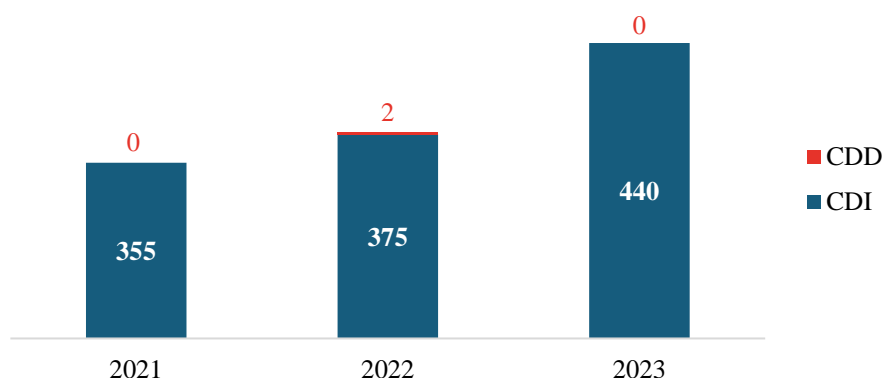
	2021	2022	2023
Nombre de représentants du personnel	0	0	13
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	9	8	12
Nombre de licenciements	5	4	0
<i>Dont directeurs</i>	0	1	0
<i>Dont cadres</i>	5	2	0
<i>Dont employés</i>	0	1	0
Nombre de démissions	41	51	55
<i>Dont directeurs</i>	0	1	0
<i>Dont cadres</i>	34	48	48
<i>Dont employés</i>	7	2	7
Nombre de recrutements	82	77	103
<i>Dont directeurs</i>	0	2	5
<i>Dont cadres</i>	72	63	86
<i>Dont employés</i>	10	14	12
Taux de turnover⁶¹	18%	19%	21%
Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	1	0

Source : CFG Bank

Conformément au code du travail, les élections des délégués du personnel se sont tenues le 7 novembre 2023 pour toutes les sociétés éligibles (dont l'effectif est supérieur ou égal à 10), à savoir : CFG Bank, CFG Marchés, CFG Gestion et CFG IT, portant ainsi le nombre des représentants du personnel à 13 au 31 décembre 2023.

⁶¹ [(Nombre de départs sur l'année N + nombre d'arrivées sur l'année N) / 2] / Effectif au 1er janvier de l'année N

Répartition des effectifs par nature de contrat de travail



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par ancienneté

	2021	2022	2023
Moins de 1 an	71	69	97
1 à 3 ans	95	95	108
3 à 5 ans	80	75	67
5 à 10 ans	53	79	106
Plus de 10 ans	56	59	62
Total	355	377	440

Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2021	2022	2023
20-25	30	36	42
26-30	132	144	170
31-35	75	80	90
36-40	54	52	68
41-45	20	22	28
46-50	19	17	12
51+	25	26	30
Total	355	377	440

Source : CFG Bank

Intéressement du personnel au capital

Depuis sa création, CFG Bank favorise la cooptation d'un certain nombre de collaborateurs clés, en tant que salariés actionnaires.

Le statut de banque universelle indépendante et une gestion des ressources humaines à la pointe constituent des éléments d'attraction forts pour les cadres expérimentés à l'échelle nationale et internationale au sein des plus grandes entreprises mondiales. Un atout particulier de CFG Bank est de pouvoir offrir aux plus méritants de ses cadres l'accès à son capital et un statut d'actionnaire salarié.

Par ailleurs, les montants bruts d'intéressement au résultat distribués à l'ensemble des collaborateurs

(primes et bonus) au titre des trois derniers exercices se présentent comme suit

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Intéressement au résultat	22	28	27%	38,3	37%

Source : CFG Bank

A noter qu'un programme de stock-options (Options de Souscription d'Actions, OSA) a été adopté par le conseil d'administration réuni en date du 1^{er} juillet 2020 en faveur des membres bénéficiaires⁶² d'un montant maximal de 57 MMAD, et dont les modalités d'émission et caractéristiques se présentent comme suit :

Forme des OSA, cessibilité, attribution : les OSA sont créées sous la forme nominative et seront attribuées à titre gratuit. Les droits résultant des OSA sont non transmissibles et incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée en personne par le bénéficiaire concerné. Les OSA seront attribuées par le CA à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales telles que définies par l'article 143 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Période et conditions d'exercice des OSA : l'échéance des OSA sera fixée par le CA, et ce dans la limite de 3 ans à compter de l'assemblée générale ayant décidé ou autorisé l'augmentation de capital réservée aux titulaires des OSA. Lesdites OSA pourront être exercées en une ou plusieurs tranches dans les proportions et aux époques que le CA fixera, sous réserve que (i) le titulaire de l'OSA aura conservé la qualité de salarié ou de mandataire de la Société ou de ses filiales, (ii) tout bénéficiaire dont les fonctions de salarié ou de mandataire social de la Société ou de ses filiales par elles prendraient fin, pour quelque raison que ce soit, sera tenu de restituer à la Société, sans aucune contrepartie, les options non exercées.

Proportion et prix de souscription : chaque OSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une action de catégorie « B » (actuellement dénommées action de catégorie « A »), à un prix par action de 360 MAD, soit une décote de 10% par rapport à la valorisation de l'action de la Société qui s'élève à la date du conseil d'administration à 399,71 MAD. Les actions nouvelles issues de l'exercice des OSA seront à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou compensation de créance lors de l'exercice des OSA.

Date de jouissance et droits attachés aux actions résultants de l'exercice des OSA : les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites ; elles auront droit, au titre de l'exercice social ouvert à cette date et au titre des exercices sociaux ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être distribué aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur le compte de cet exercice.

Le CA réuni en date du 1er juillet 2020 a adopté un programme de stock-options en faveur des membres du Comex⁶³ élargi d'un montant maximal de 57 MMAD.

Le CA réuni le 06 décembre 2022 a constaté la souscription définitive de 21 bénéficiaires d'OSA à la première tranche de l'augmentation de capital qui leur a été réservée d'un montant total de 31,3 MMAD.

Le nombre d'OSA non exercé après la première tranche s'élevait à 63 101.

⁶² Certains salariés du ComCo élargi ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales. Le ComCo élargi inclut les membres du ComCo ainsi que d'autres responsables et directeurs de la banque en charge des différents métiers

⁶³ Le Comex a changé de dénomination et s'appelle désormais ComCo.

Le CA réuni le 22 mars 2023 a décidé de ne pas attribuer de nouvelles OSA et d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital pour un montant maximal de 22,7 MMAD.

Le CA réuni le 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive de 17 bénéficiaires d'OSA à la seconde tranche de l'augmentation de capital ainsi que la clôture définitive du programme de stock-options réservée à certains des collaborateurs du Groupe CFG.

V- Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1- Stratégie d'investissement

Depuis le lancement de la transformation en tant que banque commerciale, la stratégie d'investissement de CFG Bank a porté sur 3 axes majeurs : (i) les systèmes d'information et l'innovation au service de ses clients, (ii) le développement de son réseau d'agences et (iii) le développement de son capital humain.

Sur la période allant de décembre 2021 à décembre 2023, les principaux investissements ont ainsi porté sur :

- le développement des systèmes d'information ainsi que de l'application mobile, en plus de l'amélioration de produits et services à destination de la clientèle et développement de l'entrée en relation digitale, entre autres ;
- l'ouverture d'une agence *retail* en 2021 portant le nombre total d'agences à 17, dont une agence *corporate*, et l'installation de 8 nouveaux GABs portant leur nombre total à 93 à fin 2023 ;
- La construction du futur siège et l'acquisition du matériel d'exploitation, comprenant notamment les PC, les serveurs et divers aménagements.

Il est à noter que les principaux investissements sont réalisés par la banque (i.e. ouverture d'agence, mise en place d'un outil SI etc.). Les autres filiales, au regard de leur activité, ne nécessitent pas d'importants investissements.

Il convient de noter que le montant décaissé pour la construction du nouveau siège, s'élève à environ 210 MMAD à fin 2023. Le reliquat d'investissement restant à déboursier pour la finalisation des travaux est estimé à 100 MMAD.

L'évolution des investissements réalisés par CFG Bank SA entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22-21	31/12/2023	Var 22-23
Immobilisations incorporelles	11 052	30 703	>100%	64 150	>100%
Immobilisations en recherche et développement	9 915	2 801	-71,7%	29 627	>100%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 138	27 901	>100%	34 523	23,7%
Immobilisations corporelles	49 585	139 691	>100%	204 036	46,1%
Immeubles d'exploitation	6 020	4 571	-24,1%	0	-100,0%
Mobiliers et matériels d'exploitation	23 123	13 477	-41,7%	23 291	72,8%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	20 442	121 643	>100%	180 745	48,6%
Immobilisations financières	439 804	280 732	-36,2%	900	-99,7%
Total	500 442	451 125	-9,9%	269 086	-40,4%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin décembre 2023, le montant des investissements s'élève à 269 086 KMAD et porte principalement sur :

- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 180 745 KMAD au titre notamment des investissements relatifs à la construction du futur siège ;
- Le mobilier et matériel d'exploitation pour 23 291 KMAD dont principalement l'acquisition de matériels informatiques ;
- Les immobilisations incorporelles pour 64 150 KMAD portant sur les investissements en logiciels informatiques et les développements informatiques.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, le montant des investissements s'élève à 451 125 KMAD, en baisse de 9,9% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse des immobilisations financières (-36,2%) en lien notamment avec l'acquisition en 2021, d'une participation supplémentaire pour un montant de 38 104 KMAD dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Il est à noter que les investissements financiers en 2022 pour un montant de 280 732 KMAD sont principalement relatifs à l'acquisition des Eurobonds sur la période ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles qui s'établissent à 139 691 KMAD en 2022 contre 49 585 KMAD en 2021, soit une hausse de +100%, portée principalement par la hausse du poste « Autres immobilisations corporelles d'exploitation » (+ 101 201 KMAD, soit >100%) expliquée essentiellement par les avances octroyées pour la construction du nouveau siège de CFG Bank. Il est à noter que le financement du futur siège est en ligne avec l'avancement des travaux. A fin 2022, 115 MMAD ont été financés par la Banque ;
- L'augmentation des immobilisations incorporelles qui s'établissent à 30 703 KMAD en 2022 contre 11 052 KMAD en 2021, soit une hausse de +100%, portée principalement par la hausse du poste « Autres immobilisations incorporelles d'exploitation » (+ 26 763 KMAD, soit >100%) expliquée essentiellement par l'acquisition d'un nouveau logiciel pour l'activité de Leasing.

Le budget d'investissement 2024 prévoit une enveloppe de 37,5 MMAD pour les investissements IT et de 70,9 MMAD pour les agences dont 70 MMAD seront consacrés à l'ouverture de trois nouvelles agences (Marrakech, Rabat et Casablanca), tandis que le reliquat sera dédié aux travaux d'aménagement d'une agence à Marrakech.

Politique de partenariat

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...).

Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

Dans le cadre de ce partenariat, Salafin verse trimestriellement à CFG Bank des commissions basées sur un taux fixé par les parties (CFG Bank et Salafin) et calculées en fonction de la catégorie des clients.

5.2- Moyens techniques et informatiques

Le Groupe s'engage depuis 2008 dans une profonde refonte des systèmes d'information, avec l'objectif de doter toutes ses entités des systèmes les plus performants et les plus innovants, dans le but d'asseoir et de supporter le développement du groupe sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière.

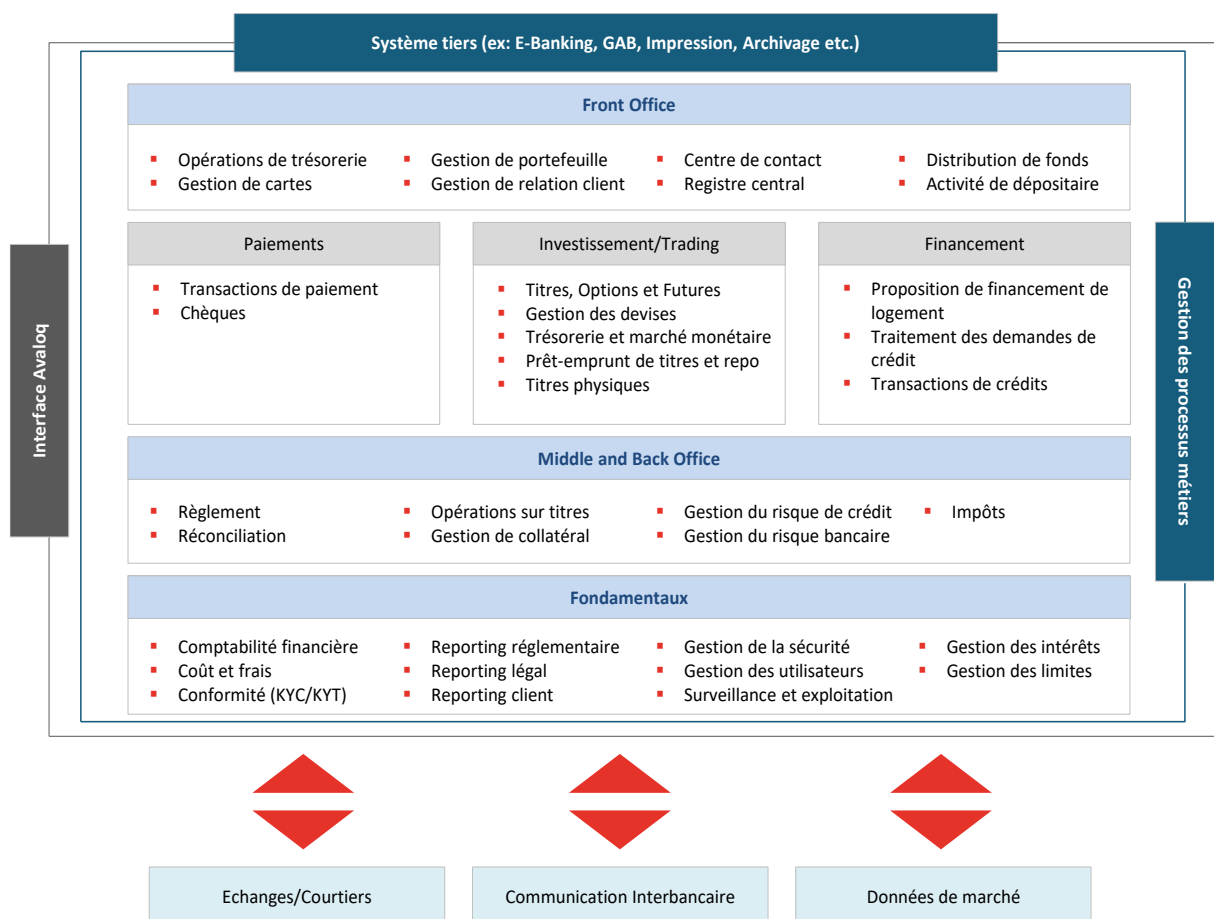
A cet égard, à l'issue d'un processus de sélection strict et rigoureux, effectué en 2010 avec le support d'un cabinet reconnu dans le conseil en systèmes d'information, CFG Bank a opté pour une solution informatique d'envergure, utilisée par de nombreux grands établissements bancaires. Cette solution s'impose actuellement comme la référence en matière de système bancaire intégré, avec une technologie très avancée, une couverture fonctionnelle optimale pour les différentes entités de CFG Bank et une forte capacité d'évolution.

Ce système est un produit *front to back office* (yc la partie comptable) intégré, homogène éprouvé et compatible avec tous les processus bancaires et toutes les catégories d'actifs.

Ainsi, ce système vient remplacer les systèmes informatiques en les intégrant au sein d'une plateforme bancaire universelle dotée d'une structure modulaire qui couvre quasiment toutes les fonctionnalités et tous les processus bancaires.

C'est une solution bancaire entièrement intégrée, qui offre le meilleur en termes de fonctionnalités, non seulement au regard de la diversité des produits bancaires avec lesquels elle est compatible, mais également de la valeur ajoutée qu'elle apporte. L'architecture ouverte et moderne de ce système permet d'adapter la solution aux besoins du Groupe tout en garantissant une modélisation efficace des processus métiers. Lancé en 2010, ce système a été mis en service le 3 décembre 2012.

Le schéma ci-dessous présente les fonctionnalités de ce système :



Source : CFG Bank

CFG Bank dispose par ailleurs de cinq types de réseaux hautement sécurisés :

- Un réseau LAN (*Local Area Network*) principal, au sein de son siège, commun à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la mise en place de VLAN (*Virtual Local Area Network*) pour le cloisonnement inter entités ;

- Un réseau LAN dédié à la sauvegarde des systèmes et des données ;
- Un réseau WAN (*Wide Area Network*) reliant les sites distants (principalement les agences) avec le siège ;
- Un réseau internet permettant l'accès au site en ligne. Ce réseau internet est totalement dissocié du réseau internet disponible pour les besoins du Groupe (messagerie, ...) ;
- Un réseau WAN permettant de relier le réseau de CFG Bank aux différents systèmes de la place (Bourse de Casablanca, Maroclear, Bank Al-Maghrib, etc.) au moyen d'infrastructures télécoms sécurisées.

Compte tenu de la criticité des réseaux dans le fonctionnement des systèmes de CFG Bank, une politique de redondance des infrastructures est mise en place.

5.3- Politique Qualité

Pour accompagner sa réorganisation et le développement de ses activités, CFG Bank a créé en avril 2012 l'entité « Organisation & Qualité » qui a la charge de formaliser et mettre à jour régulièrement les procédures de l'ensemble des entités du Groupe, et ce en totale conformité avec les contraintes réglementaires et légales en vigueur. Dans le cadre de sa mission, cette entité veille à l'optimisation des processus de l'organisation et leur homogénéisation, et s'assure en permanence que la qualité du service offert à la clientèle est conforme aux meilleurs standards et en amélioration continue.

5.4- Réseau de distribution

	2021	2022	2023
Agences <i>retail</i>	13	13	13
Agences <i>banque privée</i>	3	3	3
Agences <i>corporate</i>	1	1	1
GAB	85	89	93

Source : CFG Bank

Dans une optique d'améliorer l'expérience client, et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences dernière génération ouvertes jusqu'à 19h.

5.5- Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles d'un établissement puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de Continuité de l'Activité de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et à mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci est notamment composé :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un plan de repli utilisateurs : le site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un plan de continuité organisationnelle ;
- d'un plan de gestion de crise et de communication ;
- d'un plan de tests des dispositifs PCA ;
- d'un plan d'hébergement et repeuplements externes ;

- d'un plan de retour à la normale ;
- d'un plan de Maintien en Condition Opérationnelle.

Partie IV Situation financière consolidée de l'Emetteur

I- Informations financières consolidées entre 2021 et 2023

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2021 et 2023

En KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Produit net bancaire	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%
Résultat brut d'exploitation	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%
Résultat d'exploitation	17 441	82 758	>100%	198 825	>100%
Résultat avant impôts	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%
Résultat net	31 361	54 341	73,3%	177 568	>100%
Résultat net part du groupe (RNPG)	28 551	43 886	53,7%	166 026	>100%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés du Groupe sur la période 2021-2023 fait ressortir les éléments suivants :

A fin 2023, le résultat net part du groupe s'élève à 166 026 KMAD, enregistrant une hausse significative de 122 141 KMAD par rapport à 2022 (>100%). Cette évolution est principalement expliquée par l'amélioration du produit net bancaire de 31,4% (+157 000 KMAD), ainsi que du résultat brut d'exploitation de plus 96,7% (+ 109 942 KMAD).

A fin 2022, le RNPG s'élève à 43 886 KMAD, en hausse de 53,7% par rapport à fin 2021, expliqué essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 25,0%) et du résultat brut d'exploitation (+ 100% par rapport à fin 2021).

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2021 et 2023 :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22/21	31/12/2023	Var 22/23
Prêts et créances envers la clientèle	6 679 520	8 806 412	31,8%	14 251 253	61,8%
Dettes envers la clientèle	5 823 490	8 032 909	37,9%	8 647 054	7,6%
Total bilan	11 647 613	15 372 070	32,0%	22 134 222	44,0%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés du Groupe sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

A fin 2023, le total bilan du Groupe s'établit à 22 134 222 KMAD, enregistrant une hausse de 44% (+6 762 152 KMAD) par rapport à fin 2022. Les prêts et créances envers la clientèle affichent une augmentation notable de 61,8 % (+5 444 841 KMAD), atteignant ainsi 14 251 253 KMAD en 2023. Parallèlement, les dettes envers la clientèle augmentent de 7,6 % (+614 145 KMAD), pour s'établir à 8 647 054 KMAD en 2023.

A fin 2022, le total bilan du Groupe s'élève à 15 372 070 KMAD, affichant une augmentation de 32,0% par rapport à fin 2021. Les prêts et créances envers la clientèle ont affiché une hausse de 31,8% pour s'établir à 8 806 412 KMAD en 2022. Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 37,9% pour s'établir à 8 032 909 KMAD en 2022.

II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de CFG Bank

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.048.481, compte tenu d'un bénéfice net de KMAD 104.712.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none">- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;- examiner le dispositif de gouvernance et

<p>des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2023, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 13.251 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 126,1.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.290.433, compte tenu d'une perte nette de KMAD 22.958.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories

<p>créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 8.155 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 80,1.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>appropriées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 876.525, compte tenu d'une perte nette de KMAD 175.788. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none">- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories

<p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2021, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 6.223 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 43,5.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>appropriées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2021 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 38.104, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
Mohamed HDID
Associé Gérant

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de CFG Bank

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.688.165 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 177.568.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

<p>du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 14.400 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 149.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 873.283, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54.341.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;

<ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 8.931 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 120.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 776.752, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 31.361. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne..

Fondement de l'opinion

Au 31 décembre 2020, notre rapport d'audit faisait état d'une réserve relative aux créances de MMAD 149 détenues sur la participation T Capital, en raison de notre incapacité à nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Au 31 décembre 2021, ces actifs ont été dépréciés en totalité au cours de l'exercice. Cette provision a été constatée par capitaux propres, le management estimant que la conversion en 2021 des comptes courants et créances détenus par le groupe en capital, induit le reclassement des créances converties en « Actifs Financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » conformément à la classification initiale de la participation, et par conséquent la dépréciation des actifs par capitaux propres non recyclables conformément à la norme IFRS 9. Conformément aux normes IFRS, cette dépréciation de MMAD 149, comptabilisée directement dans les capitaux propres, aurait dû être constatée dans le compte de résultat de l'exercice 2021, lors de la conversion des créances et comptes courants en capital.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 6.773 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 85.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID
Associé Gérant

III- Présentation des comptes consolidés

3.1- Principaux faits marquants relatifs à la période 2021-2023

CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2023, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation des droits d'utilisation d'un montant de 5 143 KMAD. Les dettes locatives de CFG Bank s'élèvent à 12 637 KMAD en décembre 2023. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 300 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

Au 31 décembre 2023, l'impôt sur la cohésion sociale n'a pas eu impact sur les comptes consolidés de la Société.

3.2- Evolution du périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation sur la période 2021- 2023.

Filiale	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
CFG Bank	100,0%	100,0%	EC	100,0%	100,0%	EC	100,0%	100,0%	EC
CFG Finance	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
CFG Capital	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
REIM Partners ⁶⁴	60,0%	60,0%	IG	60,0%	60,0%	IG	60,0%	60,0%	IG
CFG Marchés	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
CFG Assurances	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
CFG Gestion	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
CFG Gestion Privé	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
CFG Associés	99,3%	99,3%	IG	99,3%	99,3%	IG	99,3%	99,3%	IG
CFG IT	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
T Capital Gestion	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%	IG
Villa Roosevelt	71,7%	71,7%	IG	71,7%	71,7%	IG	71,7%	71,7%	IG

Source : CFG Bank

⁶⁴ Il est à noter que les flux relatifs à REIM Partners ont été consolidés à compter du S2 2021

3.3- Analyse du compte de résultat

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Intérêts et produits assimilés	310 273	435 713	40,4%	574 933	32,0%
Intérêts et charges assimilées	-154 519	-184 981	19,7%	-310 201	67,7%
Marge d'intérêt (1)	155 754	250 732	61,0%	264 732	5,6%
Commissions (produits)	250 825	321 607	28,2%	340 539	5,9%
Commissions (charges)	-58 022	-71 092	22,5%	-78 103	9,9%
Marge sur commissions (2)	192 803	250 515	29,9%	262 436	4,8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	31 592	-32 822	<-100%	75 770	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	20 205	31 969	58,2%	54 456	70,3%
Produit net bancaire (5)	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%
<i>Banque de détail</i> ⁶⁵	238 302	293 561	23,2%	442 984	50,9%
<i>Banque de financement et d'investissement</i> ⁶⁶	162 052	206 833	27,6%	214 410	3,7%
Charges générales d'exploitation (6)	-293 585	-331 558	12,9%	-377 578	13,9%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	-53 363	-55 094	3,2%	-56 132	1,9%
Résultat Brut d'exploitation (8)	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%
Coût du risque (9)	-35 965	-30 984	-13,8%	-24 859	-19,8%
Résultat d'exploitation (10)	17 441	82 758	>100%	198 825	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	31 403	-2 937	<-100%	-4 575	55,8%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%
Impôts sur les résultats (13)	-17 483	-25 480	45,7%	-16 682	-34,5%
Résultat net d'impôts des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net (14)	31 361	54 341	73,3%	177 568	>100%
Intérêts minoritaires (15)	2 810	10 455	>100%	11 542	10,4%
Résultat net part du groupe (16)	28 551	43 886	53,7%	166 026	>100%

Source : CFG Bank

⁶⁵ Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

⁶⁶ Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity », de « marchés des capitaux », de « gestion d'actifs » et de Trading (produits de taux).

3.3.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Marge d'intérêt (1)	155 754	250 732	61,0%	264 732	5,6%
Marge sur commissions (2)	192 803	250 515	29,9%	262 436	4,8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	31 592	-32 822	<-100%	75 770	<-100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	20 205	31 969	58,2%	54 456	70,3%
Produit net bancaire (5)	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%

Source : CFG Bank

Marge d'intérêt (1)

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	274 243	-50 043	224 200	349 449	-54 490	294 959	469 649	-58 905	410 744
Comptes et prêts/emprunts	235 629	-49 424	186 205	301 382	-49 179	252 203	406 927	-52 070	354 857
Opérations de pensions	-	-619	-619	784	-5 311	-4 527	7 235	-6 835	400
Opérations de location financement	38 614	-	38 614	47 283	-	47 283	55 487	-	55 487
Opérations interbancaires	142	-16 894	-16 752	1 666	-37 377	-35 711	18 829	-95 554	-76 725
Comptes et prêts/emprunts	88	-16 894	-16 806	1 619	-8 266	-6 647	9 562	-33 071	-23 509
Opérations de pensions	54	-	54	47	-29 111	-29 064	9 267	-62 483	-53 216
Opérations sur titre	35 888	-87 582	-51 694	84 598	-93 114	-8 516	86 455	-155 742	-69 287
Emprunts émis par le Groupe	-	-87 042	-87 042	-	-92 531	-92 531	-	-155 344	-155 344
Actifs financiers disponibles à la vente	35 888	-540	35 348	84 598	-583	84 015	86 455	-398	86 057
Total produits et charges d'intérêts	310 273	-154 519	155 754	435 713	-184 981	250 732	574 933	-310 201	264 732
Marge d'intérêt (en % du PNB)			38,9%			50,1%			40,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 14 000 KMAD (+5,6%) en 2023 par rapport à 2022 en lien avec :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 115 785 KMAD (+39,3%) atteignant 410 744 KMAD en 2023 contre 294 959 KMAD en 2022. Cette progression est en corrélation avec la croissance de l'encours de crédits. A noter que la hausse des taux a eu un impact légèrement défavorable sur la marge d'intérêt à cause de l'augmentation importante du coût des ressources rémunérées entamée dès le 4ème trimestre 2022, alors que la hausse des taux de production de crédits n'a eu lieu qu'à la fin du 1er trimestre 2023. En effet, la structure des dépôts de CFG Bank, avec plus de 50% de dépôts rémunérés et une durée de moins de 1 an a été impactée de manière rapide par l'augmentation du coût des DAT, impactant ainsi à la baisse la marge d'intérêt. La hausse des taux de crédit n'impacte quant à elle que la nouvelle production et vient augmenter le rendement des crédits de manière plus lente que la hausse du coût sur les ressources ;

- Compensée par (i) la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires de 41 014 KMAD (<-100%) principalement portée par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension, en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank et (ii) la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres de 60 771 KMAD (<-100%) portée par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 67,9% en s'affichant à 155 344 KMAD en 2023 contre 92 531 KMAD en 2022.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente 40,3% en 2023 contre 50,1% en 2022, soit une baisse de la contribution à hauteur de 9,8 pts en raison de la hausse du coût des ressources suite à l'augmentation du taux directeur.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 61,0% en 2022 par rapport à 2021 en raison de :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 31,6% pour s'établir à 294 959 KMAD à fin 2022 contre 224 200 KMAD à fin 2021. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance de l'encours de crédits ;
- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres (>100%), portée par les produits relatifs aux actifs disponibles à la vente (>100%), expliquée notamment par la hausse des taux obligataires ;
- Compensée par la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires (<-100%), portée essentiellement par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension (<-100%), en lien avec le financement du développement de l'activité bancaire de CFG Bank, à travers notamment les opérations de pension.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente 50,1% contre 38,9% en 2021, soit une hausse de la contribution à hauteur de 11,2 pts. Cette amélioration s'explique essentiellement par le rythme de croissance de la marge d'intérêt comparé aux autres sources de produits générés par le Groupe composant le PNB.

La norme IFRS 16 a eu un impact négatif sur la marge d'intérêt en 2022 et 2023 respectivement de 1 077 KMAD et 881 KMAD.

La ventilation de la marge d'intérêt par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail	155 786	250 646	60,9%	264 478	5,5%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>-0,5 pbs</i>	<i>99,9%</i>	<i>-0,6 pbs</i>
Banque de financement et d'investissement	-32	86	>100%	254	>100%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,5 pbs</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,6 pbs</i>
Marge sur intérêt	155 754	250 732	61,0%	264 732	5,6%

Source : CFG Bank

Sur la période 2021-2023, la banque de détail capte près de 100% de la marge d'intérêt du groupe.

Marge sur commissions (2)

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers⁶⁷	250 825	-58 022	192 803	321 607	-71 092	250 515	340 539	-78 103	262 436
Banque de détail	56 757	-23 427	33 330	76 162	-32 516	43 646	90 678	-40 983	49 695
Banque de financement et d'investissement	194 068	-34 595	159 473	245 445	-38 576	206 869	249 861	-37 120	212 741
Total produits nets de commissions	250 825	-58 022	192 803	321 607	-71 092	250 515	340 539	-78 103	262 436
Marge sur commissions (en % du PNB)			48,2%			50,1%			39,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, la marge sur commissions s'établit à 262 436 KMAD, contre 250 515 KMAD en 2022, soit une hausse de 11 921 KMAD (4,8%), expliquée par :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 6 049 KMAD (13,9%) en 2023 pour s'établir à 49 695 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- Combinée à la hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 5 872 KMAD (2,8%) en 2023 s'établissant à 212 741 KMAD. Cette évolution est attribuable aux bonnes performances enregistrées par REIM Partners (87 557 KMAD en 2023 contre 80 479 KMAD en 2022) ainsi que par les activités de « CFG Marché » (28 095 KMAD en 2023 contre 25 396 KMAD en 2022), partiellement compensée par la baisse des commissions des activités de « CFG Gestion » (70 021 KMAD en 2023 contre 74 833 KMAD en 2022).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, la marge sur commissions s'établit à 250 515 KMAD, contre 192 803 KMAD en 2021, soit une hausse de 29,9% expliquée par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 31,0% en 2022, pour s'établir à 43 646 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- La hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 29,7% en 2022 (206 869 KMAD en 2022 contre 159 473 KMAD en 2021) liée notamment aux bonnes performances enregistrées par REIM Partners (80 479 KMAD en 2022 contre 41 650 KMAD en 2021) et par les activités «Corporate Finance» (16 492 KMAD en 2022 contre 13 589 KMAD en 2021).

⁶⁷ La rubrique « Prestations des services financiers » comprend les commissions relatives aux opérations avec la clientèle.

La ventilation de la marge sur commissions par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail	33 330	43 646	31,0%	49 695	13,9%
Banque de financement et d'investissement	159 473	206 869	29,7%	212 741	2,8%
Marge sur commissions	192 803	250 515	29,9%	262 436	4,8%

Source : CFG Bank

La contribution de la banque de financement et d'investissement à la marge sur commissions est relativement stable autour de 82% en moyenne sur la période 2021-2023. La banque de détail, quant à elle, a généré en moyenne 18% de la marge sur commission sur la période.

Résultat des activités de marché (3)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	31 592	-32 822	<-100%	75 770	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs / passifs de transaction	31 671	-32 840	<-100%	75 633	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs / passifs à la juste valeur par résultat	-79	18	>100%	137	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	-	-	-
Résultat de marché	31 592	-32 822	<-100%	75 770	>100%
Résultat de marché (en % du PNB)	7,9%	-6,6%	-14,5 pts	11,5%	18,1 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le résultat des activités de marché s'établit à 75 770 KMAD contre -32 822 KMAD en 2022, en hausse de 108 592 KMAD. Cette hausse est expliquée par le redressement des activités de marché notamment l'activité « Trading Actions » et l'activité « OPCVM », expliquée essentiellement par la baisse des taux en 2023 qui a poussé à la hausse le marché actions. Ce redressement vient après l'effet négatif de la hausse de la courbe des taux en 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le résultat des activités de marché s'est établi à -32 822 KMAD contre 31 592 KMAD en 2021. Cette baisse est expliquée essentiellement par la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier.

Produits nets des autres activités (4)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Produits des autres activités	20 338	32 552	60,1%	58 056	78,3%
Charges des autres activités	-133	-583	>100%	-3 600	>100%
Produits nets des autres activités	20 205	31 969	58,2%	54 456	70,3%
Produits nets des autres activités (en % du PNB)	5,0%	6,4%	1,4 pts	8,3%	29,7%

Source : CFG Bank

Le résultat des autres activités se compose principalement du résultat des activités de change ainsi que celui relatif aux opérations exceptionnelles.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin décembre 2023, le résultat des autres activités s'établit à 54 456 KMAD contre 31 969 KMAD à fin décembre 2022, en hausse de 22 487 KMAD (70,3%). Cette augmentation s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité change dans la continuité de la bonne performance en 2022 grâce notamment à :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail ;
- L'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2023.

La hausse des charges des autres activités enregistrée en 2023 est principalement expliquée par une moins-value sur un rachat d'un leasing.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, le résultat des autres activités s'élève à 31 969 KMAD contre 20 205 KMAD à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité de change due à plusieurs facteurs notamment :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail et l'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2022.

3.3.2- EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

L'évolution de la répartition du PNB par activité sur la période décembre 2021 à décembre 2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail ⁶⁸	238 302	293 561	23,2%	442 984	50,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>59,5%</i>	<i>58,7%</i>	<i>-0,8 pts</i>	<i>67,4%</i>	<i>8,7 pts</i>
Marchés des capitaux	25 657	25 112	-2,1%	28 351	12,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>6,4%</i>	<i>5,0%</i>	<i>-1,4 pts</i>	<i>4,3%</i>	<i>-0,7 pts</i>
Gestion d'actifs	73 212	75 648	3,3%	71 363	-5,7%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>18,3%</i>	<i>15,1%</i>	<i>-3,2 pts</i>	<i>10,9%</i>	<i>-4,3 pts</i>
Autres ⁶⁹	63 183	106 073	67,9%	114 696	8,1%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>15,8%</i>	<i>21,2%</i>	<i>5,4 pts</i>	<i>17,4%</i>	<i>-3,8 pts</i>
Banque de financement et d'investissement ⁷⁰	162 052	206 833	27,6%	214 410	3,7%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>40,5%</i>	<i>41,3%</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>32,6%</i>	<i>-8,7 pts</i>
Produit Net Bancaire	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Le PNB consolidé s'établit à 657 394 KMAD en 2023, affichant une progression de 157 000 KMAD (+31,4%) par rapport à 2022. Cette amélioration est portée par la croissance des activités de la banque de détail (+50,9%) combinée à l'évolution de la banque de financement et d'investissement (+3,7%).

La contribution de CFG Bank SA au produit net bancaire consolidé a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 58,1% en 2022 à 66,7% en 2023 tirée par la croissance de l'encours de crédits et dépôts et la hausse des commissions.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le PNB consolidé s'établit à 500 394 KMAD au 31 décembre 2022 et affiche une progression de 25,0% par rapport à 2021. Cette hausse du PNB est tirée à la fois par la forte croissance des activités de la banque de détail (+23,2%), ainsi que par l'évolution favorable de la banque de financement et d'investissement (+27,6%).

La contribution de CFG Bank SA au Produit Net Bancaire consolidé est demeurée constante à 58,1% entre 2021 et 2022. En revanche, la contribution de REIM Partners a augmenté au cours de cette période, passant de 10,4% en 2021 à 16% en 2022.

Analyse du PNB par Pôle :

Banque de détail

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

⁶⁸ Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

⁶⁹ Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity » et de gestion (REIM Partners)

⁷⁰ Inclut les contributions des activités « marchés des capitaux », « gestion d'actifs » et « Autres »

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 442 984 KMAD en 2023 et affiche une hausse de 149 423 KMAD (+50,9%) par rapport à 2022. Cette progression est liée à la croissance de l'encours de crédits (+5 803 MMAD, soit +63,5% par rapport à 2022) et de dépôts (+3 061 KMAD, soit +28,1% par rapport à 2022), et la hausse des commissions.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 293 561 KMAD au 31 décembre 2022 et affiche une progression de 23,2% par rapport à 2021. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits (+1 856 MMAD, soit +25,5% par rapport à 2021) et de dépôts (+3 590 MMAD, soit +49,1% par rapport à 2021).

Banque de financement et d'investissement

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

L'activité « gestion d'actifs » enregistre un PNB de 71 363 KMAD en 2023, en légère baisse de 5,7% par rapport à 2022. Cette évolution est principalement liée à la baisse des actifs gérés sur le compartiment obligataire moyen long terme qui ont reculés de 1,2% sur la période étudiée.

L'activité d'intermédiation boursière a réalisé un PNB de 28 351 KMAD en 2023 contre 25 112 KMAD en 2022, en hausse de 12,9% expliquée par :

- La hausse du volume de CFG Marchés de 24% sur le marché central favorisée par une dynamique générale positive du marché boursier ;
- La progression de la part de marché de CFG Marchés sur le segment des investisseurs étrangers de près de 7 points passant de 12% en 2022 à 19% en 2023 ;
- L'augmentation de la liquidité et la hausse des volumes suite à l'introduction en bourse de CFG Bank en décembre 2023.

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement affichent une augmentation du PNB de 8 623 KMAD (+8,1%) passant de 106 073 KMAD en 2022 à 114 696 KMAD en 2023, dont notamment l'activité de gestion d'OPCI enregistrant un PNB de 87 826 KMAD en 2023 contre 80 583 KMAD en 2022, expliquée par les bonnes performances réalisées par REIM Partners.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

L'activité « gestion d'actifs » a enregistré un PNB de 75 648 KMAD au 31 décembre 2022, en légère hausse de 3,3% par rapport à 2021 en dépit d'un contexte économique et monétaire difficile, expliquée notamment par des levées de fonds significatives effectuées en début d'année 2022, compensée par une baisse des actifs constatée au 2nd semestre 2022.

L'activité d'intermédiation boursière a réalisé un PNB de 25 112 KMAD en 2022, contre 25 657 KMAD en 2021, en léger retrait de 2,1%, expliqué essentiellement par la baisse du volume traité par CFG Marchés en 2022 (-27%), en lien avec la baisse des volumes globaux échangés sur le marché financier. En effet, le volume échangé sur le marché central a connu une baisse de 21% en 2022.

A noter une légère baisse de la part de marché (retraitée des opérations stratégiques) qui ressort à 15% en 2022 contre 18% en 2021 imputable notamment au contexte de marché défavorable. En effet, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 53 MMAD en 2022, dont 32 MMAD sur le marché central, contre 64 MMAD en 2021, dont 41 MMAD sur le marché central. Pour sa part, CFG Marchés a traité un montant d'environ 8 MMAD sur le marché central, soit une part de marché non retraitée de 12% (en baisse de 1 pts par rapport à 2021).

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB augmenter passant de 63 183 KMAD en 2021 à 106 073 KMAD en 2022, dont notamment l'activité « Corporate Finance » ayant réalisé des missions de conseil, de placement privé et de fusions-acquisitions pendant l'année 2022, enregistrant un PNB de 16,5 MMAD contre 14 MMAD en 2021. Cette évolution s'explique également par les bonnes performances réalisées par REIM Partners (consolidée depuis le deuxième semestre 2021).

Cette évolution s'explique également par les bonnes performances des opérations de change et l'augmentation des volumes traités à l'international, et notamment grâce au développement de l'activité de Trade Finance. De plus, les activités des produits de taux ont été bien orientées grâce à la désensibilisation anticipée du portefeuille dans un contexte de taux haussier, et grâce également à l'augmentation des volumes sur le marché secondaire des bons du Trésor et de la dette privée.

La contribution des filiales au PNB sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
CFG Bank	232 724	290 554	24,8%	438 183	50,8%
REIM Partners	41 649	80 583	93,5%	87 826	9,0%
CFG Gestion	73 212	74 977	2,4%	70 261	-6,3%
CFG Marchés	25 657	25 112	-2,1%	28 351	12,9%
CFG Finance	13 570	16 489	21,5%	16 708	1,3%
CFG Capital	7 970	9 001	12,9%	10 162	12,9%
CFG Assurances	3 473	3 007	-13,4%	4 968	65,2%
CFG Gestion Privée	-6	671	>100%	1 102	64,2%
CFG Associés	2 503	211	-91,6%	96	-54,5%
CFG IT	-13	60	>100%	-203	<-100%
T Capital Gestion	-	-	-	0	-
Villa Roosevelt	-385	-271	-29,6%	-60	-77,9%
TOTAL	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2023, CFG Bank maintient sa position en tant que principal contributeur au PNB du Groupe, représentant 66,7% du PNB total. Elle est suivie par REIM Partners avec une part de 13,4%, enregistrant une baisse de 2,7 pts par rapport à 2022. Pour CFG Gestion, sa contribution s'élève à 10,7% en 2023, comparée à 15,0% en 2022, marquant ainsi une baisse de 4,3 pts.

Au titre de l'exercice 2022, CFG Bank maintient sa position en tant que principal contributeur au PNB du Groupe, et représente 58,1% du PNB total. Elle est suivie par REIM Partners avec une part de 16,1% contre 10,4% au titre de l'exercice de 2021, soit une hausse de 5,7 pts. Cette évolution s'explique par la consolidation de REIM Partners sur une année pleine en 2022. De son côté, CFG Gestion contribue avec une part de 15,0% en 2022, comparativement à une contribution de 18,3% en 2021.

3.3.3- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Charges générales d'exploitation⁷¹

En KMAD (comptes consolidés)	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Charges de personnel	191 383	211 812	10,7%	245 036	15,7%
% des charges générales d'exploitation	65,2%	63,9%	-1,3 pts	64,9%	1,0 pts
Impôts et taxes	3 553	5 202	46,4%	5 932	14,0%
Charges externes	96 021	111 306	15,9%	117 503	5,6%
Autres charges générales d'exploitation	2 628	3 238	23,2%	9 107	>100%
Charges générales d'exploitation (6)	293 585	331 558	12,9%	377 578	13,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les charges générales d'exploitation s'établissent à 377 578 KMAD contre 331 558 KMAD en 2022, en hausse de 46 020 KMAD⁷² (+13,9%) résultant notamment de l'augmentation (i) des charges de personnel de 33 224 KMAD (+15,7%) en raison du recrutement de nouveaux collaborateurs et des augmentations de salaire, (ii) l'augmentation des charges externes de 6 197 KMAD (+5,6%) notamment les charges de Marketing, maintenance, consultations et études et (iii) l'augmentation des autres charges générales d'exploitation de 5 869 KMAD portée principalement par la contribution de CFG Bank au fonds 126 dans le cadre du séisme d'Al Haouz (6 420 KMAD).

La hausse des charges générales d'exploitation (CGE) consolidées est principalement portée par CFG Bank SA qui contribue à hauteur de 68,2% aux CGE 2023. S'agissant de REIM Partners, sa contribution au CGE s'établit à 11,6% à fin 2023 comparé à 12,3% à fin 2022.

L'impact de l'IFRS 16 sur les charges générales d'exploitation en 2023 était de 13 295 KMAD.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les charges générales d'exploitation s'établissent à 331 558 KMAD contre 293 585 KMAD en 2021, en hausse de 12,9% résultant notamment de la consolidation de REIM Partners sur une année pleine en 2022. Il est à noter que l'impact de la consolidation de REIM Partners sur lesdites charges s'élève à 41 MMAD en 2022 contre 29 MMAD au 2021. Retraitées de cet impact, les charges générales d'exploitation s'élèveraient à 290 889 KMAD en 2022 contre 264 732 KMAD en 2021, soit une hausse de 9,9% par rapport à 2021. Cette hausse est expliquée par l'augmentation des charges externes (Maintenance SI, charges Marketing, frais liés à la production, etc.).

La hausse des charges générales d'exploitation (CGE) consolidées s'explique également par l'augmentation des charges d'exploitation de CFG Bank SA de 9,5% qui contribue à hauteur de 67,1% aux CGE en 2022. S'agissant de REIM Partners, sa contribution au CGE s'établit à 31,1% à fin 2022.

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 13 177 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

⁷¹ L'annulation des loyers pour « location simple » est présentée sous cette rubrique conformément à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 relative aux « contrats de location » à partir du 1er janvier 2019.

⁷² Retraité de la contribution de la Banque au fonds 126 pour le séisme, la hausse serait de 39 600 KMAD (+11,9%)

La ventilation des charges générales d'exploitation par pôle d'activité sur la période 2021-2023 est présentée comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail ⁷³	184 055	204 148	10,9%	240 815	18,0%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>62,7%</i>	<i>61,6%</i>	<i>-1,1 pts</i>	<i>63,8%</i>	<i>2,2 pts</i>
Banque de financement et d'investissement	109 530	127 410	16,3%	136 763	7,3%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>37,3%</i>	<i>38,4%</i>	<i>1,1 pts</i>	<i>36,2%</i>	<i>-2,2 pts</i>
Charges générales d'exploitation	293 585	331 558	12,9%	377 578	13,9%

Source : CFG Bank

En 2023, la contribution de la banque de détail aux charges générales d'exploitation a progressé de 2,2 points pour s'établir à 63,8%.

Quant à la banque de financement et d'investissement, celle-ci contribue à hauteur de 36,2% des charges générales d'exploitation, en baisse de 2,2 points par rapport à 2022.

3.3.4- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations⁷⁴

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	53 363	55 094	3,2%	56 132	1,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Les dotations aux amortissements évoluent de +1,9% pour se situer à 56 132 KMAD en 2023, contre 55 094 KMAD en 2022. Cette légère hausse est expliquée par l'amortissement des systèmes d'information.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les dotations aux amortissements évoluent de +3,2% pour se situer à 55 094 KMAD en 2022, contre 53 363 KMAD en 2021. Cette légère hausse est expliquée par l'amortissement d'une nouvelle agence inaugurée fin 2021 et les investissements en système d'information.

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Charges générales d'exploitation et amortissements (6+7)	346 948	386 652	11,4%	433 710	12,2%
PNB (5)	400 354	500 394	25,0%	657 394	31,4%
Coefficient d'exploitation (6+7)/(5)	86,7%	77,3%	-9,4 pts	66,0%	-11,3 pts

Source : CFG Bank

⁷³ Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

⁷⁴ La dotation aux amortissements du droit d'utilisation "location simple" est présentée dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations » suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « contrats de location » au 1er janvier 2019.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au titre de l'exercice 2023, le coefficient d'exploitation s'améliore de 11,3 points passant de 77,3% en 2022 à 66,0% en 2023. Cette amélioration témoigne d'une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et aux amortissements.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour s'établir à 77,3% en 2022, contre 86,7% en 2021 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et aux amortissements.

3.3.5- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat Brut d'exploitation (8)	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%
Coût du risque (9)	35 965	30 984	-13,8%	-24 859	<-100%
Résultat d'exploitation (10)	17 441	82 758	>100%	198 825	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	31 403	-2 937	<-100%	-4 575	55,8%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%

Source : CFG Bank

Résultat brut d'exploitation (8)

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin décembre 2023, le résultat brut d'exploitation affiche une nette amélioration de 109 942 KMAD⁷⁵ (+96,7%) pour s'établir ainsi à 223 684 KMAD, contre 113 742 KMAD en 2022. Cette amélioration est principalement attribuable à une hausse du PNB (+31,4%), qui surpasse celle des charges générales d'exploitation (+13,9%) et des dotations aux amortissements (+1,9%) au cours de l'exercice 2023, grâce à une bonne maîtrise des charges.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, le résultat brut d'exploitation ressort en nette amélioration de >100% pour s'établir à 113 742 KMAD, contre 53 406 KMAD en 2021. Cette amélioration est principalement due à une hausse du PNB (+25,0%) plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation (+12,9%) et des dotations aux amortissements (+3,2%) au cours de l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat brut d'exploitation par pôle sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail	4 821	36 273	>100%	147 509	>100%
Banque de financement et d'investissement	48 585	77 469	59,5%	76 175	-1,7%
Résultat brut d'exploitation	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%

Source : CFG Bank

⁷⁵ Retraité de la contribution de la Banque au fonds 126 pour le séisme, la hausse du résultat brut d'exploitation serait de 116 362 KMAD (>+100%)

En 2023, la banque de détail est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 147 509 KMAD (soit 65,9% du RBE), en hausse de 111 236 KMAD (soit plus de 100%) par rapport à 2022. En revanche, la contribution de la banque de financement et d'investissement est en légère baisse de 1,7% pour représenter 34,1% en 2023.

CFG Bank SA est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation consolidé en 2023, avec une contribution de 60,6%, suivi par REIM Partners et par CFG Gestion avec une contribution respective de 19,4% et de 8,8%.

En 2022, la Banque de financement et d'investissement demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 77 469 KMAD (soit 68,1% du résultat brut d'exploitation), en amélioration de 59,5% par rapport à 2021, porté principalement par l'amélioration du PNB associé (+27,6%). Il est à noter que la contribution de la Banque de détail au résultat brut d'exploitation est en nette amélioration en 2022 (31,9% contre 9,0% en 2021) en lien avec les bonnes performances de l'activité bancaire (+23,2% de PNB) portée par la croissance des encours de crédits et des dépôts.

REIM Partners est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation consolidé en 2022, avec une contribution de 35%, suivi par CFG Gestion et par CFG Bank SA avec une contribution respective de 24% et de 21%.

La contribution des filiales au RBE sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
CFG Bank	-11 672	23 801	>100%	135 448	>100%
REIM Partners	11 678	39 630	>100%	43 459	9,7%
CFG Gestion	26 310	27 144	3,2%	19 694	-27,4%
CFG IT	12 387	12 339	-0,4%	10 000	-19,0%
CFG Marchés	7 117	4 383	-38,4%	7 226	64,9%
CFG Finance	5 913	6 193	4,7%	2 916	-52,9%
CFG Assurances	2 335	463	-80,2%	2 203	>100%
CFG Capital	-578	-513	11,2%	1 795	>100%
CFG Gestion Privée	-43	634	>100%	1 087	71,5%
CFG Associés	2 378	209	-91,2%	95	-54,5%
T Capital Gestion	-1 812	-2	99,9%	-2	0,0%
Villa Roosevelt	-607	-539	-11,2%	-237	-56,0%
TOTAL	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2023, CFG Bank SA est le principal contributeur au RBE consolidé du Groupe, avec une part de 60,6 %, enregistrant une hausse de 40 points par rapport à sa part de 20,9 % en 2022. Cette amélioration est attribuable aux bonnes performances de l'activité bancaires. En deuxième position, REIM Partners a contribué à hauteur de 19,4 % en 2023, contre 34,8 % en 2022, soit une baisse de 15 points. CFG Gestion, quant à elle, a contribué à hauteur de 8,8 % en 2023, en recul de 15 points par rapport à sa contribution de 23,9 % en 2022 suite au recul des actifs gérés (Cf. la section « 2.2 Présentation des principales filiales de CFG Bank »). La contribution de CFG IT s'élève à 4,5% en 2023 contre 10,8% en 2022, soit une baisse de 6 points principalement liée à la baisse de son chiffre d'affaires (Cf. la section « 2.2 Présentation des principales filiales de CFG Bank »). La contribution de CFG Marché, quant à elle, a augmenté de 2 843 K MAD (+64,9%) suite à l'amélioration de son résultat net en 2023 (Cf. la section « 2.2 Présentation des principales filiales de CFG Bank »). L'activité de CFG Finance a contribué à hauteur de 1,3% en 2023 contre 5,4% en 2022, soit une baisse de 4 points en

raison principalement d'une hausse plus importante des charges de personnel par rapport à la hausse du chiffre d'affaires (Cf. la section « 2.2 Présentation des principales filiales de CFG Bank »).

Au titre de l'année 2022 et suite à sa consolidation sur une année complète, REIM Partners se positionne en tant que principal contributeur au RBE consolidé du Groupe, avec une part de 35%, comparée à une part de 22% en 2021, soit une hausse de 13 points. Elle est suivie par CFG Gestion, qui détient une part de 24%, en baisse par rapport à sa contribution de 49% en 2021. En ce qui concerne CFG Bank, sa contribution s'est améliorée de 43 points, passant de -22% en 2021 à 21% en 2022. Cette amélioration est attribuable aux bonnes performances de l'activité bancaire.

Coût du risque (9)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Dotations aux provisions	39 521	32 247	-18,4%	27 610	-14,4%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	37 522	32 247	-14,1%	27 610	-14,4%
Autres provisions pour risque et charges	1 999	-	-100%	-	-
Reprises de provisions	3 969	1 840	-53,6%	3 077	67,2%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 969	1 840	-53,6%	3 077	67,2%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Variation des provisions	413	577	39,6%	326	-43,5%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	495	593	19,8%	338	-43,0%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-	-	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-82	-16	80,1%	-12	26,6%
Coût du risque	35 965	30 984	-13,8%	24 859	-19,8%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Le coût du risque diminue de 19,8% pour s'établir à 24 859 KMAD en 2023, contre 30 984 KMAD en 2022. Cette baisse s'explique par :

- ✓ Baisse de 14,4% des dotations aux provisions en 2023, en lien avec la diminution des provisions constatées sur les prêts et créances issus du «bucket 1» compte tenu de l'amélioration de la profondeur de l'historique des exercices et de la qualité du portefeuille des crédits qui est couvert par des garanties réelles et éligibles ;
- ✓ La hausse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (+1 237 KMAD par rapport à 2022) compte tenu du remboursement de 6 dossiers classés en souffrance au 31 décembre 2022 ainsi qu'à l'amélioration de la situation de certaines créances dont le scénario de régularisation est estimé plus favorable au 31 décembre 2023.

Les dotations aux provisions nettes des reprises se chiffrent ainsi à 24 542 KMAD en 2023 dont :

- ✓ Une dotation de 9 655 KMAD relative aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ Une reprise de 3 422 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;

- ✓ Une dotation de 18 309 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 338 KMAD en 2023 contre 593 KMAD en 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le coût du risque diminue de 13,8% pour s'établir à 30 984 KMAD en 2022, contre 35 965 KMAD en 2021. Cette évolution provient essentiellement des éléments conjugués suivants :

- ✓ Baisse de 18,4% des dotations aux provisions en 2022, expliquée essentiellement par l'assouplissement des mesures prudentielles qui avaient été mises en place en 2021 en réponse à la pandémie de Covid-19. Ces mesures avaient entraîné des provisions supplémentaires en 2021 des prêts et créances sur des clients issus des « Bucket 1 » et « Bucket 2 » ;
- ✓ L'absence d'autres provisions pour risque et charges en 2022 est due au fait qu'aucun nouveau dossier en litige n'a fait l'objet de provisionnement au cours de cette année ;
- ✓ Légèrement compensée par la baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (-2 129 KMAD par rapport à 2021).

Les dotations aux provisions nettes des reprises se chiffrent ainsi à 30 407 KMAD en 2022 dont :

- ✓ Une dotation de 10 869 KMAD relative aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ Une reprise de 3 700 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
- ✓ Une dotation de 23 238 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 593 KMAD en 2022 contre 495 KMAD en 2021. Le montant des pertes en 2022 reste relativement faible et la variation annuelle constatée se justifie essentiellement par les nouvelles pertes constatées sur les clôtures des comptes clients.

Il est à noter que le coût du risque est porté à hauteur de 100% par CFG Bank SA sur les trois derniers exercices.

Coût du risque par Bucket (en MMAD)

En KMAD	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Provisions nettes pour dépréciation des prêts et créances	-16 836	-13 324	-3 393	-10 869	3 700	-23 238	-9 656	3 422	-18 309
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-1 999	-	-	-	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	-495	-	-	-593	-	-	-338
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	82	-	-	16	-	-	22
Coût du risque	-16 836	-13 324	-5 805	-10 869	3 700	-23 815	-9 656	3 422	-18 625

Source : CFG Bank

Il est à noter que, depuis le 31 décembre 2021, CFG Bank applique un provisionnement supplémentaire « Overlay » qui prend en compte les risques futurs de manière globale par secteur d'activité.

En 2023, Les projections relatives au calcul du coût du risque demeurent inchangées, et la même méthodologie de calcul, conforme aux normes IFRS est maintenue.

Dotations nettes des reprises par Bucket (en KMAD)

	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers au coût amorti	10 501	11 072	3 393	12 741	-1 807	23 238	9 690	-3 171	18 309
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	10 501	11 072	3 393	12 741	-1 807	23 238	9 690	-3 171	18 309
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	6 335	2 252	-	-1 872	-1 894	-	-34	-251	-

Source : CFG Bank

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 1 » s'établissent à 9 690 KMAD en 2023 contre 12 741 KMAD en 2021, soit une baisse de 23,9%. Cette évolution est expliquée par la baisse de la probabilité de défaut actualisée compte tenu de la qualité du portefeuille de la banque et des garanties y afférentes.

Les reprises nettes des dotations issues des « Bucket 2 » s'élèvent à -3 171 KMAD en 2023 contre une reprise nette en 2022 de -1 807 KMAD. Cette variation s'explique par le déclassement de certains dossiers à encours importants du « Bucket 2 » au « Bucket 3 » au cours des exercices 2022 et 2023. L'encours total des dossiers ayant fait l'objet de déclassement du « Bucket 2 » au « bucket 3 » s'élève à 81 643 KMAD, composé essentiellement de 2 dossiers opérant dans le secteur immobilier avec un encours de 57 133 KMAD.

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 3 » s'élèvent à 18 309 KMAD en 2023 contre 23 238 KMAD en 2022, soit un recul de 21,2%. Ces dotations se composent de :

- Une dotation aux provisions de 15 594 KMAD liée au déclassement en « bucket 3 » d'un dossier opérant dans le secteur de l'hôtellerie dont l'encours s'élève à 69 322 KMAD ;
- Une dotation aux provisions de 3 233 KMAD liée au déclassement de deux dossiers opérant dans le secteur immobilier, totalisant un encours de 57 133 KMAD.

Résultat d'exploitation (10)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat Brut d'exploitation (8)	53 406	113 742	>100%	223 684	96,7%
Coût du risque (9)	-35 965	-30 984	-13,8%	-24 859	-19,8%
Résultat d'exploitation (10)	17 441	82 758	>100%	198 825	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le résultat d'exploitation a enregistré une nette hausse de 116 067 KMAD (plus de 100 %) pour s'établir à 198 825 KMAD, contre 82 758 KMAD en 2022. Cette progression s'explique principalement par une amélioration du PNB de 157 000 KMAD (+31,4 %), associée à (i) une augmentation des charges générales d'exploitation de 46 020 KMAD (+13,9 %) et des dotations aux amortissements de 1 038 KMAD (+1,9 %), et (ii) une baisse du coût du risque de 6 125 KMAD (-19,8 %) par rapport à 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse significative pour s'établir à 82 758 KMAD, contre 17 441 KMAD durant l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due à l'amélioration du PNB de 25,0% conjuguée à (i) une hausse moins importante des charges générales d'exploitation (12,9%) et des dotations aux amortissements (3,2%) et (ii) à la baisse du coût du risque de 13,8% à 30 984 KMAD par rapport à 2021.

Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	31 403	-2 937	<-100%	-4 575	-55,8%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à -4 575 KMAD contre -2 937 KMAD en 2022, marquant ainsi une hausse de 55,8%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la Cotisation à la Solidarité Sociale suite à la hausse du résultat en lien avec la croissance de l'activité.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les gains ou pertes nettes sur autres actifs s'élèvent à -2 937 KMAD (contre 31 403 KMAD en 2021). Cette variation s'explique principalement par la plus-value réalisée de 35 000 KMAD sur la cession d'un terrain⁷⁶ en 2021.

Résultat avant impôts (12)

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat d'exploitation (10)	17 441	82 758	>100%	198 825	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	31 403	-2 937	<-100%	-4 575	55,8%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le résultat avant impôt affiche une nette hausse de 114 429 KMAD (>100%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 194 250 KMAD.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, le résultat avant impôt ressort en hausse de 63,4% par rapport à l'exercice antérieur pour s'établir à 79 821 KMAD.

⁷⁶ Le terrain cédé correspond au futur siège de la banque.

3.3.6- RESULTAT NET CONSOLIDE

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat avant impôt (12)	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%
Impôt sur les résultats (13)	-17 483	-25 480	45,7%	-16 682	-34,5%
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé (14)	31 361	54 341	73,3%	177 568	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le résultat net consolidé s'améliore de 123 227 KMAD (>+100%) pour s'établir à 177 568 KMAD, contre 54 341 KMAD en 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net consolidé s'est apprécié de 73,3% pour s'établir à 54 341 KMAD, contre 31 361 KMAD en 2021.

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat net consolidé	31 361	54 341	73,3%	177 568	>100%
Fonds propres	776 752	873 283	12,4%	1 688 165	93,3%
Total bilan	11 647 613	15 372 070	32,0%	22 134 222	44,0%
Return on Equity (ROE)	3,9%	6,6%	+2,7 pts	13,9%	+7,3 pts
Return on Assets (ROA)	0,3%	0,4%	+0,1 pts	0,9%	+0,5 pts

Source : CFG Bank

ROE = Résultat net consolidé / Moyenne (Fonds propres N, N-1)

ROA = Résultat net consolidé / Moyenne (Total bilan N, N-1)

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

L'exercice 2023 se caractérise par une hausse du total bilan de 44,0 % (+6 762 152 KMAD) pour atteindre 22 134 222 KMAD, en raison de l'augmentation des dépôts et des crédits clientèle. Les fonds propres ont également enregistré une amélioration significative de 93,3 % (+814 882 KMAD), s'établissant ainsi à 1 688 165 KMAD, renforcés par l'augmentation de capital de 600 MMAD réalisée en fin d'année suite à l'introduction de la Société en bourse. Par ailleurs, le résultat net consolidé a enregistré une progression de plus de 100 % (+123 227 KMAD) pour atteindre 177 568 KMAD. Ainsi, le ROE du Groupe a connu une hausse de 7,3 points pour s'établir à 13,9 % en 2023. Quant au ROA, il affiche également une hausse de 0,5 point pour s'établir à 0,9 %.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

L'exercice 2022 a été caractérisé par une hausse du total bilan de 32,0% (+3 724 MMAD) pour atteindre 15 372 MMAD, une augmentation des fonds propres de 12,4% (+97 MMAD) par rapport au 31 décembre 2021 et par une croissance du résultat net consolidé de 73,3% (+23 MMAD) pour enregistrer 54 MMAD. Ainsi le ROE du groupe a connu une hausse de 2,7 points pour s'établir à 6,6% en 2022. Parallèlement le ROA a affiché une légère hausse de 0,1 point par rapport à 2021 pour s'établir à 0,4%.

Taux moyen d'imposition

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat avant impôts (12)	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%
Impôts sur les résultats (13)	-17 483	-25 480	45,7%	-16 682	34,5%
Taux d'imposition (%)	36%	32%	-3,9 pts	9%	-23,3 pts

Source : CFG Bank

Le taux moyen d'imposition est passé de 32% en 2022 à 9% en 2023, suite à la hausse du résultat avant impôt de la banque et à l'imputation des déficits fiscaux antérieurs.

Répartition du résultat net consolidé entre part du groupe CFG et part des minoritaires

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat net (14)	31 361	54 341	73,3%	177 568⁷⁷	>100%
Résultat net part du groupe	28 551	43 886	53,7%	166 026	>100%
Résultat net part minoritaires	2 810	10 455	>100%	11 542	10,4%

Source : CFG Bank

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part du résultat net des filiales qui ne sont pas détenues à 100% par CFG Bank et qui reviennent aux autres actionnaires de ces filiales. Les filiales concernées sont les suivantes :

- REIM Partners détenue à 60,0% par CFG Bank ;
- CFG Associés détenue à 99,3% par CFG Bank ;
- T Capital Gestion détenue à 51,0% par CFG Bank ;
- Villa Roosevelt détenue à 71,7% par CFG Bank.

Le résultat net part minoritaires s'élève à 11 542 KMAD en 2023 contre 10 455 KMAD en 2022.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au RNPG des différents pôles d'activité de CFG Bank, au titre de la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Banque de détail	-2 765	3 229	>100%	126 713	>100%
Banque de financement et d'investissement	31 316	40 656	29,8%	39 313	-3,3%
RNPG	28 551	43 886	53,7%	166 026	>100%

Source : CFG Bank

En 2023, le RNPG de la banque de détail s'élève à 126 713 KMAD, contre 3 229 KMAD en 2022, enregistrant ainsi une hausse significative de 123 484 KMAD (plus de 100 %), résultant de la forte augmentation de l'activité de la banque de détail (+50,9 % du PNB).

En revanche, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 39 313 KMAD, enregistrant une légère baisse de 3,3 % par rapport à 2022.

Il est à noter que la contribution de CFG Bank SA au RNPG s'établit à 115 598 KMAD en 2023, représentant ainsi 69,6 % du RNPG global.

En 2022, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 40 656 KMAD, en hausse de 29,8% par rapport à 2021, en lien essentiellement avec la progression du PNB de la banque de financement et d'investissement (+27,6%).

Pour sa part, le RNPG de la banque de détail se situe à 3 229 KMAD en 2022, contre -2 765 KMAD en

⁷⁷ Retraité de la contribution de la Banque au fonds 126 pour le séisme, la hausse du Résultat Net serait de 129 096 KMAD (>100%).

2021. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du PNB de l'activité bancaire (+55,3 MMAD).

Il est à noter que la contribution de REIM Partners au RNPG s'élève à 17 418 KMAD en 2023 contre 16 048 KMAD en 2022.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin 2023, le résultat net part du groupe affiche une hausse de 122 140 KMAD (>+100%) pour s'établir à 166 026 KMAD, contre 43 886 KMAD en 2022. Cette évolution est principalement liée à la progression significative du résultat d'exploitation passant de 82 758 KMAD en 2022 à 198 825 KMAD en 2023 en lien avec la hausse significative du PNB (Cf. la partie « 3.3.2 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ») et à la bonne maîtrise des charges.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, le résultat net part du Groupe enregistre une hausse de 53,7% pour s'établir à 43 886 KMAD, contre 28 551 KMAD en 2021. Cette amélioration s'explique essentiellement par la hausse significative du résultat d'exploitation qui s'établit à 82 758 KMAD en 2022, contre 17 441 KMAD en 2021 en lien avec la hausse significative du PNB et à la bonne maîtrise des charges.

La contribution des filiales au RNPG sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
CFG Bank	-18 165	-9 193	49,4%	115 598	>100%
REIM Partners	5 791	16 048	>100%	17 418	8,5%
CFG Gestion	17 394	17 504	0,6%	12 881	-26,4%
CFG Marchés	4 429	2 870	-35,2%	5 097	77,6%
CFG Finance	5 360	4 426	-17,4%	1 408	-68,2%
CFG Capital	-686	-627	8,6%	1 732	>100%
CFG Assurances	1 714	330	-80,7%	1 569	>100%
CFG Gestion Privée	-46	528	>100%	780	47,7%
CFG Associés	1 737	148	-91,5%	85	-42,3%
CFG IT	12 386	12 338	-0,4%	9 633	-21,9%
T Capital Gestion	-926	-92	>100%	-3	96,7%
Villa Roosevelt	-437	-394	9,8%	-172	56,3%
TOTAL	28 551	43 886	53,7%	166 026	>100%

Source : CFG Bank

La contribution de CFG Bank SA au RNPG s'est nettement améliorée sur la période 2021-2023, passant de -63,6% en 2021 à 69,6% en 2023. Cette progression est notamment due à la nette progression du résultat net de la banque de détail.

Cette dynamique positive de CFG Bank SA s'accompagne d'une évolution du mix des contributions, avec CFG Gestion passant de 60,9% en 2021 à 7,8% en 2023, et REIM Partners de 20,3% en 2021 à 10,5% en 2023. Cette évolution est due au développement continu de la banque de détail (CFG Bank SA), dont la contribution devient de plus en plus significative, comparativement aux principaux contributeurs historiques au RNPG, à savoir CFG Gestion et REIM Partners.

3.4- Analyse du bilan

ACTIF

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	221 239	593 633	405 210	>100%	-31,7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 861 768	3 030 625	3 472 376	62,8%	14,6%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 861 768	3 030 625	3 472 376	62,8%	14,6%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 783	40 296	42 096	30,9%	4,5%
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-	-	-
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	30 783	40 296	42 096	30,9%	4,5%
Titres au coût amorti	402 185	682 432	677 026	69,7%	-0,8%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	604 102	332 824	690 614	-44,9%	>100%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6 679 520	8 806 412	14 251 253	31,8%	61,8%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	128 233	150 890	188 452	17,7%	24,9%
Actifs d'impôt différé	136 084	148 306	154 344	9,0%	4,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	785 007	657 006	1 095 272	-16,3%	66,7%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	468 055	579 516	758 428	23,8%	30,9%
Immobilisations incorporelles	206 495	225 988	275 009	9,4%	21,7%
Ecarts d'acquisition	124 142	124 142	124 142	0,0%	0,0%
Total Actif	11 647 613	15 372 070	22 134 222	32,0%	44,0%

Source : CFG Bank

PASSIF

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 484 423	2 865 367	5 312 223	93,0%	85,4%
Dettes envers la clientèle	5 823 490	8 032 909	8 647 054	37,9%	7,6%
Titres de créance émis	2 806 601	2 398 945	4 825 859	-14,5%	>100%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	66 241	87 745	71 120	32,5%	-18,9%
Passifs d'impôt différé	55 639	68 675	63 739	23,4%	-7,2%
Comptes de régularisation et autres passifs	431 939	641 236	1 121 886	48,4%	75,0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	2 375	2 375	2 375	0,0%	0,0%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	200 153	401 535	401 801	>100%	0,1%
Capitaux propres	776 752	873 283	1 688 165	12,4%	93,3%
Capitaux propres part du groupe	762 199	851 810	1 665 864	11,8%	95,6%
Capital et réserves liées	1 523 536	1 558 867	1 333 469	2,3%	-14,5%
Réserves consolidées	-658 400	-626 019	291 293	4,9%	>100%
Gains ou pertes latents ou différés	-131 488	-124 924	-124 924	5,0%	0,0%
Résultat net	31 361	54 341	177 568	73,3%	>100%
Résultat net-part du Groupe	28 551	43 886	166 026	53,7%	>100%
Intérêts minoritaires (résultat + réserves)	14 553	21 473	22 301	47,6%	3,9%
Total Passif	11 647 613	15 372 070	22 134 222	32,0%	44,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le total bilan consolidé s'élève à 22 134 222 KMAD contre 15 372 070 KMAD en 2022, en hausse de 6 762 152 (+44,0%). Cette augmentation est expliquée par :

- La hausse des prêts et créances sur la clientèle de 61,8% (+5 444 841 KMAD) pour s'établir à 14 251 253 KMAD ;
- La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de >100% (+357 790 KMAD) pour s'établir à 690 614 KMAD ;
- L'accroissement des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 14,6% (+441 751 KMAD) pour s'établir à 3 472 376 KMAD ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles de 30,9% (+178 912 KMAD) pour s'établir à 758 428 KMAD.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total bilan consolidé s'est établi à 15 372 070 KMAD, soit une augmentation de 32,0% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 31,8% (+2 126 892 KMAD) pour s'établir à 8 806 412 KMAD ;
- la croissance des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 62,8% (+ 1 168 857 KMAD) pour s'établir à 3 030 625 KMAD ;

3.4.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	221 239	593 633	405 210	>100%	-31,7%

Source : CFG Bank

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les valeurs en caisse s'établissent à 405 210 KMAD, soit une baisse de 31,7% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la baisse des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les valeurs en caisse s'établissent à 593 633 KMAD, soit une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la hausse des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 861 768	3 030 625	3 472 376	62,8%	14,6%
<i>Dont effets publics et valeurs assimilées</i>	1 519 919	2 752 318	2 803 538	81,1%	1,9%
<i>Dont Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	108 986	65 982	259 235	-39,5%	>100%
<i>Dont actions et autres titres à revenu variable</i>	232 863	212 325	409 603	-8,8%	92,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 861 768	3 030 625	3 472 376	62,8%	14,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 3 472 376 KMAD, enregistrant une hausse de 14,6% (+ 441 751 KMAD) par rapport à 2022. Cette augmentation est essentiellement expliquée par (i) l'augmentation des obligations et autres titres à revenu fixe de 193 253 KMAD (>100%) et (ii) celle des actions et autres titres à revenu variable de 197 278 KMAD (+92,9%).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 3 030 625 KMAD, en hausse de 62,8% comparativement à 2021. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées (+81,1%), compensée par la baisse des (i) obligations et autres titres à revenus fixes et (ii) actions et autres titres à revenu variables respectivement de 39,5% et de 8,8%.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	30 783	40 296	42 096	30,9%	4,5%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 783	40 296	42 096	30,9%	4,5%

Source : CFG Bank

La ventilation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – brut	230 228	239 741	241 541	4,1%	0,8%
<i>Dont actions et titres à revenu variable</i>	230 228	239 741	241 541	4,1%	0,8%
<i>Dont titres de participation non consolidés</i>	-	-	-	-	-
Provisions	199 445	199 445	199 445	0,0%	0,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – net	30 783	40 296	42 096	30,9%	4,5%
<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	-131 488	-124 924	-124 924	-5,0%	0,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 1 800 KMAD (+4,5%) par rapport à 2022 et s'élevaient à 42 096 KMAD. Cette hausse s'explique par l'augmentation des actions et titres à revenu variable (+0,8%).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 30,9% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 40 296 KMAD. Cette évolution est portée par l'augmentation des actions et titres à revenu variable (+4,1%).

Titres au coût amorti

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Titres au coût amorti	402 185	682 432	677 026	69,7%	-0,8%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Les titres d'investissement au coût amorti ont connu une légère baisse de 0,8%, passant ainsi de 682 432 KMAD en 2022 à 677 026 KMAD en 2023. Cette évolution est principalement due à la valorisation des Eurobonds acquis au cours des deux derniers exercices.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les titres d'investissement au coût amorti ont connu une forte augmentation, passant de 402 185 KMAD en 2021 à 682 432 KMAD à la fin de l'année 2022, soit une hausse significative de 69,7%. Cette croissance est principalement due à l'acquisition de nouveaux Eurobonds au cours de l'année 2022.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Comptes et prêts	604 102	332 824	690 614	-44,9%	>100%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Total prêts et créance – avant dépréciation	604 102	332 824	690 614	-44,9%	>100%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	604 102	332 824	690 614	-44,9%	>100%
En % du total bilan	5,2%	2,2%	3,1%	-3,0 pts	1,0 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 690 614 KMAD à fin 2023, en hausse de 357 790 KMAD (>100%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des avoirs en banques, qui est liée à l'amélioration des liquidités de CFG Bank dans les comptes des autres établissements de crédit.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 332 824 KMAD à fin 2022, en retrait de 44,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la diminution des avoirs en banques, qui est liée à la diminution des liquidités de CFG Bank dans les comptes des autres établissements de crédit.

Prêts et créances sur la clientèle

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Lombard et découverts	432 147	698 592	1 108 496	61,7%	58,7%
Prêts consentis à la clientèle	5 590 253	7 169 512	9 856 850	28,3%	37,5%
Opérations de pensions	-	96 635	2 184 852	>100%	>100%
Opérations de location financement	751 057	966 017	1 250 280	28,6%	29,4%
Total prêts et créances avant dépréciation	6 773 457	8 930 756	14 400 478	31,8%	61,2%
<i>Dont créances saines</i>	6 741 697	8 745 932	14 099 866	29,7%	61,2%
<i>Dont créances en souffrance</i>	31 760	184 824	300 612	>100%	62,6%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-93 937	-124 344	-149 225	32,4%	20,0%
Total prêts et créances nets de dépréciation	6 679 520	8 806 412	14 251 253	31,8%	61,8%
En % du total bilan	57,3%	57,3%	64,4%	0,0 pts	7,1 pts

Source : CFG Bank

L'évolution de la part des prêts et créances nets dans le total bilan sur la période analysée s'explique par le développement rapide de l'activité de la banque de détail de CFG Bank lié notamment à l'augmentation du nombre de clients et à la croissance continue des crédits accordés.

Le tableau ci-dessous présente la structure des prêts et créances brutes sur la clientèle sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Crédit immobilier	2 722 012	3 290 381	3 767 623	20,9%	14,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>40,2%</i>	<i>36,8%</i>	<i>26,2%</i>	<i>-3,3 pts</i>	<i>-10,7 pts</i>
Crédit de trésorerie	2 786 204	3 638 200	5 707 656	30,6%	56,9%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>41,1%</i>	<i>40,7%</i>	<i>39,6%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>-1,1 pts</i>
Crédit d'Equiptement	-	-	-	-	-
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Leasing	751 057	966 017	1 250 280	28,6%	29,4%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>11,1%</i>	<i>10,8%</i>	<i>8,7%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>-2,1 pts</i>
Lombard et découverts	432 147	698 592	1 108 387	61,7%	58,7%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,8%</i>	<i>7,7%</i>	<i>1,4 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>
Valeurs reçues en pension de la clientèle	-	96 635	2 184 852	>100%	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,1%</i>	<i>15,2%</i>	<i>1,1 pts</i>	<i>14,1 pts</i>
Avances sur TCN	14 019	27 506	1 085	96,2%	-96,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Créances en souffrance sur la clientèle	37 575	165 142	264 206	>100%	60,0%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,6%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,3 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Prêts de trésorerie à terme	19 927	37 074	103 405	86,0%	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>0,3 pts</i>
Crédit à la consommation	8 439	10 126	10 647	20,0%	5,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances en instance sur moyen de paiement	2 077	1 083	2 337	-47,9%	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances sur la clientèle brutes	6 773 457	8 930 756	14 400 478	31,8%	61,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au titre de l'exercice 2023, l'encours total des crédits s'est établi à 14 400 478 KMAD, en progression de 61,2% (+5 469 722 KMAD) par rapport à l'exercice précédent. Cette forte amélioration s'explique par les éléments suivants :

- les crédits immobiliers progressent de 14,5% (+477 242 KMAD) pour s'établir à 3 767 623 KMAD à fin 2023 ;
- les crédits de trésorerie progressent de 56,9 % (+2 069 456 KMAD) pour s'établir à 5 707 656 KMAD à fin 2023 ;
- les opérations de crédit-bail (leasing) progressent de 29,4 % (+ 284 263 KMAD) pour s'établir à 1 250 280 KMAD à fin 2023 ;
- les lombards et découverts progressent de 58,7% (+409 795 KMAD) pour s'établir à 1 108 387 KMAD à fin 2023 ;
- les valeurs reçues en pension de la clientèle progressent de >100 % (+2 088 217 KMAD) pour s'établir à 2 184 852 KMAD à fin 2023 ;
- les créances en souffrance évoluent de 60,0% pour s'établir à 264 206 KMAD à fin 2023 (Cf. « Evolution des créances en souffrance » dans la partie « Evolution de l'activité de CFG Bank SA »).

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 149 255 KMAD en 2023 contre 124 344 KMAD en 2022, soit une hausse de 20,0%. Cette évolution est expliquée par un provisionnement plus important sur les créances saines (Bucket 1) et les créances en souffrance (Bucket 3).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'encours total des crédits bruts s'est établi à 8 930 756 KMAD, en progression de 31,8% (+2 157 299 KMAD) par rapport à décembre 2021. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- ✓ Les crédits immobiliers s'apprécient de 20,9% (+568 369 KMAD) pour s'établir à 3 290 381 KMAD à fin 2022 ;
- ✓ Les crédits de trésorerie progressent de 30,6% (+851 996 KMAD) pour s'établir à 3 638 200 KMAD en 2022 ;
- ✓ Les lombards et découverts progressent de 61,7% (+266 445 KMAD) pour s'établir à 698 592 KMAD à fin 2022 ;
- ✓ Les opérations de crédit-bail (leasing) progressent de 28,6% pour s'établir à 966 017 KMAD à fin 2022.
- ✓ Les créances en souffrance évoluent de +100% pour s'établir à 165 142 KMAD à fin 2022, en lien notamment avec le contexte macro-économique lié au Covid-19.

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 124 344 KMAD en 2022 contre 93 937 KMAD en 2021, soit une hausse de 32,4%. Cette évolution est expliquée par un provisionnement plus important sur les créances saines (Bucket 1) compte tenu des nouveaux crédits accordés entre les deux arrêts et le déclassement de nouveaux dossiers en défaut (Bucket 3).

Le tableau suivant présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var. 21/22	31/12/2023	Var. 22/23
Banque de détail	6 679 520	8 806 412	31,8%	14 251 253	61,8%
Banque de financement et d'investissement	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 679 520	8 806 412	31,8%	14 251 253	61,8%

Source : CFG Bank

La banque de détail contribue à hauteur de 100% des prêts et créances sur la clientèle sur la période analysée.

Encours brut par Bucket (en KMAD)

	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers au coût amorti	6 547 697	194 000	31 760	8 569 616	176 316	184 824	13 991 334	108 532	300 612
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 547 697	194 000	31 760	8 569 616	176 316	184 824	13 991 334	108 532	300 612
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	1 267 002	80 424	-	1 062 718	12 402	-	1 965 020	7 305	-

Source : CFG Bank

Les prêts et créances sur la clientèle relative au « Bucket 1 » s'établissent 13 991 MMAD en 2023 contre 8 570 MMAD en 2022, soit une hausse de 63,3% en corrélation avec la hausse des créances sur la clientèle à l'arrêt du 31 décembre 2023.

En 2023, les prêts et créances sur la clientèle issue des « Bucket 2 » ont baissé de -38,4% par rapport à 2022, tandis que ceux du « Bucket 3 » ont augmenté de 62,6% sur la même période. La hausse de l'encours du Bucket 3 s'explique par le déclassement de nouveaux dossiers en créances en défaut (Cf. Evolution des créances en souffrance).

Provisions par Bucket (en KMAD)

	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers au coût amorti	55 974	14 904	14 472	68 715	13 097	37 710	78 405	9 926	56 357
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	55 974	14 904	14 472	68 715	13 097	37 710	78 405	9 926	56 357
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	6 335	2 252	-	4 463	358	-	4 429	107	-

Source : CFG Bank

Les provisions au 31 décembre 2023 s'établissent à 149 225 KMAD, contre 124 344 KMAD au 31 décembre 2022, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 24 881 KMAD expliqué comme suit :

- L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 3 : déclassement de nouveaux dossiers en dossiers en défaut (Cf. Evolution des créances en souffrance).

Les provisions au 31 décembre 2022 s'établissent à 124 344 KMAD, contre 93 937 KMAD au 31 décembre 2021, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 30 407 KMAD expliqué comme suit :

- L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 3 : déclassement de nouveaux dossiers en dossiers en défaut (Cf. Evolution des créances en souffrance).

Analyse des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	2021	2022	Var. 21-22	2023	Var. 22-23
Créances sur la clientèle brutes	6 773 457	8 930 756	31,8%	14 400 478	61,2%
Créances sur la clientèle nettes	6 679 520	8 806 412	31,8%	14 251 253	61,8%
Coût du risque	35 965	30 984	-13,8%	24 859	-19,7%
Encours total par bucket	6 773 457	8 930 756	31,8%	14 400 478	61,2%
<i>Dont encours bucket 1</i>	6 547 697	8 569 616	30,9%	13 991 334	63,3%
<i>Dont encours bucket 2</i>	194 000	176 316	-9,1%	108 532	-38,4%
<i>Dont encours bucket 3</i>	31 760	184 824	>100%	300 612	62,6%
Provisions totales par bucket	85 350	119 522	40,0%	144 688	21,1%
<i>Dont provisions bucket 1</i>	55 974	68 715	22,8%	78 405	14,1%
<i>Dont provisions bucket 2</i>	14 904	13 097	-12,1%	9 926	-24,2%
<i>Dont provisions bucket 3</i>	14 472	37 710	>100%	56 357	49,4%
Encours bucket 3 annuel recouvré	12 282	3 624	-70,5%	4 608	27,2%
Taux de couverture bucket 1 ⁷⁸	0,85%	0,80%	-0,1 pts	0,56%	-0,2 pts
Taux de couverture bucket 2	7,68%	7,43%	-0,3 pts	9,15%	1,7 pts

⁷⁸ Taux de couverture par bucket = Provisions totales par bucket / Encours total par bucket

Taux de couverture bucket 3	45,57%	20,40%	-25,2 pts	18,75%	-1,7 pts
Taux de contentieux ⁷⁹	0,47%	2,07%	1,6 pts	2,09%	0,0 pts
Ratio du coût du risque ⁸⁰	0,58%	0,40%	-0,2 pts	0,22%	-0,2 pts
Taux de recouvrement ⁸¹ des créances classées en <i>bucket 3</i>	33,10%	11,40%	-21,7 pts	2,49%	-8,9 pts

Source : CFG Bank

En 2023, le taux de couverture des encours du « Bucket 3 » s'établit à 18,7%, contre 20,4% en 2022, soit une baisse de 1,7 points expliquée essentiellement par les garanties éligibles en couverture des nouvelles créances déclassées baissant ainsi la provision constatée selon les modalités de la circulaire 19/G/2002.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « Bucket 2 » s'élève à 9,1% en 2023, contre 7,4% en 2022, soit une hausse de 1,7 points expliquée principalement par le passage de certains dossiers sensibles en CES à l'arrêté du 31 décembre 2023.

L'encours total des créances sensibles déclassées en CES à l'arrêté du 31 décembre 2023, s'élève à 82 MMAD.

Le taux de couverture des encours « Bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,6% en 2023, en légère baisse de 0,2 points par rapport à 2022 (0,8%).

Le taux de contentieux s'élève à 2,1% en 2023, stable par rapport à l'année 2022.

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,22% en 2023, soit une baisse de 0,2 pts par rapport à 2022 expliquée principalement par la hausse annuelle constatée sur les encours de crédits distribués entre les deux arrêts et la baisse du coût du risque.

En 2023, le taux de recouvrement des créances classées en bucket à s'établit à 2,49%, contre 11,40% en 2022, soit une baisse de 8,9 pts expliquée par le niveau de l'encours en Bucket 3 qui s'élève à 184,8 MMAD en 2022 (année n-1).

En 2022, le taux de couverture des encours du « Bucket 3 » s'établit à 20,4%, contre 45,6% en 2021, soit une baisse de 25,2 pts expliquée essentiellement par les garanties éligibles en couverture des nouvelles créances déclassées baissant ainsi la provision constatée.

Le niveau relativement faible du taux de couverture des encours en « bucket 3 » est expliqué par l'importance et la qualité des engagements hors bilan couvrants les encours des crédits, composés essentiellement des hypothèques sur des biens immobiliers et des garanties de l'Etat (CCG).

Pour sa part, le taux de couverture des encours « Bucket 2 » s'élève à 7,4% en 2022, contre 7,7% en 2021, soit une légère baisse de 0,3 pts expliquée principalement par le passage de certains dossiers sensibles en CES à la clôture des comptes 2022. L'encours total des créances sensibles déclassées en CES s'élève à 122 MMAD à fin 2022.

Le taux de couverture des encours « Bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,8% en 2022, en légère baisse de 0,05 points par rapport à 2021 (0,9%).

Le taux de contentieux s'élève à 2,1% en 2022, soit une hausse de 1,6 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par la dégradation de la classification de certaines créances soit un déclassement en compromis (Cf. la section *Evolution des créances en souffrance*).

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,4% en 2022, soit une baisse de 0,16 pts par rapport à 2021 expliquée principalement par la hausse annuelle constatée sur les encours de crédits distribués entre les deux arrêts et la baisse du coût du risque.

⁷⁹ Taux de contentieux = Encours *bucket 3* / Encours total

⁸⁰ Ratio du coût du risque = Coût du risque / Moyenne des créances sur la clientèle nettes sur les deux derniers exercices

⁸¹ Taux de recouvrement des créances classées en bucket 3. = Encours *bucket 3* annuel recouvré de l'exercice (n) / Encours *bucket 3* de l'exercice (n-1)

Le taux de recouvrement des créances classées en *bucket 3* s'élève à 11,4% en 2022, soit une baisse de 21,7 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par le recul des encours *bucket 3* annuel recouvré en 2022.

Actifs d'impôt exigible

L'évolution des actifs d'impôt exigible sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 21/22	31/12/2023	Var 22/23
Actifs d'impôt exigible	128 233	150 890	17,7%	188 452	24,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, l'actif d'impôt exigible s'élève à 188 452 KMAD contre 150 890 KMAD l'exercice précédent, en hausse de 37 562 KMAD (+24,9%).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le poste a connu une augmentation de 17,7% pour s'établir à 150 890 KMAD.

Actifs d'impôt différé

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 21/22	31/12/2023	Var 22/23
Actifs d'impôt différé	136 084	148 306	9,0%	154 344	4,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, l'actif d'impôt différé s'établit à 154 344 KMAD, en hausse de 6 038 KMAD (+4,1%) par rapport à 2022, en lien avec la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, ce poste a connu une hausse de 9,0% pour s'établir à 148 306 KMAD, s'expliquant par la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

Comptes de régularisation et autres actifs.

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Opérations diverses sur titres	241 757	359 697	763 330	48,8%	>100%
Débiteurs divers	282 844	99 698	103 649	-64,8%	4,0%
Avances en CCA	4 816	7 920	-	64,5%	-100,0%
Valeurs et emplois divers	135 871	135 871	135 871	-	0,0%
Comptes de régul. actif	119 719	53 820	92 422	-55,0%	71,7%
Compte de régul. et autres actifs	785 007	657 006	1 095 272	-16,3%	66,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de 66,7%, en passant de 657 006 KMAD à 1 095 272 KMAD en 2023. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des opérations diverses sur titres de >100%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3) ;
- la hausse des comptes de régularisation – actif de 71,7%, portée par l'augmentation des comptes transitoires et d'attente ;
- partiellement compensée par la baisse des avances en CCA de -100% en 2023, suite au remboursement des comptes courants d'associés.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a enregistré une baisse de 16,3%, en passant de 785 007 KMAD en 2021 à 657 006 KMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse du poste « débiteurs divers » de 64,8%, liée principalement au dénouement de la créance relative à la cession du terrain.
- la baisse des comptes de régularisation – actif (-55,0%) portée par l'apurement des comptes transitoires et d'attente.
- compensée par la hausse opérations diverses sur titres de plus de 48,8%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3).

Immobilisations

En KMAD	31/12/2023			31/12/2022	31/12/2021
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	463 818	-188 809	275 009	225 988	206 495
Immobilisations incorporelles	463 818	-188 809	275 009	225 988	206 495
Immobilisations corporelles	982 879	-224 451	758 428	579 516	468 055
Terrains et constructions	310 376	-23 595	286 781	289 962	241 746
Mobiliers et matériels d'exploitation	325 299	-143 792	181 507	162 362	209 926
Biens donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	284 997	-	284 997	116 462	1 162
Droit d'utilisation	62 207	-57 064	5 143	10 730	15 221
Total immobilisations	1 446 697	-413 260	1 033 437	805 504	674 550

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, le total des immobilisations s'élève à 1 033 437 KMAD, en hausse de 227 933 KMAD (+28,3%) par rapport à 2022. Cette progression est expliquée par :

- la hausse des immobilisations corporelles (+30,9%) due à l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » de 168 535 KMAD (+100%) en lien notamment avec la construction du nouveau siège ;
- la hausse des immobilisations incorporelles de 49 021 KMAD (+21,7%) résultant notamment des investissements réalisés en système d'information.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total des immobilisations s'établit à 805 504 KMAD, en hausse de 19,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement portée par :

- la croissance des immobilisations corporelles (+23,8%), résultant essentiellement de l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » (+100%) expliquée notamment par les avances octroyées relatives à la construction du nouveau siège ;
- la croissance des immobilisations incorporelles (+9,4%) expliquée notamment par l'acquisition d'un logiciel pour l'activité du Leasing.

L'évolution du poste « droit d'utilisation » entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Immobilier			
Valeur brute	47 125	55 161	62 207
Amortissements & dépréciations	-31 904	-44 431	-57 064
Valeur nette	15 221	10 730	5 143
Mobilier			
Valeur brute	-	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-	-
Valeur nette	-	-	-
Total droit d'utilisation	15 221	10 730	5 143

Source : CFG Bank

Écarts d'acquisition

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Écarts d'acquisition	124 142	124 142	124 142	0,0%	0,0%

Source : CFG Bank

Ce poste demeure stable sur la période analysée et s'établit à 124 142 KMAD.

3.4.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Emprunts	465 936	352 220	912 207	-24,4%	>100%
Comptes à vue	1 373	-	7 045	-100,0%	-
Opérations de pension	1 000 130	2 500 414	4 380 334	>100%	75,2%
Dettes locatives	16 984	12 733	12 637	-25,0%	-0,8%
Total dettes envers les établissements de crédit	1 484 423	2 865 367	5 312 223	93,0%	85,4%
En % du total bilan	12,7%	18,6%	24,0%	5,9 pts	5,4 pts

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan s'élève à 24,0% à fin 2023.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 5 312 223 KMAD, enregistrant une augmentation de 85,4% par rapport à 2022. Cette évolution découle principalement de :

- la hausse des opérations de pension (+75,2%) portant le total à 4 380 334 KMAD ;

- la hausse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (>100%) atteignant 912 207 KMAD.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 2 865 367 KMAD, en hausse de 93,0% par rapport à 2021. Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des opérations de pension (+100%) pour s'établir à 2 500 414 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al-Maghrib ;
- Compensée par la baisse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (-24,4%).

Dettes envers la clientèle

En KMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Dépôts à terme	1 466 119	1 429 925	1 237 554	-2,5%	-13,5%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>25,2%</i>	<i>17,8%</i>	<i>14,3%</i>	<i>-7,4 pts</i>	<i>-3,5 pts</i>
Comptes ordinaires créditeurs	3 642 925	5 788 707	6 455 891	58,9%	11,5%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>62,6%</i>	<i>72,1%</i>	<i>74,7%</i>	<i>9,5 pts</i>	<i>2,6 pts</i>
Comptes d'épargne	585 829	783 517	858 614	33,7%	9,6%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>10,1%</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,9%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>0,2 pts</i>
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Autres comptes créditeurs	128 617	30 760	94 995	-76,1%	>100%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>2,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>1,1%</i>	<i>-1,8 pts</i>	<i>0,7 pts</i>
Total dettes envers la clientèle	5 823 490	8 032 909	8 647 054	37,9%	7,6%
En % du total bilan	50,0%	52,3%	39,1%	2,3 pts	-13,2 pts

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 39,1% à fin 2023, en baisse de 13,2 points par rapport à 2022.

Les dettes envers la clientèle sont portées à hauteur de 100% par CFG Bank SA.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, l'encours des dettes envers la clientèle s'établit à 8 647 054 kMAD, marquant une hausse de 614 145 kMAD (+7,6%) par rapport à 2022. Cette progression est liée à :

- la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 667 184 KMAD (+11,5%) atteignant ainsi 6 455 891 KMAD et celle des comptes d'épargne de 75 097 KMAD (+9,6%) s'établissant à 858 614 KMAD, en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- la hausse des autres comptes créditeurs de 64 235 KMAD (+100%) pour un total de 94 995 KMAD ;
- Compensée par la baisse des dépôts à terme de 192 371 (-13,5%) pour s'établir à 1 237 554 KMAD. Cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 et en S1 2023 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, l'encours des dettes envers la clientèle s'élève à 8 032 909 KMAD, affichant une progression de 37,9% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment de la conjugaison des principaux éléments suivants :

- l'augmentation des comptes ordinaires créditeurs (+2 145 782 KMAD, soit +58,9%) pour s'établir à 5 788 707 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- la progression des comptes d'épargne (+197 688 KMAD, soit +33,7%) pour atteindre 783 517 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- compensée par la baisse des autres comptes créditeurs (-97 857 KMAD, soit -76,1%), pour s'établir à 30 760 KMAD, expliquée notamment par la baisse des chèques de banque (correspondant aux crédits débloqués) remis à la clientèle et non encaissés à fin 2022.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Dépôts rémunérés	2 052 074	2 213 568	2 096 168	7,9%	-5,3%
Dépôts non rémunérés	3 771 416	5 819 341	6 550 886	54,3%	12,6%
Total dettes envers la clientèle	5 823 490	8 032 909	8 647 054	37,9%	7,6%

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 2 096 168 KMAD en 2023, en baisse de 5,3% par rapport à 2022. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 6 550 886 KMAD en 2023, soit une augmentation de 12,6% par rapport à 2022. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 et en S1 2023 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

Taux de transformation sur base consolidée :

En KMAD	2021	2022	Var. 21/22	2023	Var. 22/23
Dépôts de la clientèle	5 823 490	8 032 909	37,9%	8 647 054	7,6%
Créances brutes sur la clientèle	6 773 457	8 930 756	31,8%	14 400 478	61,2%
Taux de transformation *	116,3%	111,2%	-5,1 pts	166,5%	55,4 pts

Source : CFG Bank

(*) Taux de transformation = Créances brutes sur la clientèle / Dépôts de la clientèle

Au terme de l'exercice 2023, le taux de transformation s'élève à 166,5%, enregistrant une forte hausse de 55,4 pts par rapport à 2022. Cette augmentation est attribuable à la croissance plus rapide des créances brutes sur la clientèle par rapport à celle des dépôts de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 111,2%, en baisse 5,1 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Pour rappel, le taux de transformation sectoriel se présente comme suit :

En MMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var.21/22	31/12/2023	Var. 22/23
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	7,0%	1 164 773	3,4%
Créances brutes sur la clientèle	950 656	1 005 058	5,7%	1 131 648	12,6%
Taux de transformation	90,3%	89,2%	-1,0 pts	97,2%	7,9 pts

Source : GPBM

Titres de créances émis

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Titres de créance émis	2 806 601	2 398 945	4 825 859	-14,5%	>100%

Source : CFG Bank

La composition des titres de créances émis sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Titres de créances négociables	2 785 000	2 265 600	2 675 400	2 375 200	10 458 400	8 059 300	4 774 300
Intérêts courus non échus	21 601	23 745	21 601	23 745	51 559	23 745	51 559
Titres de créances émis	2 806 601	2 289 345	2 697 001	2 398 945	10 509 959	8 083 045	4 825 859

Source : CFG Bank

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts.

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au terme de l'exercice 2023, l'encours des titres de créances émis s'élève à 4 825 859 KMAD, en hausse de plus 100% par rapport à 2022, expliquée par le niveau plus important des nouvelles émissions de l'exercice (10 458 400 KMAD) comparé aux titres de créances arrivés à échéance (8 059 300 KMAD).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 398 945 KMAD, en baisse de 14,5% par rapport à 2021, expliquée notamment par le niveau plus important des titres de créances arrivés à échéance en 2022 (2 675 400 KMAD) comparé aux nouvelles émissions de l'exercice (2 265 600 KMAD).

Passifs d'impôt exigible

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Passifs d'impôt exigible	66 241	87 745	71 120	32,5%	-18,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les passifs d'impôt exigibles s'établissent à 71 120 KMAD, en baisse de 16 625 KMAD (-18,9%) par rapport à 2022, Cette baisse est liée essentiellement aux impôts prélevés à la clientèle dans le cadre de l'activité bancaire.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 87 745 KMAD, en hausse de 32,5% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'impôt sur les bénéfices.

Passifs d'impôt différé

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Passifs d'impôt différé	55 639	68 675	63 739	23,4%	-7,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les passifs d'impôt différé s'établissent à 63 739 KMAD, en baisse de 4 936 KMAD (-7,2%) par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par l'impôt différé sur les retraitements IFRS.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 68 675 KMAD, en hausse de 23,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 21/22	Var 22/23
Opérations diverses sur titres	274 587	385 935	819 602	92,6%	>100%
Créditeurs divers	81 404	70 150	114 450	32,0%	63,2%
Comptes de régul. passif	75 948	185 047	187 834	-39,3%	1,5%
Compte de régul. et autres passifs	431 939	641 132	1 121 886	31,2%	75,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au terme de l'exercice 2023, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en hausse de 75,0% par rapport à 2022, s'élevant ainsi à 1 121 886 KMAD. Cette hausse résulte de celle des opérations diverses sur titres, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3).

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » a enregistré une hausse de 48,4% par rapport à 2021, s'élevant ainsi à 641 132 KMAD. Cette hausse résulte de la croissance des (i) opérations diverses sur titres (+40,6%), correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) et (ii) des comptes de régularisation passif (+100%), expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente créditeurs.

Provisions

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 375	2 375	-	-	-	-	-	2 375
Provisions	2 375	2 375	-	-	-	-	-	2 375

Source : CFG Bank

En 2023, les provisions restent stables sur la période analysée et s'établissent à 2 375 KMAD.

Capitaux propres

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var. 21/22	Var. 22/23
Capitaux propres	776 752	873 283	1 688 165	12,4%	93,3%
Capitaux propres part du groupe	762 199	851 810	1 665 864	11,8%	95,6%
Capital et réserves liées	1 523 536	1 558 867	1 333 469	2,3%	-14,5%
Réserves consolidées	-658 400	-626 019	291 293	4,9%	>100%
Gains ou pertes latents ou différés	-131 488	-124 924	-124 924	5,0%	0,0%
Résultat de l'exercice	28 551	43 886	166 026	53,7%	>100%
Intérêts minoritaires	14 553	21 473	22 301	47,6%	3,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 688 165 KMAD, marquant une hausse de 814 882 KMAD (+93,3%) par rapport à 2022. Cette évolution des capitaux propres est notamment due à l'augmentation de capital de 600 000 KMAD réalisé en décembre 2023 dans le cadre de l'introduction en bourse du Groupe, ainsi qu'à la réalisation d'un résultat net bénéficiaire de 177 568 KMAD dont 166 026 KMAD résultat net part du Groupe.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 12,4% entre décembre 2021 et décembre 2022 pour s'établir à 873 283 KMAD. Cette hausse est le résultat des principaux éléments cumulés suivants :

- Deux augmentations de capital réalisées en 2022⁸² pour un montant total de 35 331 KMAD prime d'émission incluse ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 54 341 KMAD (dont 43 886 KMAD part du Groupe).

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres sur la période 2021-2023

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de CFG Bank sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var. 21/22	Var. 22/23
Banque de détail	920 918	989 534	1 792 914	7,5%	81,2%
Banque de financement et d'investissement	-144 166	-116 251	-104 749	19,4%	9,9%
Capitaux propres	776 752	873 283	1 688 165	12,4%	93,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'établit à 1 792 914 KMAD en 2023, contre 989 534 KMAD en 2022, en hausse de 803 380 KMAD (+81,2%) en raison de l'introduction en bourse de CFG Bank et la nette progression du résultat net. En revanche, la banque de financement et d'investissement enregistre une contribution négative de - 104 749 KMAD en 2023, affichant une hausse de 9,9% par rapport à 2022, en raison de l'amélioration de la performance des activités de marchés de capitaux (CFG Marchés) et de la gestion d'actifs (Reim Partners et CFG Capital) en 2023.

⁸² Cf. « 2.2- Historique du capital »

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'élève à 989 534 KMAD en 2022, contre 920 918 KMAD en 2021, soit une évolution de +7,5% s'expliquant par les augmentations successives du capital social et l'amélioration de son résultat net. La banque de financement et d'investissement a enregistré une contribution négative de -144 166 KMAD en 2021, principalement en raison de l'écart d'acquisition lié à la consolidation de REIM Partners au cours de cette année. En 2022, la contribution de la banque de financement et d'investissement a atteint -116 251 KMAD, affichant ainsi une augmentation de 19,4% par rapport à 2021. Cette amélioration est attribuée à la solide performance de la banque d'affaires.

AGREGATS PRUDENTIELS⁸³

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres consolidés (MMAD)	806	1 046	1 662
Actifs pondérés sur base consolidé (MMAD)	6 468	7 318	10 123
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	12,5%	14,3%	16,4%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	10,6%	10,5%	13,7%
CET1 sur base consolidée (%)	9,4%	8,8%	12,5%
LCR sur base consolidée (en %)	113,7%	113,5%	143,7%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	5,7%	4,9%	6,1%

Source : CFG Bank

Bank Al-Maghrib a accordé à CFG Bank l'application d'un traitement prudentiel spécifique dans le cadre du calcul des ratios prudentiels à savoir :

- ✓ L'exclusion de l'exposition sur les filiales Villa Roosevelt et CFG IT du coefficient maximum de division des risques sur base sociale ;
- ✓ L'étalement des déductions sur les immobilisations incorporelles et les impacts des flux futurs de dépréciation relatifs à la norme IFRS 9 sur une période de 5 ans.

CFG Bank a obtenu cette dérogation pour lui permettre d'augmenter le niveau de ses fonds propres de façon à soutenir l'activité de la Banque, d'être conforme aux ratios prudentiels, étant donné la période d'investissement importante dans laquelle se situe la Banque.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Pour rappel, CFG Bank disposait en 2017 d'une dérogation de Bank Al-Maghrib lui permettant de retenir les fonds propres consolidés comme référence pour le respect des exigences réglementaires.

⁸³ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

Analyse décembre 2022 à décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

A fin décembre 2023, les fonds propres réglementaires de CFG Bank s'établissent à 1 662 MMAD contre 1 046 MMAD en 2022. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 16,4% sur base consolidée, en amélioration de 2,1 points par rapport à 2022.

Cette amélioration au niveau des ratios réglementaires est expliquée par la récente introduction en bourse de CFG Bank avec une augmentation de capital de 600 MMAD effective depuis le dernier trimestre de 2023.

Le ratio LCR s'élève quant à lui à 143,7% au 31 décembre 2023 contre 113,5%, cette variation est expliquée par la hausse des actifs liquides de haute qualité portée principalement par les Bons de Trésor.

Analyse décembre 2021 à décembre 2022

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de CFG Bank sur base consolidée s'établit à 8,8 % au 31/12/2022 contre 9,4% un an auparavant. Malgré la baisse du ratio CET1 en 2022, il est maintenu au-dessus de l'exigence réglementaire minimale de 8%.

De son côté, le ratio de levier sur base consolidée ressort à 4,9% à fin décembre 2022, en baisse de 0,8 points par rapport à 2021 (au-dessus de la limite réglementaire de 3% en 2022).

En 2022, le ratio de solvabilité ressort à 14,3% sur base consolidée contre 12,5% en 2021, en hausse de 1,8 pts expliquée essentiellement par (i) l'amélioration des fonds propres du Groupe résultant des bonnes performances financières réalisées au titre de l'exercice et (ii) le renforcement des fonds propres consolidés suite à l'émission d'obligations subordonnées par CFG Bank d'un montant total de 200 MMAD.

La hausse du ratio de solvabilité entre les deux arrêts de 2021 et 2022 est expliquée par la nouvelle émission de dette subordonnée de 200 MMAD.

Tableau de variation des capitaux propres

En KMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitau x propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitau x propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	559 173	964 363	6 817	- 616 185	- 151 968	762 200	14 553	776 752
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2022	559 173	964 363	6 817	- 616 185	- 151 968	762 200	14 553	776 752
Opérations sur capital	12 703	22 628	3 707	-	-	39 038	-	39 038
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-3 393	-3 393
Résultat de l'exercice	-	-	-	43 886	-	43 886	10 455	54 341
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	6 564	6 564	-	6 564
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	6 564	6 564	-	6 564
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers reclassements	-	-	-	-20 480	20 480	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	123	-	123	-142	-19
Capitaux propres au 31 décembre 2022	571 876	986 991	10 524	- 592 656	- 124 924	851 811	21 473	873 283
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2023	571 876	986 991	10 524	- 592 656	- 124 924	851 811	21 473	873 283
Opérations sur capital	128 283	545 970	-	-	-	674 253	-	674 253
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-10 698	-10 698
Résultat de l'exercice	-	-	-	166 026	-	166 026	11 542	177 568
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-

Divers reclassements	-	-878 468	878 468	-	-	-	-	
Autres mouvements	-	-21 183	-5 042	-	-26 225	-16	-26 241	
Capitaux propres au 31 décembre 2023	700 159	633 310	10 524	446 796	- 124 924	1 665 866	22 301	1 688 165

Source : CFG Bank

En 2023, les capitaux propres s'élèvent à 1 688 165 KMAD, en hausse de 814 882 KMAD (+93,3%) par rapport à 2022 en raison de l'introduction en bourse de CFG Bank avec une augmentation de capital de 600 MMAD, ainsi qu'à la nette progression du résultat net (>100%).

Les capitaux propres s'établissent à 873 283 KMAD à fin 2022, soit une croissance de +12,4% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par (i) les augmentations de capital réalisées en 2022 et (ii) le résultat enregistré en 2022 (54 341 KMAD).

3.5- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Résultat avant impôts	48 844	79 821	63,4%	194 250	>100%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	53 363	54 847	2,8%	55 852	1,8%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-35	18 393	>100%	-27 524	<-100%
Dotations nettes aux provisions	35 553	30 407	-14,5%	24 533	-19,3%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	436	-3 658	<-100%	-11 836	<-100%
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-
Autres mouvements	153	903	>100%	-8 210	<-100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	89 470	100 892	12,8%	32 815	-67,5%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	609 928	1 280 162	>100%	2 341 962	82,9%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	302 430	187 991	-37,8%	-4 862 965	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-249 754	-1 595 513	<-100%	2 025 033	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-399 394	285 344	>100%	-16 387	<-100%
Impôts versés	-17 830	-27 615	54,9%	-24 513	11,2%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	245 380	130 369	-46,9%	-536 870	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	383 694	311 082	-18,9%	-309 805	<-100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-467 248	-	100%	-1 800	-
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	31 618	-317 519	<-100%	-271 964	14,3%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-435 630	-317 519	27,1%	-273 764	13,8%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	65 086	35 331	-45,7%	642 370	>100%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	200 000	-79 350	<-100%	5 672	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	265 086	-44 019	<-100%	648 042	>100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	213 150	-50 456	<-100%	64 473	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	610 734	823 884	34,9%	773 428	-6,1%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	435 854	221 239	-49,2%	593 633	>100%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	174 880	602 645	>100%	179 795	-70,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	823 884	773 428	-6,1%	837 901	8,3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	221 239	593 633	>100%	405 210	-31,7%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	602 645	179 795	-70,2%	432 691	>100%
Variation de la trésorerie nette	213 150	-50 456	<-100%	64 473	>100%

Source : CFG Bank

3.5.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au terme de l'exercice 2023, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à - 309 805 KMAD, en baisse de 620 887 KMAD (-100%) par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- la baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle de -5 050 956 KMAD (<-100%) en 2023 due à la hausse des crédits et les certificats de dépôt émis ;
- la baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers de -301 731 KMAD (<-100%) à fin 2023, expliquée par les opérations de règlement-livraison ;
- Partiellement compensé par la progression des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers de 3 620 546 KMAD (>+100%) à fin 2023, expliquée par la hausse des valeurs reçues en pension, ainsi qu'à la hausse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés de 1 061 800 KMAD (+82,9%) à fin décembre 2023 attribuable aux excédents de trésorerie.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 311 082 KMAD, en baisse de 18,9% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment de la conjonction des principaux éléments suivants :

- la baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (<-100%) à fin 2022, expliquée notamment par la souscription aux BDT (+ 1 232 MMAD) ;
- la baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle (-37,8%) en 2022 due notamment à la baisse des émissions de certificats de dépôt (2 266 MMAD en 2022 Vs 2 780 MMAD en 2021) ;
- la progression des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+100%) à fin décembre 2022 expliquée par l'augmentation des valeurs données en pensions ;
- la croissance des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (+100%) en 2022 liée aux avances supplémentaires octroyées dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège.

3.5.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au terme de l'année 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -273 764 KMAD contre -317 519 KMAD à fin 2022. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de 45 555 KMAD (-14,3%) en lien notamment avec les avances consenties pour la construction du nouveau siège.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à -317.519 KMAD contre -435.630 KMAD à fin 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'absence de flux liés aux actifs financiers et aux participations (Vs 467,2 MMAD) en lien avec la prise d'une participation supplémentaire à hauteur de 30% dans le capital de REIM Partners en 2021 ;
- Compensée par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-349,1 MMAD) en lien avec les avances consenties pour la construction du nouveau siège et l'acquisition d'un logiciel pour l'activité Leasing.

3.5.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

En 2023, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 648 042 KMAD comparativement à -44 019 KMAD en 2022, marquant une hausse de 692 061 KMAD (>100%). Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de capital de 600 000 KMAD réalisée en décembre 2023 dans le cadre de l'introduction en bourse du Groupe.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'établissent à -44 019 KMAD contre 265 086 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La réalisation de deux augmentations de capital réalisées par CFG Bank d'un montant global de 35 MMAD ;
- La réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200mMAD ;
- Compensée par l'acquisition des euros bonds pour un montant de 280 MMAD (incluant les intérêts courus non échus à fin 2022).

3.5.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

A fin 2023, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank s'établit à 64 473 KMAD comparativement à -50 456 KMAD à fin 2022, conséquence de :

- La hausse des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (>+100%) dont le montant s'élève à 648 042 KMAD en 2023 contre -44 019 KMAD en 2022 ;
- La hausse des flux nets liés aux activités d'investissement (13,8%) dont le montant s'élève à -273 764 KMAD en 2023 contre -317 519 KMAD en 2022 ;
- Compensée par la baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (<-100%) dont le montant s'élève à -309 805 KMAD en 2023 contre 311 082 KMAD en 2022.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank est de -50 456 KMAD, contre 213 150 KMAD au terme de l'exercice 2021. Cette évolution est essentiellement due à :

- La baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (-18,9%) dont le montant s'élève à 311 082 KMAD en 2022 contre 383 694 KMAD en 2021 ;
- la baisse des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (<-100%) dont le montant s'élève à -44 019 KMAD en 2022 contre 265 086 KMAD en 2021 ;
- compensée par la baisse des flux nets liés aux activités d'investissement (-27,1%) dont le montant s'élève à -317 519 KMAD en 2022 contre -435 630 KMAD en 2021.

Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var. 21/22	Var. 22/23
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	687 032	1 078 323	1 916 733	57,0%	77,8%
Engagements de financement donnés	687 032	1 078 323	1 916 733	57,0%	77,8%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	na
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-	na
Engagements de financement reçus	-	-	-	-	na

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au titre de l'exercice 2023, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 1 916 733 KMAD, contre 1 078 323 KMAD en 2022, affichant une hausse de 838 410 KMAD (77,8%), en corrélation avec la croissance de l'activité bancaire du Groupe.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 1 078 323 KMAD, en hausse de 57,0%, liée au développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var. 21/22	Var. 22/23
Engagements de garantie donnés aux établissements de crédits	-	-	-	-	-
Engagements de garantie donnés à la clientèle	2 848	62 636	58 792	> 100%	-6,1%
Total des engagements de garantie donnés	2 848	62 636	58 792	> 100%	-6,1%
Engagements de garantie reçus des établissements de crédits	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de la clientèle	7 198 457	5 470 096	4 796 560	-24,0%	-12,3%
Total des engagements de garantie reçus	7 198 457	5 470 096	4 796 560	-24,0%	-12,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2022 à décembre 2023

Au titre de l'exercice 2023, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 58 792 KMAD, contre 62 636 KMAD à fin 2022, en baisse de 3 844 KMAD (-6,1%) suite à l'arrivée à échéance d'une caution bancaire.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont élevés à 4 796 560 KMAD en 2023 soit une baisse de 673 536 KMAD (-12,3%) par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la baisse des garanties de crédits à la clientèle.

Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 62 636 KMAD, en hausse de > 100% par rapport à 2021, liée aux garanties sur les crédits documentaires dans le cadre des importations.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont élevés à 5 470 096 KMAD en 2022 soit une baisse de 24% expliquée par la baisse des garanties de crédits à la clientèle.

3.6- Analyse des principaux indicateurs trimestriels du T1 2024

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période T1 2023- T1 2024 se présente comme suit :

En MMAD	T1 2023	T1 2024	Var. T1 23-T1 24
PNB consolidé	144	208	44%

Source : CFG Bank

Le PNB consolidé ressort à 208 MMAD à fin mars 2024 contre 144 MMAD en mars 2023 soit une hausse de +44%. Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés.

Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 181 MMAD, en hausse de 40% :

- ✓ La marge d'intérêt s'établit à 88 MMAD (+34%), tirée par la hausse des encours de crédits ;
- ✓ Les commissions atteignent 94 MMAD (+47%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs.

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 27 MMAD (+81%), grâce à un marché actions favorable au 1er trimestre 2024.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés sur la période T1 2023- T1 2024 se présente comme suit :

En MMAD	T1 2023	T1 2024	Var. T1 23-T1 24
Crédits clientèle (hors pensions)	9 223	13 109	42%
Dépôts de la clientèle (y compris les CD)	11 208	13 722	22%

Source : CFG Bank

L'encours de crédits (hors pensions) s'établit à 13.109 MMAD au 31 mars 2024, et enregistre une croissance de 42% sur 12 mois, soit une production nette de près de 3,9 milliards de MAD, tirée essentiellement par le segment « Entreprises ».

Les dépôts de la clientèle ont cru de 22% en 12 mois, soit une collecte nette de 2,5 milliards de MAD, pour s'établir à fin mars 2024 à 13.722 MMAD. Les dépôts non rémunérés affichent une croissance de 17% et représentent en moyenne 48% de l'ensemble des dépôts et ce, malgré la très forte croissance des crédits.

3.7- Analyse des principaux indicateurs trimestriels au 30 juin 2024

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période S1 2023- S1 2024 se présente comme suit :

En MMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
PNB consolidé	309	424	38%

Source : CFG Bank

Le PNB consolidé ressort à 424 MMAD à fin juin 2024 contre 309 MMAD en juin 2023 soit une hausse de +38%. Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés.

Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 362 MMAD, en hausse de 37% :

- ✓ La marge d'intérêt s'établit à 176 MMAD (+31%), tirée par la hausse des encours de crédits ;
- ✓ Les commissions atteignent 186 MMAD (+44%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs.

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 62 MMAD (+81%), grâce à un marché actions favorable au 1er semestre 2024.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés sur la période S1 2023- S1 2024 se présente comme suit :

En MMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Crédits clientèle (hors pensions)	9 818	14 235	45%
Dépôts de la clientèle (y compris les CD)	12 350	14 821	20%

Source : CFG Bank

L'encours de crédits (hors pensions) s'établit à 14.235 MMAD au 30 juin 2024, et enregistre une croissance de 45% sur 12 mois, soit une production nette de près de 4,4 milliards de MAD, tirée essentiellement par le segment « Entreprises ».

Les dépôts de la clientèle ont cru de 20% en 12 mois, soit une collecte nette de près de 2,5 milliards de MAD, pour s'établir à fin juin 2024 à 14.821 MMAD. Les dépôts non rémunérés représentent en moyenne 47% de l'ensemble des dépôts et ce, malgré la très forte croissance des crédits.

Partie V Perspectives

PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Selon le dernier rapport de la banque mondiale, les projections à moyen terme suggèrent une consolidation de la reprise, avec une croissance attendue du PIB réel de 3,1% en 2024, 3,3% en 2025, et 3,5% en 2026, à mesure que la demande intérieure se redresse des chocs récents.

D'autres indicateurs témoignent de la résilience externe du Maroc, notamment une inflation qui a baissé pour se situer en moyenne à 2,1% au premier trimestre 2024 selon BAM, une demande extérieure robuste pour les biens et services du pays malgré le ralentissement de l'économie mondiale et des flux d'investissements directs étrangers importants.

RAPPEL DES EVENEMENTS RECENTS DE CFG BANK

CFG Bank a finalisé son opération d'introduction en bourse en décembre 2023 avec succès. Plus de 23.600 souscripteurs ont participé à l'opération qui a été souscrite près de 35 fois. L'introduction en bourse a été structurée par une augmentation de capital, pour un montant total de 600 MMAD, par émission d'actions nouvelles au prix de souscription de 110 MAD. Cette augmentation de capital a pour principaux objectifs de :

- ✓ Renforcer les fonds propres de la Banque pour accompagner la croissance rapide de son bilan ;
- ✓ Accroître sa notoriété et sa proximité auprès de ses partenaires et au grand public ;
- ✓ Ouvrir son capital aux salariés et aux clients pour les associer à la croissance future de la Banque ;
- ✓ Abaisser le coût du capital de la Banque.

Les exercices 2022 et 2023 ont été témoins d'une série d'innovations chez CFG Bank en matière d'offres commerciales et de campagnes marketing. La banque a lancé des produits financiers sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques de ses segments cibles de clients.

Le programme d'investissement pour l'exercice 2024 est de 108,4 MMAD (hors investissements pour la construction du nouveau siège). Ce programme comprend une enveloppe de 37,5 MMAD dédiée aux investissements IT et 70,9 MMAD destinés aux investissements dans les agences.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A l'occasion de la publication des résultats annuels au titre de l'exercice 2023, CFG Bank a présenté une guidance pour l'exercice 2024. Celle-ci est toujours d'actualité à la date d'enregistrement du présent document de référence.

En 2024, sauf choc macro-économique externe, CFG Bank poursuivra son développement dans ses segments de clients prioritaires, autour de ses deux grands métiers de banque d'affaires et de banque commerciale. Ainsi la guidance 2024 est basée uniquement sur des hypothèses endogènes et ne tiennent pas compte des facteurs externes qui échappent à l'influence de CFG Bank. Les hypothèses retenues pour l'établissement de la guidance 2024 s'inscrivent dans la continuité de la dynamique de croissance des dernières années, que ce soit en termes de production de crédit, d'acquisition clients ou de développement des métiers de la banque d'affaires. Cette guidance fait ainsi ressortir les indicateurs suivants en normes IFRS :

- ✓ La croissance du PNB en 2024 devrait se situer entre +20% et +24%, soutenue par l'augmentation continue des encours et l'amélioration des marges sur une année pleine, ainsi que par la poursuite de la hausse des commissions.
- ✓ Le RBE en 2024 devrait augmenter de +28% à +38%, car la croissance des charges continuera d'être moins rapide que celle du PNB.

- ✓ RNPG en 2024 devrait croître de +40% à +50%, avec une stabilisation du coût du risque autour de 0,25% à 0,30%.

Les perspectives sur les années à venir prévoient la poursuite du développement du business modèle de CFG Bank, autour de l'innovation technologique et de la qualité de service, avec également des objectifs ambitieux en termes de conquête de nouveaux clients et de distribution de crédits et de dépôts. Le multicanal reste ainsi au centre de la stratégie de croissance de CFG Bank avec des perspectives qui se résument selon 3 axes :

- Le renforcement du réseau bancaire à travers l'ouverture de nouvelles⁸⁴ agences au cours des prochaines années, ainsi que le renforcement du nombre de GABs intelligents, afin de conférer aux clients une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires ;
- La poursuite du développement des segments actuels que ce soit en termes d'acquisition clients ou de distribution de crédits ;
- L'élargissement de l'offre de produits et services dans nos segments actuels, avec un accent spécifique sur la digitalisation croissante des services et des opérations.

CFG Bank tient également à consolider ses métiers historiques de banque d'affaires, avec des objectifs de croissance et de maintien des parts de marché, notamment pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation, ainsi que de développement de l'activité de gestion d'actifs alternatifs suite à l'acquisition de REIM Partners en 2021.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DU GROUPE CFG BANK :

Les chiffres prévisionnels 2023 ont été préparés et commentés dans le document de référence relatif à l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 enregistré par l'AMMC en date du 22 novembre 2023 à l'occasion de l'introduction en bourse de CFG Bank.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les prévisions présentées au niveau de la note d'opération relative à l'introduction en bourse de CFG Bank sont toujours d'actualité.

En MMAD	2023 Prévisionnel	2023 Réalisé	Var 2023 Prév - 2023 R
Encours de crédits (hors pensions*)	11 076	12 066	8,9%
Dépôts clientèle y compris les certificats de dépôts	11 963	13 473	12,6%
Produit Net Bancaire (PNB)	634	657	3,7%
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	221	224	1,2%
Coût du risque	25	25	-0,6%
Résultat Net Part du Groupe	164	166	1,2%

Source : CFG Bank

(*) : Il est à noter que les pensions sont très volatiles et difficilement prévisibles. Ainsi, dans l'établissement de son budget, la direction financière estime un montant des encours de crédits (hors pension). Par conséquent, les encours de crédit réalisés en 2023 ont été retraités des pensions afin de rester sur une base comparable avec le budget.

En 2023, CFG Bank a surpassé ses prévisions, affichant des résultats remarquables. Les crédits accordés (hors pensions) ont atteint 12 066 MMAD, dépassant les attentes de 11 076 MMAD (+8,9%), tandis que les dépôts de la clientèle ont totalisé 13 473 MMAD, dépassant de +12,6% les prévisions de 11 963 MMAD. Cette croissance témoigne de la résilience et la dynamique continue de l'activité du Groupe.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a également enregistré une performance 3,7%, s'élevant à 657 MMAD en 2023, dépassant le Business Plan initial annoncé lors de son introduction en bourse (634 MMAD).

⁸⁴ Il s'agit de deux agences dont l'ouverture est prévue d'ici la fin de 2024, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat.

Le coût du risque ressort à 25 MMAD en 2023 conformément aux prévisions de l'année.

Le Résultat Net part du groupe ressort ainsi à 166 MMAD en 2023, dépassant de 1,2% le RNPG prévisionnel de 2023 de 164 MMAD.

Partie VI Faits exceptionnels

Impact du contexte international

En 2023, le contexte international a été marqué par des perturbations géopolitiques et macroéconomiques importantes (guerre en Ukraine, intensification du conflit au Moyen-Orient, catastrophes climatiques, etc), ayant des répercussions significatives sur les coûts de l'énergie et des intrants en général. Ces fluctuations ont eu un impact sur l'activité économique, les marges des entreprises et la consommation des ménages à l'échelle mondiale.

L'économie marocaine a montré une résilience remarquable face à des défis tels que la sécheresse, le stress hydrique et les effets du séisme, affichant un rebond d'environ 3 % en 2023. Cette amélioration est soutenue par une réduction des pressions inflationnistes, une reprise de la demande intérieure et une dynamique favorable des exportations.

Impact de la Politique Monétaire

Après une hausse cumulative de 150 points de base en septembre 2022, décembre 2022 et mars 2023, Bank Al-Maghrib a réduit, en juin 2024, son taux directeur de 25 points de base le portant à 2,75%, marquant une inflexion dans sa politique monétaire pour la première fois en deux ans.

Cette baisse reflète les progrès dans la maîtrise de l'inflation et vise à soutenir la croissance économique du Maroc.

Contribution de CFG Bank au don Séisme :

Dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, la contribution de CFG Bank intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière au fonds 126 pour un montant de 6,4 MMAD. La comptabilisation de cette contribution sera étalée sur 5 ans dans les comptes sociaux.

Partie VII Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Partie VIII Facteurs de risques

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la Banque ;
- **Direction de la gestion globale des risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la direction des risques, de la direction générale et de la cellule crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit. Trois comités de crédit sont tenus par semaine.
- **Le comité mensuel de suivi des impayés, de la Watchlist et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée, il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, et éventuellement de la direction juridique. Le responsable métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.
- **Le comité semestriel de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.
- **Le comité d'audit et des risques.**

Politique et procédures d'octroi de crédit

L'offre de crédits CFG Bank a été affinée et adaptée au cours de l'année 2022 et 2023. Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux ;
- Les crédits à la consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité de crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, etc.
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche « simulation crédit », grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne...;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank Al-Maghrib/GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la Banque, comme la direction des risques et éventuellement la cellule crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers retail. Une évaluation de risque crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

Les crédits à la consommation non conventionnés ou supérieurs à 150 KMAD sont gérés par Salafin. Par ailleurs, tous les crédits conventionnés inférieurs à 150 KMAD sont gérés et traités sur le logiciel Avaloq au niveau de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation

Les demandes de crédit sont soumises au comité crédit et un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit par type de crédit, en fonction du montant sollicité a été mis en place au cours de l'année 2018. Aujourd'hui, l'ensemble des demandes de crédit hors crédits à la consommation sont soumises au comité crédit et sont cités ci-dessous :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et crédits moyen terme (CMT) destinés aux entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des de la direction des risques. Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche « simulation crédit » qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la Banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc.

Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par la direction des risques afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Systeme de notation interne

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis mise en place un système de notation conforme aux exigences Bâle II pour les entreprises.

Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse risque entreprise et retail déjà mises en place.

Un SNI basé sur la probabilité de défaut est finalisé pour les entreprises et en cours d'implémentation pour la clientèle de détail avec l'aide d'un prestataire externe.

Suivi des garanties

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'assurance-crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La Banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, c'est-à-dire une forte dégradation de la situation financière, une liquidation de la société dont les titres sont nantis, une expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, entre autres.

Un dispositif transitoire (Watchlist / Weaklist) a été mis en place en attendant l'entrée en vigueur de la circulaire 19/G. Ce dispositif est basé sur les critères détaillés de la 19/G.

Watchlist

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité crédit les prochaines années, la direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme⁸⁵ de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al-Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

La direction des risques en informe ensuite la direction générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watchlist ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Le montant de provisionnement des créances classées en Watchlist à fin décembre 2023 s'élève à 5,8 MMAD. Ce montant comprend les provisions constatées sur les encours des contreparties en Watchlist niveau 1 (provision de 10%) et la Watchlist de niveau 2 (provision de 2,5%).

Dans le cadre du renforcement des outils de surveillance du risque de crédit et compte tenu de l'évolution du portefeuille crédit, une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée. L'ensemble des critères du projet de la circulaire 19/G est étudié en addition des critères internes qui visent à étudier le comportement des clients (comité mensuel des impayés).

Après classification des contreparties, les provisions constatées sont les suivantes :

- Watchlist de niveau 1 : représente le risque le plus élevé provisionné à 10% (à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al-Maghrib) ;
- Watchlist de niveau 2 : représente un risque moins élevé provisionné à 2,5% (décision du conseil d'administration) ;
- Weaklist : contreparties méritant l'attention de l'équipe commerciale et la gestion globale des risques. La liste est suivie en interne et provisionnée à 0%

Weaklist

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du risque crédit, la direction des risques a mis en place une Weaklist interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Basée sur des critères plus stricts que ceux qui définissent les créances sensibles, elle permet un suivi rapproché de certaines créances qui, sans être classées dans les créances sensibles, méritent l'attention des commerciaux et de la gestion globale des risques ;
- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

Créances en souffrance

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la direction des risques, qui en informe mensuellement la direction générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de suivi des impayés, Watchlist et Weaklist et semestriellement le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles. Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme.

⁸⁵ Le projet de réforme porte sur la classification et le provisionnement des créances pour intégrer le traitement des créances sensibles. Il répond à un double objectif : (i) assurer un apport homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassement, restructuration, etc.).

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002.

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées.

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers.

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement à l'amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire. Le processus recouvrement est actuellement opérationnel sur le système. Sa mise en place est effective depuis le second semestre de 2020.

Dispositif de limites internes et stress test

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. La limite validée par le Conseil d'Administration est déterminée comme suit : taux de sinistralité * la valeur du portefeuille crédit diminuée des provisions constatées $\leq 20\%$ * les fonds propres comptables. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal, c'est-à-dire un plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée annuellement par le Conseil d'Administration.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles envoyée à la direction générale ;
- Les PV des comités mensuels de suivi des impayés ;
- Les comités semestriels de provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;
- Les analyses risques entreprises et retail effectuées en amont de l'octroi de crédits entreprises et TPE ;
- Des analyses risques ponctuelles lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un reporting trimestriel élaboré par la direction des risques et destiné à la direction générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - ✓ Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
 - ✓ Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
 - ✓ Les recommandations de la direction des risques et rappel des guidelines.
- Un reporting mensuel élaboré par la direction des Risques et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - ✓ Evolution des comptes gelés et des comptes dormants ;
 - ✓ Matrice de passage schématisant l'évolution du nombre des impayés par contrat ;
 - ✓ Evolution des dossiers en impayé: en nombre et en encours répartis par catégorie de clientèle ;
 - ✓ Evolution du taux de sinistralité par catégorie de crédit ;
 - ✓ Evolution de la situation des dépassements / des débits forcés inférieurs et supérieurs à 50 KDH.
- Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de crédit lors du conseil/comité des risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

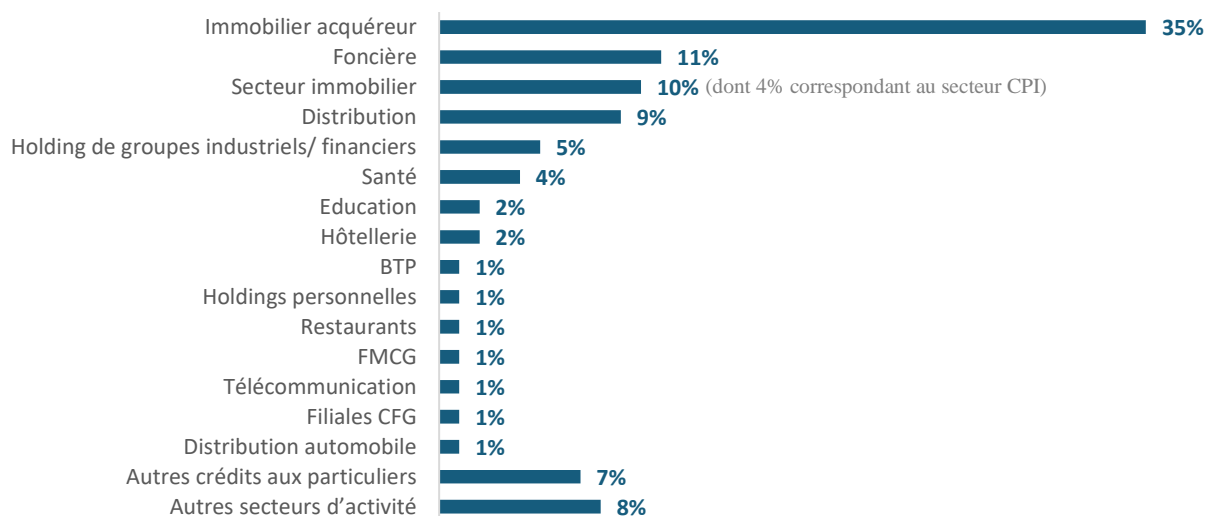
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la Banque par secteur d'activité

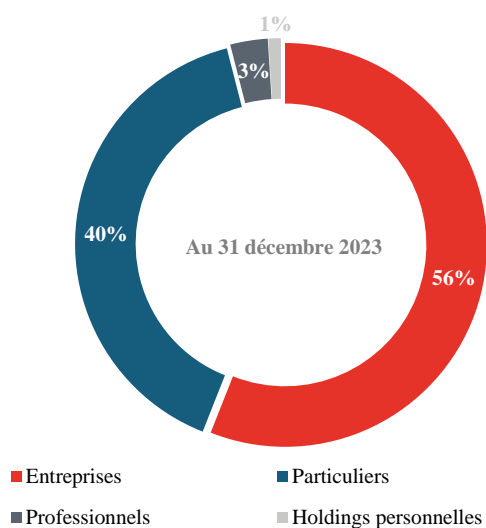
A fin décembre 2023, la ventilation de l'exposition de la Banque aux différents secteurs économiques se présente comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2023 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition géographique

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat.

A fin décembre 2023, le portefeuille enregistre une diversification sectorielle satisfaisante et une bonne répartition par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Systeme de limites

- Une limite de concentration est fixée par la Banque en ce qui concerne les crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.
- Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la Banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.
- Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit.
- En ce qui concerne les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.
- Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité de change.
- Ces limites sont revues et validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 de Bank Al-Maghrib relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires. Ce coefficient, qui ne doit pas dépasser 20%, est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction

Le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la direction générale ainsi qu'aux directions métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
- Les recommandations de la direction des risques et les guidelines.

En outre, la direction générale et les directions métiers sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de concentration lors du conseil/comité trimestriel des risques.

La concentration des risques sur un même groupe d'intérêt, à fin décembre 2023, se présente comme suit :

En KMAD	Montant global des risques ⁸⁶	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres Sur base individuelle		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
Groupe d'intérêt 1	300 091	300 082	-	10
Groupe d'intérêt 2	271 313	249 404	7 428	14 481
Groupe d'intérêt 3	249 368	248 836	461	71
Groupe d'intérêt 4	493 029	291 792	201 203	33
Groupe d'intérêt 5	855 939	778 756	30 100	47 083
Groupe d'intérêt 6	186 362	186 321	-	40
Groupe d'intérêt 7	183 676	57 356	126 320	-
Groupe d'intérêt 8	170 185	154 956	-	15 229
Groupe d'intérêt 9	168 871	142 481	-	26 390
Groupe d'intérêt 10	414 129	358 608	55 490	31

⁸⁶ Risque brut avant ARC (Atténuation du Risque Crédit)

Source : CFG Bank

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de CFG Bank, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la Banque.

Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque et a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques de la Banque est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la Banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de marché

Dans le but d'accompagner la croissance de la Banque et d'assurer un suivi des risques efficace, CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque marché en 2016, à travers notamment la rationalisation de la mesure du *value at risk* (VaR) pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la Banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Pour accompagner le développement de l'activité de change démarrée en 2017, de nouvelles limites liées à cette activité ont été instaurées. Ce dispositif a été renforcé courant 2018 en vue d'assurer le suivi des limites de position et de contreparties.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la direction générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risques de marché :

- Des limites en position par activité :
 - ✓ Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie. D'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;
 - ✓ Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
 - ✓ Quant à l'activité taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;

- ✓ Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité de change ; une limite de position de change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;
- Des limites de contreparties :
 - ✓ Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et pourrait se matérialiser par la défaillance de la contrepartie emprunteuse ;
 - ✓ Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
 - ✓ Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
 - ✓ En ce qui concerne l'activité de change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.
- Des limites de pertes maximales par activité :
 - ✓ La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe ;
 - ✓ Le choc appliqué pour l'activité taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
 - ✓ Sur le portefeuille actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
 - ✓ Pour l'activité de change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du Conseil d'Administration aux risques marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité (i.e. un plafond d'engagement par activité) qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque : les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la *VaR*, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (*stop VaR*, *stop loss*) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la direction générale et le risk management, puis validé par le Conseil d'Administration. Les limites sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la direction générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al-Maghrib, la Banque a également développé des scénarios de stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles taux et actions qui ont été suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un nouveau reporting quotidien « risques marché » a été conçu par la direction des risques et appliqué aujourd'hui par le middle office de la salle des marchés.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque aux risques de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

Risque de baisse de l'activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique

CFG Bank peut être confrontée à un risque de baisse de son activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique.

Dans un premier temps, CFG Bank doit faire face aux risques de taux et de change qui trouvent respectivement leurs origines dans l'évolution des taux d'intérêts sur le marché et dans les différentes activités de la Banque (participations, crédits en devises...).

Ces deux risques peuvent, en cas de fluctuations non favorables des taux d'intérêts ou du dirham, se traduire par des pertes au niveau des différentes positions de la Banque, une variation négative des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou encore une réduction de sa marge prévisionnelle.

Aussi, CFG Bank, en cas de bouleversements structurels, peut subir un risque de liquidité, autrement dit être dans l'incapacité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volumes et de taux. Les marges prévisionnelles, en raison de l'important besoin de refinancement nécessaire, peuvent donc diminuer.

Ensuite, CFG Bank est également confrontée au risque pays, qui englobe plusieurs dimensions dont l'économie, la politique ou encore l'environnement.

En effet, du point de vue économique, un ralentissement de l'activité du secteur de l'immobilier, dont l'interdépendance avec le secteur bancaire est forte, peut avoir des répercussions négatives sur les opérations engagées par CFG Bank et sur les marges prévisionnelles de son activité de prêt. Aussi, le ralentissement de l'activité économique marocaine dans son ensemble peut influencer les clients qui peuvent avoir tendance à adopter un comportement méfiant se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Une évaluation de l'impact sur les dépôts de la Banque avec des scénarios de fortes tensions a été réalisée. Il en ressort un forecast moins important en comparaison avec le budget initial sur un horizon de 6 mois. Cette baisse est expliquée par le ralentissement de l'activité économique marocaine (contexte actuel de la Covid-19) qui cause par conséquent une influence sur le comportement des clients se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Enfin, d'un point de vue politique et réglementaire, de nouvelles dispositions concernant le secteur bancaire peuvent impacter de façon significative l'activité de CFG Bank. A titre d'exemple, le ratio de solvabilité contraint les banques à avoir un certain niveau de fonds propres, ce qui limite le volume de prêts octroyés et donc, par effet de ricochet, les marges qui pourraient en découler.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour un établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al-Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière.

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le Conseil d'Administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La direction des risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la direction générale et validée par le Conseil d'Administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al-Maghrib, i.e. le LCR et les *stress tests* mensuels de liquidité.

La gestion globale des risques (GGR) est chargée des reportings réglementaires (LCR, stress test) et du suivi régulier du risque liquidité. Des simulations ainsi que des projections sont effectuées en amont et dans le cas de scénarios de stress afin de prévoir toute situation délicate de liquidité. La GGR participe aux Conseils d'Administration en apportant l'ensemble des résultats ainsi que les analyses effectuées dans le cadre de la diminution du risque de liquidité et la prévention de toute situation de catastrophe. La gestion globale des risques effectuée également, lors du Conseil d'Administration/comité trimestriel des risques, une analyse ALM du bilan, et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la salle des marchés ainsi qu'à la direction générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'investissement, des CMT Entreprise, des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financements), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la Banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit des :

- financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité d'un établissement à lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
- financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois. A ce titre, afin de diversifier ses sources de financement, la Banque a mis en place un programme d'émission de certificats de dépôt ;
- financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- financement via le recours aux avances 7 jours, accordées par Bank Al-Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé ;
- pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde de la Banque auprès de Bank Al-Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédits, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retraits clientèle, décaissements de crédits, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. Trois tranches de maturité peuvent être distinguées :

- Court terme : ≤ 1 an,
- Moyen terme :] 1 an - 5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons, et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la Banque : le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est le ratio de liquidité court terme Bâle III :

$$\frac{\text{Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent}}{\text{Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité}} > 100\%$$

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

A fin décembre 2023, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire sur base consolidée :

Date	LCR
31/12/2021	114%
31/12/2022	114%
31/12/2023	144%

Source : CFG Bank

Stress tests minimaux

CFG Bank réalise tous les mois les *stress tests* minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al-Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes *stand-by* de liquidité.

Les résultats des *stress tests* de liquidité effectués au cours de l'année 2023 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes *stand-by* de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction des risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la direction générale et de la salle de marché. Ce reporting comporte :

- Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
- Le résultat des *stress tests* ;
- L'analyse de ces résultats ;
- Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
- Les recommandations de la direction des risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

La gestion des risques opérationnels au sein de CFG BANK s'articule autour de 4 principes de gestion :

1. Définition et suivi du profil de risque :

- La définition du profil de risque consiste à identifier les risques opérationnels inhérents aux activités de la Banque et de mesurer leur probabilité de survenance ainsi que leur impact.

- Le suivi du profil de risque fait partie intégrante de l'activité de la banque, Il permet de :

- Donner aux instances de gouvernance une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la Banque ;
- Servir perpétuellement les objectifs de pilotage de l'activité de la Banque ;
- Orienter la prise de décision pour la Direction Générale quant à l'attribution des ressources humaines et financières.

2. Une couverture optimale des risques à travers un dispositif de contrôle :

- Un dispositif de maîtrise des risques repose des contrôles qui permettent d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

- Toutefois, ces contrôles s'inscrivent dans une démarche organisée qui tient compte de l'évolution du profil de risque au sein de la Banque à travers :

- Un manuel de procédures formalisé couvrant l'ensemble des activités métiers de la Banque ;

- De nouvelles procédures opérationnelles sont rédigées au fur et à mesure du développement des nouveaux produits ;
- Des contrôles immédiats et systématiques réalisés par les opérationnels qu'ils soient dans le front office, et le back office ou les fonctions support de CFG BANK. Ils sont effectués de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'ils sont intégrés dans les processus informatiques.
- Un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés l'ensemble des risques opérationnels identifiés liés aux différents processus métier ;
- Un système d'information intégré Front to Back to 'accounting' qui dispose d'un circuit de validation de « 4 eyes ».

3. Mobilisation des collaborateurs de CFG BANK autour d'une vision risque :

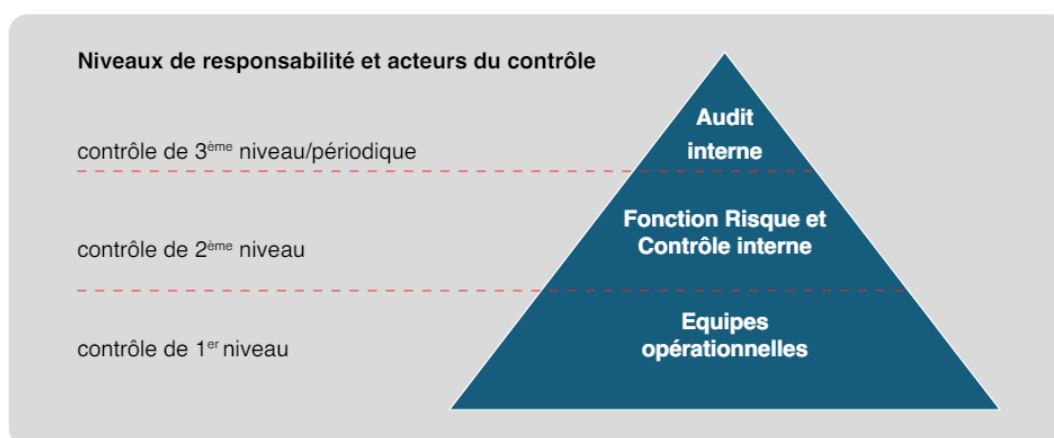
- La gestion des risques opérationnels concerne l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques.

- La Direction Générale ainsi que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles doivent être investis dans la gestion des risques opérationnels dans le cadre de l'examen régulier du profil de risque de la Banque et la prise des décisions structurantes permettant de le maintenir dans le cadre d'une couverture satisfaisante.

- Les collaborateurs et les managers de proximité doivent être impliqués quotidiennement dans la gestion des risques opérationnels en prêtant une attention particulière aux causes pouvant être à l'origine des risques ainsi qu'aux situations de risques avérés.

-Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

-Pour l'ensemble des activités de la Banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et de contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



Source : CFG Bank

CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information *front to back* qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la Banque ;

- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- la participation de la fonction risque et conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire et d'identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

L'établissement a poursuivi en 2023, sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la Banque, en particulier pour les processus risqués ;
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
 - ✓ l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - ✓ l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - ✓ l'identification des risques majeurs ;
 - ✓ les plans d'action de maîtrise des risques.
- la mise en place d'une base incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
- la mise en place d'un système de reporting permettant la remontée de l'information à la direction générale et au Conseil d'Administration ;
- le suivi de l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
- l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- l'identification des risques majeurs ;
- les plans d'actions de maîtrise des risques.

Par Ailleurs, CFG Bank a mis en place au cours de l'année 2021 une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

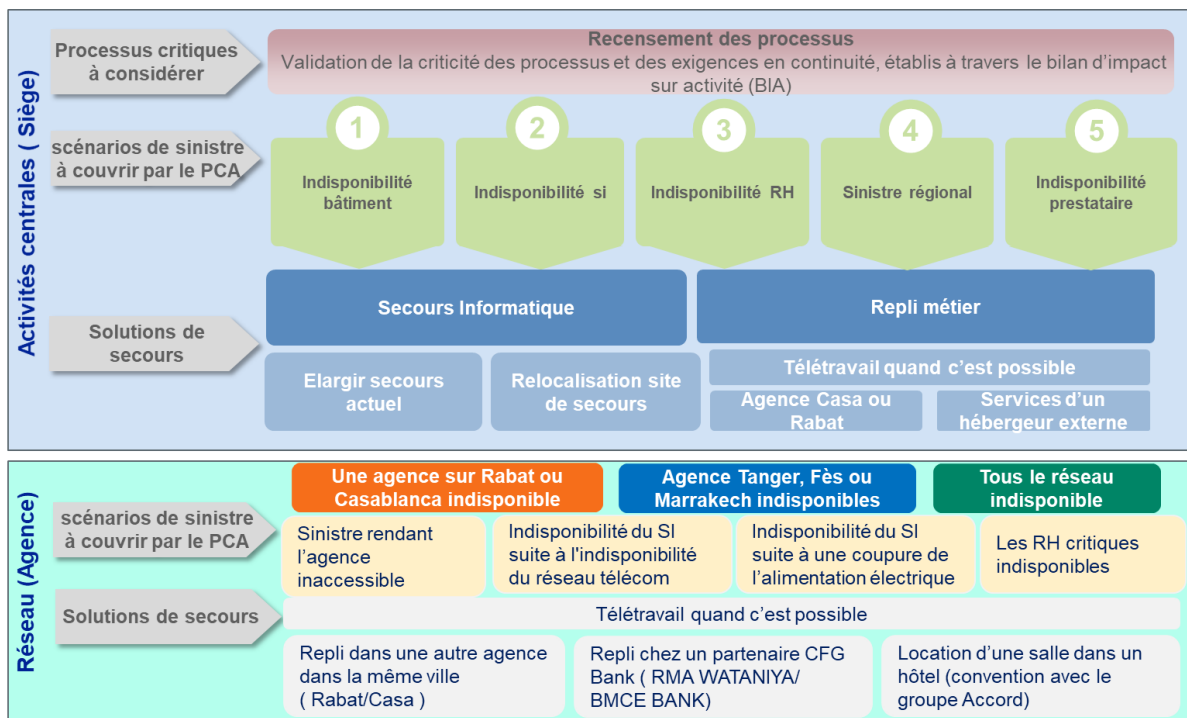
La fréquence de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels est annuelle.

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la Banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de continuité de l'activité de CFG Bank couvre la disponibilité globale de l'activité métier et informatique de CFG BANK tenant compte des besoins en continuité et des types de sinistres à couvrir Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

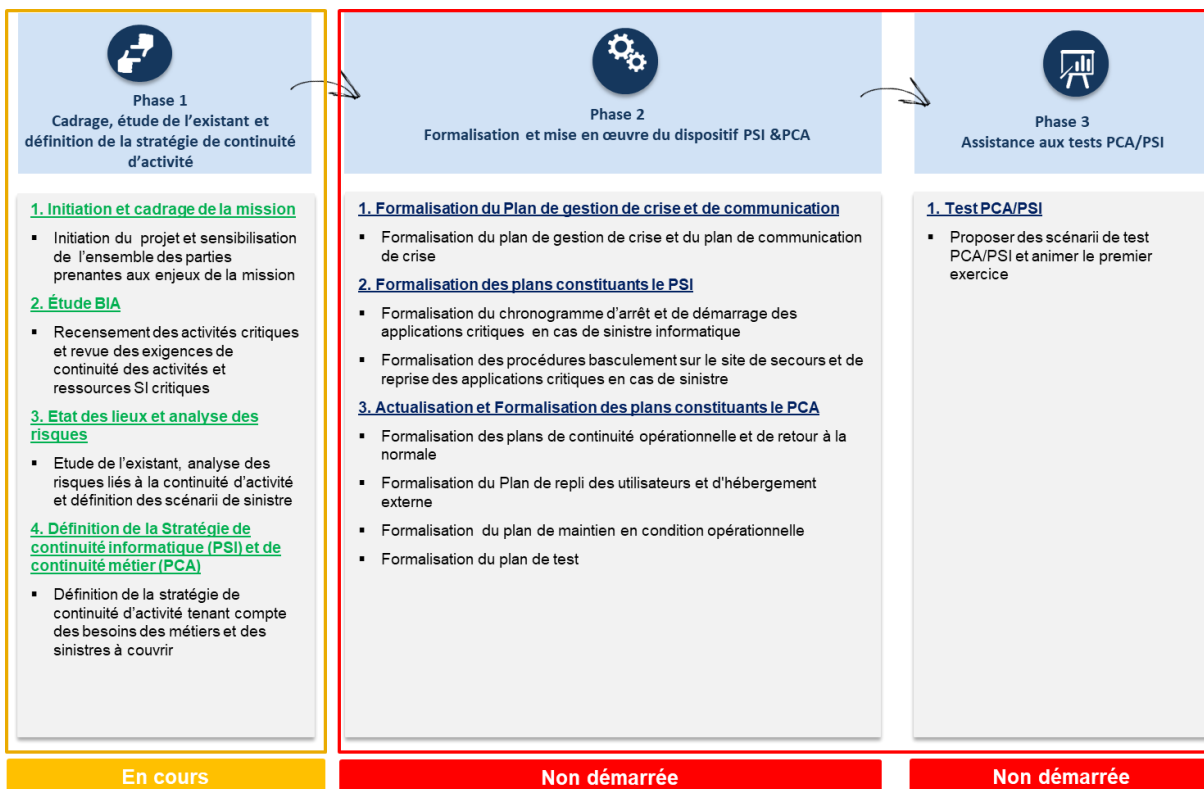
Celui-ci est désormais composé comme suit :



Source : CFG Bank

Etapes du plan de continuité d'activité de CFG Bank :

Le projet prévoit 3 étapes décrites ci-dessous :



Actifs pondérés et ratios de solvabilité

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les exigences de fonds propres et actifs pondérés à fin décembre 2023 se déclinent comme suit :

Risques au 31/12/2023	Exposition Actifs Pondérés (en KMAD)	Exigences en Fonds propres (en KMAD)
Risque de crédit	8 071 488	645 719
Risque de marché	842 888	67 431
Risque opérationnel	694 750	55 580

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2023, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. A fin décembre 2023, Ils s'établissent à 1 617 MMAD sur base individuelle et 1 662 MMAD sur base consolidée. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 16,8% sur base individuelle et à 16,4% sur base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs prudentiels de CFG Bank :

	2021	2022	2023
Fonds propres consolidés (MMAD)	806	1046	1662
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	12,5%	14,3%	16,4%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	10,6%	10,5%	13,7%
Ratio CET1 sur base consolidée (%)	9,4%	8,8%	12,5%
LCR sur base sociale (%)	114,0%	113,5%	143,7%
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	787	990	1617
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	12,7%	14,5%	16,8%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	10,1%	9,9%	13,5%
Ratio CET1 sur base individuelle (%)	8,8%	8,1%	12,3%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	5,7%	4,9%	6,1%
Ratio de levier sur base sociale (%)	5,3%	4,4%	5,9%

Source : CFG Bank

L'estimation des ratios prudentiels sociaux et consolidés à horizon 18 mois tient compte d'opérations éventuelles de renforcement des fonds propres réglementaires et d'optimisation des risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels sociaux au 31 décembre 2023 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	2023	S1 2024	2024	S1 2025
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	1 180	1248	1242	1335
Fonds propres de catégorie 1 (2)	1 300	1368	1362	1455
Fonds propres de catégorie 2 (3)	317	321	325	330
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	1 617	1689	1687	1785

Risques pondérés (5)	9 609	10 375	11 228	11 992
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	12,3%	12,0%	11,1%	11,1%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	13,5%	13,2%	12,1%	12,1%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	16,8%	16,3%	15,0%	14,9%

Source : CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels consolidés au 31 décembre 2023 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	2023	S1 2024	2024	S1 2025
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	1 262	1376	1438	1559
Fonds propres de catégorie 1 (2)	1 382	1496	1558	1679
Fonds propres de catégorie 2 (3)	280	280	280	280
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	1 662	1776	1838	1959
Risques pondérés (5)	10 123	11021	12 170	13 129
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	12,5%	12,5%	11,8%	11,9%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	13,7%	13,6%	12,8%	12,8%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	16,4%	16,1%	15,1%	14,9%

Source : CFG Bank

6. RISQUE LIE AUX ACTIVITES EXTERNALISEES

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...).

Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

7. RISQUE LIE AUX NOUVEAUX PRODUITS

Les nouveaux produits sont systématiquement validés dans le cadre du comité de validation des nouveaux produits, mis en place en 2016. Parmi les participants figurent la fonction risque, la fonction conformité, fonction juridique et la direction financière. La fonction risque a la charge d'identifier les risques inhérents aux nouveaux processus et aux nouveaux produits/activités de la Banque.

Les procédures sont définies et formalisées pour les nouveaux produits et les points de contrôle sont identifiés par la direction organisation.

La cellule conformité identifie le risque de non-conformité, volet pris en charge par le contrôle permanent et la conformité.

8. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du traitement des dossiers d'investissement qui lui sont soumis, CFG Bank s'attèle à l'analyse, l'appréciation et la couverture des impacts environnementaux, entre autres, en évaluant les risques financiers qui peuvent en découler.

La cartographie des risques sera par conséquent élargie par l'aspect environnemental.

La Banque veille également au respect des normes environnementales nationales aussi bien à l'octroi des crédits qu'à l'étape de suivi des engagements.

Partie IX Annexes

I- Statuts

Exercice	Lien de consultation
2023	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2024/01/CFG-Bank- -20231218- - Statuts-Post-iPO.pdf

Source : CFG Bank

II- Rapport financier annuel

Exercice	Lien de consultation
2023	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_RFA_2023_Final.pdf
2022	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_-_RFA_2022.pdf
2021	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_-_RFA_2021.pdf

Source : CFG Bank

III- Communiqués de presse

CP	Lien de consultation
Résultats financiers	
2021, 2022, 2023 et 2024	https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-et-moi/communication-financiere/

Source : CFG Bank